TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 924 — DERNIÈRE ÉDITION — JEUDI 13 MARS 1980

A PARTIR DU 17 MARS

Hausse de 9,4 % des tarifs ferroviaires des grandes lignes

LIRE PAGE 40

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,50 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 rls. ; Italie, 800 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 38 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 28 din.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Menaces sur le régime syrien

Le régime baasiste de Syrie semble de plus en plus menacé. Selon des informations concordantes provenant de sources sûres, les autorités de Damas ont fait face, au cours de la semaine dernière, au défi le plus sérieux qu'elles aient jamais connu depuis l'arrivée au pouvoir, en novembre 1970, du président Hafez El Assad. De graves troubles, suscités par les commandos armés des Frères musulmans dans les régions du centre et du nord du pays, n'auraient été réprimés que grâce à l'intervention massive des forces armées.

A Alep, où les incidents auraient été particulièrement graves et auraient même revêtu l'aspect d'une insurrection, les rebelles musulmans auraient attaqué les édifices publics, incendié les autobus et la station de chemin de fer, et détruit les bureaux des lignes aériennes syriennes et de l'Aeroflot. Des affrontements similaires se seraient produits à Hama, bastion traditionnel de l'intégrisme musulman sunnite, et auraient nécessité l'entrée en action de quelque huit mille hommes de troupe appuyés par des hélicoptères.

Les autorités de Damas observent le silence le plus total sur ces sanglants affrontements, mais il ne fait pas de doute qu'elles considèrent la situation comme extrêmement grave, puisqu'elles viennent de mettre sur pied des « milices armées ouvrières et paysannes » et ont ouvert à leur intention des camps d'entraînement. Le président Hafez El Assad, qui vient de lancer personnellement une « campagne de mobilisation nationale », a pour sa part invité les travailleurs à prendre les armes « pour défendre la révolution ».

Pour essayer de reprendre en main une situation qui se dégradait lentement mais inéluctablement, le régime de Damas avait, au début de l'année, tenté une sorte de « mouvement de redressement » en réorganisant et épurant le parti Baas et en remaniant le gouvernement pour en éliminer les éléments les plus impopulaires.

En fait, usé par dix années d'un pouvoir solitaire et arbitraire, le régime du parti Baas a perdu la confiance du peuple syrien. La corruption, le népotisme, l'enrichissement illicite, les atteintes aux libertés qui ont marqué son règne, ont dangereusement isolé les dirigeants syriens. Ces derniers ont d'ailleurs contribué à forger les armes qui, aujourd'hui, se sont tournées contre eux. En réduisant l'opposition laïque non baasiste au silence le plus total, le régime a laissé, dans la pratique, le champ libre aux musulmans intégristes, favorisant ainsi le renouveau d'un mouvement qui, depuis, n'a fait que se renforcer inexorablement.

L'isolement du régime est également accentué sur le plan arabe et international. Brouillé avec l'Egypte, son allié de la guerre d'octobre 1973, à la suite de la signature des accords de Camp David, Damas s'est efforcé, en vain, de se réconcilier avec Bagdad, qui le considère toujours comme le « régime à abattre ». Les relations avec l'Arabie Saoudite, distendues à la suite de l'aide que Ryad apporte aux Frères musulmans syriens, se sont davantage détériorées après l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, intervention que les dirigeants de Damas ont refusé de condamner.

Il serait cependant prématuré d'affirmer que le pouvoir en Syrie est sur le point de s'effondrer. Sur le plan intérieur, l'armée, qui représente la force essentielle du pays, demeure unie autour du président Hafez El Assad. Sur le plan arabe, les adversaires de Damas hésitent à précipiter la chute d'un régime qui, en créant en Syrie un vide politique, ouvrirait la voie à une situation instable dans toute la région.

L'AFFAIRE DES OTAGES ET LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE AUX ÉTATS-UNIS

L'échec de la commission de l'ONU accroît la tension entre Washington et Téhéran

La situation créée par l'échec de la mission en Iran de la commission internationale d'enquête est *« très sérieuse »*, a déclaré, mardi 11 mars, M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat. Il a toutefois ajouté que « les moyens pacifiques de résoudre la crise ne sont pas encore épuisés ». Après avoir affirmé que le gouvernement américain *« soutient pleinement »* la décision de la commission de l'ONU de quitter Téhéran, il a précisé que les dirigeants américains n'arrêteront aucune décision avant d'en avoir rencontré les membres.

Avant de gagner New-York, Me Petiti nous a déclaré à ce propos que le départ d'Iran de la commission à laquelle il appartient n'est *« ni une rupture ni une cessation de mission »* (voir en page 42). D'ores et déjà, M. Waldheim a reçu M. Bedjaoui, coprésident de la commission. Le secrétaire général de l'ONU estime que la crise *« sera réglée de façon satisfaisante »*.

Par ailleurs, l'ancien chah d'Iran doit subir — sans doute à Panama — une nouvelle intervention chirurgicale que son état de santé rendrait périlleuse.

L'échec de la commission d'enquête semble tenir, selon notre envoyé spécial à Téhéran, à de graves dissensions, qui pourraient même affecter les rapports entre l'imam Khomeiny et le président Bani Sadr.

Une épreuve pour le président Bani Sadr

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La presse iranienne a été singulièrement discrète sur les raisons qui ont conduit la commission d'enquête de l'ONU à interrompre sa mission à Téhéran. En se limitant, mardi 11 mars, à rapporter les déclarations et les communiqués des parties concernées, les grands journaux d'information ont sans doute contribué à accroître la confusion d'une opinion déjà passablement désorientée.

Dans le fatras des informations publiées un fait central se dégage : la commission a refusé de livrer ses *« premières impressions sur les crimes du chah et des Etats-Unis »*, comme l'y invitait l'imam Khomeiny. Le lecteur pourra, dès lors, conclure que les enquêteurs de l'ONU ne sont pas ces observateurs impartiaux que défendent le président de la République, M. Bani Sadr et le chef de la diplomatie, M. Ghotbzadeh.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

A moitié

A Téhéran, les étudiants, contre lesquels M. Ghotbzadeh se dit prêt à employer la force, ne veulent pas abandonner leur contrôle sur les otages américains, malgré les mises en demeure de M. Bani Sadr, lequel est à moitié désavoué par l'imam Khomeiny, qui, pourtant, n'approuve qu'à moitié les étudiants.

Malgré ces oppositions évidentes, les dissensions ne sont pas nécessairement celles que nous croyons, car, au Proche-Orient, l'art de la discussion suppose du fatalisme et un sentiment d'éternité qui permettent de croire qu'une porte qui est fermée ne l'est peut-être pas vraiment, à supposer même qu'elle ne soit pas également ouverte.

Voilà pourquoi, même si les membres de la commission d'enquête de l'ONU sont repartis d'Iran, il n'est pas interdit de croire que cette fin n'est pas déjà le début d'une nouvelle négociation.

MICHEL CASTE.

MM. Carter et Reagan devancent largement leurs rivaux aux « primaires » du Sud

Le président Jimmy Carter et M. Ronald Reagan ont devancé largement leurs rivaux aux « primaires » de Floride, de Georgie et d'Alabama. Si M. Carter distance une fois de plus le sénateur Kennedy, M. Reagan doit toutefois compter avec la probabilité d'une candidature d'avant-dernière minute de l'ancien président Gerald Ford, qui aurait de bonnes chances de lui ravir — comme en 1976 — l'investiture du parti républicain.

La prochaine élection primaire importante aura lieu le 18 mars, dans l'Illinois.

De notre envoyé spécial

Miami. — Si la « menace » d'une candidature de M. Ford n'apparaissait pas à l'horizon, tout irait dans le sens d'un affrontement Carter-Reagan à l'élection présidentielle de novembre. Les primaires organisées mardi 11 mars, en Floride, en Georgie et dans l'Alabama, ont confirmé, en effet, l'avance de ces deux candidats dans leurs partis respectifs, avec une marge qui a généralement surpris leurs supporters les plus optimistes.

M. Reagan a écrasé ses rivaux en remportant 58 % des suffrages républicains en Floride, 73 % en Georgie et 70 % dans l'Alabama. Même si M. Bush fait figure d'honorable second, avec respectivement 30 %, 13 % et 25 % des voix, sa défaite est aggravée par le système de scrutin majoritaire en vigueur au sein de son parti, qui attribue tous les sièges de délégués au candidat arrivé en tête dans chaque circonscription.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 6.)

Les médecins et la Sécurité sociale

Le principal syndicat de praticiens engage la « guerre des tarifs »

Le principal syndicat de médecins a décidé d'engager la guerre des tarifs avec les caisses d'assurance-maladie et le gouvernement en demandant à tous ses adhérents d'appliquer unilatéralement, dès le 17 mars, une majoration de 12 à 14 % des honoraires.

Cette décision de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), qui s'oppose au blocage des tarifs décidé par le gouvernement, souligne, en pleine négociation des médecins avec les caisses, l'opposition de la C.S.M.F. au projet de convention proposé par la Sécurité sociale et au « plan Barrot ».

C'est seulement à l'issue d'une nouvelle réunion entre les médecins et les caisses, mercredi 12 mars, que ces dernières ont appris, par la presse, la décision de la C.S.M.F. Les dirigeants des caisses ont qualifié *« d'inopportune »* la décision de la C.S.M.F. de recourir au *« tarif syndical »* et la Fédération des médecins de France (F.M.F.), qui entend rester dans le cadre légal et conventionnel a *« beaucoup regretté »* cette initiative. Le bureau de la C.S.M.F. a tout d'abord confirmé son *« opposition au projet de double secteur »* que les gestionnaires de la Sécurité sociale entendent imposer. *(Voir page 2 trois points de vue sur le projet de convention.)* La proposition de créer un « premier étage » de médecins conventionnés appliquant l'autodiscipline et le respect des tarifs conventionnels — sous la menace de voir ceux-ci bloqués si les dépenses dépassent les recettes — et un « deuxième étage » de praticiens, qui devraient eux aussi respecter le système d'autodiscipline, mais seraient libres de fixer leurs honoraires, est, selon la C.S.M.F., *« inadmissible »*.

Même si le remboursement des assurés est calculé pour tous sur la base du tarif conventionnel (40 F pour une consultation par exemple), un double secteur serait créé puisque le malade ayant recours au secteur libre — médecins agréés — serait en fait moins remboursé (75 % de 40 F, alors que le tarif libre pourrait atteindre 50 F ou plus, au lieu de 75 % de 40 F, prix réellement payé par le malade dans le premier cas).

En outre, la C.S.M.F. s'oppose au système de *« maîtrise concertée »*, qui pénaliserait les seuls conventionnés, en cas de dérapage des frais de santé.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 35.)

Scandales à éclipses

par JACQUES MADAULE

Une fois de plus les années mystérieuses de Georges Marchais font la une de l'actualité. Il y a dix ans que ça dure et c'est toujours bon. On découvre de temps en temps un document à la traîne et ça recommence. C'est comme un phare à éclipses ou un film à rebondissements. Il en va de même, au reste, des diamants de Bokassa. Un observateur attentif trouverait certainement un rapport entre les mouvements de ces deux phares. L'un s'allume quand l'autre s'éteint, car le public ne peut s'intéresser qu'à l'un à la fois.

Mais les lois de ces feux tournants sont beaucoup plus subtiles encore. Qui dira pourquoi, en ce début de mars 1980, le passé de Georges Marchais a de nouveau attiré l'attention ? Car c'est là le véritable problème politique, beaucoup plus que de savoir ce que cet homme public a fait en 1943-1944. Et ce n'est pas du tout un problème simple, comme on pourrait le croire à première vue. Car il n'est pas sûr du tout que cette campagne tourne à la confusion de l'intéressé. Il peut aussi bien la faire servir à sa gloire. Déjà il commence à dire que, si on l'attaque ainsi, c'est pour l'empêcher d'être candidat dans un an à la présidence de la République. Pour qu'on ait recours à de pareils procédés, il faut que cette candidature gêne terriblement les gens qui tiennent les ficelles de ces jeux que l'on offre à l'opinion.

∴

Marchais serait donc un candidat sérieux, un candidat redoutable pour qui vous savez. On ne l'aurait pas cru. Mais les faits sont là : pourquoi l'attaquerait-on, pourquoi chercherait-on autrement à le disqualifier ? C'était devenu un lieu commun dans les milieux informés de dire que la candidature Marchais, en divisant les voix de la gauche, en risquant grâce au mordant du candidat d'arriver en seconde position au premier tour, assurait la réélection de M. Giscard d'Estaing. En irait-il différemment ? Quel but visaient les Machiavel qui ont rallumé ce brûlot, et pour le compte de qui travaillaient-ils ? Quel lustre avait besoin d'être redoré par le retour de ce scandale ?

Telles sont les questions qui se posent et sur lesquelles nous serons aussi peu éclairés que sur l'emploi du temps de Georges Marchais en 1943-44. Tout se passe comme dans une parade de foire. De part et d'autre on étale sa vertu offensée, on proclame son indignation, et puis tout retombe après quelques passes d'armes plus ou moins bruyantes dans l'obscurité antérieure jusqu'à ce qu'un beau jour ça recommence.

Ce que je dis de Marchais, on peut aussi l'entendre de Giscard, quoique sa manière soit plus discrète et plus feutrée. On nous balance des diamants de Bokassa au S.T.O. et inversement comme sur une escarpolette, l'essentiel étant de n'être jamais pris en flagrant délit de mensonge. Nixon en sait quelque chose !

(Lire nos informations pages 11 et 12.)

« RHAPSODIE HONGROISE », DE MIKLOS JANCSO

L'illusion lyrique

Dans son introduction à l'excellent ouvrage d'Yvette Biro *Jancso* (éditions Albatros, 1977), le metteur en scène polonais Andrzej Wajda rappelait trois facteurs essentiels qui ont façonné les cinéastes des pays socialistes après 1945 : pour eux, le cinéma est devenu un moyen d'expression politique *« au sens où, dans les années 1925-1930, les films soviétiques l'entendaient »* ; les peuples de ces petits pays ont vécu, du fait de la guerre de 1939-1945, *« des expériences historiques tellement importantes qu'elles nous semblent également valables pour tout le monde »* ; enfin, dès le début, *« il y eut conflit entre hommes politiques et artistes, tant sur la mission du film que sur la manière de résoudre les problèmes de forme »*.

Les deux premiers volets de la trilogie de Jancso, intitulée au départ *Vitam et sanguinem*, baptisée chez nous *Rhapsodie hongroise*, du nom de la seule première partie, doivent obligatoirement être reçus comme un spectacle politique, mais non au sens où on l'entend dans les films de Constantin Costa-Gavras ou d'Yves Boisset. Pour conter la nécessaire révolution de la Hongrie des hobereaux d'avant 1914, pour rappeler la violence impitoyable de l'histoire dans un petit pays isolé au cœur de l'Europe, Miklos Jancso, avec l'aide de son inséparable scénariste Gyula Hernadi, se fait de plus en plus lyrique, se veut de moins en moins « réaliste » (*le Monde* du 18 mai 1979).

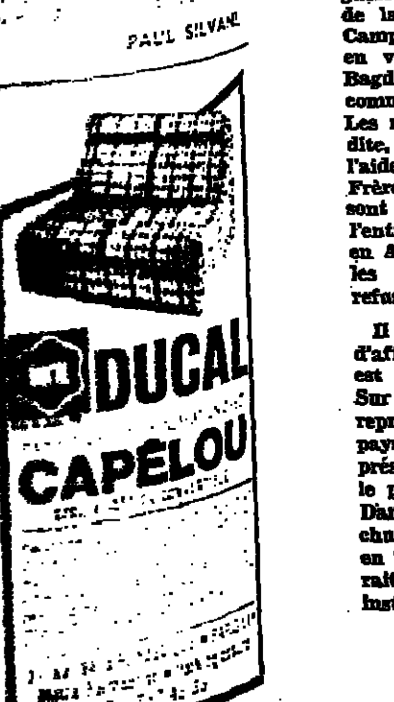
Il demande au cinéma, en quelque sorte, de reprendre dans sa forme même la douloureuse incertitude révolutionnaire. Derrière le spectacle, magnifique, à travers le destin de cet ancien noble terrien venant progressivement au peuple que d'abord il massacrait, l'incohérence apparente, puis l'ombre d'un commencement de réponse. Le sentiment de la révolution advenant coûte que coûte.

L. M.

(Lire page 19 un entretien de Claire Devarrieux avec Miklos Jancso.)

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE CHARLIE PARKER

Lire page 20 l'article de LUCIEN MALSON : « Le plus libre des musiciens »



Le Monde

idées

SÉCURITÉ SOCIALE

Mort de la convention ?

par le docteur
GERARD BLES (*)

LE grand public assiste actuellement, non sans une certaine passivité, à de multiples affrontements autour de l'évolution du système médico-social, au travers d'un débat où les pétitions de principe et l'intoxication ont très largement supplanté l'analyse objective des faits. Il s'agit pourtant d'une véritable crise, à bien des égards fondamentale sur les plans politique et social.

Le système conventionnel français — la « convention » — a été bâti en vingt ans, avec beaucoup de ténacité, par les médecins et les représentants des assurés sociaux, avec l'appui, à l'origine, des pouvoirs publics. Il visait, dans son principe, à permettre à l'ensemble des assurés le libre accès à des soins de qualité, sans discrimination d'ordre socio-économique. Pour cela, les médecins avaient accepté de renoncer pour leurs actes à la liberté tarifaire, afin que les remboursements au titre de l'assurance-maladie constituent une compensation effective et efficace des dépenses engagées par le malade.

Deux exceptions existaient cependant en matière de tarifs, motivées à leur origine par le désir d'une extension du régime conventionnel à la quasi-totalité des praticiens libéraux : les actes des médecins non conventionnés (3 % actuellement) ne bénéficiaient que d'un remboursement très réduit (tarif dit d'autorité) et supposé dissuasif, cependant qu'un certain nombre de praticiens titrés disposaient de leur côté, dans le cadre conventionnel, d'un droit permanent à dépassement tarifaire (DP). On a souvent exagéré l'importance du nombre de ces derniers : actuellement, ils représentent 14,5 % des médecins conventionnés, surtout des spécialistes, et surtout concentrés dans les grands centres urbains, en particulier à Paris. Et tous sont loin d'utiliser effectivement leur droit.

Primitivement, c'était sans doute la seule manière d'obtenir que ces praticiens « notoires » s'intègrent à la convention. Secondairement, et notamment en 1976, il a fallu maintenir un tel dispositif devant le refus des caisses d'accepter la mise en place d'un authentique mécanisme promotionnel.

Aujourd'hui, sous couvert de supprimer ce fameux DP et tout en continuant de refuser l'instauration d'un réel système promotionnel pour les médecins, les caisses et le gouvernement ont décidé de créer dans le cadre conventionnel un « véritable double secteur » avec une nouvelle catégorie de médecins (30 à 35 % des praticiens, selon les chiffres généralement avancés) qui, simplement par choix personnel, sans aucune caution qualitative de leurs pairs, disposeraient d'une complète liberté de tarifs tout en bénéficiant des mêmes remboursements que les autres. L'intention avouée (dans la coulisse) des promoteurs de ce nouveau système est d'amener les Français à « reprendre en charge eux-mêmes leurs dépenses de santé aux dépens du budget de leurs foyers ».

Une première duperie

Une première duperie saute aussitôt aux yeux : l'argent dont disposent les caisses, ce « salaire différé », constitue lui aussi une part bien réelle, encore qu'indirecte, des ressources des ménages. Prétendre accroître la contribution directe des malades n'est qu'une manière d'entamer le principe de solidarité pour faire peser plus électivement le poids économique de la maladie sur ceux qui en sont victimes.

Manière de freiner les dépenses, et donc l'accès aux soins ? C'est certainement un des buts recherchés. Mais, dira-t-on, 65 % à 70 % des médecins continueront à respecter les tarifs. Sans doute, mais à quel prix ?

En effet, le deuxième rouage essentiel du dispositif envisagé est un système de « maîtrise concertée des dépenses » qui, pour assurer le respect d'une « enveloppe financière globale et bloquée », jouera essentiellement sur la tarification : comme les facteurs d'accroissement des dépenses de santé (le progrès technique, l'évolution des prix comme ceux, tout récemment annoncés, de la pharmacie, l'évolution de la couverture sociale, les besoins non satisfaits, etc.) excèdent, et de très loin, les gaspillages ou les mésusages allégués, il est impossible à la profession de tenir le pari de l'encadrement, sauf à réduire délibérément actes ou prescriptions nécessaires, ce qu'elle n'accepte pas. Dès lors, le niveau des honoraires, déjà insuffisant, des médecins strictement conventionnés va encore stagner ou se réduire, et la qualité technique des prestations s'en ressentira inéluctablement.

Par ailleurs, et malgré la pression démographique médicale sur laquelle certains technocrates tablent pour réguler l'ensemble (par l'application des lois du marché et de la concurrence), nombre de praticiens, refusant aussi bien la régression technique que la réduction de leur niveau de vie, seront tentés de rejoindre le secteur à honoraires libres. Là, ne dépendant plus des contraintes tarifaires, ils ne seront guère incités à des économies plus ou moins artificielles, et leur activité viendra contribuer à aggraver encore les sanctions économiques pesant exclusivement sur le premier secteur.

On voit très bien se dessiner ainsi la dynamique d'un processus qui aboutira à terme, contrairement aux engagements du gouvernement ou des caisses, au démantèlement de la convention comme authentique système de protection médico-social, et à la dégradation objective de la qualité des prestations accessibles aux moins favorisés sur le plan économique.

Médecine de riches, médecine de pauvres ? Sans doute, sous des formes plus ou moins habilement maquillées. Mais aussi, à moyen terme, le risque d'une remise en cause beaucoup plus radicale d'une médecine libérale.

Ces remises en cause structurales, ces risques évolutifs, les députés et les sénateurs les ont très bien perçus, qui réclament que soit soumis au Parlement l'essentiel des dispositions nouvelles envisagées, ces dispositions que d'autres voudraient bien faire endosser à la sauvette par une petite minorité de professionnels complices.

La Confédération des syndicats médicaux français, quant à elle, justement parce qu'elle est profondément attachée à une convention qu'elle a pour une très grande part créée, se refuse catégoriquement à céder à de telles compromissions destructrices. Elle demeure prête à prendre, comme précédemment, ses responsabilités dans la recherche du système le plus juste au service d'une médecine de qualité. Elle attend que chacun, pour sa part, en fasse autant.

(*) Secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux français.

Cet article a été rédigé avant la nouvelle réunion du 12 mars entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats médicaux.

Les grandes manœuvres

par les docteurs
JEAN-MARTIN COHEN-SOLAL (*)
et CLAUDE PIGEMENT (**)

LE conflit actuel entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie risque, à terme, de déboucher sur l'éclatement du système conventionnel mis en place en 1971 et, par là même, sur la suppression d'une conquête sociale concernant la couverture des frais médicaux. Une remise en cause du système conventionnel aurait aussi bien pour le corps médical que pour les usagers des conséquences considérables que nous devons analyser.

Si la convention modèle 71, renouvelée en 75, est aujourd'hui en danger, sa « déstabilisation » par le gouvernement date de plus de six mois et se concrétise par plusieurs mesures qui ont, reconnaissons-le, la qualité de la cohérence. Le pouvoir, par le moyen de l'enveloppe globale liant la progression des honoraires médicaux au volume des prescriptions, voulait utiliser le corps médical comme maillon essentiel afin de réduire le coût social que sont les dépenses de santé.

Devant la levée de boucliers des médecins, à l'automne 79, le gouvernement entreprend un repli tactique et se lance dans une campagne alarmiste sur le coût de la santé, en culpabilisant les usagers sur le thème « ça ne peut plus durer ». Dans le cadre de l'effort national de réduction des dépenses de santé, il met surtout les assurés à contribution : réduction du remboursement du ticket modérateur par les mutuelles et application d'un ticket modérateur public pour les maladies longues et coûteuses.

Quant aux médecins, ne pouvant accepter de passer sous les fourches caudines des caisses de Sécurité sociale et payant leur politique de l'autruche, ils seront tenus pour responsables de l'échec des négociations. Voici le décor planté qui permet la réalisation du scénario préparé par le pouvoir et par le patronat.

Une convention-cadre imposée

Les caisses, de fait aux mains du patronat depuis les ordonnances de 1967, imposeront une convention-cadre avec liberté des prix. Elles fixeront un remboursement forfaitaire des actes médicaux, revalorisable unilatéralement. Pour les médecins ce seront les prix libres. Chaque médecin fixera à sa guise ou selon un tarif syndical le prix des actes. Par exemple, un assuré qui actuellement est remboursé à 75 %, c'est-à-dire 30 F sur le prix conventionné de la consultation du généraliste, sera toujours remboursé 30 F quel que soit le montant des honoraires qu'il versera à son médecin. Dans ce système, plus besoin de droit permanent au dépassement ou de droit pour exigence particulière. Ce sera la guerre des prix sur le dos des assurés. M. Monory pavoisera : la liberté des prix sera générale et l'acte médical deviendra un produit de consommation comme un autre. La revue *Que choisir ?* pourra faire une étude sur les rapports qualité/prix des différents médecins. Il est alors vraisemblable que la C.S.M.F. et la F.M.F. proposeront un tarif syndical à leurs adhérents pour limiter la concurrence, qui, sans garde-fou, ferait voler en éclats le principe — ô combien sacré ! — de la confraternité.

Presque tout le monde sera content :

— Le pouvoir, qui pourra contrôler, par un taux de remboursement modulé, les dépenses de médecine de ville.

— Les médecins, qui seront libérés du « carcan » du tarif conventionnel et profiteront des avantages sociaux de la convention-cadre. Les revenus et le paiement à l'acte seront sauvegardés, mais pour combien de temps ?

— Les assurances privées, qui se proposeront de compléter le remboursement de la Sécurité sociale et des mutuelles. Ainsi sera mise en place une couverture sociale à trois étages : un remboursement minimum de la Sécurité sociale, un complément partiel des sociétés mutualistes et la partie restante par les assurances privées.

Les seuls à ne pas participer à la fête seront, une fois de plus, les assurés : les plus riches d'entre eux souscriront des contrats d'assurance et seront peu touchés par cette réforme. Quant aux autres, la majorité, il va de soi, ils auront le choix entre une couverture partielle des dépenses médicales et une médecine de caisses qui se mettra en place ; le système libéral se donnant bonne conscience en créant un ghetto médical pour les plus démunis. Une médecine des riches et une médecine des pauvres se côtoieront, l'américanisation de notre système de santé sera complète.

Face à cette logique, nous sommes attachés à la signature d'une nouvelle convention, dans le système actuel, qui respecterait les droits des usagers et des médecins.

Elle devra couvrir toute la médecine ambulatoire et pas seulement la médecine libérale. Une revalorisation des actes, particulièrement pour les généralistes, sera indispensable et devra être liée à un plafonnement d'activité, à la suppression du droit permanent au dépassement et du droit pour exigence particulière, véritable passoire de la convention actuelle.

Le tiers payant sera élargi aux actes de biologie et de radiologie.

Les profils d'activité médicale seront communiqués aux médecins et devront être utilisés comme moyen d'information des partenaires (caisses, médecins) et non comme une épée de Damoclès.

Dans ce sens, une véritable collaboration entre les médecins-conseils et les praticiens permettra une autre approche du contrôle de l'activité médicale.

Une incitation à la formation médicale continue entièrement repensée, permettra un véritable recyclage.

Des expériences nouvelles

Enfin et surtout l'abolition de l'article 18 de la convention actuelle liant la création ou la subvention par les caisses de Sécurité sociale de centres de santé à l'accord « des syndicats médicaux représentatifs », traduira la volonté des partenaires de promouvoir des expériences nouvelles.

Ces expériences de structures sanitaires, que nous appelons « Centres de santé intégrés » permettraient une autre pratique médicale : globale, pluridisciplinaire, décentralisée, en contact avec les réalités sociales. L'objectif serait de donner à ceux qui le souhaiteraient (collectivités locales, associations d'usagers, groupes de praticiens) le moyen de mettre en œuvre de telles structures. Sans renoncer au principe du secret médical, de la liberté de prescription et du libre choix du médecin, le travail d'équipe (du praticien au travailleur social payés à la fonction) permettrait des activités curatives, mais aussi l'éducation sanitaire, la prévention et la réadaptation.

Un organisme tripartite (collectivité locale, travailleurs du centre, usagers) assurerait la gestion d'un budget annuel négocié entre les différentes parties (centre de santé intégré, Sécurité sociale, mutuelles, action sanitaire et sociale).

Ces nouvelles expériences, qui traduiraient à long terme un projet sanitaire alternatif à la médecine libérale, devraient ainsi montrer sur le terrain leur crédibilité et leur faculté à répondre aux besoins des usagers. Accepter l'éclatement du système d'assurance-maladie avec toutes ses conséquences sociales ou établir une troisième convention ouverte sur des expériences novatrices, voilà, pour nous, le choix qui s'offre à notre pays.

(*) Président de l'association Santé et Socialisme.

(**) Secrétaire général de l'association Santé et Socialisme.

Médecin ou plombier

par le docteur
V. WAJNBERG (*)

DEJA mille cinq cents médecins inscrits au chômage. Des jeunes praticiens contraints de fermer leur cabinet après un an ou deux, faute de revenus suffisants pour faire face aux frais. L'époque est révolue où il suffisait de mettre sa plaque pour crouler sous l'or.

La profession médicale est frappée — durement — par la crise économique. Elle doit en outre affronter une autre crise, aussi grave, sinon plus, de par les attaques dont elle est l'objet.

Les médecins sont en effet présentés comme les responsables du déficit de la Sécurité sociale (puisqu'il paraît qu'en définitive celle-ci est déficitaire). De quelle façon ? Par le volume abusif de leurs prescriptions et des actes médicaux réalisés. Il suffit donc de réduire ces dépenses de santé, et tout ira bien. Comment y parvenir ? Dans un premier temps, on propose de lier l'évolution des honoraires médicaux de façon inversement proportionnelle à celle des dépenses de santé — celles-ci ne devant pas excéder un certain pourcentage. Devant le manque d'enthousiasme des médecins (grève nationale de l'automne dernier), on propose autre chose. Au lieu de la convention actuelle, qui avait le défaut d'être simple, acceptée par 96,5 % du corps médical, et égalitaire pour l'accès aux soins, on va offrir à la population une médecine à trois étages : pour les pauvres, les moins pauvres et les non-pauvres.

Il y aurait en effet, selon les propositions des caisses d'assurance-maladie, plusieurs variétés de médecins : conventionnés, agréés, libres.

Il est bon d'ajouter que le médecin conventionné, en contrepartie, aurait des honoraires imposés (comme actuellement), mais de revalorisation très faible. Que ses prescriptions seraient étroitement surveillées par les médecins-contrôleurs des caisses — qui ne manqueraient pas de lui tirer l'oreille s'il s'écartait des normes.

Dépenses de vie et dépenses de mort

Le médecin agréé, lui, bénéficierait d'honoraires libres, à fixer à sa convenance. En somme, le libéralisme et la concurrence par les prix (« Le docteur Machin casse les prix... », « Aujourd'hui, soldes monstres, deux consultations pour le prix d'une... », etc., on peut imaginer des slogans à l'infini). Mais, bien sûr, il perdrait les avantages sociaux que procurait l'actuelle convention. Dans les deux cas de figure, le médecin apparaît — aux yeux du public ou à ses propres yeux — comme un pantin ou comme un vil profiteur de la souffrance d'autrui. Et le tour est joué, c'en est fini de l'image noble et respectable acquise jusqu'alors.

Telle est la situation en ce début 1980. Elle ne donne guère envie de sourire, mais plutôt d'éclater, tant elle laisse apparaître de mauvaise foi, d'incompétence, de cynisme. Essayons de montrer en quoi.

Non qualifié en techniques comptables, je m'étonne simplement que l'on applique à la santé des principes de budget identiques aux autres domaines. La santé est-elle rentable ? Oui. Cette rentabilité s'exprime-t-elle en francs ? Oui et non. Non en ce qu'elle est la base nécessaire à toute vie. Oui pour ce que cette vie peut produire de quantifiable et de monnayable. Investir dans la santé est indiscutable, indispensable, élémentaire. Le profit est constant, même si ce n'est pas toujours en termes financiers.

On veut équilibrer le budget de la santé. Procède-t-on de même pour celui de la défense nationale ? A partir de combien de vies humaines détruites s'exprime la rentabilité d'une bombe, d'un sous-marin, d'une fusée ? Un gouvernement discute-t-il de leur nécessité ? Pourquoi les dépenses de mort seraient-elles mieux considérées que les dépenses de vie ? L'équilibrage du budget de la santé est alors une affaire de choix gouvernemental et de rééquilibrage dans celui de la nation. Si l'effort de chacun est justement requis, il est illogique de tout en attendre.

Une première duperie

C'est un truisme : les médecins étant les prescripteurs sont responsables de ces dépenses, dit-on. C'est inexact.

Toute publicité lui étant interdite (jusqu'à quand ?), le médecin ne crée pas la demande médicale, il ne fait qu'y répondre. Celle-ci ne diminuera que lorsqu'on se sera attaché à résoudre les plus importantes de ses causes (alcool, tabac — monopoles d'Etat, — absentéisme, maladies psychosomatiques, rythmes de la vie contemporaine).

Il y répond avec la conscience que lui impose le code de déontologie (recours aux données les plus récentes de la science). Non tenu par l'obligation de résultat, mais par celle de moyens (« Je le soignais, Dieu le guérit ! », disait Ambroise Paré), il est sous la menace d'une condamnation pénale s'il a failli à cette obligation. Et les exemples de procès ne manquent pas...

Le médecin n'est pas responsable du coût des matières premières qui conditionnent le prix des radiographies ou autres investigations plus sophistiquées — dont nul ne conteste l'utilité.

Il n'est pas responsable des loyers élevés qu'on lui impose, des charges salariales dues pour ses collaborateurs, des cotisations obligatoires, des frais incompressibles (matériel, revues, etc.). Un ami, spécialiste, installé depuis cinq ans, adepte d'une médecine lente, me montrait ses comptes pour l'année 1978 : après déduction des seuls frais professionnels, son revenu mensuel moyen avait été de 1 600 F ! Moins que le SMIC ! On s'étonnera après que les médecins cherchent à augmenter leurs revenus — quand les honoraires sont gelés, quand les frais augmentent avec l'inflation. Il reste toujours, bien sûr, la possibilité de se reconvertir comme plombier...

C'est faire un mauvais calcul que de vouloir dénigrer le médecin comme on s'y emploie actuellement. Il n'est pas qu'un technicien de la santé. Il reste l'un des ultimes recours de l'individu perdu dans un monde informatisé, anonyme, sans âme ni idéal. La relation personnalisée qui s'établit dans l'intimité du cabinet médical est indispensable, irremplaçable.

Si le médecin perd la confiance de ses malades, s'il exerce avec amertume, rancœur, dépouillé de son propre respect, que restera-t-il comme exutoire à la société ? Le P.M.U. et le Loto ?

Le remède proposé par les caisses et le gouvernement au déficit de la Sécurité sociale risque d'être — à moyen terme — pire que le mal.

(*) Médecin spécialiste à Paris.

Le Monde

LA CRISE AFGHANE

M. Poniatowski s'en prend au

Aux « Dossiers de l'écran »

Les cavaliers et les cochers

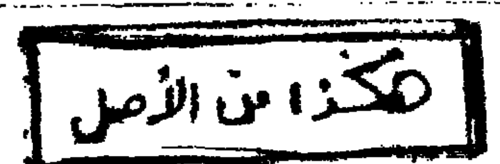
Une question fondamentale

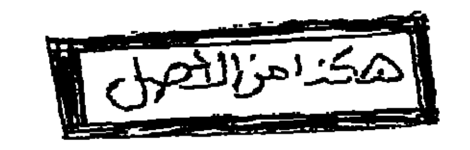
Vive activité diplomatique européenne

PAKISTAN

ISLAMABAD DÉMENT QUE DES OFFICIERS AIENT TENTÉ DE FOMENTER UN COUP D'ÉTAT







Le Monde

étranger

LA CRISE AFGHANE

M. Poniatowski s'en prend au « baptisme politique » de M. Carter

M. Poniatowski critique vivement dans des déclarations faites au magazine de Hambourg *Stern* le comportement américain dans la crise afghane.

Depuis l'affaire du Watergate et la chute de M. Nixon, les États-Unis, estime l'ancien ministre de l'intérieur, ne jouent plus un rôle de superpuissance ; il leur reproche d'avoir fermé les yeux sur le coup d'État communiste de 1978 à Kaboul. Il dit à propos de M. Carter : « *Cet homme s'est comporté avec légèreté, il a renoncé à tout, cédé sur tout et a toujours reculé. Il a pratiqué le baptisme politique.* »

Si les États-Unis étaient sérieux, ajoute M. Poniatowski, leurs sanctions commerciales les auraient amenés à cesser toute exportation vers l'U.R.S.S. « *Il n'est pas suffisant de dire que nous n'allons pas jouer à la balle à Moscou, puis de continuer les livraisons aux Russes comme auparavant.* »

Interrogé sur l'attitude de la France, M. Poniatowski déclare qu'elle consiste à agir plutôt qu'à parler et à défendre ses intérêts. La France doit veiller à son approvisionnement en matières premières et en ressources énergétiques, dit-il. « *Je considère comme légitime cet égoïsme national.* »

Vive activité diplomatique européenne

Les Européens déploient une vive activité diplomatique dont l'affaire afghane est le centre. Le comité politique des Neuf se réunira, à Rome, les 13 et 14 mars. Les ministres des affaires étrangères discuteront de l'Afghanistan, sans doute, lundi ou mardi prochain, à Bruxelles. M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, va recevoir ses homologues du Pakistan (le 13), de l'Inde (le 16) et du Bangladesh (le 17). Selon le journal de Bonn, *Bonner Rundschau*, M. Brejnev et M. Honecker, numéro un de la R.D.A., seraient désireux de recevoir le chancelier Schmidt, avant le 24 mai, date limite pour l'inscription aux Jeux olympiques. Cependant, à Moscou, la *Gazette littéraire* tourne en dérision le projet européen pour neutraliser l'Afghanistan. « *Le but est clair*, écrit le journal, *sous l'étiquette de* « neutralité » *on cherche à camoufler une politique visant à éliminer non seulement l'actuel gouvernement afghan, mais le régime même issu de la révolution d'avril.* »

Les reportages de l'« Étoile rouge »

A Kaboul, le ministère des affaires étrangères a démenti, mardi 11 mars, que M. Babrak Karmal ait « *donné son accord à la convocation d'une conférence internationale sur la création de forces de police chargées de défendre la frontière afghano-pakistanaise* » (*le Monde* du 7 mars). Cette information attribuée par Kaboul à l'agence américaine UPI, est « *malfondée* » : il s'agit d'un « *nouveau faux de la propagande occidentale* ».

D'autre part, le quotidien de l'armée soviétique *Étoile rouge*, a publié, mardi, un reportage de son envoyé spécial en Afghanistan, selon lequel « *tous les Afghans honnêtes témoignent des sentiments sincères d'hospitalité et de profonde reconnaissance aux soldats soviétiques* ». « *Nous sommes toujours heureux de vous voir* », a déclaré au journaliste, M. Nakibullah Surat, secrétaire du comité du parti de Hayrhans, localité proche de Kaboul. Les soldats soviétiques ont apporté à la population « *une assistance médicale qualifiée (...), offrent des cadeaux, aident à rendre plus confortables les locaux, donnent des concerts* » de sorte que « *les enfants afghans se réjouissent invariablement lorsque les militaires soviétiques arrivent dans la localité.* »

Toutefois, les réfugiés qui continuent d'arriver de la région du Khunar parlent de villages incendiés et bombardés, de napalm. Un mollah a raconté son récent passage dans la ville d'Asmar, où ont eu lieu de violents affrontements : « *Je suis arrivé juste après le bombardement. Tout n'était que désolation, les trois quarts au moins des maisons avaient été détruites, la population s'était dispersée.* »

Des maquisards de l'Hazaradjat, le plateau central où les Hazaras chiites luttent contre le pouvoir de Kaboul, sont arrivés au Pakistan après deux semaines de marche. Ils ont fait part de leur crainte de voir les Soviétiques et l'armée afghane, qui font le blocus de la région, lancer une offensive générale contre eux après la fonte des neiges, en avril. Regroupés depuis août 1979 dans un Conseil de la révolution unitaire pour l'Afghanistan islamique, ou Shorai Inqlabi, ils sont venus demander de l'aide au monde extérieur pour éviter d'être « écrasés ». — (Tass, A.F.P., A.P.)

Aux « Dossiers de l'écran »

Les cavaliers et les cochers

Après le film *les Cavaliers*, ils ont été bien peu convaincants, les deux amis des cochers du communisme en Afghanistan, mardi 12 mars, aux « Dossiers de l'écran » consacrés à l'Afghanistan. Deux jeunes gens bien mis, l'un, informaticien en France, l'autre, membre du parti au pouvoir à Kaboul et étudiant installé en France également, auxquels on n'a pas eu le temps de demander ce qui les avait amenés à choisir notre pays pour parfaire leurs connaissances au service de la révolution.

En face d'eux, M. Rassoul, président de l'Association humanitaire pour les réfugiés afghans, et deux opposants. Le président du Front islamique de libération arborait un déguisement dont on comprenait mal l'utilité, puisqu'il a donné sur son passé des détails qui semblent de nature à le faire identifier par la police de Kaboul, au cours d'un entretien relaté dans un livre (1) par le journaliste français François Missen, également présent à l'émission avec l'ethnologue J.-C. Victor.

M. Rassoul aurait voulu saisir cette occasion pour discuter entre Afghans du drame humain qui les concernait ; il a fait appel à leurs sentiments d'hommes. Mais il n'a rencontré que les récitants impassibles d'un conte à dormir debout. Ils avaient l'air si absorbés par leurs dossiers qu'on a cru d'abord qu'ils allaient en sortir quelques révélations étonnantes, après avoir donné aux organisateurs de l'émission la leçon de « journalisme honnête » à laquelle nous ont désormais habitués tous les invités communistes à quelque débat que ce soit. Selon eux, il aurait fallu, pour une joute équilibrée, inviter des reporters français ayant pu constater les bienfaits les plus récents de la révolution à Kaboul ; mais leur hôte a précisé que, s'il en existait, aucun n'avait voulu participer à l'émission.

Une question fondamentale

En fait d'éléments nouveaux pour la défense du régime, il n'y avait que des communiqués officiels, des coupures de presse occidentale cochées de façon à utiliser une phrase isolée de son contexte, une lettre d'Amnesty International, dont n'a été lu qu'un passage prenant note d'une déclaration d'intention des dirigeants de Kaboul.

Il y eut cependant une tentative de réponse à cette question fondamentale : pourquoi l'homme qui a appelé les Soviétiques à intervenir en force à Kaboul contre une prétendue menace extérieure — Hafizullah Amin — a-t-il été tué dans les jours qui suivirent ? Selon le militant du parti unique, ce n'est pas H. Amin — présenté imperturbablement comme un « *agent de la C.I.A.* » — qui a appelé l'Armée rouge, mais la majorité du Conseil de la révolution, le pouvoir s'exerçant en fait de façon collégiale.

Plus tard, les deux partisans de M. Babrak Karmal confirmèrent que la répression sous Amin fit des dizaines de milliers de morts.

Comme nombre d'anciens collaborateurs de H. Amin se sont retrouvés dans le gouvernement de M. Babrak Karmal, il reste à expliquer pourquoi la collégialité existait quand on fit appel à Moscou, mais pas quand furent ordonnés ces massacres...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(1) *Le Syndrome de Kaboul* (Édisud).

PAKISTAN

ISLAMABAD DÉMENT QUE DES OFFICIERS AIENT TENTÉ DE FOMENTER UN COUP D'ÉTAT

Islamabad a démenti qu'une tentative de coup d'État, organisée par des officiers supérieurs, ait été déjouée la semaine dernière au Pakistan. Cette information avait été rapportée, mardi 11 mars, par le journal d'opposition pakistanais *Millat*, publié à Londres. Une vingtaine d'officiers supérieurs auraient été arrêtés. L'organisateur du projet serait le général en retraite Tajmal Hussain Malik, dont la famille avait signalé la disparition la semaine dernière.

L'agence U.P.I. croit savoir que certains milieux militaires pakistanais, dont le général Mohamed Iqbal, chef d'état-major adjoint et subordonné direct du président Zia Ul-Haq, ont récemment exprimé leur mécontentement devant le refus du président d'accepter une aide militaire américaine de 400 millions de dollars à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique (*le Monde* du 7 mars). Le général Iqbal, dont l'arrestation a aussi été annoncée par U.P.I., serait, au contraire, selon les milieux officiels pakistanais, en tournée en province. — *(U.P.I., A.F.P., A.P.)*

INDE

LE RETRAIT DU JANATA DE L'ANCIEN VICE-PREMIER MINISTRE

M. Jagjivan Ram est-il « à la recherche de nouveaux pâturages » ?

De notre correspondant

New-Delhi. — En annonçant vendredi 7 mars que ses relations avec les dirigeants du parti Janata avaient atteint « *un point de non-retour* » et qu'il avait, par conséquent, décidé de se « *dissocier* » de cette formation, M. Jagjivan Ram, qui fut, avec Mme Gandhi et M. Charan Singh, l'une des trois « *têtes d'affiche* » des dernières élections générales, n'a vraiment surpris personne.

Depuis le scrutin de janvier, qui avait vu les adversaires de Mme Gandhi balayés par un véritable raz-de-marée électoral (le Janata était passé de 203 à 31 sièges), le torchon brûlait en effet entre cet intouchable de soixante et onze ans et les chefs du Janata. Avant même les élections, le Tout-Delhi politique avait été agité par des rumeurs concernant un ralliement de dernière minute de M. Ram à Mme Gandhi. Aussi n'est-il pas étonnant que l'actuel président du Janata, M. Chandra Shekhar, ait, dès la nouvelle connue, exprimé sa « gratitude » à l'égard d'un homme qui, constatait-il, soulagé, « *ne pourrait plus désormais nuire au parti* ».

Ce faisant, M. Shekhar sous-estimait sans doute les aptitudes d'un homme dont l'habileté, la madrerie et le pragmatisme l'ont parfois fait comparer à M. Edgar Faure, et dont la démarche actuelle consiste, en quelque sorte, à sortir du parti sans pour autant le quitter, voire pour mieux y pénétrer de nouveau.

Certes, il a annoncé qu'il réunirait ses partisans le 22 mars, pour examiner l'avenir et envisager la création d'un nouveau parti. Mais il a aussi invité les journalistes à utiliser dès maintenant l'appellation *Janata (J)*, et il a immédiatement revendiqué le symbole actuel du parti, s'estimant d'ores et déjà à la tête du « *vrai Janata* ».

Une tentative d'annexion, une opération de reconquête, voilà comment M. Ram compte, semble-t-il, résoudre le problème qui l'obsède depuis plusieurs semaines (plus exactement, précisent ses adversaires, depuis qu'il a vu s'envoler ses espoirs d'accéder aux fonctions de premier ministre...), c'est-à-dire l'emprise croissante de la droite nationaliste hindouiste sur l'appareil du parti.

Fondé en 1951, le Jan Sangh s'était, certes, fondu dans le Janata en 1977, mais ses anciens membres avaient maintenu, pour la plupart, leur affiliation à sa branche socio-culturelle et paramilitaire, le R.S.S. C'est cette double appartenance que M. Ram s'est mis à dénoncer avec vigueur, d'autant qu'il attribuait, en grande partie, à l'action hostile du R.S.S. la débâcle enregistrée par le Janata en janvier. Allant même jusqu'à évoquer l'existence d'un accord secret entre cette organisation et le parti de Mme Gandhi, le Congrès

Confession et autocritique

N'ayant pas réussi à obtenir des dirigeants du parti qu'ils interdisent toute participation aux activités du R.S.S., M. Ram invite aujourd'hui ses partisans à une opération de décantation. Il s'agit de permettre à ceux qui militent pour le sécularisme, le socialisme, des réformes sociales et « *une société sans castes ni classes* », de se démarquer nettement, en se réunissant autour de lui, de ceux qui, dans la mouvance du Jan Sangh et du R.S.S., favorisent, « *par obscurantisme et fanatisme religieux* », le système des castes et l'antagonisme entre communautés religieuses.

Dans un très long communiqué aux allures — inhabituelles pour un tel document — de confession et d'autocritique publique, M. Ram retrace les plus récentes péripéties de sa carrière politique. Rappelant les raisons qui l'avaient amené à quitter le parti du Congrès en 1977 — « *La prolongation de l'état d'urgence décrété par Mme Gandhi menaçait l'âme du pays* » — et à fonder le Congrès pour la démocratie, qui devait se fondre dans le Janata, il affirme avoir, dès l'origine, douté de la viabilité d'une coalition dont le seul ciment était la volonté de renverser Mme Gandhi. Il explique également comment, cédant aux pressions de ses amis, il était revenu sur sa décision de ne pas participer au gouvernement, et note qu'il devait ensuite « *amèrement regretter cette erreur* ».

Contestant l'analyse selon laquelle l'électorat, en sanctionnant Mme Gandhi, avait renié trente années de gestion du parti du Congrès, il déplore que n'ait pu être appliqué le programme du Janata qui, à son avis, était largement fidèle aux valeurs défendues par Gandhi et Nehru.

Après avoir vigoureusement stigmatisé l'attitude de M. Charan Singh (1) — « *sans doute le politicien indien le plus imbu de lui-même* », M. Ram analyse les raisons qui, à son avis, ont entraîné la cuisante défaite du Janata en janvier. Il insiste particulièrement sur la campagne menée par ses adversaires, y compris au sein de son propre parti, pour détruire sa crédibilité comme éventuel premier ministre, en le présentant essentiellement comme le chef des intouchables, c'est-à-dire comme le chef d'une caste inférieure.

Analysant ensuite la situation dans laquelle se trouve actuellement le pays, il énumère un certain nombre de « *graves dangers* » : les tensions croissantes entre castes et communautés religieuses et les massacres qui en résultent ; l'instabilité de certaines régions, notamment le Nord-Est (l'Assam) ; l'inflation sans précédent due à une mauvaise gestion économique ; enfin, et surtout, le manque de confiance de l'opinion dans la capacité des partis politiques à assurer la sécurité publique et à résoudre les problèmes du pays.

La plupart des commentateurs constatent qu'en affaiblissant encore davantage une opposition déjà « *en miettes* », M. Ram fait le jeu de Mme Gandhi. M. Ram, tout en réaffirmant son hostilité à « *l'autoritarisme* », s'est déclaré partisan d'une « *opposition constructive* ». De quoi conforter dans leur opinion ceux qui estiment qu'en agissant comme il l'a fait, M. Ram s'est simplement ménagé une étape transitoire avant de rallier le parti de Mme Gandhi.

Il est toutefois intéressant de relever la conclusion de l'éditorial que lui a consacré, samedi, le *National Herald*, un quotidien très proche du premier ministre : « *Quelle que soit sa stratégie*, écrivait-il, *M. Ram n'a rien ajouté à sa gloire par ses cabrioles politiques des dernières années. Il avait peu gagné en quittant le Congrès à un moment où son soutien avait de l'importance pour ce parti. Son association avec les adeptes du communalisme ne lui aura guère été plus profitable. Aujourd'hui, il est à la recherche de nouveaux pâturages.* »

PATRICK FRANCÈS.

(1) M. Charan Singh avait quitté le Janata en juillet 1979, entraînant l'éclatement de la coalition alors au pouvoir et la chute de M. Desai. Il avait invoqué, pour justifier sa décision, l'influence croissante du Jan Sangh au sein du Janata.

● *Le Français Charles Sobhraj*, qui avait été arrêté en 1976 et condamné à sept ans de prison pour le meurtre d'un touriste français, a été acquitté mardi 11 mars par la Haute cour indienne ; ses deux complices, la Canadienne Marie-Andrée Leclerc et le Français Jean Dhuisme, avaient été acquittés au bénéfice du doute. M. Sobhraj restera cependant en prison pour d'autres chefs d'inculpation, usage de faux passeports et vol dans une bijouterie de New-Delhi. M. Sobhraj est par ailleurs soupçonné d'être l'auteur d'une douzaine d'assassinats en Thaïlande et au Népal. — *(A.F.P.)*

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le nouveau premier ministre devra former un gouvernement de coalition

C'est par cinquante-sept voix contre quarante-neuf que le premier ministre, M. Somare, a été renversé, mardi 11 mars, par le Parlement de Port-Moresby, et remplacé par Sir Julius Chan, à la suite du vote d'une motion de censure (« le Monde » du 12 mars). La défaite de M. Somare est, en partie, due à la défection de membres du parti uni, qui ont voté avec l'opposition. M. Chan devrait former un gouvernement de coalition avec les autres partis d'opposition. — (U.P.I., Times.)

Au pouvoir depuis 1972, d'abord comme ministre en chef, puis comme premier ministre après l'indépendance, en 1975, M. Michael Somare avait vu son autorité battue en brèche à de nombreuses reprises par des crises : menaces de sécession de l'île de Bougainville et de la Papouasie (1975), remous au sein de l'armée (1977), tentative après les élections législatives de la même année par l'opposition de former une coalition gouvernementale. Son habileté manœuvrière, sa stature politique indéniable, la division de ses adversaires, lui avaient jusqu'à présent permis de l'emporter.

Mais, depuis 1977, les difficultés politiques s'étaient accumulées, tandis que la situation économique et sociale se détériorait, que la criminalité et la violence s'intensifiaient. Le système de décentralisation — en vertu duquel chacune des vingt provinces de ce pays de trois millions d'habitants pour 462 840 km2 a son propre Parlement et son gouvernement local — n'a pas répondu aux espérances.

En novembre 1978, la coalition gouvernementale entre le Pangu Pati de M. Somare et le parti progressiste populaire (P.P.P.) de M. Julius Chan éclatait, et M. Chan passait à l'opposition. Le P.P.P. était remplacé par le parti uni, qui représente les habitants des plateaux, les *Highlanders*. Coalition fragile, car elle dut affronter quatre motions de censure en un an et demi ; la dernière lui aura été fatale. Entre-temps, le scandale de l'emprisonnement du ministre de la justice, Mme Nahau Rooney, pour outrage à magistrat, en septembre, puis sa libération sur ordre de M. Somare, qui s'était attribué le titre de garde des sceaux par intérim, suivie de la démission de cinq des neuf juges à la Cour suprême et de manifestations, avaient fortement miné le prestige du gouvernement. Quelques jours plus tard, c'était au tour du ministre de la planification, M. John Kaputin, de se retrouver sous les verrous pour ne pas avoir présenté le rapport annuel d'une corporation dont il était président. A sa sortie de prison, M. Kaputin accusa le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Ebia Olewale, d'être derrière cette affaire. En février, M. Kaputin et un autre ministre, le R.P. John Momis, ont été démis de leurs fonctions par M. Olewale, agissant en tant que premier ministre par intérim.

La crise causée par le départ de ces deux hommes, et surtout du second, qui représentent l'île de Bougainville, dont le cuivre est l'une des principales ressources du pays, et où la tentation sécessionniste n'a pas disparu, constituait un risque pour l'unité de ce pays disparate où des centaines d'ethnies parlent cinq cents langues différentes. D'autant que les nationalistes papous de Mlle Josephine Abaijah et de son parti Papua Besena relèvent la tête et que, dans les Highlands, la recrudescence des luttes tribales a créé une véritable insécurité et conduit le gouvernement à imposer un temps l'état d'urgence.

Pendant que M. Somare se débattait avec ces difficultés, M. Julius Chan, après une année dans l'ombre, a repris ses activités et uni ses efforts avec le chef du principal parti d'opposition, le Front uni populaire, M. Iambakei Okuk. Le dernier débat de censure a été longuement préparé et M. Chan a sans doute profité de la sympathie qu'avaient pour lui plusieurs ministres. Un remaniement ministériel de dernière minute effectué par M. Somare pour tenter d'élargir sa base parlementaire ne lui aura pas permis de résister à la détermination de son adversaire. Sa carrière politique est cependant loin d'être finie : il n'a que quarante-quatre ans et si la démocratie continue d'être pratiquée en Papouasie-Nouvelle-Guinée avec autant de régularité que depuis l'indépendance, son retour au gouvernement ne saurait être exclu.

PATRICE DE BEER.

SIR JULIUS CHAN
L'ancien partenaire de M. Somare

Né en 1939, dans l'archipel des Tonga, au large de la Nouvelle-Irlande, M. Julius Chan, dont le père était d'origine chinoise cantonaise, a fait des études secondaires en Australie avant de se lancer dans la politique. Élu à l'Assemblée territoriale à vingt-neuf ans, il fonde un an plus tard le parti progressiste populaire (P.P.P.). Dès la formation du premier gouvernement représentatif en 1972, il collabore avec M. Somare, dont il sera le ministre de l'intérieur et des finances après l'indépendance. Considéré comme plus conservateur que l'ancien premier ministre, ce catholique supervise la mise en place des structures économiques et financières du nouvel État.

En même temps, il ne cache pas ses ambitions, et sa rivalité avec M. Somare éclate au grand jour après les élections de 1977 : son P.P.P. gagne des sièges alors que le Pangu Pati de M. Somare en perd. M. Chan obtient le poste de vice-premier ministre. Mais la coexistence de ces deux personnalités opposées se révèle difficile. Mécontent des portefeuilles accordés à son parti lors d'un remaniement ministériel, M. Chan est passé à l'opposition il y a seize mois. Après quelques mois d'intense activité politique, il vient d'obtenir sa revanche. Il devra cependant gouverner lui aussi à la tête d'une coalition qui pourrait à son tour se révéler fragile. — P. de B.

PROCHE-ORIENT

L'AFFAIRE DES OTAGES EN IRAN

La commission d'enquête se refuse à considérer son départ comme une rupture

Peut-on déjà dresser un premier bilan de l'activité de la commission internationale d'enquête à Téhéran ? Nous l'avons demandé à certains de ses membres, dont Mᵉ Pettiti, ancien bâtonnier de Paris, qui a quitté la capitale, ce mercredi 12 mars, pour New-York. Les divers communiqués publiés par la commission internationale font apparaître son cheminement dans son travail et donnent un éclairage sur les principes qu'elle a suivis dès le début. Mᵉ Pettiti, observe à ce propos : *« La commission, sur le plan juridique, a été désignée par le secrétaire général des Nations unies, ce qui n'était pas un précédent extraordinaire. Dans le passé, le secrétaire général avait déjà désigné une commission d'enquête et d'information en ce qui concerne les territoires occupés de Palestine, d'une part, et une autre fois à propos de la Namibie.*

» En deuxième lieu, la commission des droits de l'homme des Nations unies avait déjà désigné une commission d'enquête ad hoc *sur les violations des droits de l'homme au Chili.*

» Nous avions, dès le départ, été chargés de préparer un rapport destiné uniquement au secrétaire général des Nations unies, qui l'aurait sans aucun doute communiqué au Conseil de sécurité. Le rapport devait contenir des éléments objectifs à partir de documents internationaux ayant déjà subi un examen contradictoire.

» D'autre part, il faut souligner que la commission, dès sa formation, a été indépendante et autonome. Elle a été en mesure de demander aux autorités iraniennes de lui communiquer des documents désignés par elle. Elle en a reçu d'autres dont elle se réserve de faire également usage. Mais la commission s'est refusé totalement à voir le groupe des militants de l'ambassade et à utiliser tous documents qui émaneraient de l'ambassade.

» D'autre part, la commission devait respecter les principes du droit humanitaire. C'est pourquoi il n'était pas possible d'accepter de voir les otages sinon sous la forme d'une visite privée, sans les étudiants, et dans des conditions de caractère familial et humanitaire. Il n'était évidemment pas question que ces rencontres prennent l'aspect d'un interrogatoire, ni de près ni de loin. »

Selon Mᵉ Pettiti, la commission a été unanime sur ce point tant dans sa décision de quitter Téhéran que dans la rédaction de ses communiqués. D'autre part, M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, a déclaré que la commission a pu voir les trois diplomates américains confinés au ministère des affaires étrangères et a pu s'entretenir avec eux pendant une matinée tout entière.

En ce qui concerne le départ de Téhéran, le facteur déterminant a été le communiqué de l'imam Khomeiny, dont les conditions ont été jugées inacceptables. Selon Mᵉ Pettiti, il ne s'agit cependant, avec ce départ, *« ni d'une rupture ni d'une cessation de mission »*. Le dernier mot appartient, de toute manière, aux Nations unies.

On peut dégager un certain nombre de facteurs positifs dans un premier bilan de l'activité de la commission : elle a donné une meilleure image de marque des Nations unies à l'opinion publique iranienne par rapport à l'échec de la visite de M. Waldheim. Elle a en outre préparé le terrain pour des solutions de transfert de garde ou de transfert des otages eux-mêmes hors de l'ambassade américaine.

Enfin, elle a permis, grâce à son séjour à Téhéran, à une surveillance médicale de s'exercer sur les otages avec l'autorisation des autorités iraniennes, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. — R. D.

Une épreuve pour le président Bani Sadr

(Suite de la première page.)

Certaines publications partisanes, cléricales ou de gauche, en revanche, n'y vont pas par quatre chemins pour opposer l'attitude résolument « anti-impérialiste » des « étudiants islamiques », soutenus en cela par l'imam, à celle du chef de l'Etat, qui aurait prêté son concours, volontairement ou non, à une « opération américaine », dont le seul but était d'obtenir la libération des otages.

L'intégrité et le prestige de M. Bani Sadr sont ainsi visés, à quelques jours des élections parlementaires au cours desquelles ses

On savait, avant même le départ de la commission d'enquête, partisans espèrent s'assurer la majorité des sièges.

que la controverse à son sujet n'était en réalité que l'un des aspects des luttes intestines qui minent la République islamique. Une version des péripéties de ces derniers jours permet de lever quelque peu le voile sur les manœuvres, les intrigues, les coups bas qui se sont multipliés dans les coulisses du pouvoir. Cette version, colportée dans les milieux proches de la présidence de la République et du ministère des affaires étrangères, met en cause M. Ahmed Khomeiny, fils aîné, confident et conseiller du « guide de la révolution »...

Le vendredi 7 mars, delon nos informateurs, devait sonner le glas des « étudiants islamiques ». Les forces de l'ordre mises en état d'alerte s'apprêtent ce jour-là à évacuer les otages de l'ambassade américaine. Informé du projet la veille, l'imam Khomeiny observe un silence, qui est interprété, à tort, comme un signe d'acquiescement.

Le ministre des affaires étrangères, M. Ghotbzadeh, agissant de concert avec M. Bani Sadr, annonce alors triomphalement que l'imam « approuve » le transfert de la garde des otages au Conseil de la révolution. Il ajoute qu'il se rendra, à cet effet, à l'ambassade samedi et que la commission rencontrera les diplomates américains dès le lendemain dimanche.

Plongés dans le désarroi par le « lâchage » apparent du « guide de la révolution », les « étudiants islamiques » admettent implicitement leur défaite. Mais samedi, deux heures à peine avant l'échéance, le cabinet de l'imam Khomeiny, que dirige son fils, diffuse un communiqué démentant que le fondateur de la République eut approuvé le projet du transfert. C'est au tour du Conseil de la révolution, M. Bani Sadr en tête, de battre en retraite. Dès samedi soir, les « étudiants islamiques » posent de nouvelles conditions inacceptables, formulent des menaces implicites, et persistent dans leur refus d'autoriser la commission internationale à visiter les otages.

Dimanche soir, à l'issue d'une réunion orageuse à laquelle participe exceptionnellement M. Ahmed Khomeiny, le Conseil de la révolution décide de se rendre, le lendemain matin, chez l'imam pour lui demander d'arbitrer le conflit. A *la surprise générale*, M. Bani Sadr informe ses collègues que leur « indécision » l'incite à ne pas s'associer à leur démarche...

La rencontre, lundi matin, chez l'imam Khomeiny, aurait débouché sur un accord : la commission de l'O.N.U. serait invitée, discrètement, à diffuser, de son propre chef, une déclaration condamnant les crimes du chah et faisant allusion à la responsabilité des Etats-Unis à cet égard ; après quoi l'imam donnerait l'ordre aux étudiants islamiques, d'autoriser les enquêteurs à rendre visite, le jour même, aux détenus. Il aurait été encore convenu, à en croire les milieux proches de la présidence, que l'imam ne rendrait publique sa requête que mardi, et seulement si la commission devait rejeter les termes de ce compromis.

M. Ghotbzadeh se précipite à *l'hôtel* Hilton *pour* communiquer la proposition à la commission, laquelle demande un délai de réflexion. En quittant l'hôtel, vers 13 heures, le chef de la diplomatie apprend, par un journaliste, que la radio vient de diffuser un communiqué du cabinet de l'imam *Khomeiny, celui-là même* qui ne devait être rendu public que le lendemain. Du coup, le projet de compromis s'était mué en ultimatum, la commission internationale étant sommée de satisfaire aux exigences des « étudiants islamiques ». M. Ahmed Khomeiny, à qui *l'on attribue* la diffusion prématurée du communiqué, aurait ainsi saboté la mission de l'O.N.U., à laquelle tenaient tant MM. Bani Sadr et Ghotbzadeh.

La commission d'enquête divisée

Mise ainsi dans une situation jugée humiliante, la « commission Waldheim » décide d'emblée de ne pas céder au « chantage » et de quitter l'Iran au plus tôt. Après plusieurs tentatives de la faire revenir sur sa décision, le chef de la diplomatie se présente à l'hôtel Hilton, à 23 heures, lundi, muni d'une nouvelle proposition, émanant cette fois-ci de M. Bani Sadr. Le président de la République offre une *« issue honorable » :* une réunion conjointe du Conseil de la révolution et de la commission internationale se tiendrait à la première heure, mardi ; les deux parties se mettraient d'accord sur les termes d'une déclaration dénonçant les crimes du chah et les méfaits des Etats-Unis en Iran, avant de soumettre le texte à l'imam Khomeiny, qui recevrait en audience les membres des deux groupes au grand complet. Le « guide de la révolution » inviterait alors les « étudiants islamiques » à ouvrir les portes de l'ambassade américaine aux enquêteurs de l'ONU. M. Ghotbzadeh communique encore à ses interlocuteurs plusieurs variantes du projet présidentiel.

La commission d'enquête se scinde entre partisans et adversaires *du nouveau compromis*, en attendant de consulter New-York et Washington. Dans la nuit du lundi au mardi, entre 1 heure et 2 h. 30, les conversations se multiplient entre les enquêteurs de l'ONU d'une part, et, de l'autre, MM. Kurt Waldheim, secrétaire *général des Nations unies*, et Hamilton Jordan, secrétaire général de la Maison Blanche. A en croire nos informateurs, tant M. Waldheim que M. Jordan auraient conseillé à la commission de ne pas interrompre sa mission, d'accepter les propositions de M. Bani Sadr. Washington aurait été d'autant plus favorable à celles-ci que le président de la République iranienne se serait en outre engagé à *« vider l'ambassade américaine aussi bien de ses occupants que des otages dans un délai de quinze jours »*, soit dans l'intervalle qui doit séparer le premier du deuxième tour des élections législatives.

Malgré cette impressionnante convergence de vues entre Washington, New-York et Téhéran, la commission — qui avait décidé d'appliquer la règle de l'unanimité — décide de quitter Téhéran conformément aux vœux de deux ou trois de ses membres, rapporte-t-on encore.

Cette version des événements, bien que formulée par l'entourage immédiat du président de la République et du ministre des affaires étrangères, doit sans doute être accueillie avec prudence, ne serait-ce qu'en raison des failles qu'elle comporte. Elle ne fournit, par exemple, aucune explication satisfaisante du refus obstiné de certains membres de la *commission de tenir compte des conseils* qui leur auraient été prodigués par MM. Waldheim et Jordan, représentants pourtant des deux parties directement impliquées dans la crise suscitée par la prise d'otages.

La proposition du président Bani Sadr était certes séduisante, mais avait-elle obtenu l'aval préalable de l'imam Khomeiny ? Avait-elle quelques chances d'aboutir si elle ne constituait qu'une initiative personnelle ? A cet égard, une chose paraît certaine : M. Ghotbzadeh n'a pas été en mesure de fournir les garanties crédibles que lui réclamaient certains membres de la commission.

D'autre part, la responsabilité attribuée à M. Ahmed Khomeiny dans l'échec de la commission internationale ne paraît pas, c'est le moins que l'on puisse dire, établie. On imagine mal le fils de l'imam, de surcroît son intime collaborateur, prendre seul la décision, samedi, de voler au secours des « étudiants islamiques », qui étaient sur le point de livrer les otages aux autorités, puis « torpiller », lundi, la mission de l'ONU en diffusant prématurément un communiqué au nom de son père, et sans même l'avoir consulté.

Pour certains observateurs, l'explication des événements de *ces derniers jours est plus simple* : l'imam Khomeiny ne souhaite ni l'audition des « étudiants islamiques », ses partisans inconditionnels, ni l'aboutissement du processus de normalisation ébauché par la commission de l'ONU, processus qui lui paraîtrait nettement favorable aux intérêts américains. Si cette thèse, qui paraît prendre de la consistance, devait se confirmer, les tiraillements — après les frictions — ne sont pas à exclure dans les relations futures entre *le « guide de la révolution » et le* président élu de la République, M. Bani Sadr.

ÉRIC ROULEAU.

• M. Camille Chamoun, président du Front libanais (chrétien), a échappé, ce mercredi matin 12 mars, à un attentat. Un véhicule piégé a explosé à 7 h. 30, au passage de la voiture de l'ancien chef de l'Etat, à Dora, dans *la banlieue de Beyrouth-Est.* Son garde du corps a été tué et trois personnes blessées. M. Chamoun est sorti indemne de l'attentat.

APRÈS LES DÉCLARATIONS DE M. GISCARD D'ESTAING

Les Pays-Bas se prononcent eux aussi pour l'autodétermination des Palestiniens

« Les déclarations du président Giscard d'Estaing concernant l'autodétermination du peuple palestinien ne nous créent aucune difficulté », a déclaré, mardi 11 mars, à La Haye, un porte-parole du ministère des affaires étrangères néerlandais. « *Les Neuf*, a-t-il souligné, *avaient déjà reconnu devant les Nations unies le droit à l'autodétermination du peuple palestinien dans le cadre d'un règlement global.* »

Le gouvernement néerlandais a toujours été, jusqu'ici, le moins favorable de l'Europe des Neuf aux thèses arabes dans le conflit du Proche-Orient.

De son côté, le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Van Der Klaaw, se trouvant mardi au Caire, a déclaré : *« La Communauté européenne ne prendra pas d'initiative sur le règlement du problème du Proche-Orient avant le 26 mai prochain, date de clôture des négociations* [égypto-israéliennes] *sur l'autonomie. L'Europe n'a aucun plan pour le moment en vue d'une initiative. Nous sommes tous convenus de ne pas prendre de décision avant cette date importante. Nous étudierons ultérieurement l'utilité ou non d'une initiative européenne »*, qui, estime le ministre, devrait être entreprise « *en consultation* » avec les Etats-Unis, soulignant que la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies (1967) ne parle que des « *réfugiés* » palestiniens, M. Van Der Klaaw a estimé nécessaire de l'amender, mais pas avant le 26 mai.

Le gouvernement belge s'est refusé de son côté à toute déclaration sur les propos du président, mais les milieux politiques belges se réjouissent de sa prise de position. Ils font toutefois remarquer qu'elle n'apporte aucun élément nouveau par rapport à la position belge, tant en ce qui concerne la reconnaissance de l'O.L.P. que le droit à l'autodétermination des Palestiniens ; la Belgique s'était prononcée dans ce sens dès février 1978.

A Marrakech, le roi du Maroc et M. Abou Mayzar, porte-parole de l'O.L.P., ont rendu hommage mardi à M. Giscard d'Estaing, en ouvrant les travaux du Comité d'Al-Qods (Jérusalem). Le souverain a dit : *« C'est la première fois que le monde entend un chef d'Etat d'Europe occidentale confirmer le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, dont l'O.L.P. est le représentant et l'interlocuteur. Bien que cette déclaration française soit en deçà des résolutions du sommet arabe de Rabat, proclamant l'O.L.P. unique et légitime représentant du peuple palestinien, il n'en demeure pas moins que cette prise de position constitue un pas considérable, dont nous espérons des retombées au sein des pays de la Communauté européenne. »* Le roi a adressé au nom du Comité : « *Nos remerciements sincères à notre cher frère et ami le président Valéry Giscard d'Estaing, pour le courage et la clairvoyance dont il a fait preuve.* »

Le représentant de l'O.L.P., tout en saluant la « *solution courageuse* » adoptée par le président français, a fait remarquer qu'en 1976, au Conseil de sécurité, la France avait voté pour une résolution recommandant « *la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat libre et indépendant* ».

Le quotidien du Caire *Al Ahram*, estime pour sa part que « *le président Giscard d'Estaing n'a rien apporté de nouveau en proclamant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination* » et affirme que le « *mérite de cette initiative revient plutôt au chancelier Schmidt qui, bien avant le président français, a reconnu au peuple palestinien le droit à l'autodétermination* ».

A *Moscou*, dans les *Izvestia*, M. Bovine, conseiller de M. Brejnev, commente les « *deux visites* », celle de M. Schmidt à Washington et celle de M. Giscard d'Estaing au Proche-Orient. Sans doute — écrit notre correspondant, D. Vernet, — donne-t-il tout d'abord les appréciations maintenant traditionnelles : « *Les agents de la politique étrangère (de la R.F.A.) ont glissé vers un soutien non critique aux personnalités de Washington trop nerveuses...* » (sous-entendu le président Carter), alors que « *le voyage de M. Giscard d'Estaing a une charge constructive. Le réalisme propre à la France s'est de nouveau manifesté, et il sépare inévitablement la politique de Paris de la ligne de Washington.* »

Mais M. Bovine — et c'est là sa contribution la plus originale — se défend de vouloir enfoncer un coin entre la France et la R.F.A. par ses remarques louangeuses sur la première et critiques sur la seconde, car, affirme-t-il : « *Sans une compréhension mutuelle entre la France et la R.F.A., sans une position commune aux deux pays sur les questions essentielles de la politique mondiale, il est difficile de se représenter l'Europe en tant que continent de paix, de coopération et de bon voisinage.* » De même « *sans rapports stables, réguliers et égaux entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale, on ne pourrait à peine parler de stabilité du système des relations internationales dans son ensemble* ». A Pékin, enfin, l'agence Chine nouvelle juge « *positive* » la visite de M. Giscard d'Estaing au Proche-Orient et se déclare favorable au renforcement des relations entre l'Europe occidentale et le monde arabe.

M. Fabius (P.S.) : on ne peut négliger les droits d'Israël

M. Laurent Fabius, porte-parole du parti socialiste, commentant mardi 11 mars les déclarations du président de la République concernant les Palestiniens, a rappelé qu' « *il n'est pas possible de reconnaître les droits des uns et de négliger ceux des autres* ». Il a ajouté : « *Le voyage de M. Valéry Giscard d'Estaing, le caractère flou de certaines déclarations, ont suscité beaucoup de commentaires et d'émotion.* » (...) *On ne peut passer sous silence les droits des Palestiniens, mais on ne peut non plus, comme cela a pu être le cas, négliger les droits d'Israël, en particulier son droit à l'existence, à la sécurité et à des frontières sûres, garanties et reconnues.* »

De son côté, M. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat national du P.S., a déclaré mardi soir 11 mars, à Tarbes, au cours d'une réunion publique :

« Il faut discuter avec les gens de l'O.L.P., mais il faut aussi que les gens de l'O.L.P. reconnaissent le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. Si ce n'était pas le cas, M. Giscard d'Estaing aurait pris des positions un peu aventureuses sans s'assurer que le droit d'Israël à l'existence soit également garanti. Il est certain que les Palestiniens devront trouver dans ces prochaines années une patrie. C'est un des éléments du retour de la paix dans cette région du monde, l'autre élément étant le développement de cette région qui en a parfaitement les moyens. Enfin, un troisième élément étant que les grandes puissances se tiennent à l'écart et qu'on parvienne à définir un équilibre politique qui ne soit pas la neutralité mais qui permette à ces pays de trouver la voie qui leur soit propre indépendamment de l'embrigadement dans un bloc ou dans un autre. » — *(Corresp.)*

[N. D. L. R. — Les dirigeants socialistes semblent faire comme si le président de la République avait omis, au cours de son voyage au Proche-Orient, d'évoquer « les droits d'Israël ». Or les communiqués *signés par le chef de l'Etat se réfèrent* à la position « connue » de la France sur ce sujet. De plus, le communiqué franco-jordanien rappelle explicitement le droit de « tous les Etats de la région » à des « frontières sûres, reconnues et garanties ». Enfin, il est clair que M. Giscard d'Estaing a cherché à mettre au pied du mur les Israéliens, mais aussi les Palestiniens (« le Monde » du 11 mars).]

La nouvelle opération que doit subir le chah est jugée « dangereuse »

New-York *(A.F.P.)*. — Le chah d'Iran souffre d'une augmentation de volume de la rate (splénomégalie), qui *nécessite une opération* urgente jugée « dangereuse » par ses médecins, a indiqué, mardi 11 mars à New-York, M. Robert Armao, porte-parole de l'ancien souverain iranien et ancien collaborateur de M. David Rockefeller. « *Des dispositions ont été prises pour préparer cette opération* », précise un communiqué rédigé par le docteur Benjamin Kean, qui s'était occupé, en octobre, à New-York, du chah, atteint d'un cancer du système lymphatique.

Pour des raisons de sécurité, M. Armao s'est refusé à confirmer les informations selon lesquelles le chah pourrait être opéré dans un hôpital militaire américain à Panama, où l'ancien souverain iranien réside depuis le 15 décembre dernier.

Un porte-parole de l'hôpital militaire américain Gorgas, dans la zone du canal de Panama, a *cependant démenti avoir reçu une* demande d'hospitalisation. Le département d'Etat a, de son côté, indiqué mardi soir qu'« *il n'existait aucun projet de séjour du chah aux Etats-Unis* ».

Le communiqué publié mardi à New-York par M. Armao précise que le docteur Kean, du New York Hospital, s'est rendu la semaine dernière à Panama, pour rencontrer le docteur Georges Flandrin, professeur agrégé dans le service du professeur Jean Bernard, qui soigne depuis six ans le chah d'Iran. Selon le docteur Kean, l'état de santé du chah serait « sérieux ». Le chah avait subi une ablation de la vésicule biliaire en octobre dernier, au New York Hospital, où il avait également suivi un traitement anticancéreux.

**

Dans une longue analyse publiée par la revue Science *(18 janvier 1980), les « erreurs de jugement » du docteur Benjamin Kean, envoyé auprès du chah au Mexique par M. David Rockefeller, président de la Chase Manhattan Bank, sont dénoncées avec un luxe de précisions et une vigueur particulière.*

Le docteur Kean, un parasitologue, n'est ni chirurgien ni spécialiste des tumeurs du système lymphatique, et n'a pris l'avis à l'époque ni des spécialistes mexicains renommés ni des éminents patrons français qui s'étaient rendus à Cuernavaca et avaient prescrit un traitement et une intervention qui auraient été pratiqués sur place dans de bien meilleures conditions qu'aux Etats-Unis.

Le chah souffre d'un lymphome à évolution lente depuis six ans, auquel s'était surajouté un problème de calculs biliaires nécessitant une intervention chirurgicale banale.

Aucun des grands spécialistes américains du cancer (et plus spécialement des lymphomes) n'a été consulté pendant son séjour dans un hôpital (le New York Hospital) qui n'est nullement spécialisé dans cette pathologie, mais a pour particularité d'avoir pour président de son conseil un banquier étroitement associé aux intérêts des Rockefeller.

Les dix séances de radiothérapie suivies par le chah durant son séjour à New-York pouvaient parfaitement être appliquées à Mexico.

Lors d'une conférence de presse donnée par les médecins du New York Hospital, l'augmentation de volume de la rate avait été soulignée, mais considérée par eux comme « chronique et non reliée au lymphome », alors que les consultants français avaient expressément demandé que la splénectomie soit pratiquée en même temps que l'exérèse des calculs biliaires.

La chimiothérapie prescrite au chah depuis son retour des Etats-Unis n'est pas adaptée à son affection, estiment les spécialistes français, et son état actuel est sérieux, rendant toute intervention chirurgicale hasardeuse.

Dr E.-L.

Le p...

III. — Ca...

Si la Galice a été culturellement opprimée, avant de connaître aujourd'hui une vigoureuse renaissance, il n'en est pas de même de l'Andalousie, dont la production artistique et littéraire a profondément marqué l'inspiration nationale. Mais dans les deux régions, le mouvement nationaliste reste minoritaire, encore qu'il ait gagné les mairies de La Corogne et de Séville, et fait élire cinq députés « andalousistes » (« Le Monde » des 11 et 12 mars.)

Des diplômés pour l'émigration

• ERRATUM. — M. Carlos Garaicoechea est président du conseil général basque et non du conseil général de Biscaye, comme une erreur de transcription nous la fait écrire (le Monde du 11 mars).

Le puzzle espagnol

III. — Canaries : l'appel du grand large

Si la Galice a été culturellement opprimée, avant de connaître aujourd'hui une vigoureuse renaissance, il n'en est pas de même de l'Andalousie, dont la production artistique et littéraire a profondément marqué l'inspiration nationale. Mais dans les deux régions, le mouvement nationaliste reste minoritaire, encore qu'il ait gagné les mairies de La Corogne et de Séville, et fait élire cinq députés « andalousistes » (« Le Monde » des 11 et 12 mars.)

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

Las Palmas. — Comment se sentir tout à fait espagnol quand on est canarien ? A 1 000 km de la côte andalouse, c'est déjà le grand large. L'Afrique est à deux pas, avec ses nuages de sable qui traversent quelquefois l'océan, brouillent la vue pendant plusieurs jours et laissent dans la bouche un goût de désert.

Escale obligée sur la route du Nouveau Monde, les Canaries ont toujours eu les yeux rivés sur l'Amérique, qu'elles ont contribué à peupler : Caracas est, après Las Palmas, la deuxième ville canarienne du globe. La parenté avec Cuba éclate jusque dans des mots communs, comme celui de *guagua*, qui veut dire autobus. L'indépendance cubaine, à la fin du siècle dernier, a favorisé dans l'archipel les premières fièvres contre l'Espagne.

L'Europe est ici une idée plus familière que pour la majorité des Espagnols. Les fils de la bourgeoisie étudiaient depuis longtemps en Angleterre quand le boom touristique, commencé dans les années 60, a amené chaque hiver des cargaisons croissantes de Nordiques et d'Allemands. Le paysan de Lanzarote, qui vend aux Pays-Bas une partie de sa production, connaît mieux le cours du florin que ce qui se passe à Madrid.

Certes, un Canarien ne se distingue du reste de ses compatriotes ni par la langue, ni par la couleur de sa peau. Les îles ont beau effleurer les tropiques, elles n'ont, quant à leur peuplement, rien d'exotique. Leurs premiers habitants, les Guanches, ont été exterminés depuis si longtemps qu'ils n'ont guère laissé de traces, sauf dans quelques montagnes de l'intérieur. Les seuls visages « étrangers » — mis à part les touristes — sont ceux des hindous, qui tiennent le commerce. Quant à la langue, c'est un castillan aussi suave qu'en Andalousie qui fond dans la bouche.

Pourtant, les « idiosyncrasies » si chères aux peuples latins, les Canariens les présentent comme antagonistes. Ils appellent *Godo*, c'est-à-dire Goth, l'homme de la péninsule. Le *Godo* caricaturé est froid, arrogant, paresseux. Le Canarien vu par lui-même est travailleur, généreux, pacifique. Le contraste est sans doute le même entre un Sévillan zézéyant et poétique et un Castillan monté à cran. Mais ici tout est simplifié — et transfiguré — par la distance et l'insularité.

Des diplômés pour l'émigration

Il est vrai que la métropole y a mis du sien. Les faux pas qui lui sont imputés rappellent parfois ce que les Algériens reprochaient à la France, quand celle-ci leur parlait de « *leurs ancêtres les Gaulois* ». Le maire nationaliste de Las Palmas, M. Manuel Bermejo, donne quelques exemples : les plans d'aménagement de la ville ont longtemps été élaborés à Madrid, et les projets d'écoles conçus de la même façon, si bien qu'ils comportaient des protections contre la pluie alors que dans l'archipel il ne pleut presque jamais.

On retrouve ici ce qu'un Antillais ou un Corse critique dans la politique parisienne. Certains déphasages de l'enseignement par exemple : les livres de géographie qui apprennent tout sur les affluents du Duero, fleuve du nord de l'Espagne, et rien sur les quelques rivières qui coulent dans les îles ; l'Université qui « fabrique des diplômés pour l'émigration » ; les professeurs qu'il faut demander à la péninsule, où ils se dépêchent de retourner.

La « colonisation » interne est plus voyante quand elle s'exerce sur des régions lointaines. Les Canariens se plaignent qu'aucune banque, aucune grande entreprise ne soit entre leurs mains. Ils disent que l'installation de la régie nationale des tabacs — et des multinationales — a été funeste pour l'industrie locale. Enfin que le traité de pêche signé avec Rabat a porté un coup mortel à leur flotte, car il a entériné l'annexion par l'empire chérifien des bancs sahariens où les chalutiers de Las Palmas et de Lanzarote faisaient l'essentiel de leurs prises.

C'est avec l'abandon du Sahara occidental que les deux provinces canariennes — riches de près d'un million et demi d'habitants — ont découvert combien elles pesaient peu dans les décisions madrilènes. « *Las Palmas était la capitale de fait du Sahara,* dit M. Bermejo. *Nous fournissions tout à la colonie. Dix mille familles canariennes y vivaient en permanence.* » Avec le traité de Madrid, qui a livré l'ancien Rio-de-Oro au Maroc et à la Mauritanie, les Canaries ont perdu leur prolongement africain. Du jour au lendemain, elles ont pu mesurer leur solitude : poste frontière de l'hispanité dans l'océan Atlantique, elles sont aujourd'hui prétexte à marchandage sur l'échiquier maghrébin, enjeu géo-politique entre les grandes puissances, base possible pour l'OTAN...

Du coup, la bourgeoisie locale est sortie de sa torpeur. Certes, les nationalistes continuent de la présenter comme « *une courroie de transmission du pouvoir central et du capital international* ». Ils sont sensibles, malgré tout, à ses contradictions. La section locale de l'U.C.D., le parti au pouvoir, a pris position contre le traité de pêche voté par le reste de la formation. Elle se montre hostile à une adhésion à l'OTAN. « *La péninsule n'a pas les mêmes idées que nous sur le pacte atlantique*, dit un homme assez proche du centre, M. Fernando Ortiz Wiot, ancien maire de Las Palmas. *Elle est amarrée à l'Europe. Nous, nous sommes en Afrique. Une base, ici, serait considérée comme un acte d'agression par nos voisins africains.* »

Les divergences et les inquiétudes s'accentuent à l'approche du Marché commun. Ports francs depuis plus d'un siècle, les Canaries sont un relais du commerce mondial. « *Une station de service sur la route du cap de Bonne-Espérance* », disent certains interlocuteurs. Les tomates canariennes disposent d'une « réserve de marché » en Angleterre. Les fabricants de cigares achètent le tabac cubain hors taxe. La banane, première production des îles, a son écoulement, et son prix assurés dans la péninsule. Qu'adviendra-t-il de toutes ces protections quand l'Espagne entrera dans la C.E.E.

Ultime angoisse : que se passerait-il en cas d'embargo pétrolier ? Même pour boire, l'archipel a besoin de pétrole. Son ravitaillement en eau est assuré par des machines qui forent le sous-sol et dessalent l'eau de mer. C'est pourquoi certains industriels, économistes et hommes politiques rêvent d'une plus grande liberté de manœuvre, pour négocier directement, s'il le faut, avec les Anglais, les Catalans ou les Arabes.

Autodétermination : comme au Pays basque, en Andalousie et en Galice, le mot a souvent été utilisé lors des dernières élections. Des hommes venus d'horizons divers ont formé une coalition, l'Union du peuple canarien, et ont fait campagne sur ce thème. Ils ont revendiqué la neutralité des îles, et l'exercice d'un pouvoir populaire. La coalition reposait surtout sur le parti Peuple canarien uni (P.C.U.), déjà présent au scrutin de 1977.

Comme il arrive souvent avec les mouvements nationaux en formation, le P.C.U. est une « nébuleuse » sujette à de fréquentes et brusques variations. Au moment de notre enquête, il était dépourvu de leader. On y distinguait plusieurs fractions.

L'une était formée de dissidents du P.C., partisans d'un pacte fédéral avec l'Espagne. Leur porte-parole était M. Fernando Sagaseta, premier — et pour l'instant unique — député nationaliste de la région. M. Sagaseta a fait des apparitions pittoresques au Parlement madrilène. Certains le soupçonnent de prosoviétisme militant, tant il met d'acharnement à dénoncer les « périls » de l'OTAN.

Les indépendantistes constituent l'épine dorsale du P.C.U. Ils sont organisés par villages et quartiers. Ils sont les héritiers d'un mouvement fondé clandestinement sous le franquisme, Canaries libres, qui devait donner naissance au Mouvement pour l'autodétermination et l'indépendance de l'archipel canarien (M.P.A.I.A.C.) de M. Antonio Cubillo, qui a choisi la lutte armée pour « libérer » ses compatriotes.

Dirigé d'Alger, le M.P.A.I.A.C. a posé des bombes pendant plusieurs années, sans faire de victimes. Il est aujourd'hui pratiquement démantelé. Le gouvernement algérien a retiré à M. Cubillo son arme la plus efficace : l'émission de radio qui lui a servi tous les soirs pendant trois ans, jusqu'en mai 1978, à dénoncer les méfaits du « colonialisme espagnol ». « *Le M.P.A.I.A.C. a disparu comme organisation, mais pas comme source d'inspiration* », dit M. José Luis Alamo, prêtre du quartier populaire de l'Isleta, à Las Palmas, et l'un des dirigeants les plus connus du groupe indépendantiste.

La coalition Union du peuple canarien a obtenu aux élections législatives du 1er mars 1979, 13 % des voix dans la province de Las Palmas, et 8 % dans celle de Tenerife. Aux municipales, un mois plus tard, elle parvenait, en alliance avec le parti socialiste, à conquérir la majorité au conseil municipal de Las Palmas et à faire élire l'un des siens, M. Bermejo, à la mairie.

Un nationalisme fragmenté

Il s'agit là de succès limités, et « réversibles », si l'on en croit l'un des responsables du P.C.U., M. Gonzalo Angulo. « *Le mouvement nationaliste*, dit-il, *souffre de faiblesse idéologique et de sérieuses failles d'organisation.* » Il est surtout profondément divisé. Les indépendantistes ne se reconnaissent guère dans le maire de Las Palmas, qui appartient à un petit parti socialiste local. Ils disent de lui qu'il n'est pas nationaliste, mais « populiste ». Ils reprochent à M. Sagaseta et ses amis de dater l'éveil nationaliste de la crise du capitalisme, ce qui, à leurs yeux, est une aberration. « *Si l'on se sent canarien*, disent-ils, *c'est pour des raisons plus lointaines et plus profondes.* »

En outre, le nationalisme est fragmenté, en raison des rivalités traditionnelles entre les îles. « *Il n'y a pas ici un sentiment régional*, dit M. Ortiz Wiot, *mais des sentiments insulaires.* » Le conformisme politique reste puissant. Il s'alimente à un analphabétisme qui est, avec un taux de 13 %, le plus élevé d'Espagne. Il a évidemment fourni au parti au pouvoir quelques-uns de ses meilleurs scores. L'U.C.D. règne dans les *cabildos* — les administrations insulaires — et préside la junte des Canaries, organisme de pré-autonomie dont on peut se demander s'il deviendra un jour un véritable « autogouvernement ».

Après avoir cédé aux revendications basques et catalanes, le gouvernement Suarez paraît désireux, en effet, de donner un coup de frein aux autres autonomies régionales. La Galice et l'Andalousie en ont déjà fait l'expérience. Que dire des Canaries, transformées malgré elles en frontière méridionale du pays ? Lorsque l'Organisation de l'unité africaine a contesté le caractère espagnol de l'archipel — elle peut récidiver à tout moment — elle a incité Madrid à y accentuer sa présence pour le soustraire aux tentations séparatistes et aux convoitises étrangères. Ce qui pouvait passer pour un atout aux yeux des nationalistes canariens — la distance — risque de devenir un grave handicap.

FIN

● ERRATUM. — M. Carlos Garaicoechea est président du conseil général basque et non du conseil général de Biscaye, comme une erreur de transcription nous la fait écrire (*le Monde* du 11 mars).

EUROPE

Union soviétique

Administrateur du Fonds d'aide aux prisonniers politiques

Mme Malva Landa a été arrêtée

De notre correspondant

Moscou. — Mme Malva Landa a été arrêtée, selon des sources dissidentes, le mardi 11 mars, dans la petite ville de Petouchki, à une centaine de kilomètres au nord-est de Moscou. Membre du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki et administrateur du Fonds d'aide aux prisonniers politiques et à leurs familles, Mme Landa est une militante très active du mouvement contestataire. Depuis plusieurs semaines, elle faisait l'objet d'une enquête et il lui était interdit de quitter Petouchki où elle s'était fixée à son retour d'exil.

Déjà condamnée à deux ans de relégation

Elle avait été en effet condamnée au début de 1977 à deux ans de relégation pour *« tentative de destruction de biens sociaux »* après un incendie dans son appartement de Moscou. Le 18 décembre 1976, le jour même de la libération de Vladimir Boukovsky, Mme Landa, en entrant dans la chambre de son appartement communautaire, avait vu exploser un mégot dans un cendrier. Le feu s'était communiqué à la couverture avec laquelle elle essayait de l'éteindre. Un voisin, incommodé par la fumée, avait porté plainte. Bénéficiant de l'amnistie décidée au moment du soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre, Mme Landa avait pu revenir dans la région de Moscou avant l'expiration de sa peine.

Après la relégation de M. Sakharov, l'arrestation de Mme Landa témoigne de la volonté des autorités soviétiques d'en finir avec les contestataires. Après les départs pour l'Occident de Mme Irina Guinzbourg et de M. Oleg Tverdokiebov, Mme Landa était, avec M. Serge Khodorovitch, la dernière à s'occuper du Fonds d'aide aux prisonniers politiques. Poursuivie au titre de l'article 190, paragraphe 1 du code pénal de la Fédération de Russie qui punit *« la diffusion de fausses informations et de calomnies sur le système politique et social de l'U.R.S.S. »*, elle risque plusieurs années de camp et de relégation.

Le jour de l'arrestation de Mme Landa, Tass a donné le résumé d'un article du général Tsvigoune, premier vice-président du comité pour la sécurité d'Etat (K.G.B.) à paraître dans la revue *Kommounist*, et consacré aux actes de subversion de l'impérialisme. M. Tsvigoune, qui représentait le K.G.B. à la séance du conseil des ministres où ont été décidées les sanctions contre M. Sakharov, explique que *« les agents* (de la subversion) *recrutent essentiellement parmi les « dissidents », parmi les personnes politiquement instables ou moralement dégradées, avides de gains faciles »*.

M. Tsvigoune se félicite que *« l'obstacle majeur à la subversion impérialiste réside dans les fortes convictions idéologiques et la fidélité du peuple soviétique à la cause du communisme »*. Il énumère cinq objectifs des services spéciaux occidentaux : affaiblir l'unité des pays de la communauté socialiste et le grand prestige international de l'U.R.S.S. ; collecter des renseignements sur le potentiel militaire, industriel, moral et politique de l'Union soviétique ; recueillir des informations sur l'économie des Républiques d'Asie centrale, du Caucase, des pays baltes, de la Sibérie ; pénétrer dans les organismes du Comecon ; s'informer sur les réalisations de la science et de la technique soviétiques pour profiter au maximum des progrès de l'U.R.S.S.

DANIEL VERNET.

Yougoslavie

L'état de santé du président Tito est de plus en plus grave

Belgrade (A.F.P.) — La détérioration de l'état de santé du maréchal Tito s'accentue irrémédiablement ce mercredi 12 mars. Les médecins ont annoncé dans leur bulletin de la mi-journée que la condition du malade était « très grave » et que son cœur continuait de faiblir. La pneumonie, qui avait pu être en partie enrayée, « se manifeste à nouveau ».

Ce communiqué fait suite à des nouvelles alarmantes *« de source informée »*, selon lesquelles le maréchal, plongé dans le coma, ne passera pas, sauf miracle, le cap du week-end.

De même source, on a appris que l'hémorragie interne se propageait à l'abdomen, où le sang s'accumule. Pour y remédier, les *médecins ont procédé à des ponctions.* Une intervention chirurgicale, qui seule permettrait d'enrayer ce processus, est exclue, les vaisseaux continuant d'éclater. Tous les organes vitaux du malade, les reins, le cœur, les poumons, sont définitivement altérés, et les médecins sont désarmés devant cette évolution. Ils ont estimé, dès le début du mois dans un rapport présenté à la direction du parti, que le maréchal ne pourrait être maintenu en vie plus de *deux semaines.*

Pour l'instant, le patient, âgé de près de quatre-vingt-huit ans, perfectionné qui seul le maintien en vie.

Au cours d'une réunion conjointe, les présidences de l'Etat et du parti ont lancé un avertissement voilé à tous les ennemis potentiels du pays. La Yougoslavie *« est prête à faire front résolument et avec succès à toute atteinte à son indépendance et à son intégrité territoriale, à la fraternité et à l'unité de ses peuples »*.

Les responsables yougoslaves ont fait ressortir la *« stabilité politique »* du pays, la *« puissante unité idéologique des communistes et de tous les travailleurs, leur détermination à suivre la ligne de Tito et du parti »*.

Cette réunion conjointe était présidée par le président en exercice de la Ligue des communistes, M. Doronjski. Ce dernier a été chargé par le secrétaire du parti, M. Dragosavac, et le vice-président de la présidence de l'Etat de diriger les affaires du pays pendant la maladie du maréchal Tito.

Tchécoslovaquie

Les autorités adoptent des mesures pour améliorer la planification

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Douze ans après l'écrasement du printemps de Prague, la direction tchécoslovaque semble sortir de son immobilisme absolu. Pressés par les nombreux problèmes et défauts *« entravant le développement du pays »*, le parti et le gouvernement ont en effet adopté, à la fin de la semaine dernière, un *« ensemble de mesures destinées à améliorer le système de planification économique »*. Cette décision fait suite aux timides *« expériences »* de rénovation lancées en 1978 dans quelque cent cinquante entreprises, mais ne leur est apparemment pas liée. Alors qu'il n'était question, il y a deux ans, que d'aspirations floues — significatives d'une nécessité mais nullement d'une volonté de réforme, — une relative audace marque, compte tenu du dogmatisme régnant à Prague, les idées avancées maintenant pour le prochain plan quinquennal (1981-1985).

Ce sursaut s'explique à l'évidence par les résultats de plus en plus mauvais enregistrés tout au long des quatre premières années du plan en cours, dont le bilan final risque d'être catastrophique. Le blocage brutal, après l'invasion soviétique, des projets de modernisation de l'économie tchécoslovaque, puis l'épuration de l'élite politique, économique et technique et le développement corollaire de l'impéritie et de la corruption ont conduit à une *impasse* — encore aggravée par la crise de l'énergie et des matières premières.

Les *« nouvelles mesures »* (le mot réforme est toujours banni à Prague) sont donc présentées aujourd'hui comme *« l'unique voie permettant à la Tchécoslovaquie de satisfaire ses besoins intérieurs croissants et d'intensifier sa participation à l'intégration économique socialiste »*.

Elles s'articulent autour de quatre points forts : d'abord, la nécessité de ne plus seulement juger les résultats des entreprises à leur *« production brute »* — c'est-à-dire au volume financier qu'elles engagent chaque année. Ce mode de calcul, plaie de l'économie socialiste, incite en effet à produire le plus cher possible pour atteindre des niveaux records de « développement ». Un *« rôle plus grand »* devrait être donné aux indicateurs exprimant l'accroissement de la productivité, le niveau technologique et la qualité des produits.

Ensuite, le renforcement du rôle des *« stimulants matériels »* : le montant des fonds alloués aux entreprises dépendra *« à un degré plus élevé »* de leurs résultats exprimés par les nouveaux indicateurs et de leurs performances à l'exportation ; celui des salaires, de l'« effectivité » du travail.

Puis la *« rationalisation graduelle »* des prix industriels, qui devrait refléter *« de manière plus consistante les conditions du marché mondial »* (c'est-à-dire la valeur des matières premières) et le niveau de qualité. De même, il sera fait un *« plus grand usage de l'établissement des prix »*, ce qui signifie en clair qu'on procédera comme dans les autres pays socialistes à des hausses à la consommation (1).

Enfin, une certaine souplesse sera introduite dans la planification dont les objectifs seront réexaminés annuellement en fonction des *« conditions intérieures et extérieures »*.

Cet ensemble vise principalement à économiser l'énergie et les matières premières, à développer la productivité, les exportations, et les entreprises les plus rentables au détriment de celles qui ne le sont pas. Par ses objectifs et les méthodes envisagées, il s'inspire largement de la relance du nouveau mécanisme économique hongrois en cours depuis le début de cette année (*le Monde* du 21 novembre 1979).

Les références insistantes au renforcement du rôle dirigeant du parti et à la *« consolidation »* de la propriété socialiste ; l'absence de toute idée de décentralisation, l'extrême prudence du vocabulaire, tout indique que l'on se refuse aux conséquences des mesures proposées, c'est-à-dire notamment à accorder des responsabilités aux cadres intermédiaires. Ce refus se comprend aisément, car une réforme réelle suppose et implique un minimum de libéralisation et de consensus social, très aléatoire dans l'atmosphère de chasse aux sorcières illustrée par les procès politiques.

Les dirigeants tchécoslovaques risquent d'avoir du mal à obtenir de leur population les sacrifices et la rigueur qu'ils sont pourtant condamnés à exiger sans avoir les moyens de les imposer.

BERNARD GUETTA.

(1) Le 20 juillet dernier, les prix des combustibles ont été relevés en moyenne de 50 %.

● *Un professeur de l'université d'Oxford*, M. William Newton-Smith, a été arrêté samedi 8 mars au domicile d'un signataire de la Charte 77, l'historien Ivan Dejmal, et reconduit dans la nuit à la frontière ouest-allemande, apprenait-on mardi dans les milieux proches de la Charte. M. Newton-Smith donnait une conférence sur la rationalité dans la science au moment où dix policiers ont fait irruption dans l'appartement de M. Djemal.

Italie

Nouvelle vague d'arrestations parmi les « autonomes » de Padoue

De notre correspondant

Rome. — Les milieux « autonomes » de Padoue sont de nouveau sur la sellette. Sur ordre de la magistrature locale, vingt-quatre membres présumés de ces groupes d'extrême gauche ont été arrêtés le mardi 11 mars. Ils sont accusés de « constitution de bande armée » et d'une série de faits commis entre 1975 et 1979 : attentats, hold-up, détention d'armes et fabrication d'explosifs.

C'est la quatrième fois en moins d'un an que l'« autonomie organisée » de Padoue subit un coup semblable. Plusieurs de ses chefs présumés — dont M. Toni Negri, professeur de sciences politiques — avaient été arrêtés le 7 avril 1979. Deux autres opérations devaient être menées par la magistrature malgré les protestations d'intellectuels de gauche, en Italie et en France, le 21 décembre de la même année et le 24 janvier suivant.

Estimant avoir décapité l'organisation, les magistrats se sont attaqués cette fois aux « cadres intermédiaires » et à la « base ». Les vingt-quatre personnes arrêtées sont en majorité des étudiants. Plusieurs d'entre eux, comme Gianfranco Ferri et Susanna Scotti, appartiennent à de riches familles de la région. Un seul mandat d'arrêt concerne l'appartenance aux brigades rouges. Il vise une animatrice de théâtre de trente-cinq ans, Laura Bettina, qui milita jadis au mouvement Pouvoir ouvrier et vécut un certain temps en France.

Les magistrats affirment détenir les *« preuves déterminantes et irréversibles »* de la culpabilité des vingt-trois autres accusés. Ceux-ci formeraient une *« organisation unique »*, malgré la multiplicité de sigles dont se réclament les auteurs d'attentats. Et d'autres arrestations seraient imminents. — R. S.

Belgique

UNE TENTATIVE D'ENLÈVEMENT DE M. TINDEMANS A ÉTÉ DÉJOUÉE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Un homme d'affaires anversois et un garagiste liégeois ont tenté, le lundi soir 10 mars, d'enlever M. Leo Tindemans, président du parti social-chrétien flamand et du parti populaire européen. Avant cela, ils avaient envisagé le rapt du premier ministre, *mais ils avaient constaté qu'il était* trop entouré par des gorilles. Jean Buts, trente-sept ans, et Edmond Douxfils, quarante et un ans, n'ont pas eu de chance. La police les suivait depuis près d'une semaine, et ils ont été ceinturés au moment où ils se préparaient à prendre M. Tindemans en otage.

Le président du C.V.P. s'était rendu à l'abbaye d'Affligem, à 21 kilomètres au nord de Bruxelles, où il devait parler de saint Benoît, unificateur de l'Europe. Après que ses deux agresseurs eurent été désarmés, on découvrit dans leur voiture une cagoule destinée à M. Tindemans. Ils avouèrent rapidement. Leur attentat n'avait aucun objectif politique. En fait, tous deux ayant fait de mauvaises affaires, ils avaient décidé d'obtenir une rançon de 200 millions de francs belges (26 millions de francs français) qui, pensaient-ils, auraient pu être payée par les syndicats chrétiens et par le parti de M. Tindemans. L'ancien premier ministre devait être conduit aux Pays-Bas, où les deux hommes avaient loué une maison dans un endroit isolé. — P. de V.

République fédérale d'Allemagne

M. Mitterrand a eu un entretien impromptu avec la direction du S.P.D.

De notre correspondant

Bonn. — Une rencontre surprise a eu lieu mardi 11 mars à Bonn entre une délégation du parti socialiste français conduite par son premier secrétaire, M. François Mitterrand, et cinq dirigeants du parti social-démocrate ouest-allemand, dont deux ministres du gouvernement fédéral. Le S.P.D. n'a rendu publique cette réunion qu'en fin d'après-midi, alors qu'elle était déjà terminée depuis plusieurs heures.

Officiellement, M. Mitterrand, qui répondait à une invitation du président du S.P.D. et ancien chancelier, M. Willy Brandt, a essentiellement évoqué avec lui les questions internationales. Les deux délégations ont *« particulièrement examiné la situation au Proche et au Moyen-Orient et ses conséquences pour l'Europe. Elles sont tombées d'accord pour souligner la nécessité de poursuivre la politique de détente qui correspond aux intérêts européens »*, a indiqué le porte-parole de la présidence du S.P.D., M. Lothar Schwartz. Elles ont également discuté de la préparation du congrès de l'Internationale socialiste prévu en novembre prochain en Espagne.

Du côté français, MM. Jacques Attali, conseiller économique, et Gaston Defferre, député et maire de Marseille, accompagnaient M. Mitterrand. Du côté allemand, M. Brandt était entouré de MM. Hans Matthoefer, ministre des finances, Klaus von Dohnanyi, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Egon Bahr, secrétaire général du S.P.D., et Horst Ehmke, vice-président du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag.

De source proche du S.P.D., on a appris que les dirigeants socialistes français auraient aussi demandé à cette occasion à leurs interlocuteurs d'intervenir pour les aider à résoudre un problème financier. L'hebdomadaire *Der Spiegel* a en effet révélé dans son dernier numéro que le P.S. avait contracté auprès de la Banque des syndicats de Francfort-sur-le-Main un emprunt de plusieurs millions de marks pour l'achat de son siège parisien, à rembourser en deutschemarks au taux d'intérêt allemand. Après la conclusion du contrat, les socialistes français auraient finalement jugé trop importants les risques de change, et demandé la conversion de ce crédit en francs français. Ce que la Frankfurter Bank fur Gemeinwirtschaft a refusé. Le S.P.D. aurait été appelé à user de ses relations privilégiées avec les syndicats pour tenter de faire obtenir gain de cause au P.S. dans cette affaire.

(Intérim.)

AMÉRIQUES

Etats-Unis

MM. Carter et Reagan devancent largement leurs rivaux aux « primaires » du Sud

(Suite de la première page.)

M. Reagan récolte donc la quasi-totalité des cent quatorze délégués de la convention républicaine désignés mardi dans ces trois Etats ; ceux-ci viendront s'ajouter aux soixante-deux mandats dont l'ancien gouverneur de Californie disposait à la suite des primaires antérieures.

Ayant ainsi près de 17 % des voix nécessaires pour remporter la « nomination » du parti à la convention de Detroit, il ne pourra probablement plus être battu, en tout cas *pas par M. Bush, qui dispose à peine* d'une quarantaine de mandats.

L'ancien ambassadeur à l'ONU a assuré mardi soir qu'il continuera le combat dans la trentaine de primaires qui restent encore à parcourir, mais son assurance devient de jour en jour moins contagieuse. Son résultat est encore plus décevant si on le compare au score, modeste mais symbolique, réalisé par M. John Anderson.

Le représentant républicain de l'Illinois a, en effet, remporté 8 % des voix en Floride et 9 % en Georgie, *alors qu'il n'avait fait à aucun* moment campagne dans le Sud. Il devrait faire beaucoup mieux la semaine prochaine dans son Etat *natal, où les sondages le placent en* tête, et où la pratique du *crossover* (la faculté accordée aux électeurs démocrates et indépendants de voter dans les primaires républicaines et vice-versa) lui assure un important potentiel de voix supplémentaires comme il y a une semaine dans le Massachusetts.

D'ores et déjà, le seul challenger sérieux de M. Reagan est non pas M. Bush, mais M. Ford, qui est arrivé à Washington pour une série de consultations et devrait annoncer sa décision au début de la semaine prochaine. L'ancien président a, en effet, jusqu'au 20 mars pour s'inscrire dans les grandes primaires à venir dans les Etats les plus peuplés, et il ne fait guère de doute qu'il franchira le pas. Mais il aura fort à faire lui-même pour renverser le « courant Reagan », très puissant chez les conservateurs de toute provenance, notamment parmi les minorités autres que noire : ainsi, l'ancien gouverneur de Californie a réalisé dans le comté de Dade, qui englobe *Miami et ses importantes communautés* cubaine et juive, un score supérieure à sa moyenne de Floride : 66 % contre 58 %.

Chez les démocrates, la victoire de M. Carter a, elle aussi, dépassé en général les estimations. Le président a obtenu 62 % des suffrages en Floride, 82 % dans l'Alabama et 88 % dans son Etat natal de Georgie. Il ne laisse à M. Kennedy que 21 %, 13 % et 8 % des voix respectivement.

Si la répartition des délégués s'était faite selon le système majoritaire en vigueur chez les républicains, le sénateur du Massachusetts n'aurait pas obtenu un seul mandat. Mais les démocrates ont adopté, il *y a quelques années*, un système partiellement proportionnel (les délégués sont attribués en fonction des voix obtenues dans chaque circonscription par tout candidat ayant obtenu un minimum de 15 à 25 % des suffrages selon les Etats), et M. Kennedy peut ainsi compter sur vingt-cinq environ des deux cent huit sièges attribués à ces trois Etats. Néanmoins, il en espérait le double et M. Carter a pris pour de bon la tête dans la course, avec *environ deux cent soixante-dix délégués* contre cent quarante à son rival.

L'importance de son succès ne *doit pas masquer cependant certains* « signaux » adressés par une partie de l'électorat à M. Carter. Le comté de Dade (Miami et ses environs) ne *lui a donné l'avantage que par* 48 % des voix contre 33 % à M. Kennedy, soit par une marge nettement inférieure à celle de la Floride dans *son ensemble*. Ce rétrécissement est dû aux électeurs juifs, qui ont souvent voté en bloc contre le président, en raison de sa politique au Proche-Orient et du vote de la délégation américaine à l'ONU sur les territoires occupés. M. Kennedy avait exploité à fond cet incident, accusant M. Carter d'avoir cherché délibérément à *porter un coup à Israël*.

Les *supporters* du sénateur voient dans le vote des juifs de Miami un *heureux présage* pour la *primaire* de New-York, où 30 % des électeurs démocrates appartiennent à cette confession. De même, l'impasse dans laquelle le gouvernement est à nouveau enfermé dans l'affaire des otages de Téhéran pourrait conduire à une érosion du soutien au président. Dès à présent d'ailleurs, M. Carter en aurait certainement souffert davantage si son rival dans la course à l'investiture démocrate était plus crédible.

MICHEL TATU.

Colombie

L'occupation de l'ambassade dominicaine

LE COMMANDO DU M-19 AURAIT RÉDUIT SES EXIGENCES

Les militants du M-19 qui détiennent une quarantaine d'otages dans l'ambassade de la République Dominicaine à Bogota, auraient réduit leurs exigences. Les nouvelles positions du commando ne sont pas connues officiellement, mais la presse colombienne fait état de la demande de libération de quatre-vingts prisonniers politiques (au *lieu de trois cent onze*) et d'une rançon de 10 millions de dollars (au lieu de 50 millions de dollars). Il ne serait plus question de la publication d'un document de l'organisation dans la presse nationale et internationale.

Le gouvernement a déclaré qu'il *« reviendrait au même de libérer un prisonnier ou trois cent onze, car, dans tous les cas, il s'agirait d'une violation de la Constitution »*. De source militaire, on fait savoir que le président Turbay Ayala bénéficie du soutien total des forces armées. Il semble d'autre part que le dispositif de sécurité autour de la mission diplomatique ait été *renforcé*, et les journalistes ont dû évacuer les appartements qu'ils avaient loué à proximité.

Alors que la prochaine réunion de négociations est fixée au jeudi 13 mars, on estime que le gouvernement tente de faire traîner les choses en longueur. Les guérilleros pour leur part ont exigé des autorités colombiennes qu'elles *« jouent une fois pour toutes cartes sur table »*, sans recourir plus longtemps à des *« arguties juridiques »*. — *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*

A travers le monde

Chili

● UNE GREVE DE LA FAIM a été commencée, le mardi 11 mars, par cinquante des cent trente-six personnes arrêtées samedi 8 mars, lors des manifestations de la Journée internationale de la femme. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● UNE ORGANISATION CLANDESTINE D'EXTREME DROITE jusqu'ici inconnue, l'organisation de la Jeunesse du peuple en armes (JOPA), a revendiqué, mardi 11 mars, la responsabilité de l'assassinat, la semaine dernière, de l'avocat Jimenez Cajas, dirigeant du *Front uni de la* révolution (FUR).

Hongrie

● UNE DES PLUS HAUTES DISTINCTIONS HONGROISES, l'ordre de la Bannière, a été décernée par le gouvernement au *cardinal* Laszlo Lekai, primat de Hongrie. La décoration a été remise mardi 11 mars par le président Pal Losonczi au prélat pour ses efforts en vue d'inspirer la confiance entre l'Eglise et l'Etat et favoriser l'unité nationale. — *(Reuter.)*

Ouganda

● LE PRESIDENT OUGANDAIS, M. Binaisa, a démenti, mardi 11 mars, avoir discuté avec le gouvernement kényan d'un possible remplacement par des troupes kényanes des soldats tanzaniens stationnés en Ouganda (*le Monde* du 13 mars). Au cours d'une brève conférence de presse commune tenue à Nairobi, à l'issue de la visite du chef d'Etat ougandais, le président Arap Moi, a ajouté : *« Il n'est pas question d'évoquer un tel problème tant que la Tanzanie maintient des troupes en Ouganda. »*

Nous tentons désespérément d'instau…

déclare au « Monde » le dirigeant…

La commission salvadorienne des droits de l'homme a fait savoir, mardi 11 mars, que cent cinquante-six personnes avaient été tuées dans ce pays depuis le 1er mars 1980. Il s'agit, pour la plupart, de paysans abattus par les forces de l'ordre. Le même jour, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis, M. Robert White, a présenté ses lettres de créance à la junte de gouv… déclaré que les… leur « soutien … Salvador et que … accordés pour qu… ses réformes ». … cérémonie, un … populaire révol… l'ambassadeur …

De notre …

… Pour tenter de reprendre la situation en mains, poursuit M. Duarte, la réaction des autorités a été d'en appeler à l'armée. Mais le régime précédent lui a demandé de rétablir l'ordre par la violence, ce qui n'a fait que l'exacerber et a finalement conduit au coup d'Etat d'octobre des jeunes officiers. Depuis lors, nous tentons désespérément d'établir un système démocratique pour dépasser la violence. Il faut affronter les causes réelles et émotionnelles de la crise socio-économique. Le peuple perçoit très bien …



AMÉRIQUES

El Salvador

Nous tentons désespérément d'instaurer la démocratie pour dépasser la violence

déclare au « Monde » le dirigeant démocrate chrétien Napoléon Duarte

La commission salvadorienne des droits de l'homme a fait savoir, mardi 11 mars, que cent cinquante-six personnes avaient été tuées dans ce pays depuis le 1er mars 1980. Il s'agit, pour la plupart, de paysans abattus par les forces de l'ordre. Le même jour, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis, M. Robert White, a présenté ses lettres de créance à la junte de gouvernement. M. White a déclaré que les Etats-Unis apportaient leur « soutien total au gouvernement du Salvador et que des crédits lui seraient accordés pour qu'il puisse mener à bien ses réformes ». Peu de temps après la cérémonie, un porte-parole du Bloc populaire révolutionnaire a qualifié l'ambassadeur de « réactionnaire qui soutient la formule impérialiste des réformes accompagnées de répression ».

D'autre part, M. José Napoléon Duarte, nouveau membre de la junte de gouvernement depuis dimanche et dirigeant démocrate-chrétien, a déclaré récemment à notre envoyé spécial Jean-Claude Buhrer qu'il fallait instaurer la démocratie pour surmonter la violence.

De notre envoyé spécial

San-Salvador. — « *Indubitablement, il existe ici une stratégie de l'affrontement. Si notre tentative de démocratisation échoue, la lutte va s'accentuer entre la gauche et la droite, ce qui nous conduira à un régime totalitaire ou à la guerre civile. C'est pourquoi nous nous efforçons de trouver une issue pacifique afin de dépasser cette bipolarisation.* »

Chef de file de la démocratie chrétienne, M. Jose Napoleon Duarte exprime clairement le dilemme de son parti et de l'actuelle junte, pris sous les feux croisés de l'extrême droite et de l'extrême gauche. Ancien maire de la capitale, M. Duarte reste l'une des personnalités les plus en vue du Salvador. Longtemps il avait incarné l'opposition au régime de l'oligarchie et des militaires. Candidat de l'union nationale d'opposition, une coalition de centre gauche à l'élection présidentielle de 1972, il avait été frustré de sa victoire par les manipulations du pouvoir. Ses partisans ayant vivement contesté les résultats du scrutin, M. Duarte avait ensuite été contraint de s'expatrier. Après huit ans d'exil, ce n'est qu'en novembre dernier, à la suite du coup d'Etat du 15 octobre des jeunes officiers contre le général Romero, qu'il a été autorisé à regagner son pays.

Naguère présenté par l'oligarchie comme une « *marionnette des communistes* », M. Duarte est aujourd'hui accusé par ses adversaires de droite comme de gauche d'être « *à la solde de l'impérialisme américain* ». Homme pondéré, et apparemment soucieux d'éviter le pire, il cherche à garder son sang-froid sous les critiques que vaut à son parti sa collaboration avec la nouvelle junte. Sous la surveillance constante de gardes du corps armés de mitraillettes, il est conscient des risques qu'encourt un homme politique dans le Salvador d'aujourd'hui.

« *Lors des élections de 1972,* dit-il, *avant que je ne quitte le pays, le peuple avait exprimé son espoir dans la volonté de réformes que nous représentions. Mais la fraude, l'exil et la répression ont brutalement fermé toutes les portes. C'est alors qu'a débuté le processus de décomposition. Les élections de 1977 ont ensuite été la confirmation qu'il n'y avait pas de place pour une solution démocratique. Tout cela a mené à une radicalisation des positions qui n'existait pas en 1972 et à une exacerbation des tensions populaires. On a assisté à une déstabilisation des structures politiques, économiques et sociales. Dans le même temps, les structures de la terreur se mettaient en place ; il s'en est ensuivi un sentiment de frustration. Intimidées par la répression, les masses populaires se sont organisées pour la combattre.* »

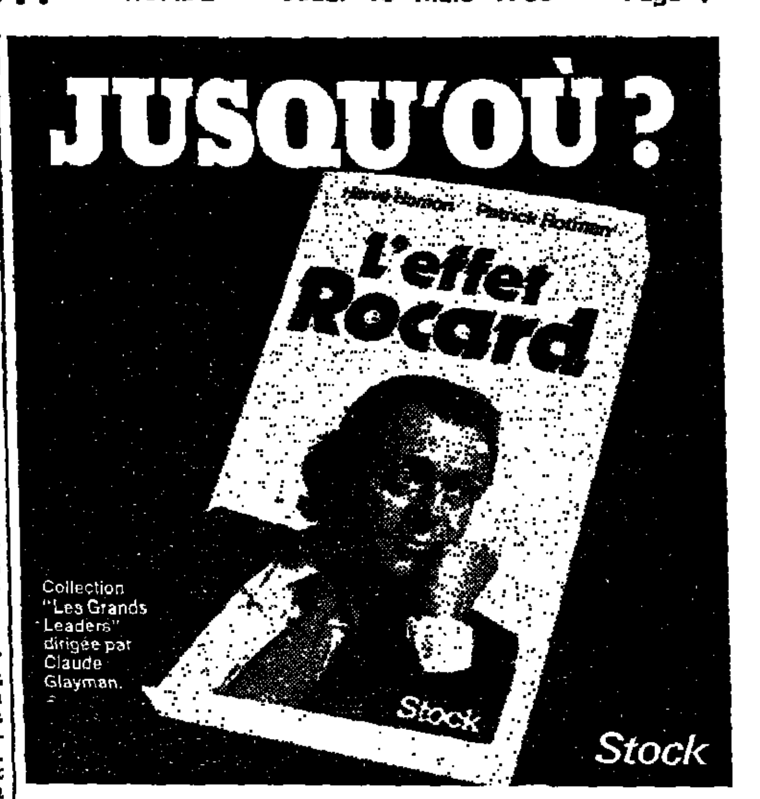
Pour M. Duarte, la stratégie de l'extrême gauche traduit une volonté de déstabilisation. « *En multipliant les enlèvements, les occupations de terres et d'entreprises, les affrontements et les menaces, les groupes révolutionnaires cherchent à pousser le peuple à l'insurrection. Dans ce pays éminemment agricole, les producteurs n'ont plus les garanties nécessaires pour produire. Le secteur industriel es trouve dépassé par l'ampleur des revendications syndicales et les patrons n'ont plus envie d'investir.*

« *Pour tenter de reprendre la situation en mains,* poursuit M. Duarte, *la réaction des autorités a été d'en appeler à l'armée. Mais le régime précédent lui a demandé de rétablir l'ordre par la violence, ce qui n'a fait que l'exacerber et a finalement conduit au coup d'Etat d'octobre des jeunes officiers. Depuis lors, nous tentons désespérément d'établir un système démocratique pour dépasser la violence. Il faut affronter les causes réelles et émotionnelles de la crise socio-économique. Le peuple perçoit très bien que certains ont accaparé toutes les richesses. Les mesures anti-oligarchiques représentent une charge émotionnelle pour le peuple, mais répondent aussi à la réalité. L'accumulation des richesses a produit une accumulation du pouvoir. Il est donc devenu urgent de transformer les structures de notre société.*

» *En premier lieu, la réforme agraire doit être l'axe fondamental de la redistribution des richesses. D'autres réformes sont également indispensables, telle la nationalisation des banques et du commerce extérieur, afin de permettre à l'Etat de contrôler les richesses essentielles du pays, condition préalable à tout changement social. Mais ce pays surpeuplé ne peut se limiter au seul secteur agricole. Nous devrons développer d'autres activités. Economiquement, la situation est très précaire et le chômage s'aggrave.*

Jusqu'ici, ces velléités de réforme ont été contrecarrées par l'intransigeance de la droite et des milieux d'affaires. De son côté, la gauche ne croit pas à la capacité de la démocratie chrétienne de tenir ses promesses. M. Duarte ne désespère pourtant pas de parvenir à rassembler la « majorité silencieuse » pour tenir son pari. Mais, justement, la démocratie chrétienne n'a-t-elle pas perdu une partie de son crédit par ses tergiversations et les réformes envisagées seront-elles suffisantes pour redresser une situation déjà gravement compromise ?

JEAN-CLAUDE BUHRER.







DIPLOMATIE

A LA VEILLE DE SA VISITE A PARIS

Un accord avec la Grande-Bretagne ne peut se faire aux dépens de la politique commune

nous déclare le chef du gouvernement irlandais

M. Charles Haughey, premier ministre de la République d'Irlande, est attendu, à Paris, jeudi 13 mars. C'est son premier déplacement officiel en Europe depuis que, en décembre dernier, il a pris ses fonctions. *A la veille de sa visite à Paris,* M. Haughey a accordé une interview à notre correspondant Joe Mulholland. Il pense qu'un accord est nécessaire entre la Grande-Bretagne et la C.E.E., mais estime qu'il ne doit pas se faire aux dépens de la politique agricole commune.

« Vos discussions avec M. Barre porteront essentiellement sur les affaires européennes, et particulièrement le problème de la contribution britannique au budget de la Communauté. Envisagez-vous un compromis possible ?

— Je ne peux que répéter notre position. Nous souhaitons une solution au problème qui se pose entre la Grande-Bretagne et les institutions de la Communauté. Il n'est pas de notre intérêt que des sujets de discorde subsistent au sein de la C.E.E., mais, d'autre part, un accord ne peut se faire à nos dépens ou aux dépens de la politique agricole commune.

» Nous sommes, sur l'échelle économique, plus bas que la Grande-Bretagne. Il serait absurde qu'on nous demande de contribuer à la solution du problème britannique. Nous ne pourrions tolérer que le principe de la politique agricole commune soit enterré. Nous sommes prêts à coopérer en vue d'une solution aux difficultés que pose cette politique. Et, bien entendu, il y a problème en ce qui concerne l'application d'une politique commune. Mais le principe de cette politique découle de l'esprit même de la Communauté.

— Les points de vue divergent au sein de la Communauté vis-à-vis de la crise afghane. Partagez-vous la position du gouvernement français dans cette affaire ?

— Je ne veux pas présager de ce qui se dira lors des entretiens de Paris, mais notre attitude vis-à-vis de l'Afghanistan est claire. Tout d'abord, dans la mesure du possible, nous voulons coopérer avec nos partenaires de la Communauté, en vue d'une approche commune. De plus, nous condamnons catégoriquement l'invasion de l'Afghanistan. La Communauté devrait avoir sa politique autonome, mais les Etats membres de la Communauté doivent-ils coordonner leur politique étrangère ? C'est un point très délicat. Les pays de la Communauté devraient autant que possible, s'entendre sur une question de cette ampleur. Nous sommes d'accord avec ce qui a été dit dans les milieux français à l'égard de ce problème. Si vous rejetez la détente, vous devez vous préparer pour la guerre. C'est l'une ou l'autre. Nous approuvons la politique européenne générale selon laquelle la détente doit être sauvegardée, dans la mesure du possible.

— Pensez-vous qu'il faille adopter une politique européenne commune en ce qui concerne les Jeux olympiques ?

— C'est à chaque pays qu'il revient de décider ce qu'il doit faire. Notre attitude est assez claire. Nous aimerions que notre approche soit en accord si possible avec celle de nos partenaires de la Communauté, mais à présent, nous pensons que c'est au Comité olympique international de décider où et quand les Jeux doivent se dérouler et c'est au Comité olympique irlandais de décider si l'Irlande doit y participer ou non. C'est une situation changeante. Nul ne sait ce qui va se passer. La décision finale ne doit pas être prise avant mai.

Les Neuf et la crise irlandaise

— Vous avez dit, au congrès annuel de votre parti, le Fianna Fail, que vous demanderiez à vos associés, en Europe, de vous aider à trouver une solution définitive aux problèmes d'Irlande du Nord. Quelle sorte d'aide pourraient-ils apporter ?

— Nous souhaiterions, et je crois que nous sommes sûrs de l'obtenir, leur bienveillance à notre égard et leur reconnaissance de la nécessité de trouver une solution à ce problème. Nous souhaiterions aussi que, dans la mesure où l'occasion se présenterait, ils contribuent à une solution. Dans l'immédiat, c'est au gouvernement britannique d'admettre qu'une solution est urgente et que cette solution ne peut que résulter de la coopération entre les deux gouvernements concernés. C'est donc essentiellement une affaire entre les deux gouvernements en question. Mais quand il s'agit de deux gouvernements souverains de la Communauté, tous les Etats membres peuvent évidemment user de leur influence pour aider ces gouvernements à trouver une solution.

— Pensez-vous qu'il faille augmenter l'aide économique à l'Irlande du Nord ?

— Nous aimerions que des ressources de la Communauté soient allouées au développement des régions frontalières communes entre le Sud et le Nord, qui ont les mêmes problèmes.

— Vous vous éloignez, semble-t-il, de la politique à l'égard de l'Irlande du Nord poursuivie par votre prédécesseur, M. Lynch, dont le souci principal était la mise sur pied d'une administration régionale dans la province, avec la participation de la minorité catholique.

— Il n'y a pas de contradiction. Notre politique a toujours été d'essayer de résoudre les problèmes et les difficultés de l'Irlande du Nord dans le contexte de l'île entière. Toute solution intérimaire qui contribue à améliorer la situation est accueillie favorablement. Mais cela ne peut se substituer à une solution à long terme.

— Certains interprètent votre politique à l'égard du Nord comme une sorte d'encouragement à l'aile provisoire de l'IRA pour la continuation de sa campagne de violence.

— Cela ne rime à rien. Nos efforts pour vaincre la violence et le terrorisme dépassent ceux des autorités britanniques. Nous ne pouvons pas admettre que l'existence de la violence en Irlande du Nord nous réduise au silence, qu'elle nous empêche d'avancer des propositions... Et puis, le problème n'est pas l'apanage exclusif de l'IRA provisoire ou des organisations terroristes. »

***

Au cours de cet entretien, M. Haughey nous a parlé aussi de la crise du pétrole et de l'énergie. Avant de se décider pour ou contre le nucléaire, il faut examiner toutes les options possibles.

Propos recueillis par
JOE MULHOLLAND.

Création d'un institut France-tiers-monde

Diverses personnalités ont créé récemment un institut France-tiers-monde, dont l'assemblée générale se tiendra le 13 mars, à Paris (1). Elles ont rendu publique la déclaration constitutive suivante :

« Un des piliers de la politique étrangère du général de Gaulle a été d'établir des liens de respect mutuel, de coopération et de solidarité entre la France et les nations du tiers-monde.

» Expression contemporaine de la vocation historique de la nation qui proclama les Droits de l'homme, la politique du fondateur de la Ve République a permis à notre pays d'être, pour les autres comme pour lui-même, le défenseur de l'indépendance nationale, en affirmant sa volonté de s'opposer aux hégémonies qui tentent d'asservir les peuples.

» Pourtant la voix de la France est en grande partie affaiblie en raison des ambiguïtés et des doutes, sous la pression des blocs et des sujétions de toute nature. Les dangers d'une telle évolution rendent impérative une prise de conscience de l'opinion publique française, en même temps qu'une action nouvelle auprès des pays du tiers-monde, afin que soient maintenus les liens de solidarité, plus nécessaires que jamais. Afin d'y contribuer, nous estimons indispensable l'existence d'un institut France-tiers monde.

» L'Institut s'attachera à défendre le rôle et le rayonnement de la France dans le tiers-monde et à promouvoir des rapports approfondis entre elle et lui. Il insistera sur le droit à la sécurité et à la dignité des émigrés du tiers-monde en France, qui doit rester, conformément à sa tradition séculaire, une terre d'accueil et d'asile, ainsi que sur la nécessité de la solidarité de notre pays avec les mouvements de libération nationale.

D'autre part, l'Institut France-tiers-monde développera l'idée d'un nouvel ordre international dans les domaines de l'économie et de la monnaie, des transferts de technologie, du dialogue des cultures, de l'information. Ce nouvel ordre ne pourra être fondé que sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur l'indépendance économique des nations et sur la diversité culturelle. »

Les activités de l'Institut France-tiers-monde seront diverses. Il réunira des colloques nationaux et internationaux, publiera un rapport annuel sur l'état des relations entre la France et le tiers-monde, organisera des voyages d'information, suivis de conférences de presse ou de la publication de rapports, réalisera des études et des recherches pour des organismes (gouvernementaux ou privés) français ou du tiers-monde.

Les signataires de la déclaration constitutive sont : MM. Jean de Beer, journaliste à Radio-France ; Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe ; Jean-Marie Bressans, délégué général de la Fédération mondiale des villes jumelées ; Philippe Daumas, maître assistant à l'université Paul-Valéry de Montpellier ; Dominique Gallet, président du club Gaullisme et Prospective ; Frédéric Grendel, écrivain ; Hubert Joly, secrétaire général du Conseil international de la langue française ; Edmond Jouve, chargé de conférences à l'université de Paris-I ; Père Michel Lelong ; M. Pierre Marthelot, directeur d'étude à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; Mme Elisabeth Mathiot ; Pasteur Etienne Mathiot ; abbé Youakim Moubarac ; MM. Robert Oppetit, ancien fonctionnaire européen ; Maurice Perrier, ingénieur général au ministère de l'agriculture ; Jacques Susini, écrivain ; Louis Terrenoire, ancien ministre.

(1) Pour tous renseignements, écrire à l'adresse provisoire suivante : 4, rue Charles-de-Gaulle, Villiers-Saint-Frédéric, 78640 Neauphle-le-Château.

DROITS

A L'ASSEMBLÉE DE STRASBOURG

Communistes et socialistes français s'inquiètent des atteintes aux libertés dans la C.E.E.

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée des Communautés européennes a repoussé à une large majorité, mardi 11 mars, à Strasbourg, deux demandes de discussion d'urgence relatives au sort des droits de l'homme dans la C.E.E. La première, présentée par M. Georges Marchais, proposait la création d'une commission d'enquête ; la seconde, défendue par M. Gérard Jaquet au nom des socialistes français, demandait qu'un rapport soit établi par la commission politique de l'Assemblée. L'examen de ce dernier texte a été renvoyé devant la commission compétente, à la demande de M. Ernest Glinne, président du groupe socialiste.

Après la présentation et le refus par l'Assemblée du texte défendu par M. Georges Marchais au nom des élus du P.C.F. (nos dernières éditions du 13 mars), M. Gustave Ansart, vice-président du groupe communiste, a dénoncé, mardi après-midi, le *« caractère agressif »* des interruptions qui avaient ponctué, mardi matin, le discours de M. Marchais. M. Ansart a regretté que les socialistes français *« se soient retrouvés avec les groupes conservateurs pour s'opposer au texte communiste »*. Les socialistes français se sont abstenus, a-t-il rappelé. *« l'anticommunisme et les petits calculs l'ont emporté sur la défense des droits de l'homme »*. M. Ansart a précisé que les élus communistes voteraient la proposition socialiste.

Celle-ci a été présentée par M. Gérard Jaquet, qui a souligné que les droits de l'homme *« sont bafoués au sein de notre Communauté, et plus encore dans certaines autres régions »*. Le texte proposé prévoit la saisine des commissions compétentes pour recenser *« toutes les atteintes aux libertés »* qui peuvent être commises dans la C.E.E. et établir des comparaisons avec la situation qui prévaut dans les autres pays d'Europe notamment.

Fruit d'un compromis avec les sociaux-démocrates allemands qui en avaient contesté l'opportunité, ce projet de résolution souligne *« l'importance considérable de la protection supplémentaire »* dont bénéficient les citoyens des pays signataires de la convention européenne des droits de l'homme et propose de *« contribuer activement »*, dans le cadre de la préparation de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, *« à ce que le respect des droits de l'homme devienne partie intégrante des relations internationales »*.

M. Claude Estier, vice-président du groupe socialiste européen, avait, au cours d'une conférence de presse, souligné que son groupe a multiplié les interventions en faveur des libertés. *« Pour nous, la défense des droits de l'homme revêt un caractère universel et global ; elle doit donc être ancrée partout, y compris dans les pays de la C.E.E., et pas seulement dans les pays de la Communauté, comme le voudraient les communistes »*, avait-il expliqué.

M. Estier avait également indiqué que le groupe socialiste restait divisé sur la procédure à suivre : la majorité du groupe ne s'était pas ralliée à l'urgence demandée par les Français et s'était contentée d'une demande de renvoi en commission. Soutenant cette dernière position, M. Glinne a indiqué que les socialistes agissent *« en gardant à l'esprit la différence essentielle qui sépare les Etats de droit, malgré diverses imperfections, et les Etats fondés en réalité sur l'arbitraire d'une police, d'un parti, d'un dogmatisme »*.

L'intention de M. Glinne a été notamment approuvée par M. Klespsch (R.F.A.), président du groupe chrétien démocrate. L'urgence demandée par M. Jaquet n'ayant obtenu que les voix des socialistes français, des communistes et des radicaux italiens, a été repoussée, l'Assemblée se rangeant à l'avis de M. Glinne. Le texte socialiste sera donc examiné par les commissions compétentes.

A l'issue du débat les socialistes français s'estimaient satisfaits d'avoir obtenu du P.C.F. un vote en leur faveur et de l'avoir ainsi empêché de porter ses critiques à l'encontre du P.S. aussi loin qu'il le souhaitait.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

SANS OPPOSITION DE L'U.R.S.S.

La commission de l'ONU renvoie l'affaire Sakharov « en priorité » à l'an prochain

De notre correspondante

Genève. — Après plusieurs délibérations à huit clos — elles ont notamment porté sur l'Afghanistan — la commission des droits de l'homme des Nations unies siège de nouveau en public. Elle a évoqué, mardi 11 mars, le sort du contestataire soviétique André Sakharov.

Pour les pays de l'Est, il n'y a pas de cas Sakharov. Pour la Syrie, on tente de saisir la commission d'une *« prétendue affaire Sakharov » ;* celui-ci n'est-il pas, d'ailleurs, *« un agent du sionisme et de l'impérialisme » ?* Les délégués de l'Iran et du Pakistan ont estimé, pour leur part, que les critères sur lesquels se fondent les droits de l'homme ne sont pas les mêmes à l'Est et à l'Ouest et qu'il convient d'en tenir compte...

Il fut enfin décidé par consensus — par conséquent avec l'accord des pays qui ne voulaient même pas qu'il soit fait allusion à l'« exil intérieur » de l'académicien — que l'examen de la question serait reporté mais « en priorité » à l'an prochain... L'U.R.S.S. et ses alliés ont donc accepté de reconnaître l'existence du problème à condition de gagner du temps.

Le professeur Soyer, chef de la délégation française, et président du groupe occidental, résuma la situation en notant, en substance, que même si le télégramme à M. Brejnev dont il avait suggéré l'envoi n'était pas parti, non seulement Moscou mais toutes les capitales en avaient eu connaissance puisque sa teneur avait occupé plusieurs jours l'attention de tous les délégués.

Une résolution condamnant *« toutes les violations graves et flagrantes des droits de l'homme qui se sont produites au Kampuchéa »*, texte qui vise donc aussi bien le régime de Pol Pot que le gouvernement pro-vietnamien qui lui a succédé, a été adoptée par vingt-six voix contre neuf avec six abstentions. Cette résolution *« condamne en outre l'invasion et l'occupation de certaines parties du Kampuchéa par des forces étrangères »*.

Sur l'initiative du Pakistan, il a été, d'autre part, décidé de ne pas donner suite à une résolution émanant de treize Etats communistes, dont le Vietnam, qui exprimait la *« complete solidarité »* de la commission avec le peuple du Kampuchéa dans *« les efforts qu'il déploie pour normaliser les conditions de vie »*.

L'U.R.S.S. a enfin présenté, puis retiré, une résolution visant à condamner les violations des droits de l'homme en Irlande du Nord. Le texte soviétique mettait l'accent sur *« le droit de chacun à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que le droit de n'être pas soumis à l'arrestation arbitraire »*.

ISABELLE VICHNIAC.



DE L'HOMME

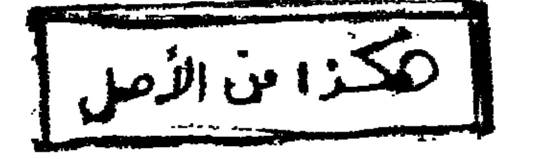
Pour une politique e

I. — Une communauté des

par GÉRARD ISRAËL (*)

Cour de Strasbourg et Cour de Luxembourg





Pour une politique européenne

I. — Une communauté des libertés

par GÉRARD ISRAËL (*)

L'Europe c'est l'espoir. Tel est du moins le thème du débat qui a agité neuf pays européen au printemps dernier. Ceux qui ont le souci d'une protection internationale des droits de l'homme furent les premiers à voir dans la nouvelle légitimité populaire acquise par la Communauté, grâce au suffrage universel, une chance extraordinaire de faire progresser la pratique des libertés fondamentales. Faut-il, aujourd'hui, déchanter ?

La vocation économique et sociale de la Communauté a-t-elle, pour toujours, pris le pas sur l'organisation d'une Europe fondée sur une amélioration du fonctionnement de la mécanique sociale au regard des libertés ? L'Assemblée européenne, toute neuve, ne risque-t-elle pas de se perdre dans les méandres de ses responsabilités, dans la guerre du mouton, les escarmouches de la langoustine, ou les conflits relatifs aux dimensions des mailles des filets de pêche ?

Les minimalistes disent que les droits de l'homme relèvent non pas de la compétence de la Communauté économique européenne mais de celle du Conseil de l'Europe, organe interétatique réunissant vingt et un pays du continent et qui donna naissance à la Convention européene des droits de l'homme, dont l'essentiel repose sur le fonctionnement d'une commission et d'une cour européennes des droits de l'homme chargées d'arbitrer les conflits relatifs aux libertés pouvant surgir entre les Etats, d'une part, et entre les citoyens et leurs Etats respectifs, d'autre part.

La C.E.E., dont l'organisation est plus intense que celle du Conseil de l'Europe, doit tendre, selon eux, à assurer avant tout le progrès économique et social, à lutter contre les inégalités entre les Etats et entre les individus en favorisant une véritable mise en commun des ressources.

Les maximalistes disent que les Neuf représentent une grande chance de progrès pour l'humanité entière, à la condition que l'Europe sache édifier une véritable communauté des libertés, pour elle-même d'abord, puis, par la vertu de l'exemple, pour les autres pays européens et les autres continents.

Reprenant le problème à zéro, et estimant que l'ONU, malgré les pactes et les conventions relatifs aux droits de l'homme, acceptés par un grand nombre d'Etats, n'arrive pas à faire entrer dans la pratique les obligations définies par elle, les tenants d'une « *Europe-Phare de la civilisation* » souhaitent la définition d'une véritable « *charte communautaire des droits fondamentaux* », sorte de catalogue des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui aboutirait à des procédures de contrôle dont la Cour de justice des Communautés, siégeant à Luxembourg, serait le garant et l'arbitre.

Il s'agirait en somme d'offrir aux « *citoyens de l'Europe* », dans le cadre d'une véritable « *union européenne* », un droit supplémentaire de pétition individuelle devant un organe supranational, en l'espèce la Cour de Luxembourg, dont la compétence serait élargie à tous les droits de l'homme (1).

Entre les minimalistes et les maximalistes, il y a ceux qui estiment que la Communauté doit pouvoir faire mieux que le Conseil de l'Europe, notamment en matière de droits sociaux et économiques, mais qui estiment également qu'une véritable charte européenne et les procédures de contrôle afférentes seront très longues à élaborer et risquent de heurter des pays qui, comme la France, ont le sentiment de se suffire à eux-mêmes en matière de protection des droits fondamentaux. C'est pourquoi ils proposent l'adhésion de la Communauté *in corpore* à la Convention européenne des droits de l'homme. Cette solution semble avoir eu les suffrages de la Commission des Communautés, du conseil des ministres et même de l'Assemblée européenne peu avant son élection au suffrage universel.

Certes, chaque Etat de la Communauté a adhéré individuellement à la Convention, mais l'adhésion globale de la C.E.E. aurait l'avantage de faire entrer dans le droit communautaire le principe même du respect des libertés fondamentales et, par conséquent, d'astreindre les instances exécutives de la Communauté et les Etats membres à une meilleure pratique des droits de l'homme sous peine de se voir traîner devant la Cour du Luxembourg.

Cour de Strasbourg et Cour de Luxembourg

Mais, peut-on observer, la Convention européenne des droits de l'homme, qui date de 1950, ne contient que l'énoncé des droits civils et politiques et ne vise aucun droit économique ou social tel que le droit au travail, le droit à une protection sociale, les droits syndicaux si importants dans le cadre d'une communauté économique (2). De plus, la Convention est fondée sur le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme, qui siège à Strasbourg. Quels seront les rapports entre cette instance et la Cour de Luxembourg ? La première est chargée de juger les plaintes interétatiques concernant vingt et un pays et les requêtes individuelles introduites par les individus des différents Etats membres du Conseil de l'Europe.

La seconde a en principe pour mission d'arbitrer les différends pouvant survenir entre les neuf Etats de la Communauté pour ce qui concerne l'application du traité de Rome. Peut-on admettre que des pays non membres de la C.E.E. soient érigés en juges de la façon dont les neuf pays de la Communauté respectent les droits de l'homme ? Enfin, il est à noter que le Conseil de l'Europe n'a pas prévu l'adhésion d'un *groupe d'Etats* à la Convention européenne. Il lui faudra donc opérer une modification institutionnelle. Cela prendra du temps.

Il apparaît pourtant nécessaire de faire faire à la Communauté un progrès rapide, voire immédiat. Compte tenu des difficultés énoncées ci-dessus, le plus urgent serait que la C.E.E. procède à une adhésion politique à la Convention, qu'elle reconnaisse par une déclaration solennelle faire siens les droits énoncés par la Convention, à savoir : le droit à la vie, la proscription de la torture, la proscription de l'esclavage, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit à une justice équitable, la non-rétroactivité des lois pénales, le respect de la vie privée, le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à la libre expression, le droit d'association et de réunion, le droit au mariage, le droit de recours en matière de droits de l'homme devant les instances nationales, le droit à la non-discrimination de sexe, de race, de couleur, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale, d'appartenance à une minorité nationale, de fortune, de naissance, ou toute autre.

Cette adhésion politique ne signifierait pas que la C.E.E. en tant que telle accepte la compétence de la Cour de Strasbourg ni surtout qu'elle confère à la Cour de Luxembourg des pouvoirs en matière de droits civils et politiques, pouvoirs que le traité de Rome ne lui reconnaît pas. La Communauté marquerait simplement sa bonne volonté vis-à-vis des droits de l'homme.

Ainsi l'Assemblée européenne pourrait discuter, sur la base de l'adhésion politique de la C.E.E. à la Convention, de questions relatives aux droits de l'homme et apparaître comme une sorte de conscience morale supplémentaire des peuples qu'elle représente. Mais on laisserait à chaque Etat membre le soin, chaque fois que nécessaire, de se tourner vers le Conseil de l'Europe et les instances de Strasbourg pour parachever sa pratique interne des libertés fondamentales.

Cependant, cette organisation de l'Europe autour de l'idée d'une protection internationale des droits de l'homme n'est concevable que si chacun adopte une position conséquente. Il est, à cet égard, regrettable de constater que si tous les Etats de la Communauté sont bien parties à la Convention européenne des droits de l'homme, tous n'ont pas accepté de faire la déclaration prévue à l'article 25, et aux termes de laquelle un Etat peut reconnaître à ses citoyens un droit de recours individuel auprès des instances de Strasbourg.

8 780 recours individuels examinés

La France, en effet, n'a pas accompli ce geste, qui eût démontré que notre pays n'a vraiment rien à se reprocher dans la pratique des libertés. Elle est la seule dans ce cas. Que peut craindre notre gouvernement ? La France a déjà accepté de se soumettre aux plaintes pouvant émaner d'autres Etats parties à la Convention de sorte que, théoriquement, elle n'est pas à l'abri d'une action dirigée contre elle devant la Cour européenne des droits de l'homme.

De plus, les recours individuels ne sont acceptés par la Cour de Strasbourg qu'après filtrage d'une instance dite Commission européenne des droits de l'homme, qui siège à huis clos. Les recours ne peuvent être introduits que six mois après l'épuisement de la dernière voie de recours interne.

A ce jour, huit mille sept cent quatre-vingts recours individuels ont été examinés par la Commission. Deux cent dix ont été déclarés recevables et vingt-six ont fait l'objet d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. Certes, le cas des autonomistes, celui des régionalistes ou des tenants de cultures particulières, peuvent créer quelques difficultés à la France, et d'aucuns pourraient souhaiter éviter que ces problèmes ne fussent portés sur la scène européenne.

Mais il convient de remarquer que rien n'empêche aujourd'hui ces revendications d'être exprimées devant des tribunaux français ni d'être présentées comme entrant dans le champ d'application de la Convention européenne des droits de l'homme, qui a une valeur supérieure à la loi interne française (3). Au demeurant, il ne semble pas que la Convention puisse permettre de fonder une requête de la nature indiquée.

Dans le long cheminement qui conduit à l'Europe des libertés, il est urgent et important que notre pays reconnaisse aux Français un droit de pétition individuelle auprès de la Cour de Strasbourg et fasse cesser une situation qui est discriminatoire à l'égard des citoyens français puisque tous nos partenaires ont reconnu ce droit à leurs ressortissants.

L'adhésion politique de la C.E.E. aux principes de droit énoncés par la Convention apparaîtrait alors comme une action cohérente assurant, du moins pour l'heure, une assise relativement solide pouvant ouvrir les voies d'une action de la Communauté vers les autres pays du monde.

(1) Ces propositions sont notamment énoncées par la résolution Scelba (M. Scelba est ancien ministre de l'intérieur de la République italienne).

(2) Le Conseil de l'Europe a pourtant adopté en 1965 une « charte sociale » qui contient l'énoncé de ces différents droits économiques, mais dont la sanction n'a aucun caractère juridictionnel.

(3) Aux termes de l'article 55 de la Constitution de la République

* Membre de la Défense des intérêts de la France en Europe, dénomination de la liste présentée par le R.P.R. aux élections européennes.

Prochain article :

D'HELSINKI A LOMÉ

Afrique du Sud

Une scission est évitée de justesse au sein du parti national au pouvoir

De notre correspondante

Johannesburg. — « *L'esprit de tribu* » aura joué une nouvelle fois au sein du parti national (P.N.) au pouvoir en République Sud-Africaine. Le conflit qui opposait le ministre des travaux publics, des statistiques et du tourisme, chef du P.N. pour le Transvaal, M. Andries Treurnicht, et le premier ministre, M. P.W. Botha, s'est terminé mardi 11 mars par deux appels à l'unité, sans pour autant supprimer les dissensions au sein du parti. L'opposition parlementaire blanche était, mercredi, insatisfaite, mais estimait que ce n'était que partie remise tandis que les conservateurs du parti national jubilaient d'avoir évité une scission qui leur eût été défavorable.

Ce n'est pas la première fois que Verkrampte (conservateurs) et Verligte (libéraux) du P.N. s'affrontent, mais, ces derniers jours, la scission semblait probable.

Tout a commencé il y a environ deux semaines quand M. Treurnicht déclara publiquement qu'un des principaux acteurs du scandale de l'information (1), M. Connie Mulder, chassé du gouvernement et du parti national en 1963, méritait toujours une place au sein du P.N. Cette attitude était d'autant moins appréciée du premier ministre que M. Mulder, devenu président d'un nouveau mouvement, le National Conservative Party, critique ouvertement et violemment sa façon de gouverner et de diriger le parti national. M. Treurnicht a dû se rétracter en avalisant un document condamnant l'attitude de M. Mulder. Quelques jours plus tard, il a toutefois lancé un nouveau défi à ses collègues libéraux en déclarant son opposition à une rencontre sportive dans la province du Cap entre des lycéens métis et blancs. M. Botha répliqua publiquement.

Dans un autre pays, il est fort probable que le ministre eût été expulsé du gouvernement ou contraint à démissionner. Ici, on préfère discuter et préserver autant que possible l'intégrité du parti et de la nation afrikaner. Cette fois, cependant, le premier ministre aurait pu se séparer sans trop de difficulté de celui que chacun appelle le « *docteur No* », à cause de son opposition systématique à tout allégement de la ségrégation raciale. M. Treurnicht avait, en effet, mal choisi son terrain d'attaque avec la politique sportive, sujet si sensible que le gouvernement venait de décider qu'à l'avenir il laisserait les responsables sportifs s'en occuper. Mais, au dernier moment, M. Botha hésita à sauter le pas. Le refus de M. Treurnicht de présenter sa démission obligeait en effet le premier ministre à le relever de ses fonctions.

Le dirigeant du Transvaal, la plus importante province, aurait entraîné à sa suite de trente à quarante députés. M. Botha a donc apparemment renoncé à l'épreuve de force. Il s'est entretenu longuement avec son ministre lundi, en présence de deux autres collègues, avant la réunion hebdomadaire du cabinet de mardi. A la fin de celle-ci, M. Treurnicht déclara que l'affaire était close et lut un communiqué commun appelant « *tous les nationalistes à construire harmonieusement le parti national et aider à appliquer sa politique pour le bénéfice de tous en Afrique du Sud* ».

Le premier ministre, de son côté, a demandé la fin « *des tentatives de création de divisions inutiles au sein du parti dans l'intérêt d'un bon et stable gouvernement en Afrique du Sud* ». La scission a été évitée, mais les dissensions subsistent. L'opposition estime qu'il s'agit d'un « *cessez-le-feu temporaire et difficile* »... Beaucoup craignent que, comme au temps de M. Vorster, la présence des Verkrampte au sein du parti national ne soit encore un prétexte pour retarder les changements dans la politique de ségrégation raciale et, bien que les libéraux le contestent en public, on a l'impression qu'il s'agit, pour le moment, d'une victoire des conservateurs.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) *Le Monde* du 8 juin 1979.

AFRIQUE

Algérie

Le nouveau projet de code de la famille se fonde « sur le Coran et l'opinion publique »

De notre correspondant

Alger. — Question controversée entre toutes, l'élaboration d'un code de la famille est de nouveau à l'ordre du jour. Une commission, constituée autour de M. Lahcène Soufi, ministre de la justice, afin d'élaborer un avant-projet, comprend notamment des membres du F.L.N., du Conseil supérieur islamique, de l'Union nationale des femmes, des représentants de différents ministères, des juristes et des universitaires.

M. Lahcène Soufi a précisé au conseil national de l'UNFA qu'il travaillait « *sur la base du Coran et de l'opinion publique générale* » et que la rédaction du code « *se fera en harmonie avec les us et coutumes, les exigences du développement et les traditions islamiques et arabes* ». L'avant-projet, a-t-il dit, sera soumis au gouvernement, puis à l'Assemblée populaire nationale.

Les propos du ministre rapportés par *El Moudjahid* ont suscité l'inquiétude de ceux et surtout de celles qui craignent que le texte en préparation ne ressemble à celui mis au point en 1973, qui s'était heurté à de violentes oppositions dans les milieux universitaires et syndicaux : conformément aux « us et coutumes », il *laissait* notamment *subsister* la bigamie et la pratique de la dot, prohibait le mariage d'une Algérienne avec un non-musulman et maintenait l'interdiction de l'adoption.

Tirant les conclusions de ces affrontements, le président Boumediène avait déclaré, en avril 1974, devant le congrès de l'UNFA : « *Nous laissons le débat ouvert* ». Rappelant qu'il fallait prendre en considération « *le fait que nous sommes un peuple arabe et musulman* », il avait cependant ajouté que toutes les décisions prises ou à prendre devaient « *être en parfait accord avec les options socialistes fondamentales de notre évolution* ».

Certaines femmes craignent que cet aspect du problème ne soit rejeté au second plan et estiment inacceptable tout code qui ne serait pas conforme aux dispositions constitutionnelles et aux orientations de la charte nationale.

DANIEL JUNQUA.

Rhodésie

LA FORMATION DU GOUVERNEMENT MUGABE

L'agriculture et l'industrie sont confiées aux deux ministres blancs

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Au lendemain de sa victoire électorale, M. Robert Mugabe avait promis un gouvernement de « front national ». Il a tenu parole. Ce qui frappe tout d'abord dans la composition du cabinet rendu public mardi 11 mars, c'est bien sûr le rôle crucial confié aux deux « *éminent zimbabwéens d'origine européenne* » sur lesquels le premier ministre a, en fin de compte, porté son choix. M. David Smith reçoit le portefeuille du commerce et de l'industrie, M. Dennis Norman, celui de l'agriculture. Faut-il souligner l'importance de ces secteurs économiques ? Depuis l'imposition des sanctions internationales en 1965 — et à cause d'elles — l'industrie rhodésienne a connu un essor remarquable. L'agriculture, largement exportatrice, procure 38 % des ressources en devises.

Les ministres blancs ont été judicieusement choisis. Aux yeux de M. Mugabe, la compétence des intéressés l'a emporté sur toute autre considération. Tous deux sont des techniciens expérimentés — les meilleurs sans doute dans leur spécialité — familiers en outre de l'appareil économique rhodésien. Qui mieux que M. Dennis Norman, président de l'Union des fermiers commerciaux, serait à même de maintenir la production agricole à son niveau actuel tout en persuadant ses collègues européens de consentir aux sacrifices qui résulteront inéluctablement d'une politique de redistribution des terres ? Celle-ci, chère à M. Mugabe, relèvera toutefois d'un ministère des terres, du reclassement et du développement rural, confié à l'un des proches du premier ministre, M. Sekeramayi. Quand on se souvient de la valeur quasi symbolique que l'ancien régime attachait, pendant la guerre, à la protection des fermes blanches, cibles privilégiées des combattants nationalistes, le fait d'avoir confié le ministère de l'agriculture au « *patron des fermiers* » représente, de la part de M. Mugabe, un geste aussi élégant que politiquement significatif. Une nouvelle fois, le chef de la ZANU-P.F. manifeste sa volonté de rassurer la minorité blanche.

La nomination de M. David Smith répond à un souci analogue. Après M. Ian Smith — avec lequel, au demeurant, il n'a aucun lien de parenté — l'ancien ministre des finances reste la plus forte personnalité de l'équipe dirigeante européenne. Il a su, à plusieurs reprises, marquer ses distances vis-à-vis de son chef de file, au point de passer parfois pour son rival. Il ne sera pas responsable du *secteur minier*, confié à un vétéran du combat nationaliste, M. Maurice Nyagumbo. En désignant M. David Smith à un poste-clé, M. Mugabe a vaincu les réticences de certains membres du comité central de la ZANU-P.F., hostiles à l'entrée dans le gouvernement de tout député du Front rhodésien. Une formule de compromis a finalement été adoptée. Si M. David Smith n'a pas démissionné de son parti, c'est à titre purement individuel qu'il a « été coopté ». Il a toutefois précisé que sa nomination avait reçu la « bénédiction » de son parti et notamment de M. Ian Smith.

Un ministre des finances extrémiste

Nommé premier ministre mardi par lord Soames, M. Mugabe dirigera le plus important gouvernement de l'histoire du pays. Il comprend vingt-deux ministres et *treize ministres adjoints*. *Comme* prévu, et à l'instar de nombreux dirigeants *africains*, M. Mugabe s'est attribué le portefeuille de la défense. Les huit membres civils du Conseil national exécutif, l'organe suprême de la ZANU, appartiennent au cabinet. Presque *tous les ministres de la ZANU* siègent, en même temps, au comité central de ce parti. On retrouve au sein du gouvernement les plus proches collaborateurs de M. Mugabe : MM. Edgar Tekere (emploi), Kumbirai Kangai (travail), Dzingai Mutumbuka (éducation), Nathan Shamuyarira (information) et surtout Simon Muzenda. Ce dernier devient vice-premier ministre et chef de la diplomatie. Porte-parole du chef de la ZANU-P.F., M. Edson Zvobgo est promu ministre du gouvernement local et du logement.

Dans cette équipe, deux personnalités retiennent l'attention à des titres divers. Titulaire des finances, M. Enos Nkala s'était fait remarquer pendant la campagne électorale par ses propos violents, à tel point que lord Soames lui avait interdit de participer à tout meeting public. Son manque de pondération, qui frappa tous les observateurs, rend sa promotion d'autant plus étonnante. Nommé ministre d'Etat, M. Emerson Munangagwa est sans doute l'un des hommes-*clés de l'équipe gouvernementale*. Militant nationaliste précoce, il fut condamné à mort mais jugé trop jeune pour être pendu. Après des études de droit en Zambie, il suivit un entraînement militaire en Chine. Très proche de M. Mugabe, dont il était au sein du comité central le conseiller pour les affaires de sécurité, on lui reconnaît une grande compétence administrative.

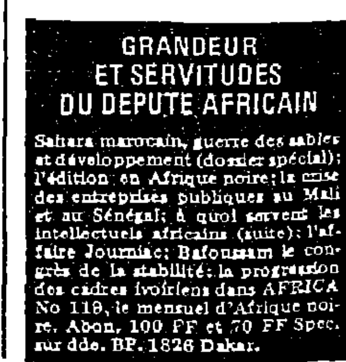
Les félicitations de Mme Thatcher

Le ministère du développement et de la planification sera confié à un économiste connu, M. Bernard Chidzero, fonctionnaire international auprès de la CNUCED, à Genève. Avant de rejoindre le gouvernement, il doit obtenir l'aval du secrétaire général de l'ONU. Trois femmes entrent au gouvernement. Deux d'entre elles ont été mêlées de près à la lutte de la ZANU. Il s'agit de Mmes Teurai Nhongo, épouse du chef de la Zanla, et Victoria Chitepo, veuve du dirigeant nationaliste assassiné dans des circonstances obscures, en 1975, à Lusaka.

Le partage, naturellement inégal, de responsabilités entre la ZANU et la ZAPU ne réserve aucune surprise. Cette dernière reçoit quatre ministères et deux vice-ministères, confiés à ses principaux dirigeants. En tant que ministre de l'intérieur, M. Joshua Nkomo exercera son autorité sur une partie de la police (celle-ci dépendra également du bureau du *premier ministre*). *Le* « *père du* Zimbabwe » a annoncé, dès mardi, qu'il souhaitait restituer aux forces de l'ordre la mission purement civile qui était la leur avant la guerre.

M. Mugabe n'exercera officiellement ses pleins pouvoirs que le *jour de l'indépendance*. *Celle-ci* devrait être proclamée début avril. Le premier ministre disposera donc de quelques semaines pour se familiariser avec ses nouvelles fonctions et approfondir, en collaboration avec lord Soames, l'étude des dossiers urgents. Dans un *message de félicitations* adressé, mardi, à M. Mugabe, Mme Thatcher a salué son « *esprit de réconciliation* » et promis de contribuer « *au succès de l'administration* » du Zimbabwe.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



GRANDEUR ET SERVITUDES DU DEPUTE AFRICAIN

Sahara marocain, guerre des sables et développement (dossier spécial); l'édition en Afrique noire; la crise des entreprises publiques au Mali et au Sénégal; à quoi servent les intellectuels africains (suite): l'affaire Journiac; Bafoussam le congrès de la stabilité; la progression des cadres ivoiriens dans AFRICA No 118, le mensuel d'Afrique noire. Abon. 100 FF et 70 FF Spec. sur dde. BP. 1826 Dakar.

Le Monde

LA CONTROVE[...]

Les dirigeants du P.C.F. consta[...]

Je confirme que mon mari [...]

écrit l'ancienne épouse du secrétaire général du P.C.F.

M. Juquin : une « minable opération » contre le parti

M. ROLAND LEROY : [...] pas s'arrêter.

هكذا من الأصل

politique

LA CONTROVERSE SUR LE PASSÉ DE M. GEORGES MARCHAIS

Les dirigeants du P.C.F. constatent que le pouvoir ne souhaite pas une exploitation de l'affaire

Le parti communiste estime que la réplique, qu'il a apportée à la relance de la controverse sur le passé de M. Georges Marchais, a, d'ores et déjà, atteint son but. Les dirigeants du P.C.F. relèvent avec satisfaction la prudence des commentaires des radios et des chaînes de télévision après le passage de M. Marchais au « Club de la presse » d'Europe 1. Ils constatent, d'autre part, que la déclaration de M. Poniatowski, lundi à TF 1, montre que l'Elysée n'est pas décidé à exploiter l'affaire.

Le pouvoir est manifestement soucieux de ne pas jeter de l'huile sur le feu, et l'attitude de M. Michel Poniatowski est, en effet, fort significative. L'ancien ministre d'Etat estime, certes, qu'il y a « un trou noir » dans la biographie de M. Marchais, mais se demande, sur un ton débonnaire, s'il y a lieu de lui « jeter la pierre ».

Le développement de la controverse a conduit la première épouse de M. Marchais à déclarer, dans une lettre que publie « l'Humanité » du 12 mars, que la version des faits donnée par le secrétaire général du P.C.F. était conforme à la vérité.

Le directeur de « l'Express » a, pour sa part, annoncé son intention de déposer des plaintes contre les journaux communistes et M. Marchais, pour diffamation et injures.

Je confirme que mon mari dit la vérité

écrit l'ancienne épouse du secrétaire général du P.C.F.

L'Humanité publie, dans sa seconde édition du mercredi 12 mars, une lettre de Mme Paulette Noetinger-Marchais, première épouse du secrétaire général du P.C.F. Voici le texte de cette lettre :

« *Jusqu'à présent, je n'ai pas éprouvé le besoin de me manifester, étant séparée et divorcée de Georges Marchais depuis de nombreuses années.*

» *Aujourd'hui, indignée par ce qui s'écrit et se dit, je tiens à apporter mon témoignage.*

» *A l'époque dont il est question, nous étions de jeunes mariés ; sans logement, sans argent, avec une petite fille de dix-huit mois.*

» *Comment penser sincèrement que mon mari et moi-même pouvions envisager de gaieté de cœur une séparation, surtout dans de telles circonstances, et sans oublier que c'était la guerre.*

» *Je confirme que mon mari a dit la vérité. Il a effectivement essayé de s'évader une première fois, tout au début de l'année 1943 ; il fut repris plus tard.*

» *Grâce à ma lettre, qui lui annonçait le décès de notre nièce (la fille de ma sœur), il a pu utiliser ce drame pour accréditer l'idée qu'il s'agissait de notre propre fille. J'indiquais en effet dans ma lettre « notre petite Gi» nette chérie est décédée », ce qui permit d'obtenir une permission spéciale et son retour en France, en mai 1943.*

» *J'affirme sur mon honneur qu'il n'est jamais reparti en Allemagne et que c'est moi qui me rendais, rue Cambon, aux contre-visites, munie des certificats médicaux établis par le docteur Prieur. Lorsque nous avons dû cesser d'utiliser ce moyen, à la demande du docteur Prieur, nous sommes partis en Normandie. Nous y sommes restés jusqu'en 1945, hébergés tantôt chez la mère de mon mari, tantôt chez d'autres membres de la famille, tantôt chez des amis.*

» *Telle est la vérité qu'il n'est au pouvoir de personne de contester.* »

[Mme Daunou, la femme d'un demi-frère de M. Georges Marchais, a confirmé à notre envoyé spécial à La Hoguette (Calvados) que Mme Paulette Marchais avait passé la fin de la guerre à La Hoguette chez sa belle-mère, où elle était en compagnie de la fille aînée de M. Marchais. Ce dernier faisait des aller et retour entre Paris et la Normandie.]

M. Juquin : une « minable opération » contre le parti

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste, a déclaré, mardi 11 mars, au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient tous les membres du secrétariat du comité central du P.C.F., sauf MM. Georges Marchais (1) et Charles Fiterman, que « *l'opération* » visant le secrétaire général du P.C.F. « *se retourne très vite contre ses auteurs, ses inspirateurs et ceux qui comptaient en tirer bénéfice* ».

M. Juquin a cité une dépêche de l'agence ouest-allemande D.P.A., rapportant les propos de M. Wolfram Baer, directeur des archives municipales d'Augsbourg, selon lesquelles la « *destination* », des dates indiquées sur la fiche dont *l'Express* a publié la photocopie « *reste inexpliquée à ce jour* ».

« *Cette dépêche allemande est décisive*, a déclaré M. Juquin. *Elle anéantit les affirmations de* l'Express, *selon lesquelles la photocopie qu'il a publiée constituerait* — je cite — « *la preuve* » *de la présence de Georges Marchais en Allemagne après 1943.* » M. Juquin a ajouté : « *Le directeur des archives municipales d'Augsbourg précise que* Paris-Match *détenait depuis environ trois ans la photocopie présentée il y a quatre jours par* l'Express. *(...) Le fait que les possesseurs de la photocopie l'aient dissimulée pendant trois ans et ne l'aient publiée que dans la période actuelle prouve de façon éclatante qu'il s'agit d'une minable opération décidée contre le parti communiste français et son secrétaire général dans l'optique de la prochaine élection présidentielle.* »

Mᵉ Jules Borker, avocat de M. Marchais, interrogé sur le point de savoir si le dirigeant communiste allait déposer plainte en diffamation contre *l'Express*, a déclaré : « *Cette affaire est à l'étude. Il n'y a, pour le moment, aucun commentaire à faire.* »

M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat, a indiqué : « *L'essentiel, c'est de déjouer la machination politique. Nous ne ferons de cadeau à personne.* » M. Plissonnier a annoncé la publication d'un document provenant de « *communistes ayant eu des responsabilités dans la Résistance* » et portant notamment sur certains aspects de la période septembre 1939- mai 1940. Comme on lui demandait si M. Marchais produirait des témoins de sa présence en France en 1943 et 1944, M. Plissonnier a répondu « *chaque chose en son temps* ».

M. Plissonnier a donné des précisions sur le questionnaire biographique rempli par M. Marchais après son adhésion au P.C.F., « *le 4 mai 1947, le jour où les ministres communistes sont chassés du gouvernement par Ramadier et Vincent Auriol* ». M. Plissonnier a indiqué que M. Marchais avait répondu à ce questionnaire quand il avait été « *désigné pour aller à l'école du parti* » et que « *dans cette biographie il explique très tranquillement dans quelles conditions il est allé en Allemagne* ». M. Plissonnier a ajouté que, chaque fois qu'il avait été investi de responsabilités nouvelles, M. Marchais avait rappelé son séjour en Allemagne. « *Chaque fois, nous lui avons répondu que nous connaissions parfaitement cette situation, qui a été celle de sept cent mille travailleurs déportés* », a déclaré M. Plissonnier.

(1) Le secrétaire général du P.C.F. participait, à Strasbourg, à la session de l'Assemblée européenne.

M. ROLAND LEROY : il ne faut pas s'arrêter.

M. Roland Leroy, membre du bureau politique du P.C.F., estime, dans l'éditorial de « l'Humanité » du mercredi 12 mars, que les propos tenus mardi, sur TF 1, par M. Michel Poniatowski, signifient : « On a attaqué Georges Marchais, arrêtons-nous, épargnons les autres. » « Eh bien !, écrit M. Leroy, nous, nous disons : il ne faut pas s'arrêter. Il faut d'abord admettre les preuves désormais accumulées : celles qui avaient été apportées par Georges Marchais et celles qui, chaque jour, affluent. Benoîtement, M. Poniatowski insinue : « Même si Georges Marchais a été volontaire... même s'il est resté en Allemagne... » Pourtant les preuves existent : Georges Marchais était victime de la déportation du travail et il est rentré en France en mai 1943. »

Le directeur de « l'Humanité » ajoute : « Appliquons les trois propositions faites par Georges Marchais :

» 1) Un examen public de l'activité de tous les hommes politiques importants pour la période 1939-1945.

» 2) Une commission d'enquête parlementaire sur les responsabilités de tous ceux qui ont côtoyé Bokassa, cautionné ses crimes horribles ou en ont bénéficié.

» 3) La déclaration publique des revenus et patrimoines de tous les hommes publics, y compris MM. Giscard d'Estaing et Barre. »

Les souvenirs flous de La Hoguette

De notre envoyé spécial

Falaise. — « *Le 10 mai 1943, il était chez sa mère, à La Hoguette. Je suis sûre.* » Mme Gisèle Morand est furieuse. « *C'est honteux ce qu'on lui fait à Georges.* » Pour elle, le secrétaire général du parti communiste français reste Georges, son voisin, son aîné de deux ans, qu'elle a manifestement toujours admiré : « *Ça oui, il a bien travaillé, c'était une tête.* » Et pour prouver qu'elle parle en connaissance de cause, elle sort religieusement d'un portefeuille une photo jaunie. Quarante-deux enfants sagement rangés pour le traditionnel cliché souvenir. Celui-là est de 1930. Il n'avait que dix ans, « *mais il était baraqué pour son âge* », se remémore, attendrie, Mme Morand, qui était alors Gisèle Lechevalier. La petite fille a grandi et est devenue la factrice de La Hoguette. C'est pourquoi elle est si sûre de la présence de Georges Marchais en mai 1943. « *Je lui portais tous les matins* l'Ouest-Eclair », le quotidien local devenu *Ouest-France* à la libération. « *C'est lui qui me le demandait. Quand sa mère était seule, elle n'en voulait pas, mais dès que Georges ou sa femme étaient là, il fallait que je le leur monte.* »

M. Marchais est bien un enfant de La Hoguette, ce petit village (quatre cent trente-six habitants actuellement, à peu près autant avant-guerre), niché dans un premier contrebas du bocage, à 3 kilomètres de Falaise, aux portes de la plaine de Caen. Un beau château isolé, quelques grosses fermes disséminées, un petit bourg pour les commerces. Les retraités et les O.S des usines de Falaise et de Caen ont remplacé les ouvriers agricoles ou de la carrière tout proche de Vignats (comme le père de Georges Marchais). Mais si les maisons modernes apparaissent de tous côtés, autour du centre ancien, les mentalités ne paraissent guère avoir évolué, et les « rouges » font toujours aussi peur aux notables locaux. Ils évoquent encore comme un mauvais souvenir la tentative — ratée — de prise de la mairie par les communistes à la libération. Un peu inquiets, ils constatent que le P.C. accroît son influence : il a obtenu le quart des voix aux élections européennes.

Si La Hoguette ne reconnaît pas Georges Marchais pour son grand homme, c'est peut-être parce qu'elle a surtout gardé de lui le souvenir d'un orphelin dont la mère vivait modestement d'une pension de veuve de guerre et de deux vaches, dans un des écarts du bourg, et qui ne faisait pas partie des « bonnes » familles du lieu. « *Et puis,* vous glissent les quelques camarades d'école, *c'était un fier-à-bras, un fort en gueule. C'était le roi de la cour de récréation* » Les jalousies ne sont pas mortes. Les traces de ce passé n'ont pas toutes disparu. Même si, comme tant d'autres enfants de cette Normandie qui s'éveilla bien tard à l'industrie, il a dû, dès quinze ans, aller chercher du travail à Paris.

Une nièce de M. Marchais, qui habite encore La Hoguette, se souvient avec plaisir des repas de famille chez sa grand-mère avec « l'oncle Georges ». On jouait aux boules, mais on ne parlait pas politique. « *Papa était coiffeur à Falaise et n'avait certainement pas les mêmes opinions que son demi-frère.* » Le village, lui, n'a pas fêté le retour de l'enfant prodigue. Ici, le leader politique n'est qu'un Parisien qui vient de temps en temps retaper la maison familiale. Il ne se mêle guère à la vie communale. Et les « copains » d'avant-guerre n'évoquent pas de grandes embrassades pour fêter les retrouvailles. Chacun garde ses distances. « *Il s'est même fait huer par certains quand il est venu à la fête annuelle* », raconte tristement Mme Morand. Souvenirs déformés par l'amitié ? Peut-être. Car tout paraît flou dans la mémoire des habitants de ce petit coin de Normandie. Surtout pour évoquer les lointaines années de la guerre.

« Je l'avais pris en stop »

M. Marchais est-il ou non venu en mai 1943 à l'enterrement de sa nièce ? Nul ne peut l'affirmer ou le démentir. Ce qui est, en revanche, pratiquement certain c'est qu'il est revenu ici avant la fin des hostilités. Et plusieurs fois.

La sœur de Mme Daunou, la femme du coiffeur de Falaise, rappelle à sa nièce : « *Il est venu plusieurs fois vous voir, toi et ta mère, pendant que ton père était en captivité.* » L'épicier, M. Lucien Beaussieu, lui aussi se souvient : « *Un petit matin brumeux et froid, c'était à l'automne 1944 ou en mars 1945, j'allais à Caen en voiture. J'ai aperçu Georges qui faisait du stop sur la route.* » Le maire aussi, M. Lucien Gillot, raconte : « *Au moment des élections municipales d'avril 1945 on s'opposait aux gars de gauche. Lors d'une discussion au café je me suis disputé avec Georges Marchais. J'ai dû lui dire de fermer son clapet, puisqu'il n'était plus du pays, et de s'occuper des affaires de Paris.* »

Dès avant la guerre, celui qui n'était pas encore au parti communiste avait la réputation ici d'être « *un extrémiste qui en voulait à tous ceux qui avaient du bien.* » La factrice, son amie d'enfance, elle aussi se souvient : « *Il se cachait chez sa mère, c'est sûr. Il avait des lunettes noires.* »

M. Beaussieu explique : « *Je le croisais souvent le lundi matin alors que, portant deux valises, il allait reprendre le train Le Mans-Caen à la petite gare voisine de Fresné-la-Mère. Simplement, comme beaucoup de Parisiens il venait au ravitaillement.* »

Mais quand ? L'épicier ne sait plus très bien : « *Est-ce quand je faisais mes tournées en voiture à cheval, donc alors que les Allemands étaient toujours là ? Ou quand j'avais récupéré la C. 4, donc après leur départ ? Je ne sais plus. Je penche plutôt pour la première hypothèse, mais... Les gens chez qui il se fournissait et à qui j'en ai parlé, eux non plus, ne se souviennent plus très bien de l'époque.* »

A La Hoguette, Georges Marchais n'a jamais été une vedette dont on épiait les faits et gestes. Certains ici affirment qu'il est venu à la Saint-Barthélemy, qui est la fête du village, au mois d'août dernier. D'autres, dont sa nièce, soutiennent que c'était l'année d'avant. Pourtant cet événement a moins de deux ans. Alors, quand il s'agit de se souvenir de petits faits des années sombres de 1940-1945...

THIERRY BREHIER.

LE DIRECTEUR DE « L'EXPRESS » ANNONCE QU'IL DÉPOSERA DES PLAINTES EN DIFFAMATION

M. Jean-François Revel, directeur de *l'Express*, l'hebdomadaire qui avait publié le document extrait des archives d'Augsbourg (République fédérale d'Allemagne), a l'intention de déposer une ou plusieurs plaintes pour diffamation et injures contre les journaux communistes *l'Humanité* et *l'Humanité-Dimanche*, ainsi que contre M. Georges Marchais lui-même. M. Revel a chargé un avocat, Mᵉ Castelain, de préparer ces plaintes, dont il n'a pas encore été décidé si elles seraient portées au pénal ou au civil.

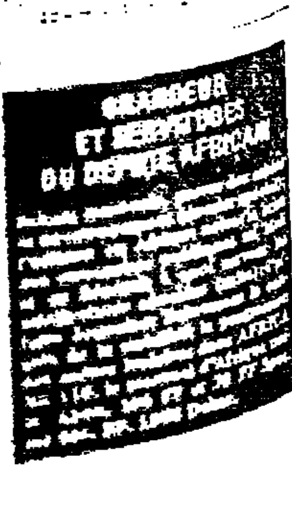
M. Revel reproche notamment aux journaux du P.C.F. d'avoir traité *l'Express* de « *faussaire* » alors que le directeur des archives d'Augsbourg a confirmé l'authenticité du document. M. Revel pourrait aussi déposer une plainte à titre personnel pour « *imputations calomnieuses, diffamation et injures publiques* » contre les journaux communistes qui l'ont pris à partie, l'accusant notamment d'avoir « *de la boue sur le visage* ».

M. Revel nous a dit que cette affaire n'était pas, selon lui, « *une affaire privée, mais une affaire politique* ». Il nous a également indiqué, au sujet des déclarations du directeur des archives d'Augsbourg, affirmant qu'il « *avait été roulé* » (*le Monde* du 12 mars) : « *Ce fonctionnaire a déclaré à l'envoyé spécial de* l'Express, *le 28 février* : « *Puisque* Paris-Match *» n'a pas publié la pièce, je vous » la donne.* »

● *Le bureau de l'assemblée des présidents des conseils généraux de France,* sous la conduite de son président, M. Jozeau-Marigne, sénateur (R.I.), président du conseil général de la Manche, a été reçu par M. Christian Bonnet. Le ministre de l'intérieur s'est déclaré favorable à la mise en place d'un cadre garantissant aux conseillers généraux les conditions nécessaires à l'exercice de leur mandat et leur compensant, ainsi qu'à leur président, les charges inhérentes à leurs fonctions.







POLITIQUE

LA CONTROVERSE SUR LE PASSÉ DE M. MARCHAIS

SELON LE PRÉSIDENT ADJOINT DE LA FÉDÉRATION

Le secrétaire général du P.C.F. n'a jamais déposé de dossier pour bénéficier du statut de « déporté du travail »

Pourquoi M. Georges Marchais n'est-il pas adhérent à la Fédération nationale des déportés du travail*, qui a été créée le 15 octobre 1945 et qui porte toujours ce nom malgré un récent arrêt de la cour d'appel de Paris (*le Monde *du 11 mars) ? Telle est la question qu'on peut se poser — même si cette adhésion n'a aucun caractère obligatoire — à propos de la polémique sur la présence du secrétaire général du P.C.F. en Allemagne pendant la dernière guerre.*

« M. Marchais n'est pas adhérent à la F.N.D.T., *précise M. Roland Ferrier, président adjoint de cette organisation,* tout simplement parce qu'il n'a jamais fait la demande officielle auprès de son association départementale pour bénéficier du statut de 1952. »

La loi du 14 mai 1951, relative au « *statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi* », a été suivie en effet d'un décret d'application paru le 17 août 1952. Cette loi prévoit notamment (art. 9) la création de deux commissions officielles, nationale et départementale, habilitées à agréer, après enquête approfondie sur la vie du demandeur, les adhésions en instance. Actuellement, les effectifs de la F.N.D.T. atteignent 200 000 adhérents et l'on estime à près de 300 000 les dossiers valables en cours d'instruction. Une centaine de mille ont vu leur dossier refusé, notamment les « travailleurs civils volontaires ».

« *Si M. Marchais n'est pas adhérent,* ajoute M. Ferrier, *il peut être « ressortissant », car, selon les pièces produites au cours des procès qui ont été engagés à ce sujet, il semble qu'il ait été authentiquement requis. En ce qui concerne la pièce publiée par* l'Express, *c'est la première fois que je la vois. Et cependant, j'ai vu quelque trente mille documents de l'administration allemande...* »

La résidence de M. Marchais dans un petit hôtel en Allemagne, comme le note encore *l'Express*, n'étonne pas autrement M. Ferrier, qui précise : « *Dans les débuts du S.T.O. — en 1943, — il n'y avait pas encore de camps organisés pour les requis : ceux-ci logeaient dans des petits villages, parfois dans des hôtels, selon la proximité du lieu de travail. Quant aux permissions, elles pouvaient être accordées au bout de six mois, en général pour une durée de huit jours, plus rarement de quinze jours. Mais, dès la fin 1943, ces permissions furent plus difficiles à obtenir lorsque les Allemands s'aperçurent que ceux qui en bénéficiaient oubliaient de revenir...* »

Faisant référence au débat du « Club de la presse », au cours duquel M. Marchais déclarait pouvoir accepter, sous certaines conditions, de répondre à un jury d'honneur, M. Ferrier relève que la commission officielle nationale créée par la loi du 14 mai 1951, qui a eu à connaître déjà de nombreux cas litigieux, semblerait tout indiquée pour mieux cerner la vérité.

Pour sa part, la commission nationale de cinq membres de la F.N.D.T. évoquera certainement cette polémique lors de sa prochaine réunion, et l' « affaire Marchais » ne manquera pas d'être soulevée au prochain congrès de la Fédération, prévu le 1er mai prochain au Puy.

« *Mais nous ne nous prononcerons sur cette question,* précise M. Ferrier, *qu'autant que nous serons officiellement mis en cause. Enfin, en ce qui concerne le jugement de la cour d'appel de Paris interdisant à notre organisation d'utiliser les termes « déportés » et « déportation », je tiens à préciser qu'elle ne s'applique qu'à notre seule Fédération. Nos associations départementales ne sont pas concernées. Sur le fond, la F.N.D.T. demande que la question soit tranchée par le pouvoir législatif. Jusqu'ici, aucun texte de loi interdit l'usage du terme « déporté du travail ».*

C. D.

Selon un sondage

L'IMAGE DU P.C.F. DANS L'OPINION SE DÉGRADE

Un sondage de la SOFRES, effectué entre le 22 et le 27 février, auprès d'un échantillon de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus, et publié, mercredi 12 mars, par plusieurs quotidiens régionaux, indique que 51 % des personnes interrogées (au lieu de 46 % en 1979) ne voteraient « *en aucun cas* » pour le parti communiste. La proportion de personnes favorables à la participation de *ministres communistes* au gouvernement est passée de 63 % en 1979 à 49 % cette année.

Interrogées sur l'éventuelle accession d'un communiste à la présidence de la République, les personnes interrogées se déclarent favorables pour 14 % à une telle hypothèse (21 % en 1979), tandis que pour 75 % elles y sont opposées. A une question sur l'influence du parti communiste depuis les élections législatives de mars 1978, 61 % des personnes consultées considèrent que le P.C.F. « *s'est plutôt affaibli* » (36 % en 1979). 16 % d'entre elles estiment qu'il s'est renforcé (35 % en 1979). 44 % des personnes interrogées estiment que le parti communiste préfère la réélection de M. Giscard d'Estaing à celle d'un socialiste à la présidence de la République, 31 % pensent le contraire. Le parti communiste est le « *parti des révolutionnaires* » pour 25 % des personnes consultées, il est celui des mécontents pour 60 % d'entre elles. Enfin, sur le « *style Georges Marchais à la télévision* », 58 % des personnes interrogées pensent que « *c'est un inconvénient* » pour le P.C.F., tandis que 23 % d'entre elles estiment que « *c'est un avantage* ».

LE VICE ET LA VERTU

Nos contemporains ont l'habitude fâcheuse de se précipiter presque tous à la curée lorsqu'ils en trouvent l'occasion. Quand on les voit s'abandonner à la « rage du dénigrement », on oublie les sentiments peu favorables qu'on portait à l'objet de leur indignation. Comment ne pas être avec un homme contre lequel s'acharne l'opinion ?

Quand la vertu dénonce le vice avec une telle fureur, on finit par la soupçonner, tant elle grimace.

FRANÇOIS BOTT.

CORRESPONDANCE

Faut-il les appeler « déportés » ?

Nous recevons de M. Jean Chesneaux — interné résistant, mai 1943-août 1944 — la lettre suivante:

Quelque huit cent mille travailleurs provenant surtout de la grande industrie se virent imposer de travailler en Allemagne en 1943-1945. Ils sont partis libres, disposant de délais suffisants pour disparaître, entre la notification de leur départ et ce départ même ; c'étaient des hommes d'ordre ; ils n'imitèrent pas les centaines de milliers de jeunes qui partirent alors au maquis. En Allemagne, ils ont vécu libres, logeant souvent en ville, disposant de loisirs en dehors des heures d'usine, touchant un bon salaire — dans un pays où tous les hommes étaient au front ! Messerschmitt, ce n'était pas le tunnel de Dora ! Augsbourg, ce n'était pas Auschwitz !

Faut-il les appeler « déportés » ? Cette escroquerie linguistique constitue une démarche politique très cohérente. A la libération, le P.C. jouait certes de son prestige, comme « parti des soixante-quinze mille fusillés » (chiffre fictif). Mais il lui fallait en même temps réaffirmer son image de marque classique comme parti de la classe ouvrière et comme structure d'ordre. A la tête, restaurer l'autorité de Maurice Thorez, qu'éclipsaient fâcheusement les chefs de la lutte armée comme Tillon. A la base, faire rentrer dans le rang les résistants un peu tête brûlée, un peu encombrants, tel le cheminot Vizille dans *Beau Masque* de Roger Vailland. Huit cent mille ouvriers revenaient d'Allemagne. Le P.C. s'employa à leur obtenir un statut avantageux de victimes de guerre, et à les accueillir dans la Fédération nationale des déportés du travail, qu'il contrôle depuis lors et qui est restée étrangement silencieuse dans l'affaire Marchais.

Ces hommes venaient à point pour renforcer l'assise sociale dont le P.C. avait le plus besoin : une classe ouvrière productive, docile, disciplinée, masculine aussi, soucieuse de statut et d'organisation, plus attachée à l'ordre qu'à l'aventure. Ce que Negri et le nouveau marxisme italien appellent la « COG » (classe ouvrière garantie), par opposition aux travailleurs « précaires », aux migrants industriels, aux hors-statut, à ceux qui venaient en mai 68 sur les barricades avec les étudiants, tandis que les « garantis » restaient obstinément derrière les grilles de leurs usines.

A trente-cinq ans de distance, la France de 1980 ne témoigne-t-elle pas de quelque inconséquence en saluant du prix Interallié le « déporté du travail » Cavanna, de *Charlie-Hebdo*, et en accablant Marchais, et à travers lui le P.C.F. ? Promouvoir comme secrétaire général un ex- « déporté du travail » de la métallurgie, c'est un discours politique très clair, qu'on est libre d'accepter ou de refuser.

Il reste que Marchais est désespérément muet sur ses activités entre 1943 et 1947, date de son adhésion au P.C. Il est impensable que Thorez et J. Vermeersch, si influents dans la Fédération Seine-Sud du P.C., où Marchais *fut mis sur orbite*, aient accordé leur patronage à quelqu'un qui serait sorti du néant politique. Les choses ne se passaient pas ainsi à la fameuse « section des cadres ».

Mgr Suhard et le Conseil national de Vichy

Mme Cointet-Labrousse, maître assistant, agrégée d'histoire à l'université de Poitiers, nous écrit :

Le nom de l'archevêque de Paris, Mgr Suhard, figure bien dans la liste des deux cent treize conseillers nationaux le 22 janvier 1941. On ignore, généralement, qu'il a donné immédiatement sa démission. Le cas est assez exceptionnel pour être relevé. A notre connaissance, il n'y a guère qu'André Siegfried, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, pour avoir observé la même conduite.

Pourquoi cette démission n'est-elle pas connue ? Le maréchal Pétain demanda à Mgr Suhard de ne pas faire état publiquement de sa démission afin de ne pas jeter de discrédit sur la jeune institution du Conseil national. Une lettre du directeur du cabinet civil du *maréchal Pétain, du* Moulin de Labarthète, datée du 14 février 1941, atteste l'exactitude d'un acte qui aurait semblé sensationnel s'il avait été connu. Mgr Suhard n'a jamais été convoqué au Conseil national. Il fera partie de la fournée des vingt-trois *conseillers nationaux* radiés des listes du Conseil national, pour diverses raisons, le 2 novembre 1941. Il sera remplacé par Mgr Beaussart.

LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ET DES PARTIS

La politique et l'argent

par ALAIN DUHAMEL

Les relations entre la politique et l'argent ont toujours constitué une pollution majeure de la vie publique dans les démocraties libérales. C'est vrai en règle générale. Ce l'est plus spécialement en France. Non point que la classe politique s'y révèle plus corrompue qu'ailleurs. Sur ce *plan, elle se compare au contraire* fort honorablement à ses homologues étrangères. Seulement, deux phénomènes spécifiques et redoutables se conjuguent dans notre pays : un vide juridique presque absolu sur le sujet, qui nous singularise fâcheusement par rapport aux autres principaux Etats industriels pluralistes, et une vigoureuse tradition locale de pharisianisme à l'égard des questions d'argent, faite d'un mélange très français de catholicisme social, de marxisme simplifié et d'hypocrisie bourgeoise.

Du *coup, faute d'une réglementation et faute de transparence*, on en arrive à la situation actuelle, où règnent le mystère et la suspicion, les expédients et les tentations. *D'où la floraison d'enquêtes* qui effarouchent et qui réveillent, — la dernière est celle du *Point*. D'où la multiplicité de projets et de propositions d'origines gouvernementales ou parlementaires, qui suggèrent des solutions généralement limitées et manifestent surtout une étrange propension à l'enlisement. La plus récente de ces tentatives est d'origine U.D.F. *Un groupe de travail,* présidé par le secrétaire d'Etat Jean-Pierre Prouteau, et animé par le secrétaire général du parti radical, André Rossinot, député de Meurthe-et-Moselle, aboutit, après une longue préparation, sérieuse et honnête, à des propositions trop timides et surtout trop partielles.

Et pourtant, si on le veut vraiment, il est parfaitement possible d'imaginer une législation cohérente et réaliste. Il suffit de s'inspirer des expériences étrangères, de leurs succès et de leurs échecs. Il suffit *de savoir que l'on n'évitera pas* tous les écueils, que l'on ne réglera pas toutes les difficultés. Mais il suffit aussi de considérer que, même imparfaite, une réglementation moderne vaudra toujours mieux que la jungle et le silence actuels. Il suffit, enfin, de s'attaquer de front aux trois domaines qui font problème : le financement des campagnes électorales, le financement des partis et le statut financier du personnel politique dirigeant. C'est affaire de volonté.

— *Le financement des campagnes électorales*. C'est là que, en politique, le maximum d'argent change de mains dans le minimum de temps. C'est là qu'apparaissent les inégalités les plus flagrantes et les plus choquantes. Pour les élections législatives, il est en effet courant que les ressources des candidats des grands partis varient, dans une même circonscription, du *simple au* triple ou au quadruple. Dans certains cas, plus rares mais fort spectaculaires, et toujours pour les candidats de formations importantes, l'échelle peut aller d'un à dix... ou plus. Pour les élections présidentielles, on retrouve des variations d'un à trois entre les principaux adversaires.

Devant de telles distorsions, la réglementation existante semble dérisoire. Elle prévoit l'affichage officiel gratuit et le remboursement, pour les candidats ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, des bulletins de vote et des circulaires. Quant aux candidats présidentiels, ils *ont droit, toujours à condition* d'avoir obtenu plus de 5 % des voix, à un viatique pharamineux de 250 000 francs. Il ne leur reste alors *qu'à en trouver 50 ou 100 fois* plus ! Il est vrai que la République, bonne fille, accorde aussi, gratuitement, des temps d'antenne à la radio nationale et à la télévision. Mais c'est dans de telles conditions que les malheureux partis ou candidats, déjà peu doués pour ce genre d'exercice, ont la garantie absolue de provoquer un ennui instantané.

Le résultat, c'est que partis et candidats doivent trouver seuls leurs propres financements, autrement dit, agiter la sébile devant de généreux donateurs, multiplier les appels à l'aide et organiser des souscriptions, donc s'exposer à toutes les pressions, les tentations et les suspi*cions. Rien n'empêche*, pour commencer, de plafonner les dépenses électorales, comme cela se pratique, par exemple, en Grande-Bretagne. Il vaut mieux certes fixer un niveau plus réaliste que ce n'est le cas outre-Manche et ne pas omettre, comme les sujets de Sa Très Gracieuse Majesté, de plafonner l'ensemble des dépenses, locales certes, mais aussi *nationales*. Cela implique, bien sûr, comme en Grande-Bretagne, que chaque candidat fasse tenir une stricte comptabilité de ses frais et que celle-ci soit contrôlée par une *instance aussi honorable* que possible. En France, la Cour des comptes ferait parfaitement l'affaire.

Pour la transparence

Il faut aussi, bien sûr, assurer ou organiser le financement. Il peut être public, privé ou mixte. Toutes les formules sont possibles, pourvu qu'elles soient explicites et vérifiées. Comme mieux vaut être empirique, surtout dans ces domaines, le plus raisonnable serait sans doute de prévoir un financement public mini*mal forfaitaire, pour donner leurs* chances aux minorités, mais aussi d'accepter un financement privé individuel complémentaire. A condition, naturellement, de plafonner les contributions elles-mêmes pour ne pas recréer de distorsions, d'en tenir une liste exacte et d'en accepter le contrôle. Ainsi les petits courants seraient-ils assurés des ressources de base (avec, le cas échéant, un plancher de voix obligatoire pour obtenir le remboursement et éviter trop d'éparpillement) ; ainsi les donations volontaires, qui sont saines, *resteraient-elles possibles* et deviendraient-elles licites. Elles pourraient même jouir — pourquoi pas ? — de déductions fiscales, comme aux Etats-Unis.

— *Le financement des partis politiques*, hors campagnes électorales. *Pour le moment, il relève soit de* l'artisanat, soit de structures parallèles à base de bureaux d'études et de firmes pseudo-indépendantes, soit même de l'amabilité de quelques philanthropes ambigus. Chacun sait, en effet, que ce ne sont pas les cotisations et les souscriptions (d'ailleurs incontrôlables dans l'état actuel des choses) qui couvrent l'ensemble des frais. Or, là non plus, il n'y a pas de fatalité, et les exemples étrangers, faute de tout régler, montrent bien la direction. Il est tout à fait possible, par exemple, d'organiser un financement public. Rien n'empêche d'attribuer, comme en Allemagne fédérale, une subvention forfaitaire par suffrage obtenu aux élections législatives pour chaque formation. Le système serait plus équitable que le projet gouvernemental fondé sur les groupes parlementaires. Là encore, il donnerait leurs chances aux minorités et, là encore, un seuil minimal peut prévenir l'atomisation.

Certains objectent que cela reviendrait à employer l'argent des contribuables en faveur de formations politiques qu'ils n'aiment pas. Mais cet inconvénient très relatif tient-il face aux risques de dépendance et de compromission, de secret et d'équivoque ? D'autant que, là aussi, un financement public, dûment vérifié, n'interdit pas un financement privé *complémentaire à base, toujours, de* contributions individuelles plafonnées et contrôlées. Ce qui concilierait la transparence, l'équité et le volontariat.

— *Les ressources financières personnelles* des élus et des membres du gouvernement. C'est seulement une question de vérification. Il y a, au Parlement et au conseil des ministres, des gens fortunés et d'autres qui ne le sont pas, des titulaires de revenus, tantôt élevés tantôt modestes. Rien de plus normal ni de plus souhaitable. Il est naturel que siègent dans les palais nationaux des élus ou des dirigeants de toutes conditions. Encore faudrait-il, pour éviter les soupçons et les compromissions, que les patrimoines et les revenus des hommes politiques soient connus, vérifiés et contrôlés. On peut certes discuter les modalités, et notamment la question de la publicité. Dans la plupart des pays alliés de la France, elle va de soi. Ici, elle semble provoquer consternation, envie et réprobation. Mais rien de plus facile que de confier, par exemple, aux bureaux des Assemblées l'état des fortunes et des revenus des parlementaires. Il n'en sortira pas plus que ce qui se chuchote aujourd'hui. Et rien n'interdit non plus, pour les membres du gouvernement, de confier la même tâche au Conseil constitutionnel. Des systèmes analogues existent déjà dans des sociétés libérales avancées.

Quitte à créer une réglementation digne d'un Etat pluraliste moderne, on pourrait aussi définir, comme aux Etats-Unis, des règles précises en ce *qui concerne les cadeaux reçus dans* l'exercice de fonctions officielles et — pourquoi pas ? — confier à des gestionnaires agréés (et avisés) l'administration de la fortune personnelle des principaux magistrats de la République.

Tout cela est possible et souhaitable. Ce devrait même aller de soi dans un pays comme la France. Si l'on veut, en tout cas, assainir ainsi les relations entre la politique et l'argent, c'est le moment. Plus tard, on y suspectera immanquablement l'ombre de manœuvres électorales. Et il serait grand dommage, justement, que les élections présidentielles ne se déroulent pas dans la clarté financière qu'elles méritent.

A propos du cumul des mandats

M. ICART (U.D.F.) : nous organisons le chômage politique.

Dans le rapport du groupe de travail sur le cumul des mandats formé au sein de l'U.D.F. (*le Monde* du 20 février), M. Fernand Icart, député U.D.F. des Alpes-Maritimes, se prononce en faveur d'une interdiction du cumul des mandats et expose les raisons de son choix. « *La première raison*, écrit-il, *est l'absentéisme qui sévit à l'Assemblée nationale et plus particulièrement dans les rangs de la majorité. Certains textes farfelus sont votés avec des majorités de hasard (8 voix contre 7). Or, contrairement à ce que l'on prétend, les députés ne travaillent pas non plus en commission. Des textes importants sont généralement discutés par un petit nombre de parlementaires. La plupart des députés sont retenus par leur conseil municipal, mairie ou assemblée régionale, conseil régional...* »

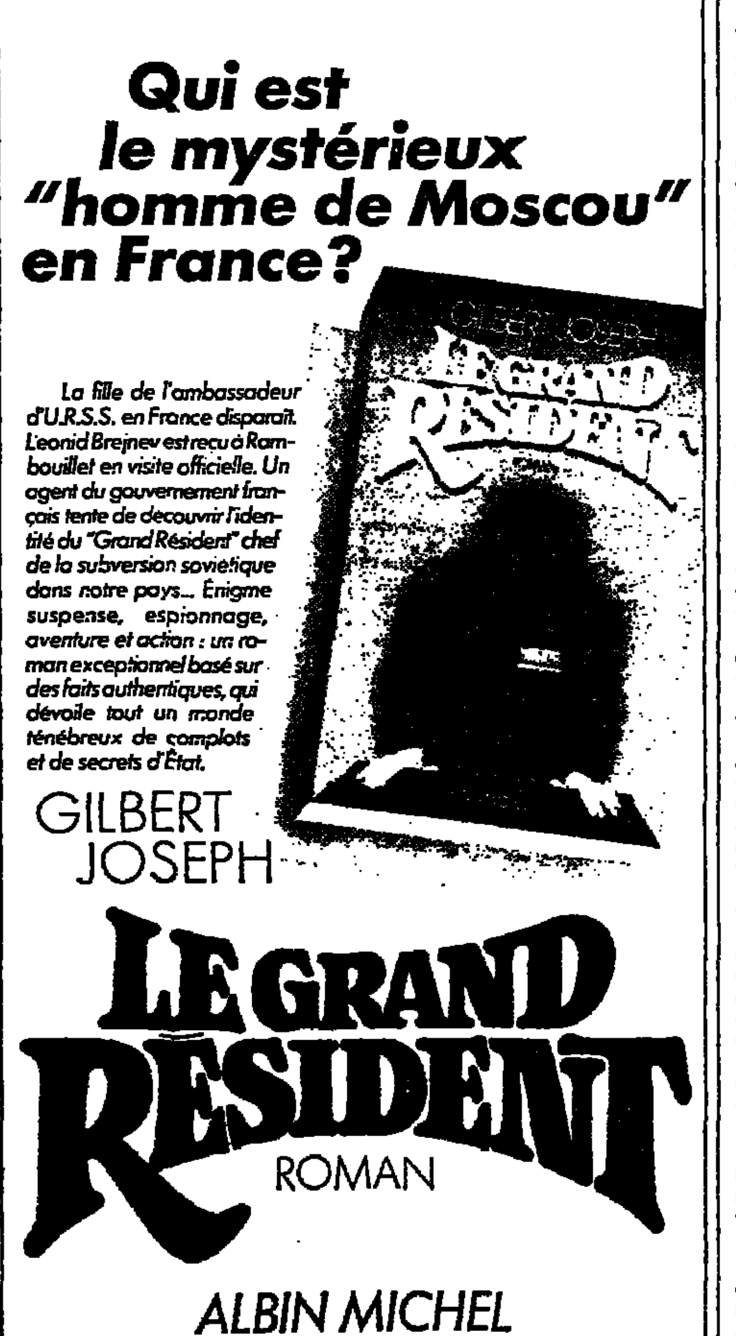
« *La deuxième raison,* poursuit le rapporteur général du budget, *conséquence de la première, concerne le mauvais travail législatif, les parlementaires, tiraillés de toute part, étant dans l'incapacité d'appréhender les problèmes qui leur sont soumis (...) Enfin, il n'est pas douteux que les mêmes personnes encombrent un nombre important de postes. Nous tenons des bastions, mais nous organisons le chômage politique.* »

Le député U.D.F. conclut en précisant qu'il ne se fait aucune illusion quant aux chances de voir une telle proposition recueillir une majorité « *compte tenu notamment de certains avantages matériels attachés aux cumuls* ».

M. MICHEL JOBERT CANDIDAT « PROBABLE » A L'ELYSÉE

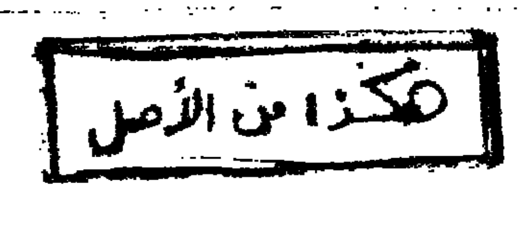
M. Michel Jobert, président du Mouvement des démocrates, a estimé, mardi 11 mars, à Lyon, devant le Cercle Charles-Péguy, que sa candidature à l'élection présidentielle était « *possible, voire probable* ». Il a même « *espéré* » sa présence au second tour, afin d'apparaître alors comme l' « *opposition* » de l'actuel chef de l'Etat.

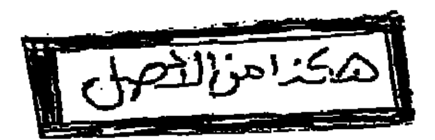
Depuis le début du mois de mars s'est créé un « comité de soutien à l'action de Michel Jobert », dont le siège est à Paris, 71, rue Ampère, 75017 (tél. 763-99-40).











PARISIENNES, PARISIENS, *Paris Hebdo* VOUS A COMPRIS.

Nous pensions que vous étiez le public le plus exigeant du monde. Maintenant nous en sommes sûrs.

Chacun de vous s'en faisait une idée a priori, en fonction de ses goûts personnels et de ses exigences propres. Et comme vous êtes plus de 400.000 à nous lire chaque semaine, vous représentez des opinions fort variées.

Nous vous avons écoutés et compris.

Paris-Hebdo restera un magazine d'enquêtes et de reportages sur la vie dans la région parisienne.

Mais avec ce numéro, Paris-Hebdo se transforme pour devenir aussi le guide intelligent des vrais Parisiens.

Les restaurants, les boutiques, les idées de shopping y seront développés et plus illustrés encore.

Mais surtout, grâce aux 22 page consacrées aux spectacles et aux sorties, vous ne manquerez plus jamais l'événement culturel ou la soirée agréable que vous cherchez.

Les films d'auteur et les super-productions, les pièces classiques et les cafés-théâtres, les matches de basket et les spectacles pour enfants, tout ce que Paris vous offre en sept jours vous est complètement accessible.

Et cette semaine, l'événement, dans Paris-Hebdo, c'est le premier sondage sur ce que Paris attend de son maire, et les réponses de Jacques Chirac.





pour mieux profiter de Paris

N°10

POLITIQUE

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Le Sénat réduit le pouvoir des détenteurs de capitaux extérieurs

Le Sénat a repris, mardi 11 mars, l'examen du volet foncier du projet de loi d'orientation agricole. Sur proposition de M. SORDEL (R.I., Côte-d'Or), rapporteur de la commission des affaires économiques, il a voté un amendement à l'article 20 qui prévoit l'attribution préférentielle de la terre à l'un des héritiers. En cas de pluralité de demandes, l'attributaire est désigné par le tribunal. Les sénateurs ont limité à dix ans le délai que l'attributaire peut exiger de ses copartageants pour le paiement du solde de la soulte. Cette disposition, que l'Assemblée nationale avait écartée, était inscrite dans le projet gouvernemental.

Un article additionnel dû à M. BOSCARY - MONSSERVIN (R.I., Aveyron) institue un nouveau cas de sursis au partage, pour un délai maximal de trois ans, lorsque l'un des cohéritiers est un jeune en cours d'études. L'indivision peut même être prolongée, au-delà de trois ans, d'une durée égale, le cas échéant, à celle du service national.

Sur proposition de M. LENGLET (gauche dém., Somme), le Sénat a ouvert un droit au salaire différé en faveur de l'héritier qui a quitté l'agriculture après avoir travaillé sur l'exploitation de ses parents. Le texte prévoyait cette possibilité au seul bénéfice de l'héritier resté en activité dans l'agriculture.

Un ample débat s'est ensuite instauré à propos de l'un des articles-clefs du projet, le 21 *bis*, qui autorise la participation de sociétés civiles de placement immobilier et d'entrepises d'assurance *et de capitalisation* aux groupements fonciers agricoles (G.F.A.). Les parts détenues par ces sociétés seraient soumises au même régime que les SAFER. Cette mesure, estime le rapporteur, M. Sordel, permettrait notamment l'installation de jeunes exploitants en les dispensant de la nécessité d'acquérir le capital foncier. D'autre part, l'interdiction d'exploiter faite aux personnes morales membres du G.F.A. et l'obligation de donner à bail à long terme la totalité des terres éliminerait, estime-t-il, le risque de voir les apporteurs de capitaux extérieurs à l'agriculture intervenir dans l'exploitation.

Tel n'est pas l'avis de M. SERUSCLAT (P.S., Rhône), qui souligne le danger de ce texte, ni celui de M. JARGOT (P.C., Isère), qui en demande l'abrogation et proclame son attachement à la propriété paysanne. L'amendement communiste est repoussé par deux cent six voix contre quatre-vingt-trois. Mais la discussion qui précède ce scrutin est révélatrice de l'inquiétude et de la perplexité du Sénat.

Pour M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin), qui exprime l'avis de la commission des lois, le danger est réel, en effet, de voir s'établir une sorte de monopole de l'argent, et il faut renforcer le pouvoir des personnes physiques et réduire encore celui des personnes morales.

M. MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, souligne que *« chaque année 5 milliards de francs sont versés par les agriculteurs pour acheter la terre : c'est autant,* déclare-t-il, *de capitaux qui quittent l'agriculture. (...) Les sociétés civiles de placements immobiliers (S.C.P.I.) donneront une possibilité nouvelle à l'exploitant ; une formule d'accession différée à la propriété, remplaçant l'épuisant remboursement des emprunts nécessaires pour acheter la terre d'emblée. »*

En voulant trop réduire la part des S.C.P.I. dans les G.F.A., le Sénat risquerait, estime le ministre, de mettre les agriculteurs *« en situation délicate »*. Répondant notamment à M. MARCILHACY (non inscrit, Charente), qui dénonçait le risque d'accaparement de notre marché foncier par les capitalistes étrangers, M. MÉHAIGNERIE déclare : *« Ce que nous craignons, c'est plutôt de ne pas trouver assez de capitaux disposés à s'investir sur le marché foncier. (...) Les S.C.P.I. seront des placements sûrs, mais à faible rentabilité. »*

Après avoir repoussé l'amendement communiste de suppression de l'article 21 *bis*, les sénateurs adoptent l'amendement de leur commission des lois, légèrement complété par le gouvernement : l'accès des capitaux dans les G.F.A. est facilité par la suppression de la procédure d'agrément, mais ces capitaux resteront minoritaires, et les personnes physiques voient leurs droits et pouvoirs renforcés.

Le contrôle des structures des exploitations

Le débat s'engage ensuite à propos d'une douzaine d'articles (22 A à 22 L) portant sur le contrôle des structures des exploitations agricoles.

Le projet gouvernemental, indique M. SORDEL, permettait de fonder la politique départementale des structures sur un schéma directeur déterminant les priorités en matière d'aménagement foncier agricole.

Le contrôle total était supprimé ; il ne s'exerçait que sur les premières installations sur une superficie inférieure à la superficie minimum d'installation (SMI). Seuls étaient soumis à la déclaration préalable les cumuls ou réunions d'exploitations ayant pour effet de porter la surface mise en valeur par un même exploitant au-dessus de la superficie minimum d'installation, ou de ramener la superficie d'une exploitation existante en-dessous de la SMI.

L'Assemblée nationale avait respecté la philosophie du projet du gouvernement, apportant seulement à ce texte des précisions concernant les finalités du contrôle des structures et certaines modalités d'application.

Les modifications les plus importantes décidées par les sénateurs portent sur les agrandissements ou réunions d'exploitations. L'objet de l'article 22 C, notamment, est d'éviter les agrandissements excessifs et les procédures bureaucratiques. Il recourt pour cela à la commission départementale des structures.

Le Sénat s'est rallié à une proposition du ministre et du rapporteur M. Rudloff, qui précise que le seuil d'autorisation est fixé par *cette commission* entre deux et quatre SMI (surface minimum d'installation), et qui assure le maintien de la « consistance des exploitations préexistantes ». Les sénateurs ont, d'autre part, introduit trois cas d'autorisation « de droit » des cumuls : 1) lorsque le bien concerné a *été* détenu ou exploité pendant neuf ans au moins, soit à titre individuel, soit en indivision ou en société, par un ou plusieurs parents ou alliés du bénéficiaire ; 2) pour l'installation d'un exploitant satisfaisant à certaines conditions de capacité et d'expérience professionnelle ; 3) pour l'entrée en jouissance d'une personne morale regroupant plusieurs exploitations prétantes, dès lors que la consistance de celles-ci reste inchangée et que l'activité agricole des exploitants s'exerce désormais au sein de la société.

En séance de nuit une discussion s'engage entre les rapporteurs. Les « lois » et les « affaires économiques » s'opposent, en effet, à propos du sort réservé aux opérations faites par des époux qui réunissent leurs terres respectives. La commission des lois, plus libérale à l'égard de ces époux, a le dessous : son amendement est repoussé par 242 voix contre 44. Le ministre de l'agriculture fait alors adopter un amendement proche de la proposition de la commision des afaires économiques. Il soumet systématiquement au contrôle de la commission des structures les cas d'installation ou d'agrandissement entre époux. — A. G.

SELON UN SONDAGE LOUIS HARRIS - « PARIS - HEBDO »

M. Chirac est « sympathique » mais plus soucieux de sa carrière que des intérêts de Paris

« *Jacques Chirac est-il oui non sympathique ?* » Une petite majorité (51 %) des Parisiens interrogés par l'Institut Louis Harris France pour le compte de *Paris-Hebdo* répond « *oui* ». Les résultats de cette enquête, réalisée du 15 au 21 février auprès de cinq cent une personnes âgées de dix-huit ans et plus, sont publiées dans le numéro de l'hebdomadaire daté du mercredi 12 mars. Ce sont les ouvriers (64 %) et, après ceux du R.P.R., les électeurs communistes qui, du point de vue de la « *sympathie* », sont les plus favorables au maire de Paris.

En revanche, 62 % des personnes interrogées pensent que M. Chirac « *se sert de la mairie pour ses ambitions présidentielles* » et 22 % seulement estiment qu'il est soucieux des intérêts de la capitale. Son action municipale est jugée positive par 43 % des Parisiens, et négative par 14 %. Pour 28 %, l'action du maire « *n'a rien changé* » pour les Parisiens. M. Chirac est perçu comme un maire moderne (72 %) et « partisan de l'autorité » (68 %).

« LA LETTRE DE LA NATION » : les coups de pinceaux de M. Barre.

Dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du mercredi 12 mars, Pierre Charpy écrit à propos de la lettre adressée le 27 février par M. Barre aux ministres pour leur demander d'étudier une réduction de 20 % des crédits d'investissements de leurs administrations (*le Monde* du 11 mars) :

« *C'est trop triste pour être drôle. Ou c'est trop drôle pour être triste. Je vous laisse le choix. Mais que l'on préfère rire ou pleurer on est de toute façon étonné.*

» *Souvenez-vous ! La dernière session de l'Assemblée nationale a été pratiquement dominée par le conflit entre le gouvernement et le groupe R.P.R. sur les économies budgétaires. Pendant trois mois, les propositions des députés R.P.R. ont été tournées en dérision, détournées de leur objet. Et voilà qu'elles deviennent vérité officielle. Une lettre du premier ministre, datée du 27 février, en rajoute — si l'on peut dire — sur la nécessité des économies budgétaires.*

» *Notre première réaction devrait être de pavoiser, puisque notre erreur d'hier est devenue la vérité officielle d'aujourd'hui. Malheureusement, les orientations données par le premier ministre ne répondent pas exactement à ce que nous souhaitions. (...)*

» *On marche sur la tête. Les seuls crédits budgétaires qui devraient être sauvegardés sont les crédits d'investissement. Et ce sont ceux-là qui seraient les plus touchés ?*

» *Les technocrates qui nous gouvernent éprouvent une répugnance à toucher aux structures acquises. Cela les condamne à confondre réformes et coups de pinceaux. Mais pour les coups de pinceaux, ils s'y connaissent.* »

LE R.P.R. APPELLE A UNE FERMETURE DES MAIRIES EN CORSE

Le R.P.R. de la région Corse a appelé les maires de toutes les communes corses à ne pas ouvrir leurs mairies le jeudi 13 mars pour continuer « la résistance aux pressions, intimidations et violences ». Le R.P.R. entend que se manifeste ainsi « la sereine détermination et la légitime protestation des élus du suffrage universel contre les destructions de biens publics et privés, les atteintes aux libertés individuelles et les menées souterraines ou déclarées contre l'unité nationale ».

Pour sa part, le Mouvement des radicaux de gauche (M.R.G.) de la Haute-Corse a également appelé « tous les maires du département à manifester leur réprobation en fermant leurs mairies dans la matinée du jeudi 13 mars ». En revanche, la Fédération des élus communistes et républicains a estimé qu'« il ne saurait être question de répondre à un ordre émanant des partis au pouvoir, qui portent une écrasante responsabilité dans la situation de chômage, de désertification et de mainmise des banques où se trouve la Corse ». Enfin, les organisations de commerçants de l'île ont déclaré qu'ils « ne répondraient plus désormais qu'aux mots d'ordre émanant de leurs syndicats et mouvements professionnels ».

D'autre part, un Comité pour la libération de prisonniers politiques corses vient d'être constitué à Paris. Il appelle dans un communiqué publié mardi 11 mars à un rassemblement, mercredi 19 mars, à 18 h. 30, devant le ministère de la justice.

● ERRATUM. — Une coquille a altéré, dans nos dernières éditions du 12 mars, le calendrier des entretiens de M. Barre avec les représentants de la majorité. C'est le jeudi 20 mars (et non le 10 avril) que le premier ministre doit recevoir à déjeuner M. Chaban-Delmas et les présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale.

A PROPOS DE FRAUDES ÉLECTORALES A LA RÉUNION

M. Paul Vergès engage une procédure de prise à partie contre un procureur

De notre correspondant

Saint-Denis de la Réunion. — Une procédure de « prise à partie » vient d'être engagée contre le procureur de la République de la juridiction de Saint-Pierre par M. Louis Labadie, avocat de M. Paul Vergès, secrétaire général du parti communiste réunionnais et membre de l'Assemblée des communautés européennes (1). M. Paul Vergès espère ainsi débloquer un dossier relatif aux pratiques frauduleuses dont il a été victime lors des élections cantonales de mars 1976 dans le premier canton de Saint-Pierre (2).

Un ancien préfet de la Réunion, M. Robert Lamy, et M. Louis Virapoullé (Union centriste), avocat, vice-président de la commission des lois du Sénat, qui avait été élu conseiller à cette époque, sont impliqués dans cette affaire — dont on reparle à l'annonce de la prochaine venue à la Réunion de M. Alain Peyrefitte, qui doit assister à la conférence des bâtonniers qui aura lieu à Saint-Denis du 30 mars au 5 avril. « *Depuis que le dossier a été transmis à la chancellerie, on a perdu sa trace et, comme le garde des sceaux vient sur les lieux mêmes où se sont déroulés tous les événements, il ne pourra qu'être l'objet de nos questions pressantes* », a déclaré M. Vergès qui a l'intention d'interpeller M. Peyrefitte.

Au cours de la campagne électorale, les partisans de M. Louis Virapoullé avaient ouvert des bureaux de main-d'œuvre en promettant des emplois aux nombreux chômeurs du canton et en assurant ceux-ci qu'en attendant leur embauche M. Virapoullé allait leur obtenir une aide. Le sénateur transmettait alors aux intéressés la copie d'une lettre envoyée au préfet pour demander un secours d'extrême urgence. Quelques jours plus tard — et cela jusqu'à la veille du scrutin — les intéressés recevaient une lettre du préfet accompagnée d'un chèque, dont le montant variait de deux cents à cinq cents francs.

Il semble que dans un premier temps le trésorier-payeur général ait refusé d'honorer ces chèques dont la destination lui paraissait sans doute peu claire. Le préfet avait alors affecté ces sommes au budget de l'aide sociale, demandant par la suite à un assistant social de lui faire un rapport pour justifier leur destination. Celui-ci avait refusé, ce qui avait entraîné des sanctions à son égard et provoqué une grève à l'appel de la C.F.D.T.

Devant la gravité de l'affaire, M. Vergès, outre un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis, avait porté plainte pour fraude, en se constituant partie civile.

Au terme de son enquête, le juge d'instruction avait produit une ordonnance de soit-communiqué qu'il avait transmise au procureur de la République, l'informant qu'un parlementaire paraissait susceptible d'être inquiété et qu'il conviendrait donc de faire procéder à la levée de son immunité. Le dossier avait été transmis à la chancellerie. On perd alors sa trace. Quatre ans après les faits, la commission des lois du Sénat n'a pas été saisie d'une demande de levée d'immunité parlementaire. M. Paul Vergès se propose de réitérer sa plainte pour éviter la prescription.

Double blocage du dossier

Le tribunal administratif de Saint-Denis ignora l'affaire et ne se prononça pas dans les délais voulus. Toutefois, le 1er décembre 1978, le Conseil d'Etat considéra « *sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête* », comme raison suffisante pour annuler l'élection cantonale de *1976*, le fait que les partisans de Louis Virapoullé avaient procédé à des « *dons en argent assortis de la consigne faite d'avoir à voter pour ce candidat* ». Le Conseil d'Etat transmit alors le dossier au procureur de la République en lui laissant le soin de faire engager les poursuites. Le procureur confia l'affaire à un juge d'instruction qui, après son enquête, décida de transmettre une nouvelle fois une ordonnance de soit-communiqué au procureur pour qu'il prenne les réquisitions concernant la suite à donner au dossier. Il n'y en eut aucune. C'est ce double blocage du dossier au parquet de la Réunion et, à Paris, au ministère de la justice qui a conduit l'avocat de M. Paul Vergès à user de la procédure de prise à partie. *Le* secrétaire général du P.C.R. et son avocat devaient présenter leur dossier au cours d'une conférence de presse, mercredi 12 mars, à Paris.

HUBERT BRUYÈRE.

(1) La prise à partie permet de mettre en cause la responsabilité personnelle d'un magistrat. Selon l'article 505 du code de procédure civile, les juges peuvent être « pris à partie », notamment « *s'il y a vol, fraude, concussion ou faute lourde professionnelle (...) soit dans le cours de l'instruction, soit lors des jugements ; si la prise à partie est expressément prononcée par la loi ; si la loi déclare les juges responsables, à peine de dommages et intérêts ; s'il y a déni de justice* ».

(2) Au premier tour de scrutin, sur 5 276 suffrages exprimés, M. Vergès, conseiller sortant, avait obtenu 2 536 voix, et M. Virapoullé, 2 417 ; au second tour, sur 5 687 suffrages exprimés, M. Virapoullé avait obtenu 2 821 voix, et M. Vergès 2 747 voix.

LE STATUT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

M. Dijoud juge « tout à fait prématurée » la proposition de loi de M. Flosse

M. Paul Dijoud a fait savoir, mardi soir 11 mars, que le gouvernement ne donnera pas suite à la proposition de loi présentée par M. Gaston Flosse, député R.P.R., visant à modifier le statut de la Polynésie française dans le sens d'une « *autonomie interne* » (*le Monde* du 12 mars). Le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM a indiqué : « *Le statut de la Polynésie fonctionne depuis moins de trois ans à la satisfaction générale du gouvernement et des élus territoriaux. Il est donc tout à fait prématuré de s'interroger sur la possibilité d'y apporter d'éventuelles retouches. Le gouvernement estime par conséquent, comme la plupart des élus polynésiens appartenant à tous les partis, que ce statut est parfaitement adapté aux nécessités présentes du développement du territoire. Chacun peut constater, au demeurant, la tâche considérable accomplie depuis trois ans en faveur du progrès de tous les Polynésiens, et chacun mesure, de la même manière, l'ambition des objectifs que la France est résolue à atteindre avec les Polynésiens. Nous avons donc encore plusieurs années de travail commun à accomplir, afin que le statut actuel porte tous ses fruits. Chaque Polynésien comprendra, par conséquent, que toute surenchère sur la question du statut est parfaitement hors d'actualité.* »

LES AMIS DU DÉPUTÉ R.P.R. DÉPLORENT LES « INSINUATIONS » DU HAUT COMMISSAIRE

De notre correspondant

Papeete. — La proposition de loi de M. Gaston Flosse en faveur de l'autonomie interne de la Polynésie suscite de nombreuses réactions à Papeete. Le haut commissaire, M. Paul Cousseran, a notamment indiqué : « *Le gouvernement n'acceptera pas de proposition de modification du statut, d'où qu'elle vienne, et à aucun moment il n'a été question, entre les élus de la majorité autonomiste et le gouvernement central, d'un projet de réforme du statut.* » M. Cousseran a ajouté qu'il attendait de connaître l'issue du congrès du Tahoeraa Huiraatira (apparenté au R.P.R.) pour savoir si la proposition présentée par M. Flosse, qui constitue un revirement total par rapport aux positions traditionnelles de ce mouvement, correspond réellement à une volonté de ce parti. En prenant position de cette façon, le représentant de l'Etat a lui-même provoqué diverses réactions. La majorité (autonomiste) a regretté le caractère « *inexact et trop hâtif* » de la réponse du haut-commissaire et rappelé qu'elle a toujours « *considéré l'évolution statutaire du territoire comme normale et constitutionnelle* ». Elle a précisé, toutefois, qu'elle a « *librement et sagement accepté d'utiliser au mieux les dispositions du statut actuel, avant de penser à une éventuelle modification* ».

Le parti de M. Flosse a déploré les « *insinuations tendancieuses du haut commissaire* » et regretté que le représentant de l'Etat n'hésite plus à se mêler des affaires politiques locales.

En reprenant à son compte le flambeau de l'« autonomie interne », M. Flosse cherche surtout, semble-t-il, à devancer, en ce sens, la majorité au pouvoir qui n'a pas renoncé, quant à elle, à une modification statutaire. Il est probable que la question sera évoquée au cours de l'entretien que doit avoir prochainement avec M. Giscard d'Estaing, le vice-président du conseil de gouvernement, M. Francis Sanford, leader des autonomistes. *Mais,* du même coup, le parti politique de M. Flosse prend le risque de se couper d'une partie de son électorat, plus conservateur que celui des partis autonomistes.

PHILIPPE GUESDON.

AVANT LE COLLOQUE DU 22 MARS

« Il faut distinguer le travail de l'emploi »

déclare M. Roger Leray, grand maître du Grand-Orient de France

Le Grand-Orient de France, au terme d'une période de relatif silence, a décidé de revenir à la politique d'extériorisation qui avait été la sienne sous plusieurs « grands maîtres », notamment, MM. Paul Anxionnaz, Jacques Mitterrand, *Fred* Zeller et Jean-Pierre Prouteau. Son conseil de l'ordre *organise* une série de réunions publiques sur des sujets d'actualité, qui se tiendront à Cannes (15 mars), à Bourges (12 avril) et à Paris (31 mai) ; la première en date et la dernière, sur les problèmes de l'énergie, celle de Bourges sur la laïcité.

D'autre part, un colloque auquel l'obédience attache une grande importance aura lieu, le 22 mars, *16*, rue Cadet à Paris, sur le thème : « travail-emploi ». M. Jacques Delors, député socialiste à l'Assemblée des Communautés européennes, y présentera un modèle de développement permettant de garantir le droit au travail. M. Albert Tevoedjre, ministre de la République du Dahomey, directeur de l'Institut international d'études sociales, traitera de la division internationale *du travail et de ses conséquences.* Sont aussi prévus les exposés de M. Alain Cotta, professeur à Paris-Dauphine et directeur d'une unité de recherche, de cette université, sur les sciences des organisations et de Mme Françoise-Renée Gaspard, député socialiste à l'Assemblée des Communautés européennes, maire de Dreux.

M. Roger Leray, grand maître du G.O.D.F., qui doit être reçu le 20 mars à l'Elysée par M. Giscard d'Estaing, a défini l'esprit de ce colloque en déclarant notamment : « *Le chômage ne peut être contenu et dominé que par la remise en cause fondamentale des structures des sociétés, toutes sans distinction, productivistes, libérales et stakhanovistes. (...) S'il y a toujours eu des chômeurs dits « professionnels », il est insupportable de constater que ce phénomène marginal est aujourd'hui mondial. Est-ce un aveu d'impuissance ?*

» *Non, les travailleurs ne rejettent pas le travail.*

» *Seulement, en 1980, ils sont devenus plus exigeants sur le travail. La pénibilité, de contrainte est refusée comme sont refusés les horaires d'abrutissement, l'obligation à la mobilité.*

» *La déqualification du travail, véritable maladie phénomène constaté à de nombreuses reprises, est inacceptée.*

» *Si l'on considère que le travail peut et doit être un moyen de promotion humaine, si l'on accepte qu'il est une « exigence de la cohérence sociale, qu'il est une finalité », il faut « déconnecter le travail et la rémunération », il faut distinguer le travail de l'emploi.* »

A Pointe-à-Pitre

La police n'est pas convaincue que M. Viviès ait été victime d'un attentat politique

De notre envoyé spécial

Pointe-à-Pitre. — Malgré l'audition de près d'une centaine de personnes, l'enquête sur l'attentat dont a été victime, le 6 mars, à Pointe-à-Pitre, M. Raymond Viviès (modéré majorité), conseiller général, marque le pas (*le Monde* du 8 mars). Ni la police ni les milieux politiques ne penchent toutefois pour la thèse de l'attentat politique que tente d'accréditer M. Viviès, qui a été blessé. Tout en n'écartant pas totalement cette hypothèse, chacun, ici, fait ressortir que le conseiller général est aussi un homme d'affaires, et qu'à ce titre il a certainement des ennemis plus irréductibles que ceux qu'a pu lui attirer son activité politique. Quant au « scandale » que pourrait être, selon M. Viviès, le mobile de l'attentat, il concerne M. Koury Raphaël (extrême gauche), conseiller général, conseiller régional et quatrième adjoint du maire communiste de Pointe-à-Pitre, M. Henri Bangou.

M. Viviès reproche au maire d'avoir loué pour trente ans à une société (FRAMI S.A.), dont M. Koury est le président-directeur général, un terrain de 6 000 mètres carrés dans des conditions très avantageuses pour ce dernier. Il reproche également au conseil municipal de Pointe-à-Pitre d'avoir acheté à la même société, et toujours à des conditions très avantageuses pour elle, un hangar situé sur ledit terrain.

En réalité, il semble que cette « affaire » ne pourrait atteindre la proportion d'un « scandale » — si « scandale » il y a — que dans la mesure où elle pourrait ternir la réputation de M. Bangou, auquel s'oppose politiquement M. Viviès.

FIRMIN RENÉVILLE.

● *M. Jacques Piot*, député R.P.R. de l'Yonne, a posé à M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, une question écrite dans laquelle il exprime ses inquiétudes sur les orientations politiques du gouvernement des Nouvelles-Hébrides, à quelques mois de la proclamation de l'indépendance du condominium franco-britannique. Il souligne notamment que le parti gouvernemental — le Vanuaaku Paty (VAP), anglophone — a décidé de demander l'adhésion du nouvel Etat au Commonwealth.



هكذا من الأصل

Le Monde

société

MÉDECINE

UN RAPPORT DU CERC SUR LE FINANCEMENT DES HOPITAUX

La croissance vertigineuse des dépenses, rançon du gigantisme hospitalier

La médecine hospitalière coûte de plus en plus cher et concentre chaque année davantage ses moyens — en hommes, en masses financières, en investissements — sur les hôpitaux les plus lourds qui, à leur tour, coûteront de plus en plus à la collectivité... C'est une dénonciation implicite du gigantisme que reflète de bout en bout le dernier rapport (1) du CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts) présenté ce mercredi 12 mars par M. Georges Vedel, président de cet organisme.

Le nombre des lits des hôpitaux généraux a augmenté en France de quelque 50 % en vingt ans. Quoique les besoins en ce domaine soient depuis des années amplement comblés, on a continué à construire jusqu'en 1978. Parallèlement à cette évolution mal maîtrisée, la croissance des coûts hospitaliers est devenue vertigineuse, puisque, comme le montre le rapport du CERC, la dépense moyenne par journée d'hospitalisation a été multipliée par 4 — en francs constants — en quinze ans. A eux seuls, les centres hospitaliers universitaires absorbent le quart des dépenses hospitalières.

Or, révèle le rapport du CERC, les hôpitaux les plus grands apparaissent, à prestation égale, les plus chers, même lorsqu'ils rendent un service banal, pour un malade chronique par exemple.

Autre rançon du gigantisme ? Toujours est-il que les investissements nouveaux (créations, extensions, rénovations) sont affectés, lit-on dans le rapport, de préférence dans les régions où existe déjà un équipement hospitalier important plutôt que dans les zones sous-équipées.

Cette tendance est préjudiciable à plus d'un égard, puisque *« la mise en œuvre d'équipements de plus en plus coûteux ne conduit pas à une réduction du personnel, mais bien au contraire à une augmentation de ce personnel et de l'ensemble des dépenses de fonctionnement »*.

En effet, le personnel des hôpitaux généraux a triplé en vingt ans : il dépassait 500 000 personnes au 31 décembre 1978. La croissance annuelle des effectifs a atteint près de 7 % en moyenne depuis quinze ans (elle a dépassé 11 % de 1977 à 1978). Là encore, l'effet de masse a joué, puisque cette croissance a été d'autant plus forte que les effectifs initiaux étaient élevés, ce qui a accentué davantage encore les disparités entre établissements.

Les dépenses en personnel des hôpitaux ont nécessairement suivi la même évolution : elles ont doublé entre 1973 et 1976, dépassant 30 milliards de francs en 1977 ; elles ont augmenté en moyenne de 16,6 % par an de 1965 à 1973 et de plus de 25 % par an entre 1973 et 1977. Au total, ce poste représente, on le sait, les deux tiers environ des dépenses hospitalières.

Le nombre des médecins hospitaliers a crû, quant à lui, plus vite encore que celui des autres catégories de personnel : il dépassait 40 000 en 1978 (chiffre auquel il convient d'ajouter quelque 15 000 internes). Les rémunérations des médecins ont crû moins vite, ces dernières années, que celles des autres personnels.

Les dépenses de caractère « hôtelier » des hôpitaux ont évolué différemment. Par exemple, la part des achats de produits alimentaires dans les dépenses de fonctionnement a été divisée par 2 de 1965 à 1977. Les achats de produits pharmaceutiques ont augmenté moins vite que l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Ces achats sont, dans les hôpitaux, concentrés sur quelques produits (vingt médicaments représentent 50 % de ce type de dépenses). A l'Assistance publique de Paris, 380 spécialités sont utilisées seulement, alors qu'il en existe en France quelque 9 000.

En revanche, l'utilisation de certains produits non médicamenteux, tels que les produits pour perfusion et transfusion, les fournitures pour laboratoire, les pansements, le matériel à usage unique, augmente très rapidement, représentant une dépense plus importante que les achats de médicaments.

Le rapport du CERC souligne enfin opportunément que les hôpitaux publics n'ont *« pas le droit »* de faire des bénéfices d'exploitation et que l'autofinancement y est souvent fixé au minimum, pour limiter les charges qui pèsent sur le prix de journée. Comme les subventions ont, elles aussi, diminué, les hôpitaux doivent recourir à l'emprunt, bref *« à des financements externes de sources multiples, suivant une procédure lourde et longue »* qui s'impose dès que des travaux sont nécessaires.

Il ressort de ce rapport que l'hôpital reste, comme le veut le langage officiel, *« un établissement public ne faisant pas de profit, disposant de son autonomie budgétaire et soumis aux règles et contrôles de la comptabilité publique »*. Un tel mode de fonctionnement, érigé en dogme, est-il compatible avec les impératifs de « rentabilité » fixés depuis quelques mois aux hôpitaux publics ? — C. B.

(1) *Document du CERC*, n° 52. Disponible à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07, 24 F.

CORRESPONDANCE

Homéopathie et corporatisme

*Le docteur Antoine Nabhan, membre associé de la Société de réanimation de langue française, nous a adressé la lettre qu'on lira ci-dessous. Le docteur Nabhan a été amené à faire hospitaliser l'un de ses amis, Robert Perrey, qui est décédé le 9 novembre 1978, treize jours après une opération effectuée à l'hôpital de la Cité universitaire de Paris. Avant de consulter le docteur Nabhan, Robert Perrey, atteint d'une affection digestive ayant une potentialité cancéreuse, avait été soigné par des médecins homéopathes. La mort de Robert Perrey a déclenché l'ouverture d'une information judiciaire pour homicide involontaire (*le Monde *du 15 février).*

Depuis l'annonce par la presse, et *le Monde* en particulier, de l'ouverture d'une information judiciaire après le décès d'un malade soigné par homéopathie, de nombreuses interventions écrites affluent dans les rédactions. Ce ne sont là que des réactions dirigées, relevant davantage du corporatisme et de l'esprit partisan que de l'analyse objective des faits réels.

Une campagne de presse se déroule sur deux niveaux :

● *En premier lieu*, on tente d'innocenter l'homéopathie du malheureux destin qui fut celui de ce malade, dans le même temps où l'on assiste à l'apologie de cette thérapeutique des semblables, tout à fait mineure dans l'arsenal de la médecine.

Il est utile de rappeler que personne ne discute l'intérêt de l'homéopathie dans les strictes limites de ses applications, qui ne recouvrent que quelques affections bénignes et chroniques.

Aussi, sous-entendre que le parquet de Paris cherche, par l'information qu'il a ordonnée, à faire le procès de l'homéopathie, est aussi absurde que si quelqu'un prétendait que le magistrat qui a procédé à l'incarcération des praticiens qui se livraient à des avortements criminels sur des femmes enceintes de six mois et plus ne cherche qu'à remettre en cause la gynécologie-obstétrique et la loi sur l'interruption volontaire de grossesse !

● *En second lieu*, cette campagne tend à développer la thèse que le malade est coupable de n'avoir pas choisi lui-même sa thérapeutique.

C'est véritablement faire preuve d'une mauvaise foi caractérisée et nier l'évidence, qui veut que seul le médecin traitant, investi de la confiance de son malade, a la faculté de déterminer la thérapeutique adaptée au cas de son patient.

Il est constant qu'aucun praticien n'est tenu à l'obligation de résultats. En revanche, il est de son devoir de mettre à la disposition de son malade tous les moyens de la médecine, qui, fort heureusement, ne se limitent pas à la seule homéopathie.

Aussi, il n'est pas élégant de jeter le discrédit sur un malade de cinquante ans, dont la mort est un événement infiniment plus grave que les querelles doctrinales. L'homéopathie ne se grandira pas à travers ce procédé.

Va-t-on enfin observer le respect dû à la douleur d'une famille, et cesser de se livrer au dépeçage de la mémoire et du calvaire d'un honnête homme dont le seul crime est d'avoir eu confiance et d'être resté dans l'ignorance totale des conclusions diagnostiques, qui lui ont été dissimulées ?

POLICE

A Paris

CINQUANTE-SEPT POLICIERS QUI MANIFESTAIENT A L'APPEL DE LA C.G.T. ONT ÉTÉ INTERPELLÉS

Cinquante-sept policiers adhérents au syndicat C.G.T. ont été interpellés dans l'après-midi du mardi 11 mars, aux abords du Palais de la mutualité, dans le cinquième arrondissement de la capitale, par des gendarmes mobiles, alors qu'ils manifestaient avec quelques centaines de leurs collègues pour protester contre les nouveaux horaires de travail des gardiens de la paix en tenue.

Les manifestants, qui étaient tous en civil, s'étaient d'abord rassemblés sur le parvis de Notre-Dame. Devant le refus du préfet de police de recevoir leur délégation, ils se sont alors formés en cortège, se dirigeant d'abord vers l'Hôtel de Ville, puis vers la Mutualité, où des éléments de la gendarmerie mobile avaient été placés. Conduits à bord de « paniers à salade » à la préfecture de police, les cinquante-sept personnes appréhendées y ont été entendues, l'une après l'autre, par des fonctionnaires de l'Inspection générale des services (I.G.S.), puis relâchées.

Au nom du bureau confédéral C.G.T., M. Gérard Gaume a dénoncé, dans un communiqué, les *« odieuses méthodes »* de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, accusant celui-ci de *« poursuivre et d'accentuer ses grandes manœuvres d'intimidation pour faire chercher à faire taire les travailleurs et pour tenter d'enrayer tout développement du mouvement revendicatif »*.

A la préfecture de police, on s'est borné à indiquer que cette manifestation, *« non déclarée, et donc non autorisée »*, avait été dispersée, car elle entravait la circulation sur les quais rive gauche et sur le boulevard Saint-Germain.

D'autre part, le syndicat C.F.D.T. de la police parisienne a protesté énergiquement *« contre l'interpellation et l'audition de policiers participant à une manifestation organisée par la C.G.T. »*.

JUSTICE

LE VERDICT DES ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE

Norbert Garceau a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

Toulouse. — Après une heure et demie de délibération, la cour d'assises de la Haute-Garonne a condamné, mardi soir 11 mars, Norbert Garceau, cinquante-cinq ans, reconnu coupable de l'assassinat de Michèle Aussilous, le 9 janvier 1978, à la réclusion criminelle à perpétuité. En 1953, Norbert Garceau avait été condamné à la même peine pour le meurtre d'une adolescente. Il avait été libéré en 1972. L'avocat général, à Toulouse, avait requis la peine de mort.

Pour les dernières heures du procès de Norbert Garceau, la salle des assises à Toulouse, où l'atmosphère avait jusqu'alors été *digne et attentive*, s'était transformée en une sorte de forum.

De notre envoyée spéciale

D'une façon tout à fait inhabituelle, le prétoire lui-même était envahi par le public. De nombreuses personnes étaient massées, debout, près du box comme près de la tribune où se trouvaient les jurés. Des avocats venus assister aux plaidoiries étaient assis sur les marches de l'estrade où siégeaient les magistrats. Cela n'a pas permis à l'audience de l'après-midi de se dérouler avec toute la sérénité et le sérieux souhaitables dans une affaire aussi grave. Pendant le réquisitoire, comme pendant les plaidoiries, on a entendu, sans que jamais le président n'intervienne, murmures, bruits divers et même quelques cris.

Avec un grand calme, M. Raymond Dhers, avocat général, a pendant une heure quinze, prononcé un réquisitoire très ferme, émettant des hypothèses sur ce qui avait pu se passer ce lundi-là entre Norbert Garceau et Michèle Aussilous, et concluant que, pour la seconde fois seulement en trente-cinq ans de carrière, il allait demander la peine capitale parce que Norbert Garceau avait préparé son crime, *« parce qu'il l'avait prémédité, c'est évident »*, a-t-il ajouté *« et parce qu'il est responsable de ses actes et récidivera, même s'il sort de prison au seuil de sa vieillesse seulement »*.

Après que Mᵉ Laurent Mathieu, bâtonnier d'Albi, eût évoqué la cassation — *« qui, si elle se fait sur des motifs de forme n'est pas décidée par les hauts magistrats sans qu'ils songent au dossier »* — ainsi que la vie de Norbert Garceau, Mᵉ Robert Badinter s'est attaché à montrer comment on avait fabriqué un assassin qui avait prémédité son acte à partir de cet homme effrayé lui-même par le meurtrier qu'il porte en lui, *« cet homme qui, soudain, se met à mentir contre l'évidence pour être un autre Garceau, pour échapper à lui-même »*. *« Et c'est là-dessus*, a précisé l'avocat, *sur des hypothèses, que l'accusation, qui doit apporter la preuve de ce qu'elle avance, vous demande de prononcer la peine de mort. »*

« Je vous supplie de revenir à la vérité humaine, a poursuivi Mᵉ Badinter. *Cet acte contre Mme Aussilous, c'était sa perte à lui, Garceau, en même temps que celle de sa victime. Et toute sa vie hurle contre ce geste (...). Si vous acceptez de tuer Garceau, vous aurez décidé de tuer un homme, qui, de sa volonté d'homme libre, n'a pas voulu cet acte. Vous tuerez cet homme qui, tout à coup, devient contre lui une bête humaine. »*

Des applaudissements éclataient dès la fin de cette plaidoirie. Malgré leur caractère *déplacé dans une enceinte de* justice, le président continuait à ne pas intervenir. Alors, en retour, des membres de la famille *de la victime crièrent « à mort ! »*, certains de ses membres se précipitant sur l'avocat. Le jury sortait au milieu des cris et rendait son arrêt une heure trente plus tard.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(Dessin de CHENEZ.)

Incidents

De notre correspondant régional

Toulouse. — Lundi, on avait pu penser que le procès de Norbert Garceau allait se dérouler jusqu'à la fin dans la plus grande dignité. Quelques murmures avaient été, cependant, perçus dans la salle d'audience, lors de la description des *détails sur la manière dont* l'accusé avait tenté d'abuser, avant de les étrangler, de ses deux victimes : une adolescente de moins de quinze ans et une jeune mère de famille respectée de tous. Allait-on éviter les *scènes pénibles du procès* d'Albi, à l'issue duquel, en juin 1979, l'accusé avait été condamné à mort ?

Mardi, on pouvait constater que le public, très nombreux, était divisé en trois groupes : des jeunes femmes anti- « machos » ennemies de la peine de mort, sauf pour les violeurs : des adversaires de la peine capitale qui ne voient pas comment la guillotine peut être plus efficace que la réclusion à perpétuité ; des parents de la victime, son frère, son mari, auxquels s'étaient jointes les familles des trois jeunes femmes assassinées au moment des fêtes de fin d'année, en 1979, dans un magasin à grande surface de Béziers.

Ce n'est pas de ce dernier clan que sont partis les applaudissements. La plaidoirie de Mᵉ Robert Badinter ayant été bruyamment approuvée par les adversaires de la peine de mort, cela allait déclencher une riposte des familiers de Michèle Aussilous. Son frère, un jeune *garçon barbu, parlant de* l'accusé, lança : *« Je le buterai... ! »* A son côté, un homme brandissait la première page d'un journal du Midi montrant des photos du triple meurtre de Béziers et hurlait : *« C'est ma femme ! Va-t-on laisser la vie à ceux qui tuent comme ça ? »*

Les abords du palais de justice, cette place du Parlement qui connut pendant plus de deux siècles tant de scènes de violence, furent longtemps agités. *Dans la salle, un jeune homme*, que beaucoup n'avaient pas reconnu, avait assisté impassible à ces heurts passionnels : pour la première fois de sa vie, Julien Clerc, de passage dans la région, avait assisté à un procès d'assises.

L. P.

Le peuple souverain et juge

par PHILIPPE BOUCHER

Un nouvel assassin-type étant, par la volonté du peuple souverain et juge, dispensé de la guillotine, il serait convenable de réfléchir plus sérieusement sur la peine de mort que n'y sont déterminés les pouvoirs publics.

Deux fois meurtrier, l'ayant deux fois reconnu, déjà une fois voué à la peine capitale pour le second crime, Norbert Garceau *était l'exemple même du pervers* incorrigible (car saurait-on être rigoureusement sain — qui l'est ? — et tuer...). Ni amendable ni *réadaptable, la récidive* tenant lieu de démonstration à ce postulat, l'homme voyait son court avenir tout tracé : la Veuve, comme *autrefois on la chantait*.

On en a autrement décidé à Toulouse. Ni le Midi, que l'on prétend sévère ni l'arrêt *précédent (arrêt, quel mot pour prononcer la mort !)* n'ont détourné les jurés de la Haute-Garonne de voter contre cette *mort*. Comme l'avaient fait avant eux tant de jurys alors que résonnaient à leurs oreilles les paroles officielles clamant qu'il *n'était pas temps*, si *jamais* on envisageait que ce temps dût venir.

Pouvait-on ignorer à Toulouse *que la décision retenue serait* commentée, qu'on y rechercherait le crédit consenti à la mort, comme remède et comme sanction, pour un *cas si flagrant* ? Ni sanction ni remède. *La mort ne vaut*, ainsi qu'on aurait pu l'écrire en d'autres siècles.

Le résultat fut donc ce que l'on sait : un vote de plus à porter en compte contre la peine capitale, quel que soit le mode d'exécution. Point de sondages alors, incertains comme on sait, mais un référendum, public dans ses résultats et secret dans sa procédure ; non pas une simulation, mais une réalité, fondée sur l'intervention attentive de ceux qui ont le code en main, y compris pour s'en méfier, et non pour jacasser.

Le propos n'est pas neuf. Les statistiques officielles nous disent que ce référendum est constant pour récuser la peine de mort. De 1968 à 1977, soit en dix ans, le peuple souverain et juge, s'exprimant en jurys de cour d'assises, n'a prononcé la mort que trente-huit fois, alors qu'on pouvait vraisemblablement supposer qu'elle rôdait durant le même temps dans deux mille procès sur les vingt mille dont ont eu à connaître ces cours d'assises.

Encore vit-on ces trente-huit *condamnations* être suivies d'un si grand nombre de cassations pour inobservation des formes légales que quinze d'entre elles furent, après un nouveau jugement, converties en d'autres peines qui préservaient la vie. Soit exactement ce qui s'est passé à Toulouse.

L'enseignement de ces revirements n'est pas discutable. Le *peuple souverain*, qui déjà répugne à la mort lorsqu'il en détient l'arme, s'y refuse encore plus lorsqu'on lui demande de réexaminer *sa décision*.

La mort immédiate

Ce réexamen du fond de l'affaire porte ordinairement un nom : l'appel. Or c'est une grande extravagance de constater que si ce réexamen, ou cet appel, est possible pour un emprisonnement avec sursis après un vol de pommes ou de bicyclette, il est légalement interdit s'agissant de la mort ou de la réclusion perpétuelle. Qui ne s'en étonnerait ? *La prison*, l'amende, *se contesteraient*, mais la mort, point. Serait-ce que déjà cette peine ne relèverait plus tout à fait de *l'humain pour que les humains* ne consentent pas à la discuter s'ils l'ont proférée ?

La décision de Toulouse n'est pas seulement une question sur la mort, mais sur la prison aussi. Elle prend de vitesse les bons esprits selon qui la mort serait objet de troc.

On connaît les projets officiels : la suppression partielle de *la peine capitale avec, en contre*partie, la création de peines incompressibles. C'est-à-dire un marché de dupes à propos duquel les abolitionnistes authentiques ne peuvent se prononcer que pour le maintien de la peine capitale. La duperie est en effet double : juridique et morale.

Juridique, c'est l'évidence : une loi qui prévoirait cette substitution (moins de morts immédiates pour un plus grand nombre de morts lentes) serait un faux-semblant que devrait censurer le Conseil constitutionnel puisqu'elle nierait le droit de grâce du président de la République auquel l'article 17 de la Constitution n'apporte aucune limite. Théoriquement, le chef de l'Etat peut gracier jusqu'à un contrevenant aux règles de la circulation.

Moralement, la duperie est encore plus grave. Pour chacun, *qu'on l'approuve* ou qu'on la condamne, l'abolition de la peine de mort doit représenter une moindre répression. Le projet *officiel n'est en rien celui-ci*. La création de peines incompressibles risque d'aboutir, au contraire — la mort immédiate n'étant plus à craindre, — à une profusion de ce type de sanction. Un tel échange, à ce point trompeur, pour ne pas dire plus, ne peut être consenti. Sauf, pour un abolitionniste, à y perdre son âme.

Les jurés de Toulouse ont-ils vu si loin ? L'affirmer serait aventureux, sinon malhonnête. Mais ils ont jugé un homme que l'on disait déjà jugé — et autrement qu'on nous l'annonçait : c'est plus qu'une décision, c'est un exemple.

Faits et jugements

Plusieurs attentats et l'agression raciste de Chelles sont « revendiqués ».

Dans un appel téléphonique à l'A.F.P., une organisation s'intitulant Parti fasciste d'action *révolutionnaire, jusqu'alors* inconnue, a revendiqué la tentative d'attentat par explosif commise, mardi matin 11 mars, au Palais de justice de Paris, ainsi que l'agression raciste commise le 6 mars aux portes du lycée de Chelles (Seine-et-Marne) contre des lycéens maghrébins (*le Monde* du 8 mars). Ce groupuscule, inconnu de la police, avait également revendiqué l'incendie criminel qui avait éclaté à la mairie de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le 10 mars.

L'attentat commis, lundi soir 10 mars au siège de la SEMIREP (Société mixte de rénovation du quartier Plaisance) (*le Monde* du *12 mars*), *ainsi que celui commis* le 10 février contre les locaux de l'Immobilière construction de Paris, entreprise de gestion d'immeubles (*le Monde* du 13 février), ont été revendiqués par un groupe intitulé Action directe.

Celui-ci avait déjà revendiqué les attentats perpétrés les 15 et 16 septembre 1979 contre le ministère du travail et de la participation, et le 24 septembre 1979 contre la caisse professionnelle de prévoyance des salariés et la délégation régionale pour l'emploi de l'Ile-de-France (*le Monde* des 19 et 27 septembre 1979). Dans un communiqué, le groupe Action directe affirme qu'il entend faire *« face au racisme et à la violence des nervis de la caste immobilière »*.

Trois nouvelles inculpations dans l'affaire des fournitures d'armes à des pays africains.

Après avoir placé sous mandat de dépôt, le 27 février, le lieutenant-colonel de l'armée de l'air Henri Papazian pour *« corruption passive de fonctionnaire »* (*le Monde* du 28 février), M. Hubert Pinsseau, premier juge d'instruction à Paris, a inculpé le 11 mars de *« corruption active de fonctionnaire »* trois dirigeants de la Société française de munitions, filiale de la société Gévelot, qu'il a laissés en liberté. Il s'agit de MM. Jean-Paul Maurice, directeur commercial (défendu par Mᵉ Jean-Pierre Alcaraz), Pierre Girodet, directeur de l'armement *de cette société (défendu par* Mᵉ Le Nir), et Jacques Nouaille, ancien directeur (défendu par Mᵉ Péchenard).

C'est *l'examen des relevés de* comptes bancaires de M. Maurice — effectué à l'occasion d'une autre affaire — qui avait permis *aux enquêteurs de trouver la trace* de versements de sommes évaluées à 2 millions de francs au lieutenant-colonel Papazian, chargé *au ministère de la coopération de* contrôler les marchés d'armement souscrits auprès d'entreprises françaises par des Etats d'Afrique noire.

● *Une mère emprisonnée pour non-représentation d'enfant.* — *Mme Christiane Martin, trente et* un ans, a été écrouée, jeudi 6 mars, à la maison d'arrêt de Nice pour ne pas avoir présenté son enfant, Delphine, *neuf ans, à la justice*. Mme Martin avait été condamnée par le tribunal correctionnel de Chambéry (Savoie) parce qu'elle *n'avait pas rendu à son mari*, M. Valentin Martin, sa fille, alors que celui-ci en avait la garde. M. et Mme Martin sont en instance de divorce. M. Martin avait porté plainte pour reprendre sa fille, qui, à plusieurs reprises, avait manifesté le désir de rester auprès de sa mère.

● *Un malfaiteur tué par un gérant de station-service.* — Un jeune malfaiteur a été tué par le gérant d'une station-service qu'il venait d'attaquer et de blesser, dans la soirée du 11 mars, *dans la banlieue d'Amiens* (Somme). Son complice a été arrêté par la police. Les deux malfaiteurs, qui circulaient à moto, se sont présentés, vers 23 heures, à la station-service et, sous la menace d'un pistolet, ont voulu se faire remettre la caisse. M. Vilbert, trente-trois ans, vint à son tour, armé d'un pistolet. L'un des malfaiteurs fit feu dans sa direction, le blessant. M. Vilbert riposta aussitôt, tuant son agresseur.

● PRÉCISION. — Après l'article publié dans *le Monde* du 8 mars et faisant état d'une décision de la Cour de cassation visant à centraliser à Paris les dossiers concernant Jacques Mesrine, Mᵉ Thierry Lévy, avocat de Charles Bauer, nous prie de préciser que, si son client est, en effet, inculpé dans l'affaire de l'enlèvement de M. Henri Lelièvre, il ne l'est pas dans la tentative d'assassinat contre M. Jacques Tillier et que, d'autre part, il nie, dans les deux cas, les faits qui lui sont reprochés.

Dans l'Oise

UN PRINCIPAL DE COLLÈGE BLESSE UN JEUNE CAMBRIOLEUR

(De notre correspondant.)

Beauvais. — Armé d'un fusil et d'un pistolet 22 long rifle, M. Albert Mathiotte, cinquante-sept ans, principal du collège Anatole-France à Montataire (Oise), a blessé mardi 11 mars, à 2 h. 30 du matin, un des deux cambrioleurs qu'il avait surpris *dans son bureau. Les deux individus* parvenaient à prendre la fuite. Une heure plus tard, un jeune homme de la localité, âgé *de dix-huit ans et ancien élève* du collège, était admis à l'hôpital de Creil blessé par balles au ventre et au dos. M. Mathiotte a donné *une version confuse des faits* qui, au stade actuel de l'enquête, ne semble pas corroborée par les constatations médico-légales.

Les médecins de l'hôpital de Creil ont réservé leur diagnostic sur l'état de santé du jeune homme. De plus, M. Mathiotte, en avertissant le rectorat d'Amiens de ce qui s'était passé dans son établissement, a omis de dire qu'il était armé. Le recteur, M. Sparfeld, s'est rendu mardi au collège avec l'inspecteur d'académie, M. André Benattar. Sans qu'il soit l'objet pour l'instant de sanctions officielles, M. Mathiotte a cependant été prié de « rester chez lui ». Le collège Anatole-France avait, à plusieurs reprises, été l'objet de cambriolages, et de multiples bagarres s'étaient produites à l'intérieur et hors de l'établissement, les élèves n'hésitant pas à s'attaquer aux professeurs. Aussi le *directeur avait-il l'habitude d'effectuer* chaque nuit des rondes armées à l'intérieur de l'établissement.

Une information a été ouverte par le parquet de Senlis. — M. L.

FAITS DIVERS

EXPLOSION D'UN PÉTROLIER ESPAGNOL AU LARGE DE LA MAURITANIE

Une trentaine de disparus

Un pétrolier espagnol de 122 500 t., le « Maria-Alejandra », a coulé après avoir explosé, le 11 mars, à environ 180 kilomètres au large de Nouadhibou, principal port de la Mauritanie. Construit en 1977 dans un chantier de Cadix, ce navire se dirigeait à vide vers le golfe Persique avec quarante-deux personnes à bord. Il appartenait à la société Maroil. Cette société a confirmé que sept marins avaient été retrouvés sains *et saufs par le « Sequoia »*, un navire libérien qui s'était porté au secours des naufragés.

La capitainerie militaire du port de Las Palmas a ajouté que l'explosion du navire pourrait avoir été causée par l'accumulation de gaz dans les citernes, car le navire n'avait pas été dégazé. — (A.F.P.)

SPORTS

AUTOMOBILISME

Talbot veut faire de sa nouvelle formule 1 une vraie Talbot

Le constructeur français Talbot a présenté, à Paris, mardi 11 mars, les grandes lignes de son programme de formule 1. Son projet est de s'engager, au printemps 1981, soit dès le début de la saison des courses européennes, dans les Grands Prix du championnat du monde, avec un type de voiture qui pourra être réellement identifié comme une Talbot. Pour atteindre cet objectif et être tout à fait crédible, Talbot devra faire en sorte que l'on oublie que le moteur utilisé sera un développement du BMW 1,4 litre turbocompressé et construire un châssis qui porte vraiment sa marque. Le fait d'éventuellement y parvenir constituera à coup sûr la première grande victoire de Talbot.

La décision a été prise de créer un département « compétition » spécifique à la formule 1 comprenant quatre secteurs distincts relatifs au développement des moteurs, à l'étude des châssis, aux essais, à l'administration et à la gestion. Pour l'heure, l'effectif prévu est au maximum de soixante-quinze personnes.

Dans un premier temps, une voiture dite de laboratoire permettra de procéder à toute une série d'essais, et plus particulièrement aux tests moteurs indispensables. Pour ce faire, il est probable que Talbot aura recours à un châssis construit en Grande-Bretagne chez March. On insiste chez le constructeur français, pour bien distinguer cette phase initiale d'essais de l'engagement *en compétition proprement dit*. *« Dès lors qu'une Talbot de formule 1 prendra part à un Grand Prix du championnat du monde, il s'agira bel et bien d'une voiture originale »*, affirme le directeur du service compétition, M. Jochen Neerpasch, transfuge de B.M.W., et dont la prise officielle de fonctions interviendra le 1ᵉʳ avril.

M. Jochen Neerpasch sera secondé par M. Hughes de Chaunac, jusqu'à présent responsable du service des courses du constructeur Tico Martini, établi à Magny-Cours, dans la Nièvre.

L'intérêt de Talbot, quelle que *soit sa vocation européenne*, est apparemment de choisir au moins un pilote français. Aucun nom n'a été avancé pour 1981, mais il *semble qu'Alain Prost*, actuellement chez Mac Laren, soit l'un de ceux qui pourraient être retenus. Comme les Ferrari et les *Renault, les Talbot de formule 1* devraient être équipées de pneumatiques Michelin.

FRANCOIS JANIN.

● *M. Guy Verrier* a été nommé *chef du service* compétitions de Citroën. Ancien pilote de rallye, M. Verrier était depuis 1973 directeur général de la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.).

ATHLÉTISME

GUY DRUT ET DWIGHT STONES « REQUALIFIÉS »

La Fédération internationale d'athlétisme a pris la décision, mardi 11 mars, à Paris, de requalifier pour les compétitions dites amateurs les athlètes disqualifiés pour fait de professionnalisme. Cette mesure touche notamment le Français Guy Drut, champion olympique du 110 mètres haies en 1976, et les Américains Dwight Stones et Rod *Milburn, respectivement* ancien détenteur du record du monde du saut en hauteur et champion olympique du 110 mètres haies en 1972. Cinq athlètes féminines des pays de l'Est, trois Roumaines et deux Bulgares, disqualifiées pour dopage, ont aussi été requalifiées. Si telle est leur intention, ces athlètes pourront prendre part aux Jeux de Moscou, sous réserve que le Comité international olympique emboîte le pas à la Fédération internationale d'athlétisme et prononce à son tour leur requalification.

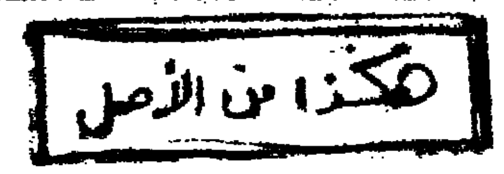
D'un sport à l'autre

CYCLISME. — *Après la sixième étape, Digne-Mandelieu, de la course Paris-Nice, remportée par le Belge Jean-Luc Vandenbroucke, Gilbert Duclos-Lassalle conserve la première place du classement général.*

PATINAGE ARTISTIQUE. — *A Dortmund aux championnats du monde, l'Allemand de l'Est Hoffmann (44,84 points) précède, après les figures imposées, les Américains Santee (46,60 points), Tickner (42,76 points) et le Français Simond (41,36 points).*

SKI. — *Le Suédois Stenmark a remporté, mardi 11 mars, le slalom géant de Cortina-d'Ampezzo devant l'Autrichien Enn et le Suisse Gaspoz. Classé quatrième, le Liechtensteinois Wenzel gagne la Coupe du monde.*

L'Allemande de l'Ouest Irène Epple a remporté, le 12 mars, à Saalbach (Autriche), le dernier slalom géant de la saison, comptant pour la coupe du monde, devant les deux Françaises Perrine Pelen et Fabienne Serrat. Perrine Pelen avait remporté la première manche.



هكذا من الأصل

AIR INTER :

A PRIX ÉGAL, CHOISISSEZ L'AVION

**PROFITEZ DES NOUVEAUX TARIFS
JEUNES/ETUDIANTS/CONJOINT
FAMILLE/3ème AGE/GROUPES
SUR VOLS BLEUS**



PARIS BIARRITZ 225F	PARIS BORDEAUX 170F	PARIS MARSEILLE 215F	PARIS MONTPELLIER 195F
PARIS NICE (à partir du 6 Avril 1980) 340F	PARIS NIMES 195F	PARIS PAU 245F	PARIS PERPIGNAN 230F
PARIS TARBES/LOURDES 245F	PARIS TOULON 240F	PARIS TOULOUSE 195F	Prix aller simple applicables sur vols bleus au 1/1/1980 : ● à tous les jeunes de moins de 25 ans et aux étudiants de moins de 27 ans. ● au conjoint voyageant en couple. ● aux familles de 3 personnes au moins (parents + enfants de moins de 25 ans ou de moins de 27 ans si étudiants). ● aux personnes du 3e âge dès 60 ans, Madame, dès 65 ans, Monsieur. ● aux groupes d'au moins 10 personnes.

Demandez à Air Inter ou à votre Agence de voyages
les nouveaux tarifs "L'avion moins cher".
Et pour votre prochain voyage en France, choisissez l'avion.

Renseignements AIR INTER PARIS :
12, rue de Castiglione 75001 Paris.
Tél. 539.25.25
et toutes Agences de voyages.

AIR INTER
L'AVION MOINS CHER

ÉDUCATION

Nouvelle poussée de fièvre à l'université de Vincennes

M. MERLIN RETENU TREIZE HEURES DANS SON BUREAU

La réunion du bureau du conseil de l'université Paris-VIII (Vincennes) a été l'occasion, mardi 11 mars, d'une nouvelle journée d'agitation dans cet établissement. Tout a commencé vers 11 h. 30, lorsque le président, M. Pierre Merlin, a refusé de convoquer le conseil en séance extraordinaire pour examiner les plaintes déposées contre des étudiants étrangers qui avaient produit de faux documents lors de leur inscription (« le Monde » du 5 mars). M. Merlin déclarait alors que « toutes les instances régulières de l'université s'étaient déjà prononcées sur cette affaire ».

A la suite de ce refus, des représentants de la liste « Gardarem Vincennes », qui groupe des enseignants et des employés du *Syndicat général* de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), décidaient de « retenir » M. Merlin. Rapidement, des assemblées générales furent convoquées et M. Merlin fut séquestré dans son bureau par une centaine d'étudiants. Cette séquestration a duré pendant près de treize heures, le président refusant de céder aux pressions.

Vers minuit, les derniers occupants, quelques dizaines, laissaient partir M. Merlin sans incident. La signature, vers 20 heures, d'une demande de réunion extraordinaire du conseil par un tiers de ses membres (proportion requise statutairement) avait calmé ce nouvel accès de fièvre.

M. BARRE A REÇU A DÉJEUNER DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

Les trois vice-présidents et des membres de la commission permanente de la conférence des présidents d'université ont déjeuné mardi 11 mars à l'hôtel Matignon avec M. Raymond Barre. MM Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, Robert Galley, ministre de la coopération, et Pierre Tabatoni, directeur de cabinet de Mme Alice Saunier-Seïté, absente de Paris, participaient à ce repas. Le rôle et la place des universités françaises dans le monde, tels étaient les thèmes de cette rencontre, qui, selon M. Jacques Latrille, premier vice-président de la conférence, fut de *« très haut niveau »*.

Les présidents d'université ont expliqué au premier ministre les rapports de coopération de leurs établissements avec les pays en voie de développement. Ils ont aussi insisté sur l'importance des contacts et des échanges que l'enseignement supérieur doit avoir avec les autres universités européennes. Deux groupes d'études ont été chargés de faire des propositions au premier ministre sur ce sujet (1). M. Jean-Claude Martin, président de l'université de Toulouse-III, a aussi fait part de l'inquiétude de nombreux universitaires face au décret réformant l'inscription des étudiants étrangers (*le Monde* daté 16-17 décembre 1979).

(1) Ces thèmes seront à l'ordre du jour du colloque qu'organise la conférence des présidents, les 20 et 21 mars, à Créteil.

M. HENRI TÉZENAS DU MONTCEL PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS - DAUPHINE

M. Henri Tézenas du Montcel, professeur agrégé de gestion des entreprises a été élu président de l'université Paris - IX Dauphine mardi 11 mars 1980 par 28 voix et 17 abstentions. Il remplace M. Jean-Paul Gilli, dont le mandat était arrivé à expiration. Deux candidats à la succession avaient présenté la veille leur « programme » en séance publique, mais le 11 mars, avant l'élection, Mme Danièle Blondel, professeur d'économie a retiré sa candidature.

[Agé de trente-sept ans, agrégé de sciences économiques et de gestion, M. Henri Tézenas du Montcel a été assistant à l'université de Caen de 1966 à 1968, puis, successivement, assistant et maître-assistant à l'université Paris-Dauphine, de 1968 à 1973. Nommé à cette date maître de conférences à l'université de Reims, il revient, en 1975, à Paris-Dauphine comme maître de conférence puis comme professeur. M. Tézenas du Montcel a été en même temps collaborateur extérieur du ministre de l'industrie, M. André Giraud, d'avril 1978 à novembre 1979. Chargé d'enseignement à l'école des Hautes études commerciales, il est, en outre, membre du secrétariat de rédaction de *la Revue économique*. Il a publié un ouvrage consacré à l'économie des ressources humaines (Masson, 1978).]

● *Fin de la grève des étudiants nantais.* — Les étudiants des unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) littéraires et juridiques de Nantes ont décidé lundi 10 mars de suspendre le mouvement qui, depuis la fin du mois de janvier, perturbait les enseignements. Ils réclamaient l'abrogation de circulaires qui restreignent les conditions de séjour des étrangers en France ainsi que l'abandon des projets de réforme du statut des surveillants. Les directeurs des sept U.E.R de lettres et le doyen de l'U.E.R de droit avaient annoncé vendredi 7 mars que, si les cours ne reprenaient pas le lundi 10 mars, la première session d'examens normalement organisée en juin serait repoussée en septembre. — *(Corresp.)*

LA MOBILISATION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES

Plus de sept mille manifestants ont défilé à Paris

Les fermetures de classes, les suppressions et les transferts de postes prévus par l'administration, en préparation de la prochaine rentrée scolaire, continuent de susciter de vives protestations (« le Monde » du 12 mars).

A Paris, la grève des institutrices et des instituteurs, commencée le 26 février, reconduite dans plusieurs écoles, chaque jour, depuis l'appel lancé, par le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN C.F.D.T.), le 3 mars, a connu, grâce au mot d'ordre du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI - P.E.G.C.), pour les 10 et 11 mars, une réelle ampleur ces deux jours. D'un millier, le vendredi 7 mars, le nombre des grévistes est passé à près de cinq mille cinq cents, selon le pourcentage (80 %) annoncé par les syndicats comme par le rectorat de Paris. Le mardi 11 après-midi, un défilé a rassemblé plus de sept mille manifestants dans les rues de la capitale. Il a été suivi, *dans la soirée, d'une assemblée générale qui a* décidé d'appeler à une grève reconductible.

Dans toute la France, des écoles, mais aussi des collèges et des lycées, sont touchés par des grèves, des manifestations, des occupations. Notre correspondant à Limoges nous signale que 90 % des instituteurs de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, et 60 % des professeurs de collège, étaient en grève le 11 mars. Dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, la grève a été suivie, selon les responsables académiques de la FEN, par 70 % d'enseignants du second degré et plus de 90 % d'instituteurs. A Aix-en-Provence, quelque quatre mille personnes ont manifesté, le 11 mars, à l'appel de la FEN, du SGEN-C.F.D.T. et de la C.G.T.

Dans la région parisienne, des grèves reconductibles ont commencé dans des lycées et collèges. C'est le cas dans plusieurs établissements de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'au collège Saint-Exupéry à Marolles-en-Hurepoix (Essonne). Une délégation de ce collège, qui était allée au rectorat, a été évacuée par la police.

Ce mercredi 12 mars, d'autre part, débute une semaine d'action organisée par cinq organisations syndicales du second degré — SNES, SGEN-C.F.D.T., SNETP-C.G.T., SNEP-FEN, et S.N.C. (autonome) (1) — qui appellent en outre à une grève les personnels de surveillance le 17 mars et l'ensemble des personnels le 20 mars. *Entre ces deux dates, des actions sociales auront* lieu, auxquelles pourraient se joindre le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC, indépendant) et des sections départementales du SNI. Déjà, vingt-sept sections de ce syndicat appellent à la grève dans les collèges le 20, et treize sections dans les écoles.

(1) Syndicat national des enseignements de second degré (FEN), Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel, Syndicat national de l'éducation physique, Syndicat national des collèges.

Ballons, tambourins... et divergences

Il n'est pas facile dans ce mouvement de démêler la part qui revient aux syndicats — en particulier à chacun d'entre eux — et aux initiatives spontanées des parents et des enseignants. A l'origine, incontestablement, le mécontentement d'usagers conscients d'une dégradation de la situation scolaire. A Paris le coup est parti dans les arrondissements du centre (école Saint-Merri, par exemple), dans les 18e, 19e, 20e puis dans le 13e, c'est-à-dire dans ceux qui ne constituent pas vraiment les « beaux quartiers ». La protestation est née de la colère de parents que les enseignants ont informés des mauvaises nouvelles qui les attendaient : passage de leur enfant dans une classe plus nombreuse, ou dans une classe à deux niveaux sans allégement de l'effectif, affectation à une école plus éloignée.

Localement, des militants trotskistes de l'Organisation communiste internationaliste (OCI) ont exploité la situation et aidé à la constitution de « *comités de quartiers* » ou de « *collectifs enseignants-parents* ». Des militants du SGEN-C.F.D.T. et de l'Ecole émancipée (tendance d'extrême gauche de la FEN), sensibles à la qualité de l'enseignement, ont développé et animé la lutte dans laquelle se sont retrouvés des maîtres et des parents d'obédiences politiques ou syndicales diverses. Les responsables parisiens du SNI-P.E.G.C., après avoir, avec la Fédération de parents d'élèves Cornec, tiré la sonnette d'alarme n'envisageaient pas, au début, de recourir à la grève avant le 27 mars, date de la réunion du conseil départemental de l'enseignement primaire (cette instance consultative est présidée par le préfet ; aux côtés des représentants de l'administration et de syndicats d'enseignants, des élus y siègent : conseillers municipaux à Paris, généraux en province). Le SNI-P.E.G.C. a finalement appelé à une grève de quarante-huit heures les 10 et 11 mars, et envisage un nouvel arrêt de travail le 27 mars.

« La retraite à deux ans »

La manifestation du 11 mars après-midi dans la capitale illustrait à la fois la vigueur de la protestation et les divisions qui menacent le mouvement à Paris.

Au départ, un accord avait paru s'établir entre le SNI-P.E.G.C., qui souhaitait diriger le défilé vers la préfecture, boulevard Morland, et « les autres » qui regardaient vers la ligne grise du ministère de l'éducation, « *où est le pouvoir de décision* », disaient certains manifestants...

Le cortège s'est mis en route, décidé à passer d'abord boulevard Morland. Plus de sept mille manifestants, dirigeants du SNI-P.E.G.C., du SGEN-C.F.D.T. *pour une fois bras dessus, bras dessous*. Des conseillers municipaux, socialistes et communistes. Dans le défilé, ballons, crécelles, poussettes, tambourins, cymbales, et des slogans plus pédagogiques que syndicaux : « *Nous voulons une école heureuse* » ou « *Pas de places en maternelle : la retraite à deux ans.* » Des dessins d'enfants, aussi, sans inscription.

Au pont Marie, c'est la séparation. Quelques centaines de fidèles du SNI-P.E.G.C. suivent leurs dirigeants vers la préfecture de Paris où ils sont reçus par l'adjoint au préfet. D'autres abandonnent. Les militants du SGEN-C.F.D.T., les « inorganisés », les parents, les trotskistes, les élèves des écoles normales de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), de Bonneuil (Val-de-Marne), d'Etiolles (Essonne) et de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) — pas loin de quatre mille au total — prennent le chemin du ministère, au cri habituel de « *Grève générale dans l'éducation !* » lancé par les trotskistes du Front unique ouvrier (FUO). Les élus socialistes se sont partagés : deux avec le SNI à la préfecture, deux autres vers le ministère ; les élus communistes ont disparu. Après une tentative d'audience au ministère, le cortège s'est dispersé, laissant à une assemblée générale, réunie en soirée, le soin de décider si la grève continue, reconductible chaque jour.

CHARLES VIAL.

AU TERME DE LEUR CONGRÈS

Les chefs d'établissements affiliés à la FEN demandent de nouvelles structures de concertation

De notre correspondant

Dijon. — Le congrès des chefs d'établissements scolaires affiliés au Syndicat national du personnel de direction des établissements secondaires (S.N.P.D.E.S.-FEN) vient d'avoir lieu à Dijon (« le Monde » du 8 mars). Les congressistes ont désigné un nouveau secrétaire général, M. Edmond Benayoun, proviseur du lycée de Tarbes, en remplacement de M. Gilbert Michard, décédé le 8 janvier.

Au terme de leur congrès, les adhérents du S.N.P.D.E.S. ont décidé de continuer les négociations avec le ministre de l'éducation au sujet de leur statut. Considérant que les structures de concertation n'existent pas actuellement, ils demanderont à cette occasion à M. Beullac la mise en place de commissions paritaires nationales et régionales, même si celles-ci ne devaient avoir qu'un *rôle consultatif*.

A propos du *« projet très avancé et extrêmement grave »* de création d'un nouveau corps d'adjoints d'éducation (*le Monde* du 1er mars), les chefs d'établissements scolaires sans s'y déclarer hostiles, souhaitent plutôt le développement du nombre de conseillers principaux et de conseillers d'éducation, des *« gens de terrain »*. *« L'autodiscipline deviendra un leurre pour les parents et les enfants si l'on supprime totalement ou en partie les surveillants d'externat dans les lycées et les collèges »*, ont encore expliqué les chefs d'établissements scolaires. — C. M.

SCIENCES

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Claude Fréjacques est nommé directeur de la D.G.R.S.T.

Le conseil des ministres de ce mercredi 12 mars a nommé M. Claude Fréjacques, actuellement directeur de la division de la chimie du Commissariat à l'énergie atomique, au poste de directeur de la Délégation générale à la recherche scientifique (D.G.R.S.T.). M. Fréjacques succédera à ce poste à M. Roland Morin, qui avait présenté sa démission il y a plusieurs semaines (*le Monde* daté 17-18 février).

Cette nomination est annoncée alors que le gouvernement n'a pas encore définitivement arrêté sa position sur la redéfinition du rlôe que doit jouer la D.G.R.S.T. dans la coordination interministérielle de la politique nationale de recherche. Les décisions définitives pourraient être prises très prochainement. Elles devraient notamment se traduire par une *modification des contours* de ce que l'on appelle l'« enveloppe-recherche » et s'appuieront très probablement sur certaines propositions d'un rapport sur le financement de la recherche, récemment rédigé par M. Robert Chabbal, ancien directeur général du Centre national de la recherche scientifique (*le Monde* du 22 février). Ce rapport proposait en particulier la définition de trois « cercles » : celui de la recherche « non finalisée », celui de la recherche « finalisée » susceptible de trouver un « ministre-client » ; le troisième cercle, enfin, correspondrait aux grands programmes technologiques. Le rapport Chabbal recommandait explicitement le renforcement du rôle de la D.G.R.S.T., dont il était souhaité qu'elle reste l'organe central de coordination.

[Né le 1er août 1924 à Paris, M. Claude Fréjacques est ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application des poudres, dont il est sorti ingénieur en 1947. Il est docteur ès sciences depuis 1953. Chef de service au laboratoire central des poudres jusqu'en 1957, il entre alors au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), comme chef du service de la diffusion gazeuse. C'est sous sa direction qu'ont été menées les études de recherches qui conduisirent à la définition, puis à la réalisation de l'usine de Pierrelatte. Il est aussi à l'origine de l'usine de séparation des isotopes de lithium de Miramar, puis de l'installation d'extraction d'eau lourde de Mazingarbe. Depuis 1971, il était directeur de la division de la chimie du C.E.A. C'est sous sa direction qu'a été mis au point un procédé chimique de séparation des isotopes de l'uranium.

M. Fréjacques a été, de 1956 à 1969, maître de conférences à l'Ecole polytechnique. Il a présidé en 1975 et 1976 le comité consultatif de la recherche scientifique et technique. Il est depuis mai 1979 membre de l'Académie des sciences.]

DÉCÈS DE JEAN-BAPTISTE LAVAL membre de l'Académie des sciences

Nous venons d'apprendre le décès, survenu le 4 mars, de Jean-Baptiste Laval, membre de l'Académie des sciences et ancien président de la Société française de minéralogie et de cristallographie.

[Né le 31 janvier 1900 à Saint-Pardoux-le-Vieux (Corrèze), Jean-Baptiste Laval était ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de sciences physiques et docteur ès sciences. Il fut professeur à la faculté de sciences de Paris (1945-1950), puis professeur (1950-1970) et professeur honoraire, à partir de 1971, au Collège de France, où il fut responsable du laboratoire de physique de la matière condensée. Il était connu dans le monde de la physique pour ses travaux sur la diffusion des rayons X, notamment par les cristaux, et l'agitation thermique dans les cristaux. Il avait été élu en 1960 à l'Académie des sciences, section physique, au fauteuil de Jean Cabannes. A trois reprises, il fut lauréat de prix de l'Académie des sciences et reçut notamment, en 1959, le prix Albert-Ier de Monaco pour l'ensemble de son œuvre.]

RELIGION

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Où va le protestantisme ?

En tentant, devant l'Académie des sciences morales et politiques, de répondre à la question : où va le protestantisme ? le pasteur André Dumas l'a limité au protestantisme français. Un survol du passé lui a permis notamment d'évoquer les diverses prises de position de la Réforme par rapport au catholicisme en face des nouveaux mouvements philosophiques. Mais, après les grandes crises idéologiques de notre siècle, on assiste à un renouveau dogmatique « *mieux capable de défendre et de servir tout homme que ne ferait un humanisme enivré puis désenchanté, finalement dévié et capturé* ».

Où en sommes-nous en 1980 ? Le pasteur Dumas n'esquive pas les difficultés du présent, qui « *nous sont communes à tous* ». Elles existent au niveau du message : il ne doit pas se transmettre « *comme un héritage en voie de dévaluation* » ni s'essouffler « *comme une permanente et superficielle adaptation aux modes passagères* ». Une seconde difficulté tient aux rapports que l'Eglise entretient avec la société. Par bonheur, si les églises ont été absentes à la naissance du prolétariat, elles ne veulent plus l'être au double scandale de la course aux armements et de la famine croissante, et à tous les autres scandales qui avilissent notre époque.

Ce qui ne va pas sans risques, celui de voir « *se dresser l'un contre l'autre un clergé incompétent et politisé et un laïcat compétent et démobilisé* » ; celui d'un moralisme énonçant un idéalisme culpabilisant sans annoncer un évangile libérateur ; celui couru par un protestantisme français en minorité sociologique menacé soit de se diluer soit de se barricader.

En ce qui concerne le futur, il y a d'abord le développement de l'œcuménisme, qui se constate dans les faits, dans les échanges entre les deux confessions. Mais les réaffirmations de Jean-Paul II portent sur des questions doctrinales capitales. Enfin se pose le problème de l'athéisme ou plutôt de l'agnosticisme. « *Je pense*, dit le pasteur André Dumas, *que, plus que l'athéisme antireligieux, qui se croyait le nouveau et le seul évangile pour l'homme, le syncrétisme religieux va devenir le grand partenaire moderne d'une foi chrétienne protestante au sens de confessante.* »

Il termine par quelques mots sur l'homme intérieur, ses joies et ses détresses. Et là il touche à une des questions éthiques importantes qui ont séparé récemment catholiques et protestants. « *Faut-il dono soupçonner le cœur de l'homme contemporain quand il s'attache au plaisir, quand il voit par exemple dans la venue au monde d'enfants désirés l'une des marques profondes de la bénédiction pour ces enfants ? Et, inversement, faut-il fermer son cœur à la détresse de la venue d'enfants non désirés ?* »

JEAN-MARIE DUNCYER.

PRESSE

« LE JOURNAL DU DIMANCHE » VA MODIFIER SA FORMULE

Le Journal du dimanche, dont la diffusion a augmenté depuis la disparition du *Figaro-Dimanche* et de *France-Soir-Dimanche* pour atteindre 350 000 exemplaires, modifiera sa présentation à partir du 23 mars, sans augmenter son prix.

Sous l'impulsion de M. Jean Farran — *qui en a pris la direction depuis trois mois* — *le Journal du dimanche* sera présenté en deux cahiers distincts, l'un consacré à l'actualité, l'autre aux spectacles. Simultanément, le supplément (« Septième jour »), qui accompagnait *le Journal du dimanche* depuis trois mois sera supprimé, au bénéfice du « journal » dont le nombre de pages sera augmenté. *Le Journal du dimanche*, qui conservera son caractère populaire, espère pouvoir ainsi atteindre un équilibre financier qui lui fait encore défaut. Dans quelques mois, il s'installera dans ses murs, à Neuilly. Actuellement, il cohabite avec les titres du groupe Edi-7 : *Télé 7 Jours, Parents, Elle, France-Dimanche*, dans un immeuble également situé à Neuilly. — C. D.

ARTS ET

Entretien à propos de « Rhapsodie

Miklos Jancso et une

Le grand vice

UNE SÉLECTION

Attention au travail, à Saint-Denis : les comédiens de la Salamandre règlent leurs comptes avec une joviale vigueur. **Expédition Pôle-est**, salle Serreau : les dérives d'un garçon de café afghan qui était Alexandre le Grand. **Opéra parlé**, à Aubervilliers : les amours d'une fille sauvage, les émois d'un barbon nostalgique. **Michel Hermon au Petit-Montparnasse** : la violence d'être. **Molière, à la Comédie-Française** : pour le tricentenaire, en alternance, deux mises en scène de Jean-Paul Roussillon, **Tartuffe et les Femmes savantes**, une mise en scène de Jean-Luc Boutté, **Don Juan**. **L'Atelier, au Gymnase** : les ravages du rire de Jean-Claude Grumberg. **Méphisto, à la Cartoucherie du Soleil** : à voir ou revoir.

expositions

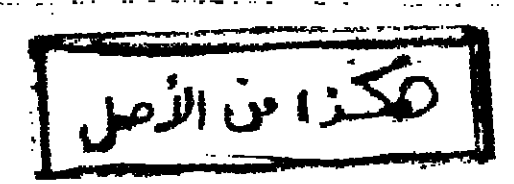
LA DONATION MASUREL AU MUSEE DU LUXEMBOURG

Avant leur installation définitive dans le nouveau musée d'art moderne, actuellement en construction, de Villeneuve-d'Ascq, près de Lille, les tableaux de la donation Geneviève et Jean Masurel, au musée du Luxembourg à Paris. Le meilleur : des œuvres cubistes et post-cubistes avec Braque, Léger, Laurens, La Fresnaye, Picasso...

VIOLLET-LE-DUC...

Une vaste rétrospective colorée, précise, exhaustive, qui retrace, à l'occasion du centenaire de cet architecte, restaurateur et théoricien, les étapes multiples de sa longue carrière.

— CONSTRUIRE EN QUARTIER ANCIEN...



Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Entretien à propos de « Rhapsodie hongroise »

Miklos Jancso et une idée d'espoir

LE cinéaste hongrois Miklos Jancso a cinquante-neuf ans. *Rhapsodie hongroise* est son quinzième long métrage. Il s'agit en fait de deux films présentés ensemble, et il espère tourner bientôt la troisième partie — c'est une question d'argent, cela coûte très cher. Il vit en Italie, et à Budapest. Il monte actuellement un opéra à Florence.

— *Rhapsodie hongroise, c'est une vision ou une analyse ?*

— L'idée des trois films, pour mes amis et moi, ce n'était pas d'analyser, mais de donner une image de la Hongrie. J'ai vu un court métrage de Scorsese, sur sa famille. C'est rien, sa mère parle, son père parle, parfois il utilise de vieilles actualités américaines, et c'est très émouvant. Les jeunes Américains ne connaissent pas ce passé-là, et nous, à notre manière, nous avons voulu faire la même chose, donner une image de la Hongrie, quand elle était le tiers-monde de l'époque.

» Nous l'avons fait à travers un personnage honnête, très idéalisé. Cela tient du conte oriental, avec, disons, un héros, qui est peut-être un ange, malgré ses défauts. Cette méthode est-elle juste, ou non, je ne peux pas juger, mais je trouve que nous avons besoin de ça.

» Nous devons analyser chaque jour la vie, la société, l'histoire, mais pour surmonter les difficultés, parfois, nous avons besoin — je dis cela peut-être parce que je suis vieux — nous avons besoin d'une idée d'espoir. Une idée, peut-être rien d'autre. Pas d'une analyse des mécanismes. Par exemple, avec mes amis, nous avons analysé dans d'autres films certains mécanismes de l'histoire, ce que signifiait l'oppression, l'oppression psychologique. Malheureusement, l'humanité désormais connaît assez bien ces mécanismes. Ce ne sont pas les films qui trouveront grand-chose de nouveau.

» On m'a souvent accusé de moralisme. Je ne sais pas. Il y a dans mes films, et en moi-même, le besoin d'humanité. Je répète toujours la même expression dans les entretiens : le besoin d'espoir. Je ne crois pas qu'on puisse se sauver avec les choses quotidiennes, la consommation. Cela ne suffit pas. Vraiment, si l'on n'est pas croyant, comme moi, malheureusement, on cherche toujours pourquoi on est venu sur terre, et que signifie l'origine, et la mort.

» La culture de l'homme blanc ne veut pas savoir que la mort existe. Un terrorisme intellectuel fait que nous ne voulons voir que la beauté, les jeunes, les gens sains, la richesse. Et l'on sait bien qu'il existe une autre face de la vie. Mais depuis cent ans passés, l'homme blanc refuse la confrontation.

» Quand je montre la mort, c'est une vision. Je ne dis pas que c'est la réalité, et quiconque voit deux minutes de nos films le sait. Dans la première partie de *Rhapsodie hongroise*, quand le protagoniste fait tuer le cheval de son soldat, c'est un acte horrible, mais nous avons fait des images assez poétiques : pas parce que nous sommes d'accord, mais parce que, entre l'image et les faits, il y a toujours une contradiction sur laquelle nous devons travailler. »



DESSIN DE BONNAFFE.

Le grand vice du stalinisme

— *La vision que l'on a de vos films est parfois celle de grandes manœuvres.*

— Pendant le tournage, nous employions souvent ce mot de « manœuvres ». C'est un travail de fou, deux cents personnes qui bougent autour de la caméra. Dans la deuxième partie (*Allegro barbaro*), il y a une séquence qui dure onze minutes, tournée sans coupe. Il y avait six personnes qui organisaient, avec une radio, l'arrivée des parachutistes, cinq autres qui s'occupaient de la voiture rouge, et ainsi de suite. C'est une immense organisation comme une armée, une armée de paix, et je suis un peu un chef d'état-major.

» On m'a parfois dit que je faisais des manœuvres d'armée formelles, mais on doit regarder, analyser. Une parade peut être belle, mais ce n'est pas la parade qui compte, c'est la préparation, la force, les efforts mis en œuvre. La signification d'une séquence où les gens portent des drapeaux, ce n'est pas seulement qu'ils portent des drapeaux, c'est aussi qu'ils portent la fatigue. Il y a toujours ce double sens, cette dialectique, et qui voit uniquement une face se trompe et ne peut pas aimer le film.

» En ce moment, je monte un opéra, *Othello*, de Verdi. Le résultat, ce sera la première. Mais pour en arriver là, l'orchestre se prépare, les chanteurs se préparent. Le public reconnaîtra cet effort, c'est évident, il connaît les méthodes de l'opéra. Au cinéma, la critique n'aide pas le public à connaître les efforts. »

— *Vous n'avez pas envie maintenant de traiter un sujet contemporain ?*

— C'est difficile de trouver un sujet contemporain. Par exemple, j'aime bien mon maître, Wajda, le Polonais. Mais quand j'ai vu *l'Homme de marbre*, j'ai trouvé ça superficiel, publicitaire. Dans la contemporanéité, il juge moins clairement qu'il aurait pu le faire dans d'autres films. Il a été stalinien, nous avons été staliniens ensemble. Et il n'explique pas pourquoi nous avons fait ça.

» Le grand vice du stalinisme a été que, pour des choses soi-disant justes, pour faire adhérer (pas trop) les pauvres, on a utilisé des méthodes injustes, accepté des choses terribles. Je sais que le film de Wajda a servi, je suis d'accord avec les résultats, mais pas avec l'utilisation d'éléments contemporains. Contre l'injustice, l'autoritarisme, on doit peut-être utiliser son cerveau, et pas seulement l'indignation.

» Quand j'étais jeune, j'ai vu un film bien fait. C'était un film nazi d'un grand réalisateur, Veit Harlan. C'était *le Juif Süss*. Après ce film, le mouvement nazi s'est encore renforcé.

» Je crois que l'on doit employer une méthode dialectique, que l'on doit donner la possibilité de réfléchir, et le style aide à ça. Avec le nôtre, nous révélons toujours qu'il ne s'agit pas de la réalité, mais d'une réflexion, d'une imagination. Puisque nos films ne sont jamais réalistes, alors le spectateur est libre d'accepter ou de refuser. Nous ne voulons pas conditionner, manipuler le public. Veit Harlan l'a fait, c'est vraiment contre la signification de l'art. »

Propos recueillis par
CLAIRE DEVARRIEUX.

Un déjeuner chez Le Corbusier

M. MICHEL D'ORNANO, ministre de l'environnement et du cadre de vie, annonçait, le vendredi 7 mars, entre les murs méthodiquement capricieux de la Fondation Le Corbusier, le premier et double grand prix de la critique architecturale qui devait être remis aux intéressés le même jour au soir (*le Monde* daté 9-10 mars). Entre ces deux instants s'est déroulé un colloque sur les rapports médiocres qu'entretiennent ordinairement la presse, écrite ou télévisée, et l'architecture. Cette journée était enfin l'occasion de lancer la première quinzaine du livre d'architecture, à laquelle participent trois cents libraires de Paris et de province. Un jour en somme à marquer d'une croix blanche parmi les mille, symboliques, que compte la croisade ministérielle.

Journée de la critique, de l'histoire et de la théorie, elle est intervenue à un moment où quelques maisons d'éditions paraissent décidées après des années de silence relatif à réinvestir dans la pierre neuve ou vieille. Elle intervient à un moment où les architectes paraissent mieux tolérer — et dans certains cas demander — l'idée d'une critique, d'un œil extérieur sur leurs travaux.

La télévision, porteuse d'images, apparaît volontiers comme une panacée. Mais à supposer qu'elle prête son écran à l'architecture, il faudrait qu'elle ne sombre pas dans les complaisances monocordes et les clichés satisfaits qui ont fait tant de mal à l'architecture française. Comme il faut espérer que, dépassant la pesanteur du corps architectural, bridé par son Ordre, amidonné comme un faux-col, silencieux, besogneux, une critique contradictoire, polémique et subjective, prenne l'architecture sous les feux croisés d'une exigence (plurielle) de qualité.

Un tel déploiement critique, s'attelant aux productions visibles, et se faisant l'écho des recherches, pourrait permettre d'échapper plus souvent à la médiocrité, et d'échapper surtout à ces modèles, à ces démarches, mythiques d'abord, banalisées ensuite, dont Françoise Choay fait magistralement l'historique. C'est en cela que son dernier livre, *la Règle et le Modèle*, ouvrage d'histoire, était si bien venu pour le premier Grand Prix de la critique.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

UNE SELECTION

cinéma

LA RHAPSODIE HONGROISE DE MIKLOS JANCSO
(Lire notre entretien ci-dessus.)

LES EUROPÉENS
de James Ivory
Charme et délicatesse, malice et subtilité : une bonne adaptation pour Henry James. La frivole Europe débarque chez la jeune et puritaine Amérique.

BLACK JACK
de Kenneth Loach
Voilà un vrai film pour les enfants, dans un dix-huitième siècle de roman, avec un petit garçon qui sauve de la folie la petite fille qu'il aime, et un géant tour à tour ange et démon.

FILMING OTHELLO
d'Orson Welles
Orson Welles raconte l'aventure de son **Othello**, met en scène sa propre légende, mais aussi sa vérité de cinéaste. C'est passionnant et drôle.
Mon île, Farö, d'Ingmar Bergman ; les travaux et les jours d'une petite patrie choisie. **Elle**, de Blake Edwards : le comique de la séduction ou les illusions d'un quadragénaire. **Pipicacadodo**, de Marco Ferreri : des enfants et des utopies. **Alexandrie, pourquoi ?**, de Youssef Chahine : une adolescence égyptienne, en des années 40 cosmopolites. **Paysannes**, de Gérard Guérin : voix de femmes, images d'une condition paysanne. **Le point zéro**, d'Edgar Reitz : un village suspendu entre guerre et paix. **Simone Barbès ou la Vertu**, de Marie-Claude Treilhou : trois séquences de la vie d'une ouvreuse de cinéma porno.

théâtre

A CINQUANTE ANS, ELLE DECOUVRAIT LA MER AU PETIT-ODÉON
Dans un décor où se mêlent les lieux et les jours, comme si les pleurs rentrés brouillaient les yeux, une fille se souvient de sa mère, de leurs divergences, de leurs liens, et c'est l'histoire du temps qui passe, des alliances d'attente, des hasards, des échecs, une histoire touchante et qui sonne juste.

Attention au travail, à Saint-Denis : les comédiens de la Salamandre règlent leurs comptes avec une joviale vigueur. **Expédition Pôle-est**, salle Serreau : les dérives d'un garçon de café afghan qui était Alexandre le Grand. **Opéra parlé**, à Aubervilliers : les amours d'une fille sauvage, les émois d'un barbon nostalgique. **Michel Hermon** au Petit-Montparnasse : la violence d'être. **Molière**, à la Comédie-Française : pour le tricentenaire, en alternance, deux mises en scène de Jean-Paul Roussillon, **Tartuffe** et **les Femmes savantes**, une mise en scène de Jean-Luc Boutté, **Don Juan**. **L'Atelier**, au Gymnase : les ravages du rire de Jean-Claude Grumberg. **Méphisto**, à la Cartoucherie du Soleil : à voir ou revoir.

expositions

LA DONATION MASUREL AU MUSEE DU LUXEMBOURG
Avant leur installation définitive dans le nouveau musée d'art moderne, actuellement en construction, de Villeneuve-d'Ascq, près de Lille, les tableaux de la donation Geneviève et Jean Masurel, au musée du Luxembourg à Paris. Le meilleur : des œuvres cubistes et post-cubistes avec Braque, Léger, Laurens, La Fresnaye, Picasso...

VIOLLET-LE-DUC...
Une vaste rétrospective colorée, précise, exhaustive, qui retrace, à l'occasion du centenaire de cet architecte, restaurateur et théoricien, les étapes multiples de sa longue carrière.

... CONSTRUIRE EN QUARTIER ANCIEN...
On peut y rêver au milieu des exemples plus ou moins heureux, de tentatives plus ou moins réussies pour réconcilier la vieille pierre et l'impatience des architectes.

...MONET...
L'ensemble du musée du Jeu de paume (une soixantaine d'œuvres) augmenté de la quasi-totalité des Monet conservés dans les musées de province (une trentaine), de prêts de collectionneurs français et d'œuvres capitales des musées étrangers.

... ET MUCHA AU GRAND PALAIS
En affiches, en dessins, en peintures, en livres, en bijoux, en meubles, en boîtes de gâteaux... des femmes-fleurs aux chevelures envahissantes et des fleurs aux corps souples : l'art nouveau.

musique

L'OPERA EN PROVINCE
Brillantes soirées lyriques en perspective, avec, en particulier, le superbe **Pelléas et Mélisande** de Lyon, où Louis Erlo reprend une mise en scène mémorable et retrouve Serge Baudo ; on suivra surtout les débuts de Colette Alliot-Lugaz dans Mélisande (Lyon, du 18 au 29 mars) ; ce même Pelléas sera à l'affiche de Rouen, dans une mise en scène de Xavier Depraz (les 14 et 16). Un intéressant doublé également pour **Béatrice et Benedict** de Berlioz, un exquis chef-d'œuvre encore méconnu, monté à Grenoble par des anciens de l'Opéra-Studio, Guy Coutance et Ch. Marest, sous la direction de St. Cardon (Maison de la culture, les 11, 13, 14, 16, et à Metz par André Batisse, dans des décors de Pace, sous la direction de M. Tabachnik (les 21 et 23). Et puis à Nice, le bouillant et touchant **Attila** de Verdi (les 14 et 16).

MUSIQUE CONTEMPORAINE
Quelques-uns des espoirs de la musique française seront représentés à la « Journée Grisey » de « Perspectives du vingtième siècle », Murail, Levinas, Dufourt, Bousch, Grisey lui-même (Radio-France, le 15, à 14 h 30 et à 18 heures) ; à suivre de près, comme le concert du Groupe de recherche-INA qui présente deux créations de Lejeune et Parmegiani (Radio-France, le 17), en compétition malheureusement avec un autre concert de Radio-France, où Gilbert Amy dirige la **Sinfonia** baroque et émouvante de Berio, des fragments des **Troyens** et le **Concerto Jeunehomme** de Mozart, joué par une merveilleuse pianiste soviétique, E. Leonskaïa (Pleyel, le 17), et aussi avec un concert de l'Ensemble orchestral de Paris qui réunit des œuvres de Schmitt, Milhaud, Lesur, Louvier, Poulenc (Gaveau, le 17). Des choix difficiles.

M. Arroyo (Opéra, le 13, à 20 heures) ; Beethoven et Dvorak, par l'Orchestre de Paris, dir. K. Böhm (Congrès, le 13, à 20 h 30, et le 14, à 19 h 30) ; Debussy, Carter, Xenakis, Bartok, par l'Ensemble Intercontemporain (Nanterre, le 14) ; Beethoven et Mahler, par l'Orchestre d'Irlande, avec M. O'Rourke (Pleyel, le 14) ; **Passion selon saint Matthieu** de Bach, avec instruments anciens, dir. Ph. Herreweghe (Saint-Etienne-du-Mont, le 15) ; Ch. Ludwig (Champs-Elysées, le 17) ; Luigi Alva (Athénée, le 17) ; Haydn, Brahms, Beethoven, par R. Buchbinder (Radio-France, le 18) ; Chopin, Scriabine, Rachmaninov, par V. Eresco (Gaveau, le 18) ; **Adagio** K. 411 de Mozart et **Quintette à cordes** de Schubert (concerts bleus du Palais des Congrès, le 18, à 18 h. 30) ; Création du **Triomphe de la mort** de Martinet, et œuvres de Prokofiev et Schmitt, par l'Orchestre national, dirc. P. Dervaux, avec Tacchino (Pleyel, le 19).

danse

LE FANTOME DE L'OPERA AU PALAIS GARNIER
Amour, pointes et frissons (dernières).

DENYS WAYNE AND DANCERS AU THEATRE DE LA VILLE
Un chorégraphe éclectique.
La jeune danse à Paris et en banlieue. Au Théâtre Oblique, Jean-Claude Ramseyer dans « Impertidanse » (un titre qui se suffit) et le groupe **Thamar d'Agnès Denis** (prix de Bagnolet 1979). Au Théâtre de la Forge, **International danse Connection** : une création par jour du 15 au 31 mars avec les groupes Delta-Phi, Emile Dubois, Mâ, le Four solaire, J. Pomarès... A Mandapra, Shiro Dimon (danses des Théâtres No et Kabuki). A Vitry, une nouvelle création de Michel Caserta, **Visage de sable**.

variétés

TALILA AU CAFE D'EDGAR
Une voix qui fait revivre la Pologne de la fin du dix-neuvième, une voix espiègle qui fait monter les larmes aux yeux : Talila chante en yiddish la culture yiddish (22 h 30).

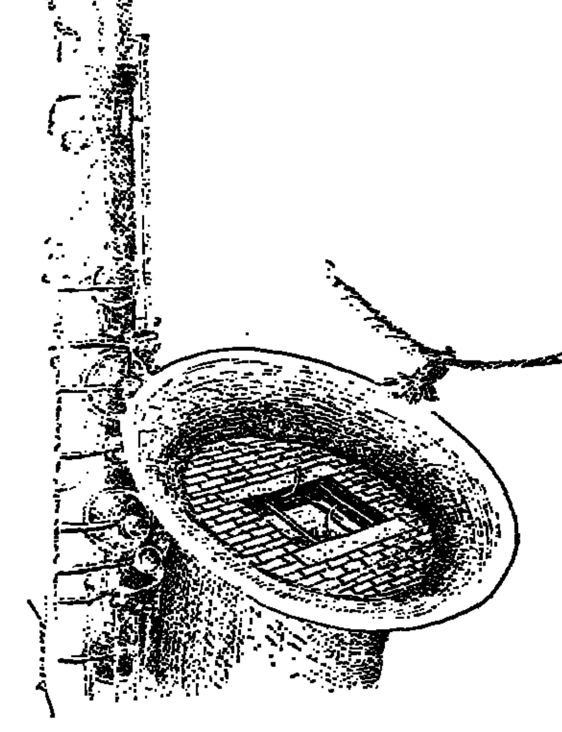
RENAUD A BOBINO
Une voix traînante qui chante en verlan, un ton juste, un style direct pour parler de l'Hexagone et du besoin d'espace.
Jacques Douai au Théâtre Fontaine : histoire et tradition de la chanson française ; **Hervé Cristiani à la Cour des miracles** : couleurs et sensibilité de la nouvelle chanson française ; **Pierre et Marc Jolivet au Théâtre de Dix-Heures** : un tandem comique qui bouillonne d'idées et de gags ; **Plume La Traverse au Forum des Halles** : une nouvelle voix du Québec.

rock

EUROPE ROCK 80 AU PAVILLON DE BALTAR
Pour une fois, la lutte entre stations de radio périphériques profite au rock, singulièrement français. Au programme du prochain week-end : Diesel, Cure et Spécial (le 14, à partir de 19 heures), Dogs, Bashung, Trust, Little Bob Story (le 15, à partir de 15 heures), Odeurs, Valérie Lagrange et Jacques Higelin (le 16, à partir de 15 heures).

Le vingt-cinquième anniversaire de la mort

A corps perdu



★ Dessin de BONNAFFÉ.

AVEC sa dégaine empotée, son allure empruntée on se demande bien à qui, et cette mine interminable qu'il tirait souvent (*« j'avais ma gueule impossible — impossible d'en avoir une autre »*, comme dit Georges Perros), on l'avait surnommé *Yardbird*. Soit, en langue de caserne : le *« bleu »*. Cette impensable façon, peut-être, d'avoir l'air fagoté de *blues*...

Mais d'autres disent que non : que ce surnom de *Yardbird* lui était venu en prison, où il traînait, pour quelque affaire de drogue. Et qu'on désignait par là les détenus pas très débrouillards : ceux qui balayent la cour (*yard*). Au fond, la différence n'est pas bien grande.

On s'étonnera plutôt que, en un étrange raccourci, le surnom de Parker soit passé de *Yardbird* à *Bird* (l'oiseau) : de la maladresse rognée à l'envoi qui nous saisit encore. Oiseau dans le bleu du ciel comme tracé par Braque, émouchet aux grâces infinies, Charlie « Bird » Parker nous manque, vingt-cinq ans après, comme il manquait parfois un concert, une séance, un rendez-vous.

Même le free-jazz n'a pu ramener sa folie à la raison. Et pour cause : il s'inspirait profondément de son geste, et voulait, au forceps, l'arracher à l'oubli. Vingt-cinq ans après sa mort, Charlie Parker est et demeure le musicien le plus bouleversant de l'histoire du jazz. Et ceci ne relève que d'un jugement collectif. On peut ne pas aimer la peinture moderne, pourquoi pas : mais si on l'aime, comment ne pas rendre à Cézanne ce qui est à Cézanne ?.

Incontestablement, l'amour du jazz passe aujourd'hui par le radical bouleversement de Parker. Après le geste imaginairement inaugural de Louis Armstrong, Charlie Parker, « *The Bird* », vint tout exprès pour définir, à grands battements de légende et de cœur tragiquement noir, ce qu'est le jazz même.

Pourtant, ce musicien légendaire est aujourd'hui aussi incontestable que mal connu. Et, somme toute, peu écouté du *public*.

Comme s'il lui avait suffi de faire du pied au malheur, et de *surprendre sans vraiment le* vouloir tous les musiciens de toutes les musiques, isolé dans une impénétrable gloire, l'ange de la modernité ne « vend » pas énormément (de disques) : enfin, pas autant que d'autres...

Sa vie entière aura été ce mélange de notoriété et de méconnaissance : or que faisait-il d'autre qu'incarner, à la lettre, dans un corps que l'on a dit balourd, l'exact statut du jazz ? C'est qu'à travers ses modèles, ses tournures et ses tics, pour reprendre l'analyse de Jacques Réda (1), *« le jeune Parker s'est révélé très tôt sinon d'emblée « autre », au point d'en avoir été sans doute profondément troublé lui-même, et d'assimiler ce parcours à une recherche d'identité »*. C'est que chacun de ses solos soumettait la tradition du jazz à tant de questions, et les *formulait de manière si* neuve, qu'un instant tout le monde crut y perdre son latin. Autant dire que les choses n'allèrent pas d'elles-mêmes.

En France où Hugues Panassié *(le Jazz-Hot*, 1934) et la revue *Jazz-Hot* (fondée en 1935) avaient, avec un bel enthousiasme, assuré la connaissance et la diffusion de la musique noire, l'irruption de Charlie Parker déchaîne une bataille d'Her*nani de plusieurs années. Camps* irréconciliables, schismes, excommunications assorties d'injures, rupture consommée entre *Jazz-Hot* et Panassié, polémiques sans merci entre Panassié et André Hodeir (l'un des premiers à avoir salué le « renouveau » dont les hommes du be-bop étaient les artisans), pendant les années d'immédiate après-guerre, le monde des critiques et des amateurs se fracture définitivement. Sous la plume de Panassié, le mot « progressiste » devient un chef d'accusation. Et Parker, pourtant célébré pour ses idées et son swing, est sans appel condamné en 1949 pour s'être lancé à corps perdu dans le be-bop. A corps perdu, c'était bien l'expression : mais quelle idée de décrire le be-bop comme un épouvantable lieu de perdition, alors qu'il était bel et bien, pour les jeunes musiciens, une manière de vivre leur musique ! « *Mais enfin, Hugues, mon gros minet*, répondait Boris Vian, *c'est parce qu'ils ont joué comme ça qu'on a appelé ça du bop, et c'est pas parce qu'il y avait quelque part un germe de be-bop prêt à fondre sur eux. Ah ! Hugues, si tu voulais être plus raisonnable, comme on s'entendrait bien tous ensemble (2).* »

Pour les uns, et ils se cloîtreront à jamais dans leur refus, la cause du jazz était trahie. Pour les autres, elle était entendue. Et sur tous ses avatars — puisqu'on aime bien lire son his*toire supposée par chapitres et* métamorphoses — plane Charlie « Bird » Parker, oiseau de bon augure dont on observe infatigablement, pour en dire le secret, le vol.

« Qu'est-ce que le bop » demandait-on à Dizzy Gillespie ? *« C'est juste la façon dont mes copains et moi sentons le jazz. »* C'est vrai : ce n'était que cela. Mais la face du jazz allait en être changée. Et dans cette « petite différence », il puisera les conditions de son devenir. Ce n'est pas rien : c'est même ce *qu'on appelle une révolution* réussie.

FRANCIS MARMANDE.

(1) *La Coupure de Charlie Parker* par Jacques Réda (Jazz-Magazine, nº 284, mars 1979).

(2) *Chroniques de Jazz* par Boris Vian (la Jeune Parque, 1967).

Le plus libre

par LUCIEN MALSON

UN 12 mars, voici un quart de siècle très exactement, Charlie Parker mourait dans un éclat de rire qu'une attaque cardiaque soudaine figea et pétrifia en rictus de douleur. Parker, malade, s'était réfugié chez la baronne Nica de Koenigswatter, « Pannonica », égérie des « boppers », et pour laquelle Monk écrivit son thème fameux. Alors que s'achevait *sur l'écran de télévision* un hilarant numéro de jongleur, *« l'être le plus malheureux que l'on puisse connaître sur terre »*, au dire de Sonny Criss, *« l'un des plus grands musiciens du siècle »*, si l'on en croit la plupart de ses confrères, *« l'homme qui marchait déjà sur la Lune, trente ans avant les cosmonautes de la NASA »*, selon la formule de Hampton Hawes, venait de quitter un monde où il fut scandaleux.

Un livre, indispensable à tous ceux qui aiment le jazz ou, plus vastement, leur époque, tente de nous faire comprendre, en quelque quatre cents pages, comment, à trente-quatre ans, quand il cessa de vivre, Charlie Parker, exténué et raviné, parut, aux yeux du docteur Freymann, qui les derniers jours le soigne, avoir entre cinquante et soixante ans. Cinquante-trois, décida le coroner sur le certificat de décès. *Ce livre, écrit par le très* compétent Ross Russell, bénéficie, dans sa version française, de la traduction de Mimi Perrin, qui fut professeur d'anglais, puis fondatrice des Double-Six.

Grâce à elle nous tenons un bouquin qui ne compte aucune de ces erreurs techniques qui agacent tant, d'ordinaire, les lecteurs avertis. L'œuvre, énorme et riche, éclaire, outre la vie de Charlie Parker, celle du jazz de plusieurs décennies, celle des Etats-Unis eux-mêmes, et incite le lecteur à poser, avec elle, les *turlupinantes questions* des rapports qu'entretiennent l'art, le génie, la folie.

Le music-hall ambulant, en Amérique, est mort dans les années 20 sous les coups que lui ont portés le phono, le cinéma et la radio. Le père de Charlie Parker, chanteur et danseur de *chapiteaux privé d'em*ploi, quitta le foyer familial d'Olive Stereet, à Kansas-City, en 1931, pour aller tenter sa chance dans le milieu des souteneurs et des joueurs de dés. Addie Parker, comme beaucoup de femmes noires, maintint la stabilité de la maison. C'est elle qui acheta le premier saxophone de Charlie, alors que celui-ci bavait d'admiration pour les jazzmen de la ville. Un vieil alto Selmer, fabriqué à Paris en 1898, dans l'atelier des successeurs de la famille Sax, un instrument archaïque, donc, rafistolé par élastiques, *sparadrap et papier* collant.

Charlie dissimula d'abord sa passion. Maman travaillait de nuit. Fiston guettait son départ et s'en allait non pour baguenauder *mais s'instruire* dans la cité qui — on l'ignora longtemps — fut, à cette époque, la plus effervescente du jazz, très au-dessus de la New-Orleans moribonde, du Chicago détrôné, du New-York amolli. A quatorze ans, *Charlie jouait chez* les Deans of Swing de Lawrence Keyes, un orchestre d'amateurs. Il eut très vite sa carte de musicien professionnel, au bluff, à l'apparence : il marquait dix-huit ans. Il avait pris de l'avance. Déjà.

Charlie courait les rues de Kansas-City pour écouter les maîtres et, d'abord, Lester Young. Tom Pendergast, à la tête du syndicat du crime, maire de la ville, tenait en main les clubs de jazz — une trentaine, — qui s'animaient à minuit, et quelques-uns qui restaient ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le gangster John*ny* Lazia faisait ses *tournées* nocturnes, élisait un cabaret, arrêtait sa Cadillac noire devant la porte, allumait ses cigares avec des billets de 10 dollars et alimentait, à la sortie, le « chaton », l'urne des musiciens, leur *tronc* des pauvres, *ouvert* au denier du culte. Charlie allait surtout au *Reno Club* écouter Lester Young, qui jouait avec Basie. Il fréquentait aussi le *Sunset*, la boîte où le barman Big Joe Turner hurlait ses *chansons rugueuses depuis* le comptoir, tandis que Pete Johnson, avec ses doigts en régime de bananes, écrasait le boogie-woogie, qui venait du Texas, et qu'il appelait le « blues du chemin de fer ».

De Kansas-City à New-York

En 1936, arrive à Kansas-City John Hammond. L'orchestre Basie l'avait enthousiasmé lors d'une émission de radio transmise à New-York depuis le Sud-Ouest. C'est le début de la fin. *Les vedettes vont s'en aller*. En 1938, malgré les interventions du sénateur Harry Truman, Pendergast tombe sous le coup de la loi. Big Carollo, successeur de Jimmy Lazia, est éloigné. C'en est fini des alcools trafiqués, des dés pipés, des cabarets de jazz. Une époque s'effondre. Charlie Parker va chercher du travail à New-York.

Au *Jimmy's Sheck*, où joue Tatum devant Joe Louis, Charlie fait la plonge trois mois. Au club *Le Parisien*, où s'agitent les « taxi-girls », il apprend tout le répertoire des « songs », il absorbe quarante années de variété américaine. Kansas-City la rappelle. Il travaille avec Harlan Leonard et, surtout, avec Jay McShann. En novembre 1940, en tournée à Wichita, on l'enregistre à la radio du coin : *Lady be good* est une imitation respectueuse de Lester Young. Il n'en va pas de même, l'année suivante, pour les disques Decca. Parker a changé. Il a trouvé des tournures qui seront les siennes *toute sa vie*. En janvier 1942, l'orchestre Shann débarque au Savoy Ballroom de Harlem, 104ᵉ rue, Parker restera à New-York où le racisme est moins pesant.

Les « hipsters », les gens dans le coup, fréquentaient, depuis 1941, deux clubs new-yorkais surtout : 118ᵉ rue, le *Playhouse* de Minton où étaient en permanence Kenny Clarke et Thelonious Monk (que Russell appelle « l'ours polaire »), et, 133ᵉ rue, le *Uptown House* de Monroe, que Charlie Parker préférera. En mai Jerry Newman, avec une platine portative, enregistre les soirées du *Minton's* et du *Monroe's*. En 1944, Dean Benedetti, qui suivra désormais Parker comme son ombre, saisira, sur enregistreur, tous les concerts de Bird. *Il paraît que ces témoignages se* sont engloutis en Italie.

La suite est plus connue. La 52ᵉ rue s'anime. Les anciens sont toujours là et les nouveaux occupent le *Three Deuces*, la Mecque des jeunes jazzmen en 1944 et 1945. Les disques bop de Dizzy et Parker sortent chez Guild *(Grovin' High, Salt Peanuts, Hot House)* et chez Savoy (*Ko-Ko*, paraphrase de *Cherokee*, en tempo d'enfer (la noire égalant 300). La police va mettre fin à la Rue, suspecte d'attirer les « cames ». Diz et Bird partiront en Californie, pour le *Billy Berg's* d'Hollywood. Bird jouera dans J.A.T.P. de Granz, puis au *Finale* — le *Minton's* de l'Ouest — où viendront Stan Getz et Zoot Sims.

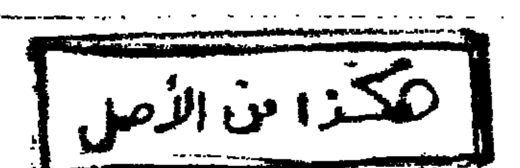
En 1946, on enferme Bird à l'hôpital de Camarillo, un établissement à arcades dans le genre « mission espagnole » comme on en voit dans les ban*des dessinées de Zorro. Il ne va* pas bien. Il fait des histoires. On l'en sort. Il retourne à New-York tracer ses chefs-d'œuvre. En 1949, il vient au Festival de Paris. Au *Club Saint-Germain*, la légende raconte qu'il dit à

DES SPECTACLES

de Charlie Parker

des musiciens

L'oiseau et le paradis



de Charlie Parker

des musiciens

Sartre : « *Je suis heureux de vous rencontrer, monsieur Sartre, j'aime beaucoup la façon dont vous jouez.* » Anecdote, drôle mais fausse.

Sartre se souvient que Parker lui confia le rêve de venir étudier la composition au Conservatoire de Paris, ce que le texte de Russell confirme en rapportant deux conversations de Bird avec Varese exprimant la même farfelue préoccupation. Parker est au sommet de sa course. On créera en son honneur un club de quatre cents places, 1678, Broadway, le « Birdland », avec des cages à oiseaux pendues partout au plafond. Le spectacle sera présenté par le nain Pee-Wee Marquette et diffusé à la radio par le présentateur Symphony Sid Torin. La gloire ne durera que quelque temps, et la chute sera brusque. En 1955, Charlie erre dans New-York comme un clochard. Il injurie Bud Powell — lui-même ivre mort — au « Birdland » les 4 et 5 mars 1955. Mingus s'adresse à l'assistance et se désolidarise de ce qui se passe ces soirs-là. Parker n'en peut plus : « *Mingus*, dit-il, *je vais aller très bientôt quelque part où je n'ennuierai plus personne. Plus jamais.* » Le 12 mars, sans le vouloir ce jour-là même, il tint parole.

L'oiseau et le paradis

Il sera possible de gloser, pendant mille ans peut-être, sur Parker. Nul ne saura jamais qu'il fut sinon, comme chaque homme, un être pétri de contradictions. Voilà un homme qui braque un revolver sur la poitrine d'un autre homme à Cleveland, qui a peut-être tué quelqu'un, en sa jeunesse, à Kansas-City (il le laisse penser en des propos énigmatiques), qui se défonce à la muscade, à la marijuana, à la benzédrine d'abord, puis, vers 1941, aux drogues dures, chauffant sa dose de poudre dans une cuiller au-dessus d'une petite flamme pour qu'elle devienne le liquide qu'il injecte quotidiennement dans son bras gauche en faisant de sa cravate un garrot.

Il s'est « shooté », Charlie. Toutes ses payes y passaient. A Bruxelles, l'Oiseau a même connu le paradis : la boutique de Raoul, un Belge dingue, gardien de musée méticuleux qui présentait dans des vitrines tous les trésors étiquetés de la drogue, de la plus rare variété de hasch, en demi-lunes d'encre noire, à la poudre d'héroïne pure la plus blanche, dormant dans une corolle de papier fin. La drogue-partie dura trente-six heures. Charlie ne fut pas du J.A.T.P. d'Amsterdam. Il a fréquenté aussi à ses dépens, Emery Bird, un béquillard de Californie, dit « Moose the Mooche », et qui l'a dépossédé d'une partie de ses droits d'auteur. Il a connu l'atroce souffrance du manque, comme ce jour où il quitta en courant le train qui avait fait halte dans le désert de l'Arizona. Il a vécu grelottant, crevant de faim dans un garage du ghetto de Little Tokyo près de Los Angeles. Il est descendu plusieurs fois tout nu chez le concierge du « Civic Hotel » en Californie : on l'a bouclé dans sa chambre, et il y a mis le feu. Il a visité, sous le prétexte de retrouver un ami trucidé, la morgue de Boston, en faisant ouvrir tous les compartiments réfrigérés, et il s'est réjoui de l'exploit, le soir.

Il a essayé, encore, de s'empoisonner à la teinture d'iode. Sans doute pour rejoindre le même univers.

Il y eut aussi un bon côté de Charlie Parker. Plus conventionnel. Emouvant. Il avait acheté, dans le comté de Westchester, un caveau. Il pensait y rejoindre un jour sa fille Pree, dont la mort l'avait jeté en désarroi (il écrivit à Chan Parker, en apprenant la nouvelle : « *Chan, j'arrive...* », puis : « *Chan, au secours...* »). Il pensa que l'argent dépensé pour le « cheval » aurait, peut-être, pu aider à mieux soigner l'enfant. Il éclata en sanglots. Sartre dirait, comme de Flaubert père : « Il n'était pas moche, : il pleurait. » Mais Parker glissait plus loin sur ce versant. En 1950, il quitta la Cinquante-deuxième Rue pour un cinq-pièces dans l'East-Village, meublé de bon goût, puis pour un appartement plus luxueux encore, 151, avenue B. Il préparait des dîners dominicaux en famille, où il paraissait habillé impeccablement. L'été, il le passait chez belle-maman, à New-Hope. Il connaissait, à cette époque, est-il besoin de le rappeler, l'apogée de sa réussite financière.

Plus profondément, il eut conscience de ce qu'il eût fallu faire, différemment, avant, et en des circonstances plus dramatiques. Il dit à Red Rodney, son trompettiste : « *Ne te drogue pas à l'héroïne, ou je te tue !* » Il fit des pique-niques en famille à Brewster, même en 1954, vers la fin. Vers la fin, encore, il accepta d'entrer à l'hôpital Bellevue pour un « check-up », et se promit de guérir. Conscient de l'échec, déambulant dans le village, il dit, quelque temps avant de disparaître : « *Botte-moi le cul, Jackie McLean, je te l'ordonne.* » McLean hésita, puis, obéit. Charlie ajouta simplement : « *Fais en sorte que ma déchéance ne soit pas, plus tard, la tienne.* »

Il faut savoir à la fois ce qui a fait le génie de Parker, ses joies et sa misère. Le bain de musique de jazz, les racines populaires à Kansas-City, furent nécessaires. Pas suffisantes. La drogue non plus. Beaucoup se sont fait flotter et aucun d'eux n'a été Parker. La folie n'a pas, du reste, été la conséquence de la drogue. Celle-ci ne fut qu'un symptôme.

L'horreur de ce monde

Parker a, dans le jazz, introduit le *délire*. Il l'a avoué lui-même à Jay McShann : « *Si on est détendu, les idées viennent, et si on délire un peu, on joue encore mieux.* » Barry Ulanov avait compris cela. En 1942, dans la revue *Metronome*, il écrivait de Parker : « *Ses idées délirantes vont toujours à l'heureux* succès. » Mais lui, Parker, qui souhaitait le délire « un peu » (comme on dit bêtement à la radio aujourd'hui, pour toute chose), voulait aussi la rigueur. Il se souvenait d'avoir découvert les douze tonalités majeures par le travail et les conseils de Lawrence Keyes, d'avoir changé de doigté sous l'égide de Tommy Douglas, de Buster Smith, d'avoir appris par cœur les solos de Lester Young, d'avoir accepté des exercices fastidieux sous la pression de ses collègues, chez George Lee. Et que fit-il ? Ce qui n'avait jamais été fait avant lui dans le jazz. Un exercice général. Il eut l'idée « *d'utiliser les notes supérieures des intervalles, au lieu de la fondamentale ou des intermédiaires, pour obtenir une ligne mélodique différente* ». Personne n'avait pensé à ça auparavant. Coltrane reprendra le système et le mènera jusqu'à ses confins. Au terme de cet ascèse, « Bird » fut le plus libre des musiciens.

Après, il a tué la joliesse. Il a joué dur, et follement. Un jour, il a tourné le dos au public au Finale Club et s'est tenu face au mur. Il voulait le percer, ce mur, symbole terrible. Armstrong avait changé, dit Cootie Williams, le style des vents. Parker, lui, a tout bouleversé : les vents et la rythmique. Il fut, avec Coltrane et Miles (nés tous deux en 1926), l'un des derniers grands hommes mythiques du jazz. Après eux, il n'y eut plus que des musiciens de talent, et le talent s'est éparpillé, les styles se sont multipliés. Le grand homme s'est fait attendre. On l'attend toujours. Le poète Kenneth Rexroth compare Parker à Dylan Thomas. Ils ont disparu à peu près au même moment : « *Deux titans brisés, gardant l'entrée d'un des cercles d'enfer, tous deux submergés par l'horreur de ce monde, qu'ils ne parvenaient pas à dominer dans le mouvement de leur art.* »

★ Ross Russell : *Bird, la vie de Charlie Parker* (traduction de Mimi Perrin). Editions Filipacchi. Collection « Jazz Magazine » dirigée par Michel Boujut, Paris, mars 1980.

Louis et Charlie

« Louis et Charlie », biographie poétique et imaginaire de Louis Armstrong (1900-1971) et Charlie Parker (1920-1955), est le récit tout à fait réel de leur impossible rencontre, écrit par Alain Gerber en 1979.

Critique de jazz depuis 1965, Alain Gerber est l'auteur de quatre romans : « la Couleur orange », « le Buffet de la gare », « le Plaisir des sens » et « le Faubourg des coups de trique ».

∴

Quand Charlie naquit, Louis courait déjà dans les rues.
Quand Charlie courut à son tour, Louis n'avait pas fini de courir.
On dit que les deux courent encore.
Beaucoup d'hommes leur ont couru après, à ce qu'on dit.
Beaucoup d'hommes qui sont lents tendent les bras derrière
[ceux qui s'envolent.
Louis n'eut pas de père.
Charlie n'eut pas de père, mais sa mère s'agenouillait chaque
[matin pour coiffer ses cheveux.
Louis riait tout le temps.
Charlie était un garçon grave.
Louis jouait aux cartes.
Charlie avait un jeu usé, où manquaient les figures.
Louis gagnait toutes les parties.
Charlie jouait tout seul, mais il perdait quand même, c'était bizarre.
Il neigeait, pourtant Louis allait dehors, baguenauder, chanter
[swing low au coin des rues, *descends doux chariot...*
Charlie restait dans la maison et regardait la vitre durant très
[longtemps.
A force de ça,
Louis devint un garnement.
Charlie ne salissait pas son beau costume.
Charlie sortit de chez sa mère, emportant le peigne et l'amour
[de cette femme.
Louis fut mis au bagne. Ils apprirent tous les deux la musique.
Beaucoup de choses changèrent alors. Le loyer des appartements
[augmenta de manière scandaleuse.
On vit moins de chevaux dans les rues.
La plupart des gens dansaient avec frénésie.
Il était bon d'être musicien.
Il n'était pas bon de jouer ce qu'on veut.
Un industriel de Susquehanna se mit à fabriquer des clairs de lune
[électriques et les vendit à travers tout l'Amérique,
[proposant une ristourne aux familles.
Nombre de gens firent fortune.
Nombre de gangsters furent épinglés à la sortie d'un cinéma.
On déménageait si le loyer devenait vraiment trop cher.
Les musiciens pouvaient dormir dans le car.
Fats Waller mourut dans un train, son melon de côté sur la tête.
Les choses allaient mieux, en tout cas elles n'allaient pas plus mal.
Louis maria Maria.
Charlie maria toutes les femmes.
Ils n'allaient pas sur la plage ; ils restaient dedans pour aimer.
Ils aimèrent et dormirent.

Charlie n'enlevait pas son costume blanc. Il sonnait chez vous à
[6 heures du matin, souriant timidement sur le paillasson,
[et n'osant pas entrer.
Il pouvait s'asseoir par terre et regarder une brosse à dents pendant
[trois jours sans bouger, sans manger ni boire.
[L'orchestre jouait en l'attendant.
Quand Louis déplaçait le pavillon de sa trompette, le soleil se
[déplaçait en même temps.
Louis voyageait partout.
Charlie restait là et se croyait ailleurs.
Ils ne se sont jamais rencontrés.
Le Vermont était beau,
J'aurais voulu y vivre.
Charlie pleurait parfois sur la scène, il pleurait et continuait à jouer.
Il ne jouait pas ce qu'il voulait, il jouait ce qu'aucun homme
[ne peut vouloir.
Louis savait ce qui est beau.
Charlie ne savait plus, il avait peur de ce qu'il savait.
Il frissonnait, il disait Nica, j'ai peur. Nica disait
Tu sais, Charlie, Dieu avait peur lorsqu'il a fait le monde,
[je sais qu'il avait peur.
Louis n'a pas l'air d'avoir peur,
Disait Charlie. Prétendrais-tu qu'il a peur ?
C'est un autre genre de peur, disait Nica. Ah ?
Disait Charlie
Non ? disait-elle.
Peut-être, disait Charlie.
Il se mit à sangloter.
Dans toutes les villes, Louis jouait des airs radieux.
Et des airs las, des airs mauves — mais avec lui,
Ils devenaient radieux quand même. C'était cette lumière
Qui ne quittait plus sa trompette.
Charlie enveloppa son instrument dans du papier journal et partit
[pour le jeter à l'eau.
Il regarda l'eau et renonça à son projet.
Il lui fallut trois jours pour mourir, mais avant de mourir,
Il eut le temps de redevenir
Petit enfant, là-bas,
Petit enfant.
Ce soir-là, Louis était à Bâton-Rouge, avec Maria.
Il dit soudain,
Comme ça par hasard,
Il n'y avait pas de raison,
Vraiment aucune,
C'était à la fin du concert et les gens étaient encore debout sur
[leurs chaises pour l'acclamer.
Il dit
Tu sais, Maria, tu sais ce Charlie ?
Eh bien ? fit Maria.
Si j'avais pu être lui !

ALAIN GERBER.

Paris, le 11-8-1979.

Témoignage

Herzog et les Jivaros

Les droits des communautés indigènes

Le cinéaste Werner Herzog a entrepris de tourner au Pérou un film sur la vie de Fitzcarrald, qui fut un roi du caoutchouc au tournant de ce siècle (« le Monde » du 24 août 1979). Les Indiens Aguarunas ont refusé de collaborer avec Werner Herzog. Le 1er décembre dernier, ils ont même détruit les installations de la société cinématographique Wildlife Films Fund. Nous avons reçu sur cette affaire de nombreux témoignages émanant notamment de l'organisation Survival International de Londres. Celui de M. Jean Monod, maître-assistant d'ethnologie à l'université Paris-VII, nous a semblé faire le point de la manière la plus complète.

COMME au ciné : Peaux-rouges et homme blanc à langue fourchue contre Visages pâles. Des Indiens détruisent le matériel de tournage d'un film. L'attaque des Indiens péruviens contre Werner Herzog, la révolte des Jivaros, l'histoire d'Eric Sabourin, le Français accusé d'être leur chef...

« *Ils sont arrivés en criant*, raconte Walter Saxe, le producteur d'Herzog. *Sortant de partout, de nulle part. Ils tiraient en l'air et tournaient autour du camp en dansant et en chantant. On se serait cru dans un film quand les Apaches encerclaient le camp des pauvres émigrants. Allaient-ils nous scalper, nous torturer ? Tout pouvait le faire croire. Y compris ce Blanc qui les dirigeait et qui faisait figure de « tunique bleue », déserteur réfugié chez l'ennemi.* »

C'est la version allemande des événements qui se sont produits le 1er décembre à Wawaïm, dans l'Amazonie péruvienne, mettant aux prises les membres de la compagnie allemande Wildlife Films Fund et les Aguarunas, qui refusent de leur céder leur terrain. (...)

Herzog est au Pérou pour tourner un film sur Fitzcarrald, criminel de guerre « roi du caoutchouc ». « *L'initiative de ce film*, explique-t-il dans une interview, *revient à Joe Koechlin, qui fut une des personnes qui m'aidèrent à sortir de l'impasse financière en 1972, quand nous faisions* Aguirre. *Koechlin est venu me voir à Munich pour me proposer l'idée de retourner au Pérou et de faire un autre film. L'histoire de Fitzcarrald ne m'intéressait pas, mais il y a eu un détail qui m'a fasciné : cet homme a transporté un bateau depuis la rivière Ucayali jusqu'au rio Madre-de-Dios. Il l'a coupé en trois et l'a fait traverser la montagne pendant sept à huit mois. En me basant sur ce détail, j'ai inventé l'histoire d'un homme qui veut introduire l'opéra dans la jungle ; il fait des choses vraiment démentes pour faire venir Caruso à Iquitos. C'est une histoire fantastique, un peu comme* Cent ans de solitude... »

Le tournage est centré sur le transport d'un bateau par voie de terre sur plusieurs kilomètres. Herzog a besoin d'un endroit entre deux fleuves pour faire une tranchée et d'un millier de figurants « aux cheveux noirs et longs ». En février 1979, il survole en hélicoptère le pays aguaruna et repère l'endroit idéal : Wawaïm. Aussitôt, il décide de s'y installer. Les Aguarunas, non consultés, se réunissent et adressent un mémorandum au ministère de l'agriculture signifiant leur refus.

Entre-temps, Herzog a fondé une succursale péruvienne de sa maison de production la Wildlife Films Peru S.A. A la suite de quoi, passant outre au refus des Aguarunas, des membres de la compagnie débarquent le 5 juillet à Wawaïm, en présentant comme autorisation des documents.

Le conseil hors la loi

A partir de là, la situation va s'envenimer très rapidement pour des raisons fort compréhensibles. Il s'agirait en quelque sorte d'un quiproquo. Les Aguarunas ne peuvent pas penser qu'Herzog puisse obtenir une autorisation officielle contre leur gré, car une pareille autorisation constituerait une violation de la loi qui régit le statut des communautés natives au Pérou. Il faut donc — de deux choses l'une — ou bien que le gouvernement ne donne pas son accord officiel, laissant Herzog libre de créer lui-même, avec ses moyens, une situation qui fera droit ; ou que le gouvernement donne son accord, en violation de la loi. C'est, semble-t-il, la première solution qui a été retenue.

De son côté, Herzog est incapable de penser que les Aguarunas ont leur propre gouvernement et que ce gouvernement est, quant à lui, déterminé et capable de faire respecter ses propres lois.

Par tous les moyens, Herzog va donc tenter de « légaliser » sa présence et celle de son équipe, ce qu'il ne peut faire, en l'absence d'intervention officielle du gouvernement, positive ou négative, qu'en ralliant à son autorité des officiels locaux et en tentant de mettre le Conseil aguaruna hors la loi.

Le 13 juillet, la communauté de Wawaïm, réunie en assemblée, rejette les membres de la compagnie, qui a obtenu du bureau régional du ministère de l'agriculture l'autorisation d'occuper un terrain situé à l'est de la communauté. Cette autorisation, en effet, n'a pu être accordée qu'en *violation de l'article 109 du décret suprême no 003-79 AA* qui réglemente la loi 221-75 des communautés natives. Cette loi affirme que les terres d'Etat ne peuvent être utilisées que par des entreprises étatiques et des universités, à *l'exclusion de toute activité commerciale.*

Devant ce rejet, la compagnie demande l'appui de la garnison voisine, dont le chef, Cristobal Reyes Delgado, fait irruption avec ses hommes dans le bâtiment public de la communauté de Wawaïm, tire des coups de feu et tente de s'emparer du chef de l'assemblée. Dans la confusion qui en résulte, et usant de la force, la compagnie obtient la signature, par cinq personnes, d'un document qui viole toute la législation du travail au Pérou. Ce document provoque en effet un règlement de faveur et va jusqu'à attribuer la fonction d'arbitre du travail à l'autorité militaire. En outre, la compagnie dépose des plaintes contre les leaders du Conseil.

Le 8 août, les membres de la communauté, réunis non loin, à Cenepa, demandent l'annulation des accusations formulées par la compagnie. De son côté, reconnaissant l'insuffisance et le vice du document qu'elle a obtenu avec l'appui de l'armée, la compagnie obtient la signature d'un nouveau document comportant des clauses non discutées, document aussitôt rejeté par le Conseil, dont les membres ne participaient pas à la réunion. Par ailleurs, la compagnie produit une nouvelle autorisation, émanant cette fois de la direction générale de la forêt et de la faune, dans laquelle cette autorité considère, de façon générale, que les travaux de la compagnie ne devraient pas porter atteinte à la flore de la région.

Mises au courant de la menace que représente pour elles cette offensive d'une « légalité marginale », les communautés voisines se réunissent et envoient une requête au ministère de l'agriculture, qui, le 17 août, dépêche, en qualité de commissionnaire du ministère de l'agriculture, l'ingénieur Guillermo Andrade, lequel, ayant écouté l'opinion négative de la communauté de Wawaïm à l'égard de la compagnie, promet de faire respecter la loi.

Cependant, dès le lendemain, il soutient une nouvelle assemblée convoquée par Werner Herzog qui, profitant de ce que la plupart des présents sont des travailleurs de la compagnie, dont certains non natifs de Wawaïm, obtient, de façon irrégulière (la majorité des authentiques membres de la communauté ayant refusé) et moyennant l'offre d'argent et de cadeaux, un document qui se définit lui-même comme la volonté « irrévocable » de la communauté, mais qui, en réalité, n'est signé que par quatre représentants de la compagnie et cinq natifs y travaillant.

Devant cet état de fait, le *Conseil aguaruna convoque une* assemblée générale des délégués de toutes les communautés (Cenepa, Maranon, Chiriaco, Nieva et Santiago d'où sort un document qui déclare notamment :

1) Que les activités de la compagnie cinématographique n'incombent pas à une seule communauté mais affectent la totalité de la population des Aguarunas et des Huambisas ;

2) Que le Conseil aguaruna et huambisa en tant que représentant maximum de ces populations refuse les travaux de la compagnie ;

3) Que le Conseil aguaruna et huambisa demande aux autorités de faire respecter leurs droits suivant l'article 23 du D.L. 22175 (...).

La caméra a remplacé le fusil !

L'histoire de l'occupation des terres jivaros par la compagnie cinématographique allemande, avec l'accord tacite des autorités péruviennes et moyennant la non-reconnaissance de l'autorité du conseil autochtone, est une histoire tout à fait logique. Elle reproduit fidèlement le scénario classique de l'occupation des terres indiennes depuis le seizième siècle et tout spécialement le processus illustré, en Amérique du Nord, par les trop fameuses chevauchées qui ont conduit au massacre de Wounded Knee.

Dans ce scénario, l'Etat signe d'une main des traités avec les Indiens leur garantissant leur souveraineté sur leur territoire, tandis que de l'autre elle laisse le champ libre à des compagnies, dont les agissements, à la frontière de la loi, provoquent des divisions et des dissensions au sein des populations : alors les compagnies obtiennent, par voie de signature, des cessions de droits qui engagent la population tout entière. Par ce moyen, les représentants traditionnels de l'autorité, garants de la loi passée avec le gouvernement, sont classés parmi les « hostiles » et mis hors-la-loi. C'est dans de pareilles conditions que des révoltes éclatent, qui ont toujours justifié l'envoi de troupes pour rétablir l'ordre, casser la résistance, libérant l'Etat de ses engagements et annulant la loi garantie par traité.

Que l'on soit au vingtième siècle et au Pérou ne change rien au fond des choses, à ceci près que les Jivaros paraissent unis comme aux plus beaux jours de leur indépendance. Les fautes que certains des leurs ont pu *commettre*, comme céder à la pression et signer, outre qu'elles ont été désavouées par le Conseil, sont largement dépassées par les moyens mis en œuvre pour les provoquer. La caméra a remplacé le fusil mais c'est toujours l'*american way of life* — « tout s'achète » — qui s'insinue, sous la forme d'un implantation industrielle corruptrice (...).

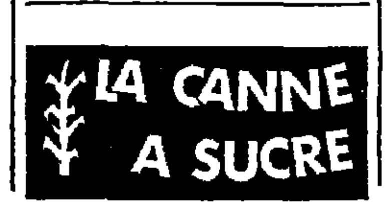
La réalité est la tentative d'implantation, au Pérou, sous forme d'investissements, d'abord, puis d'une invasion économique sélective, d'une machine industrielle destinée à désorganiser les communautés indigènes de la frontière : et, par là, de porter un coup aux luttes ethniques pour la reconnaissance et le respect de leurs droits.

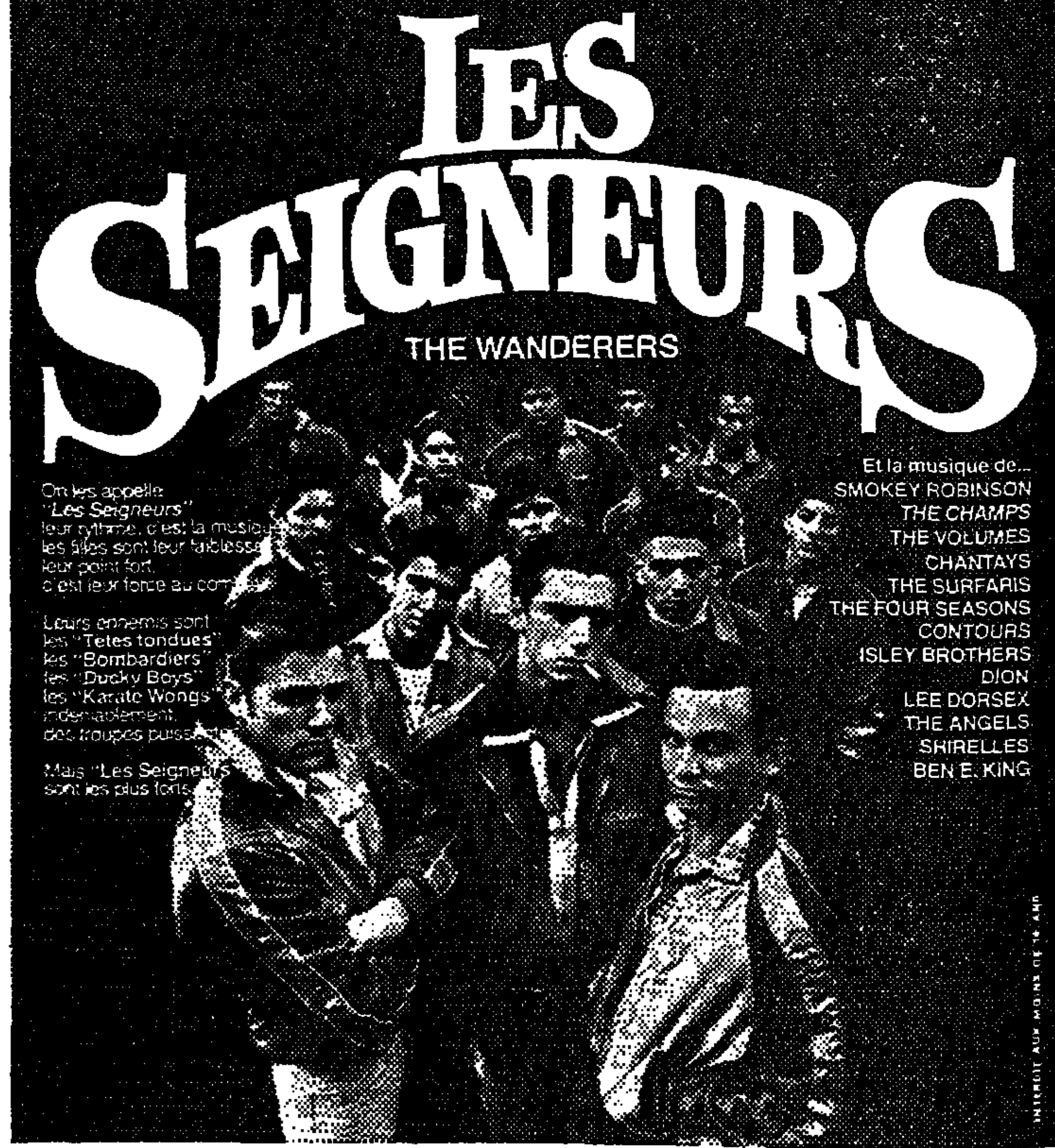
Cela ne signifie pas que les Jivaros ne soient pas, comme tous les peuples d'Amazonie, sur la voie d'une insertion dans le monde moderne. Mais, selon eux, cette insertion ne signifie nullement un changement d'identité en tant que Jivaros. C'est cette identité qui leur donne la force de résister à la compagnie allemande. C'est ce passage à la modernité sans perte d'identité, dont ils sont en train de faire la preuve qu'elle est possible. (...)

Dans la situation présente, ils ont besoin que leur combat soit connu. Le rêve, ce serait qu'ils le fassent connaître eux-mêmes, qu'ils donnent eux-mêmes, aujourd'hui, la version indienne de la conquête ; et, puisqu'on les attaque avec le cinéma, qu'ils répondent par le cinéma. Car le cinéma, selon eux, ce n'est pas une industrie ; c'est seulement un moyen parmi d'autres d'exprimer des rêves. Les Aguarunas refusent de figurer dans le rêve d'Herzog. Ils se demandent ce que Herzog ferait s'ils lui proposaient un rôle dans leur scénario.

JEAN MONOD.







DES SPECTACLES

ENTRETIEN AVEC LE PHOTOGRAPHE ÉD...

Un cri plus silen...



هكذا من الأصل

ENTRETIEN AVEC LE PHOTOGRAPHE ÉDOUARD BOUBAT

Un cri plus silencieux

LE Musée d'art moderne de la Ville de Paris accueille, jusqu'au 7 avril, la grande rétrospective Edouard Boubat qu'avait montée, en novembre dernier, la Fondation nationale de la photographie, à Lyon : cent trente et une photos, dont beaucoup d'inédites, une vision large et douce de l'existence (« le Monde » du 5 décembre 1979). En même temps sort, aux Editions Contrejour, un joli petit livre « Préférées », dont le choix n'est pas très bon, mais qui supplée à « Femmes », maintenant épuisé.

Il y a chez Edouard Boubat, dans son appartement de la rue de Bouchut, à Paris, des tapis persans, des plantes vertes, un piano, des babas russes, un théâtre d'ombres, un petit ours taillé dans le bois qui fait de la luge, un paravent chinois, un Christ tressé dans l'osier, des souvenirs de voyages, des photos posées sur des chevalets, un chat qui glisse sur les tapis, et cette lumière douce qui passe à travers un rideau de dentelle. Et Boubat ne tient pas en place : il se lève, il glisse lui aussi, il fait des gestes amples, et surtout il rit, d'un rire si particulier, ni gloussement ni éclat, plutôt du « sous-cape » juvénile qui ponctue presque chacune de ses phrases, même les plus graves...

« Il faut travailler, *dit Boubat*, et arracher quelque chose à cette vie qui est tellement plate, où tout droit être étale. La photo est un peu cet arrachement. Elle est complètement liée à la mort et au temps, c'est un fait, et c'est pourquoi elle est parfois si prenante. Il y a toujours pour chacun de nous cette idée de retenir un peu de ce sable qui nous file entre les doigts. Qu'est-ce qui nous reste, parfois, de gens qu'on a aimés pendant dix ans, de tous ces moments de vie si furtifs qu'on a vécus avec eux, si ce n'est une photo ?

» La photo est aussi liée, son nom l'indique, à la chose la plus belle du monde, la lumière. Quand une photo nous touche, elle dépasse sa représentation. En même temps, il nous faut le sujet, et en même temps il faut que le sujet soit dépassé. Il faut qu'il y ait la lumière, il faut que le photographe soit ouvert. J'ai toujours aimé le mot ouverture. C'est étonnant comme le vocabulaire photographique emploie les beaux mots, « ouverture du diaphragme », « révéler »... Une des dernières fois que je l'ai vu, Prévert m'a dit : « *Comme c'est simple une fois que tout ce mystère est là.* » On pourrait dire : « Comme c'est rare », puisque tout est compliqué. Le sujet compte, mais le sujet brut ne suffit pas. J'ai eu la chance de connaître, il y a vingt-cinq ans, un des photographes que j'admire le plus, Eugene Smith. Il disait : « *Même les photos les plus horribles, les photos de guerre, doivent être bien composées, sinon elles ne tiennent pas.* » Un jour, Cartier-Bresson est venu chez moi et il a retourné une de mes photos dans un miroir pour voir si elle tenait.

» D'après Marguerite Duras et son court métrage *les Mains négatives*, on peut dire qu'un des premiers photographes a été cet homme qui, il y a trente mille ans, mettait sa main sur des parois. Nous utilisons maintenant des appareils ultra-sophistiqués, mais chacun pousse son cri contre cette solitude, contre cette mort. Pour la photo ou pour un texte, c'est un cri plus silencieux. Nous sommes toujours en état de manque, mais je pense que pour l'artiste, pour celui qui travaille, cet état n'est pas négatif, c'est lui qui nous fait aller, et qui nous creuse, et qui nous ouvre, nous force et nous oblige à des rencontres.

» Depuis des années, j'ai rencontré les gens les plus extraordinaires, mais aussi les plus oubliés. Avant, quand un pauvre arrivait, les gens le saluaient jusqu'à terre, parce qu'il portait quelque chose de spirituel. Que je travaille en Bretagne, en Auvergne, à Paris ou en Inde, c'est aussi nous-même que nous montrons dans des instants de tous les jours. J'ai eu la chance de travailler pour une revue mensuelle, *Réalités*, et je n'étais pas accolé à l'actualité. A chaque fois, je partageais la vie et la nourriture des gens, en Auvergne le saucisson et le vin, en Inde un bol de riz. La photographie est une chose universelle de notre époque. En Chine, en Bretagne ou en Inde, j'emporte toujours deux ou trois photos pour les montrer aux gens. C'est immédiat dans un certain silence. Il n'y a plus besoin de traduction.

» Le travail du photographe n'est pas régulier comme celui du musicien. C'est un travail instinctif qui se fait par à-coups, par passion. Je n'ai jamais voulu travailler avec des idées, pour laisser plus de place, pour être plus libre vis-à-vis du sujet. Tout ce que nous faisons est une tentative de se construire soi-même : la photo est un moyen fabuleux de voir le monde, de rencontrer des gens, d'entrer dans d'autres intérieurs. On dit « prendre » une photo, mais ce que le photographe prend, il le redonne.

» J'ai pris une photo, à la première neige, des enfants qui jouaient au jardin du Luxembourg. L'éditeur qui a voulu en faire un poster m'a dit : « *La photo de tes patineurs* », alors qu'il n'y a pas de patin sur cette photo. Même les gens qui aiment votre travail parfois ne le voient pas. Il ne faudrait pas s'en fâcher. Aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'est une fleur. Comme on dit dans l'Evangile, « *les lys des champs sont peut-être plus importants que Salomon dans toute sa gloire* ». La photo, par son aspect magique, permet de saisir tout ce mystère. On peut dire que le photographe n'invente rien, mais il est l'inventeur de quelque chose qui est déjà là ; comme l'a fait remarquer Michel Tournier, on dit bien « *l'inventeur d'un trésor* ». Il y a des milliers de cailloux sur la plage, mais au moment où le promeneur en ramasse un et où il le tient dans sa main, ce caillou devient un peu lui-même. »



Paris 1947

Propos recueillis par
HERVÉ GUIBERT.

★ ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16ᵉ.

★ *Préférées*, d'Edouard Boubat, aux Editions Contrejour. Environ 75 F.

THÉATRE OUVERT A BEAUBOURG

Deux comédiennes réalisent

THEATRE Ouvert à Beaubourg multiplie et diversifie les approches des textes contemporains : un spectacle, *les Travaux et les Jours*, de Vinaver (*le Monde* du 13 mars 1979), le Gueuloir, les écritures-lectures (les 15 et 22 mars) et la formule qui fut et reste à la base de tout, les mises en espace. Il y en a deux : Cartaya, de Philippe Minyana, par Viviane Theophildès, et *Scènes d'exposition*, de René Escudié, par Hélène Vincent.

Il ne faudrait pas conclure à une poussée de féminisme. C'est tout simplement le mouvement de l'histoire qui agit. La fonction de metteur en scène est de moins en moins interdite aux femmes, et elles ne se l'interdisent plus. Au fait, s'interrogerait-on si les deux mises en espace avaient été confiées à deux hommes ?

Mais Viviane Theophildès et Hélène Vincent ne sont les porte-parole de personne, elles parlent en leur nom propre, et il se trouve qu'elles sont des femmes.

« *Quand je me promène dans un texte masculin*, dit Viviane Theophildès, *je sais que forcément je vais raconter une autre histoire. Il y a distorsion, je ne peux pas faire autrement*. En revanche, quand je *porte sur scène un poème d'Hélène Cixous, je prends parti, je l'adapte, mais je ne dis rien d'autre, j'en suis certaine, que ce qu'elle dit.* »

Elles ont envie de « *se sentir dans leurs souliers* » sur un terrain qu'elles reconnaissent d'emblée. Seulement les auteurs féminins négligent, semble-t-il, l'écriture dramatique. Reste leurs romans, leurs nouvelles et certains auteurs masculins avec qui on peut être en parfait accord : Kleist, Handke. Deux écrivains de langue allemande, simple coïncidence de conversation.

« *Pourtant*, dit Hélène Vincent, *si je me suis décidée à franchir les limites de mon territoire d'actrice, c'est à la suite de ma rencontre avec le courant féministe, qui m'a entraînée à vouloir raconter d'autres choses, de façon différente. Je ne savais pas très bien quoi et comment, j'ai commencé à chercher quelles questions je devais poser...* »

Voir se former l'image

Sa première expérience était *Franziska*, de Wedekind, au Théâtre national de Strasbourg. Il y a eu ensuite *la Star des oublis*, d'Yvane Daoudi, au Petit Odéon. L'expérience de Viviane Theophildès est plus complète : *Légère en août*, de Denise Bonal, *les Mauvais Bergers*, d'Octave Mirbeau, *Gaspard*, d'après la comtesse de Ségur (et en collaboration avec Anne-Marie Lazzarini), *Une fille à brûler*, tout récemment, en attendant un Vitrac à Avignon...

Leurs positions sont parallèles : elles apprennent à se « *passer de maître* » tout en prenant soin de ne pas se conduire en maître, et ça, ce n'est déjà plus si simple. Hélène Vincent garde un souvenir horrifié de *Franziska* : « *Je m'étais construit un cadre, j'essayais d'y coincer les gens. J'avais peur de ne pas me montrer à la hauteur. Je jouais au metteur en scène, et l'essentiel m'échappait, je me détestais.*

» *Il y a des gens qui vous poussent à prendre le pouvoir tant ils sont méfiants. Si vous vous appelez Strehler ou Chereau, ils admettent vos hésitations, sinon c'est l'angoisse... Mais je travaille beaucoup sur improvisations. J'arrive en sachant à peu près où je veux aller. En croyant le savoir. Heureusement, il y a toujours quelqu'un pour me demander des explications. Je dois donc aller plus loin. Le soir, seule, je mets mes idées au clair. Les comédiens en font autant, chacun arrive avec ses trouvailles. On est bien obligés de les confronter, de les mettre en chantier. L'avantage des mises en espace est que le temps presse. Je leur dis : ne me proposez pas ce que vous voulez faire, faites-le, on choisira.* »

Refuser le pouvoir ne signifie pas refuser les responsabilités. Chacune à sa manière, Hélène Vincent et Viviane Theophildès prennent plaisir à voir se former, se polir, s'unir et se développer des images concrètes et composites. En somme, le même plaisir émerveillé ressenti devant les enfants qui avaient des millions d'informations avec lesquelles ils se fabriquent eux-mêmes, à partir desquelles ils vous renvoient une image dans laquelle vous découvrez votre visage inconnu.

Le théâtre est un lieu artificiel. Tous ceux, hommes et femmes, qui le pratiquent viennent y « *nourrir leurs délires* »... « *Là seulement je suis en accord avec moi* », dit Hélène Vincent. Le théâtre canalise les insatisfactions, les sublime, en crée aussi qui sont d'ordre économique et existentiel. Il y a toujours un moment dans la vie des acteurs — hommes ou femmes — où ils veulent franchir les limites de leur territoire : pour échapper à l'attente devant le téléphone, au vide intérieur creusé par le chômage, à la difficulté de faire exister son personnage pleinement, à sa manière propre, en face d'un metteur en scène qui, de toute évidence — quand on est une comédienne, — n'a pas la même idée que vous de cette femme précise que vous êtes chargée de faire vivre.

Quoi que l'on tente pour l'éviter, la conversation ramène à ce problème essentiel. Les comédiens auront-ils un jour l'occasion de chercher à se définir en tant qu'hommes face à des metteurs en scène féminins qui, de toute évidence, n'auront pas la même idée qu'eux sur leurs personnages. A moins que la bascule des fonctions n'entraîne une évolution des rapports d'autorité. Le théâtre est le lieu des utopies.

COLETTE GODARD.

★ Centre Georges-Pompidou. « Cartaya », du 12 au 15. « Scènes d'exposition », du 19 au 22. Les mercredi et vendredi à 18 h. 30, les jeudi et samedi à 21 heures.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (3e étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

SALVADOR DALI. — Jusqu'au 14 avril (animation à 16 h. et 20 h. Sauf mardi et dim.).

OYVIND FAHLSTROM. Rétrospective. — Jusqu'au 31 mars.

ADOLF WOLFLI. — Jusqu'au 7 avril.

ATELIER 20 : SCANREIGH ET JULLY. — Jusqu'au 21 avril.

DIANE ARBUS. — Jusqu'au 17 mars.

ATLAN, dans les collections publiques. — Jusqu'au 17 mars.

BRIAN HAGIWARA (ateliers photos). — Jusqu'au 16 mars.

HISTOIRES DE VOIR. Les itinéraires de l'Atelier Dessin. Atelier des enfants sauf mardi et dimanche, de 14 h. à 19 h. — Jusqu'au 19 avril.

DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'ONISEP. — Promenoir de la Mezzanine. — Du 14 au 24 mars.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

CREATION GRAPHIQUE ET ORDINATEUR. — Jusqu'au 17 mars.

B.P.I.

IMAGES DE L'AMERIQUE EN CRISE. Photographies de la Farm Security Administration 1935-1942. — Jusqu'au 24 mars.

MICHEL DE GHELDERODE, ou la comédie des apparences. — Jusqu'au 7 avril.

UNE HISTOIRE DES MILLE ET UNE NUITS DANS KORBA. — Jusqu'au 31 mars.

MUSEES

HOMMAGE A MONET. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; merc. jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F ; sam. : 9 F (gratuite le 18 avril) Jusqu'au 5 mai.

MUCHA (1860 - 1939). Peintures, illustrations, affiches, arts décoratifs. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée : 9 F ; sam. : 6 F (gratuite le 21 avril). Jusqu'au 28 avril.

L'AMERIQUE AU SALON DES INDEPENDANTS. — Grand Palais, avenue Winston Churchill (296-89-58). De 11 h. à 19 h. ; merc., jusqu'à 22 h. Entrée : 15 F. Du 14 mars au 13 avril.

VIOLLET - LE - DUC 1814 - 1879. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (544-40-41). Entrée : 12 F ; sam. : 9 F (gratuite le 25 avril). Jusqu'au 5 mai

CONSTRUIRE EN QUARTIER ANCIEN. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 21 avril.

TABLEAUX FLAMANDS ET HOLLANDAIS DU LOUVRE, A PROPOS D'UN *NOUVEAU CATALOGUE.* — Dossier du département des peintures no 20. Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : *6 F (gratuite le dimanche).* Jusqu'au 31 mars.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. *Le Pérugin et l'école ombrienne.* Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution. Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président - Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

GILLES AILLAUD : Le proche et le lointain. — BOUBAT : *Photographies.* — BERNARD MONINOT : Peintures et dessins. — ARC au Musée d'art de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 avril.

DONATION MASUREL A LA COM-*MUN'UTE URBAINE DE LILLE.* — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F *(gratuite le 20 mai).* Du 15 mars au 25 mai.

TISSAGE ET VETEMENTS DANS L'ANTIQUITE. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (514-40-41 poste 30-31). Jusqu'au 28 mars.

DEGAS. La famille Bellelli : variation autour d'un chef-d'œuvre. — (Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 heures à 18 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.

RENE CHAR. Manuscrits enluminés par des peintres du vingtième siècle. — Bibliothèque nationale, 58, rue de *Richelieu (261-82-83).* Tous les jours, de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 mars.

VISAGES D'EUGENE CARRIERE. Legs Yvan Loiseau. — Bibliothèque nationale, salle Mortreuil (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 avril.

ANDRAS BECK. Sculptures, médailles, dessins. — Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti *(329-12-48).* Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 8 avril.

L'AFFICHOMANIE. Collectionneurs d'affiches, affiches de collection : 1880-1980. — *Musée de l'affiche,* 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 mai.

RELIGIONS ET TRADITIONS POPULAIRES. — Musée des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-89-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; le dimanche, 4 F. Jusqu'au 21 avril.

LES FETES DE MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot et 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30 : dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'en mai.

CHAPEAUX, DE 1750 à 1960. — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 avril.

SAVORGNAN DE BRAZZA (1852-1905). — Musée de la marine, palais de Chaillot. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'en juillet.

L'ŒUF DE PAQUES DECORE, DANS LES PAYS D'EUROPE. — Hall du Musée de l'homme (voir ci-dessus). Entrée libre. Jusqu'au 6 mai.

IMAGES, ART ET ORDINATEUR. — Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. *Jusqu'au 30 mars.*

CENTRES CULTURELS

LE VOYAGE D'ITALIE D'EUGENE VIOLLET-LE-DUC (1836-1837). — Chapelle des Petits-Augustins, Ecole des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (260-24-57). Sauf mardi, de 13 h. à 20 h. ; vendredi, jusqu'à 21 h. Entrée : 8 F Jusqu'au 17 mars.

LANGAGE TEXTILE. Atelier Silvestri. — *Ecole nationale supérieure* des beaux-arts, 11, quai Malaquais (260-34-57). Sauf dim., de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 mars.

BART VAN DER LECK (1876-1958). A la recherche de l'image des temps modernes. — *ANTON HEYBOER.* Tableaux, dessins, eaux-fortes, collages. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 mars.

OSCAR BERGMAN, aquarelles. — Jusqu'au 23 mars.

LARS ERIK FALK, sculptures. Jusqu'au 30 mars. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h.

FELICIEN ROPS. Aquarelles, dessins et gravures (1833-1898). — Centre culturel de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 mars.

JACK CHAMBERS (1931-1978). Tableaux et dessins. — *LESLIE REID.* Tableaux récents. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Du 14 mars au 20 avril.

LOTTE REINIGER. L'art des ombres chinoises au cinéma. — Décors transparents de ses films. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de *10 h. à 20 h. Du 13 mars au 3 avril.*

ARMIN MEHLING. Aquarelles, dessins. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 3 avril.

UNG NO LEE. Œuvres récentes. — B.I.M.C.-Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 5 avril.

LA GRECE VUE PAR DES VOYAGEURS ET ARTISTES FRANÇAIS DES DIX-HUITIEME ET DIX-NEUVIEME SIECLES. — Maison de l'Europe, 35-37, rue des Francs-Bourgeois (272-94-06). De 10 h. 30 à 20 h. Du 14 au 16 mars.

CODES. Exposition - parcours de Maurice Guillaud. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 avril.

MEXIQUE PAYS LUMIERE. Photographies d'A.G. Formenti. — Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Jusqu'au 19 avril.

666 CONTRE - PROJETS POUR LES HALLES. — FNAC, 13, boulevard de Sébastopol. Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. Nocturne le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 16 mars.

DEUX CENTS ANS A LA SCALA. — Grand Foyer de l'Opéra. De 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 mars.

DERRIERE LE DECOR. La Comédie-Française aujourd'hui. — Le *Louvre des antiquaires, 2, place du* Palais-Royal (297-27-10). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 avril.

LA COMMISSION DU VIEUX *PARIS ET LE PATRIMOINE DE LA* VILLE. — Mairie annexe du cinquième arrondissement, 21, place du Panthéon. Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au *30 mars.*

PEINTURE ET SCULPTURE CONTEMPORAINES DES ARTISTES DU XIIe. Autour de Chapelain-Midy. — Mairie annexe du 12e arrondissement, 130, avenue Daumesnil. De 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 30 mars.

LA SAUVEGARDE DE VENISE, une œuvre internationale. — Mairie annexe du 16e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin. Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Du 13 mars au 13 avril.

PRESENCE DU JEUNE CINEMA FRANÇAIS PAR L'AFFICHE. — Mairie du 18e arrondissement, place Jules-Joffrin. Du 13 au 17 mars.

GERARD BAUWENS. Dessins. — Cité universitaire, 9 A, boulevard Jourdan. De 10 h. à 13 h. et de 15 h. à 19 h. Du 14 au 23 mars.

IMAGES DE L'IMAGINAIRE. — Centre Daviel, 24, rue Daviel (589-05-09). Sauf sam. et dim., de 14 h. 30 à 22 h. Jusqu'au 28 mars.

L'ART FORAIN. *La fête foraine à l'ancienne. Les artistes et la fête du futur.* — Chapiteau du Forum des Halles, rue Pierre-Lescot. Sauf lundi, de 11 h. à 20 h. Jusqu'au 25 mars.

GALERIES

GONZALEZ, SMITH, CARO, SCOTT, STEINER. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37) Jusqu'au 29 mars.

LE TRANSPORT A TRAVERS *L'AFFICHE, de 1900 à nos jours.* — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 29 mars.

OLIVIER THOME - *DICK POSTEMA.* — Galerie de Kruijff, 48, rue Beaubourg (278 - 53 - 50). Jusqu'au 25 mars.

GROUPE OBJECTAL. — Galerie M. Feis, 138, boulevard Haussmann (763-10-23). Jusqu'au 4 avril.

CHAIBIA, peintures - HOSSEIN TALLAL, dessins - GERARD VOISIN, sculptures. — L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 28 mars.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. — Galerie D. Malingue, 26, avenue Matignon (266-60-33). Du 14 mars au 26 avril.

GIROUD, sculptures porcelaine. — ROMAN et PATKAI, sculptures bronzes. — SZEKELY, sculptures pierre et dessins. — WILLAUMEZ, sculptures bronze polychromes, tableaux et dessins. — Galerie J.-Blanquet, 5, boulevard Bourdon (271-93-94).

ALECHINSKY. Travaux d'impression, principalement. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 30 avril.

KAREL APPEL. Œuvres récentes. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 10 avril.

PIERRE BAEY. Villes et bidonvilles... — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Mars-avril.

CONCEPTION BALMES. Tapisseries *et dessins.* — *L'art et la paix,* 35, rue de Clichy (874-35-86). Jusqu'au 22 mars.

BARTOLOMEU DOS SANTOS. Estampes récentes. — Galerie Mazarine, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 29 *mars.*

HENRI BASSMADJIAN. Dessins. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au 29 mars.

HENRI CARTIER-BRESSON. Photographies. — Galerie Nouvel Observateur - Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 5 avril.

DA ROCHA. Le territoire des terrains vagues. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 15 avril.

JEAN DEGOTTEX. Les années 50. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 12 avril.

ALEXANDRE DELAY. Dessins récents. — Galerie Stadler, 51, rue Seine (326-91-10). Jusqu'au 29 mars.

ERIK DIETMAN. « Les vacances de Monsieur Pabieau ». — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 26 mars.

FAGNIEZ. Aquarelles, gouaches, dessins. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). *Jusqu'au 12 avril.*

FRED. Dessins. — Le Jardin de la paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 30 avril.

JOEL FREMIOT. Peintures récentes. — *Galerie C. Pissarro, 59, rue de* Rivoli (233-45-17). Jusqu'au 31 mars.

JEAN GARONNAIRE. Peintures. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Jusqu'au 30 mars.

GENTILINI. Peintures 1954-1979. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 28 avril.

GERARD HAAS. Living-sculptures. — Galerie de l'université, 52, rue de Bassano (720 - 79 - 76). Jusqu'au 29 mars.

KLAPHECK. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 30 avril.

DANIEL LEVIGOUREUX. — Galerie Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 29 mars.

ANNE MADDEN. Dessins 1978-1980. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633 - 04 - 66). Jusqu'au 29 mars.

MAGGIANI. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 8 avril.

CHARLES MAUSSION. — Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 19 avril.

PERISSE. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 5 avril.

PETLIN. Pastels. — Galerie N. Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 5 avril.

REMZI. Peintures. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-17-80). Jusqu'au 20 mars.

JEAN RENAUDAT. Dessins. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 5 avril.

HUBERT ROBERT (1733 - 1808). Peintures et dessins. — Galerie Cailleux, 136, rue du Faubourg-Saint-Honoré (359-25-24). Jusqu'au 30 mars.

ROYER ESTEVE. Peintre de Catalogne. — Galerie du Moulin Rouge, 6 bis, cité Véron (606-73-56). Jusqu'au 30 mars.

SEPT PEINTRES LATINO-AMERICAINS : Balmes, Barrios, Cat. llero, Gamarra, Marcos, Netto, Noé. — Le Balcon des Arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 28 mars

SACKSICK. Peintures, aquarelles, *dessins. — Galerie Yomiuri,* 5, quai de Conti (354 - 93 - 00). Jusqu'au 31 mars.

MICHEL SALOFF. Copy art. — Galerie Forain, 40, rue de Varenne *(544-63-26). Jusqu'au 8 avril.*

DAVID STOLTZ. « Amarillo » : sculpture-environnement. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 22 mars.

TAJAN. — Au fond de la cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 29 mars.

GWENN THOMAS. — Galerie Gillespie-de Lange, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 20 mars.

VELICKOVIC. Estampes récentes. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 5 avril.

VERLINDE. Rétrospective. — Galerie d'art de la place Beauvau, 94, rue du Faubourg - Saint - Honoré (265-66-98). Jusqu'au 29 mars.

VILATO. Gravures récentes. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du *Four (329-56-85).* Jusqu'au 29 mars.

LAURENT WOLF. — L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 12 avril

YAMADA. Itinéraire du fœtus. — *Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard* de Sébastopol (371-83-65). Jusqu'au 27 mars

Théâtres

Les salles subventionnées

[Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses]

OPERA (742-57-50) : les 12, 14, 15, 17, 18 et *19, à 19 h. 30 : le Fantôme* de l'Opéra ; le 13, à 20 h. : Récital M. Arroyo.

SALLE FAVART (296-12-20), le 12, à 20 h. ; les 15 et 17, à 19 h. 30 : le Porteur d'eau ; *le 18, à 20 h.* : Récital F. Garner ; le 19, à 20 h. 30 : Concert Mozart.

COMEDIE FRANÇAISE (296-10-20), les 12, 13, 15, 16, 17 et 18, à 20 h. 30, le 16 à 14 h. 30 : Tartuffe ; les 12, 15 et 19, à 14 h. 30 ; le 19, à 20 h. 30 : les Femmes savantes ; le 14, à 20 h. 30 : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; les Fausses Confidences.

CHAILLOT (727-81-15), Gémier (dim. soir lun.), 20 h. 30, mat. 15 h. : la Passion selon Pier Paolo Pasolini.

ODEON (325-70-32), les 15, 18 et 19, à 20 h. 30, le 16 à 15 h. : la Folle de Chaillot.

PETIT ODEON (325-70-32) (Lun.), à 18 h. 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer.

T.E.P. (797-96-06), les 12, 14, 15 et 18, à 20 h. 30 ; le 16, à 15 h. : le Camp du drap d'or ; le 13, à 20 h. ; le 15, à 14 h. 30 : films ; le 19, à *20 h. 30 : Marie-Paule Belle.*

PETIT T.E.P. (797-96-06) (Dim. soir, Lun.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Dialogue d'une prostituée avec son client.

CENTRE POMPIDOU (277 - 12 - 23), (mardi). — Débats, le 12, à 18 h. : Architecture et construction ; à 20 h. 30 : K. Axelos ; le 13, à 18 h. 30 : Le Moyen-Orient ; à *20 h. 30 : Le patrimoine et l'enfant* ; le 15, à 19 h. : Film-essai sur W. Faulkner ; le 17, à 19 h. : A. Delahay, lecture ; à 20 h. 30 : Littérature ; — Théâtre : les 12 et 14, à 18 h. 30 ; *les 13 et 15, à* 21 h. : Cartaya ; les 14 et 17, à 21 h. ; les 13 et 15, à 13 h. 30 ; le 16, à 16 h. : Les travaux et les jours ; — Musique : (278-79-95), le 19, à 20 h. 30 : Costa diva ; — Cinéma : le 14, à 18 h. : La vie rurale en France ; le 19, à 17 h. : Cinéma indépendant américain (Milestones).

CARRE SILVIA - MONFORT (531-28-34), les 12 et 19, à 15 h. 30 ; les 15 et 16, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; les 12, 13, 14, 15, 18 et 19, à 20 h. ; le 16, à 14 h. 30 et 18 h. *: Moïse ; le 19, à* 14 h. 30 : Mercredis musicaux (groupe Multitude).

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 12, 13, 14, 15, 18 et 19, à 18 h. 30 : *Dennis Wayne and Dancers ; les* 13, 14 et 19, à 20 h. 30 : La musique adoucit les mœurs ; les 12, 15 et 18, à 20 h. 30 : le Légataire universel.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (278-66-65), les 12, 18 et 19, à 21 h. : les Totos-logiques.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 12 h. 15 : Venez partager ma gamelle ; 18 h. 30 : Do ré mi pas folle ; (L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Amélia.

AMERICAN CENTER (354-99-92), 21 h. : Tongues (dern. le 15).

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Une drôle de vie.

ARTISTIC - ATHEVAINS (272-28-77) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. sam., 15 h., dim., 17 h., mat. mar., 14 h. : jours pairs : Quatuor à cordes (dern. le 16) ; jours impairs : Un silence à soi.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Audience ; Vernissage.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24) D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. : Silence, on aime.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-

Théâtres

48-65), mer., jeu., mar., 30 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Flaubert ; Théâtre du Soleil (374-24-08) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. sam., 14 h. 30, dim., 15 h. 30 : Méphisto (dern. le 16).
CENTRE D'ART CELTIQUE (254-97-62), mer., jeu., ven., sam., 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) (D., L.), 20 h. 45 : Une soirée comme une autre.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52) (D., L., les 13, 14, 15), 21 h. : les Totos logiques.
CHAPELLE SAINT-ROCH (296-48-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Douceur.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Galerie (D., L.), 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été ; Resserre : Mime-Parade, 20 h. 30 : Pinok et Matho (dern. le 15) ; à partir du 18 : Yves Riou et P. Pouchain.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : J'suis bien.
DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
DUNOIS (584-72-00), 20 h. 30 : Cendres (dern. le 15).
EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : le Piège.
FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 20 h. 30 : Negroropéen-Express ; Chapiteau bleu (D. soir, le 17), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : la Vie privée de Wolfgang Borchert.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (L.), 23 h., dim., 20 h. 30 : Le Père Noël est une ordure.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h. 30 : Grimaces et petits sanglots (dern. le 15).
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Atelier.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Leçon ; la Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : l'Epouse prudente.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). Théâtre noir. — 19 h. : En compagnie d'A. Chedid ; 20 h. 15 : Albert ; 22 h. : Archéologie. — Théâtre rouge. — 18 h. 30 : les Visages de Lilith (le 14) ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. : En compagnie de Ritsos.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Tovaritch.
MAISON DE L'ALLEMAGNE (589-53-93) (Sam., Mar., L.), 20 h. 30 : Hyperion.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) (J.), 21 h., mat. dim., 15 h. : l'Azalée.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 25 h. : les Frères ennemis.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. et 19 h. : Un clochard dans mon jardin.
OBLIQUE (355-02-94) (à partir du 18), 20 h. 30 : la Belle et la Bête (marionnettes à fils).
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. 18 h., dim., 15 h. : Un habit pour l'hiver.
ORSAY (548-38-53). I (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : Elle est là ; II. S. et D., 16 h. : 1re partie du Soulier de satin ; à 20 h. 2e partie. — Les 12, 13, 14 à 20 h. 30 : Zadig ; le 18 à 20 h. 30 : Harold et Maude.
PALAIS DES CONGRES (758-27-78) (L., les 13, 14), 20 h. 45, mat. S., 15 h. 30, D. 14 h. 30 et 18 h. 30 : Danton et Robespierre (dern. le 16).
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir), 20 h. 30, mat. S., 17 h. : la Méthode (dern. le 15). A partir du 18 : Lili Calamboula.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques ; le 17 à 20 h. 30, le 18 à 14 h. 30 : Rencontres (Talleyrand le cynique).
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. D., 17 h. : le Cavalier seul.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 ; le Bleu du ciel (dern. le 15) ; 22 h. 30 : Rose.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 21 h. ; sam., 20 h. 30 et 22 h. 15 : Une place au soleil.
POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. D., 15 h. : Contes et exercices.
PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 17 h. : l'Asile. — Amphi, les J., V., S., 20 h. 30 ; D., 17 h. : le Motif.
SALLE MAINE-MONTPARNASSE (626-08-07), V., 20 h. 30, S. et D. 15 h. et 20 h. 30 : le Feu sur le sable.
SALLE VALHUBERT (584-30-60), Mer., V., S., Mar., 21 h., D., 15 h. : Carmosine.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : Les ortits, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
STUDIO-THEATRE 14 (527-13-88) (D., L.), 21 h. : le Grand Ecart.
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (274-11-51) (J., V.), 20 h. 45 : Artaud-Roi ; S., 20 h. 45, D. 15 h. : le Journal d'un fou.

SPECTACLES NOUVEAUX

Lucernaire (222-26-50) (12), 22 h. 15 : Archéologie d'après Thomas Mann, avec Daniel Emilfork.
Marie-Stuart (508-17-80) (12), 20 h. 30 : Pourquoi m'avez-vous appelé ?, de Franck Bertrand.
Petit Forum des Halles (297-53-47) (12), 20 h. 30 : Negropean express.
Studio d'Ivry (672-37-43) (12 au 15), 20 h. 30 : Un palmier sur la banquise, par Pierre Debauche.
Tristan-Bernard (522-08-40) (14), 20 h. 30 : Une chambre pour enfants sages, de Didier Decoin, avec Roger Hanin.
Espace Carole, Créteil (207-69-03) (14), 21 h. : les Visages de Lilith, de Belen, avec Uta Tager.
Gémier (505-14-50) (14) : la Passion de Pasolini, de René Kalisky.
Odéon (325-70-32) (15), 20 h. 30 : la Folle de Chaillot, avec Annie Ducaux.
Plaisance (320-00-06) (15), 22 h. 30 : Rose, de Brigitte Rouan.
Oblique (325-02-94) (18), 20 h. 30 : la Belle et la Bête, marionnettes.
Cité internationale, Resserre (589-38-69) (18) : Yves Riou et Pierre Péchin.
Palais des glaces (607-49-93) (18), 20 h. 30 : Lili Calmaboula, par le Chêne-Noir.

THEATRE 18 (229-09-27) (D. soir, L., Mar), 21 h., mat. D., 18 h. : Pierre Villaminte ; M., J., V., S., 19 h. : la Señorita (en espagnol).
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : L'arche du pont n'est plus solitaire.
THEATRE EN ROND (387-75-38) (L.), 20 h. 30, mat. D., 16 h. : Sacrée famille.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), le 15 à 20 h. 30 ; le 16 à 15 h. : la Passion à Ménilmontant.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 22 h. 15 : le Bébé de M. Laurent ; 20 h. 30 : Pourquoi m'avez-vous appelé ?
THEATRE NOIR (797-85-14) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 16 h. : les Enfants de Zombi.
THEATRE SAINT-MEDARD (331-44-84) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. : Amour pour amour.
THEATRE 347 (526-29-08) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. : la Poube.
THEATRE DE LA VILLA (542-72-56), les 14, 15 à 20 h. 45 ; la Cagnotte (dern. le 15).
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Une chambre pour enfant sage (à partir du 15).
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier, le 15, à 20 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), les 12, 14, 15, à 20 h. 30 ; les 16, 17, 18, à 19 h. 30 : Opéra parlé.
AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Prévert, le 15, à 20 h. 30 : L. Konitz, M. Solal — Centre P.-Scohy, le 16, à 15 h. : S. Grapelli, Trio Hemmeler, Neo Jazz Quartet.
BEZONS, Théâtre (982-20-88), le 15, à 21 h. : Isabel et Angel Parra.
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
CHATENAY-MALABRY, C.A.C.M. (631-47-07), le 15, à 21 h. : J. Afonso. — Ecole Centrale, le 13, à 20 h. 30 : R. Magill (Scarlatti, Beethoven, Magill, Chopin).
CERGY-PONTOISE, C.C. A.-Malraux (032-79-00), les 14, 15, à 21 h. : Théâtre de chambre.
CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 15, à 21 h. : Charlelie Couture.
CLAMART, C.C., J.-Arp (645-11-87), le 15, à 20 h. 30 : S. Grapelli et Trio ; le 18, à 20 h. 30 : les Aiguilleurs.
CLICHY, Théâtre Rutebeuf (346-68-70), les 13, 14, 15, à 20 h. 45 : les Fusils de la mère Carrar ; le 16, à 15 h. : D. Mc Neil, A. Souchon.
COLOMBES, M.J.C.-Théâtre, le 15, à 20 h. 30, Michel Buhler :
CREIL, C.C. (425-44-36), le 14, à 20 h. 30 : Archie Shepp Quartet ; le 15, à 20 h. 30 : Virginia Vee, J.-C. Capon, C. Escoude...
CRETEIL, M.J.C. Mont-Mesly (207-37-67), le 14, à 20 h. 30 : Marc Richard Quintet. Le 13, à 20 h. 30 : Léo Ferré ; — MAC A. Malraux (899-94-50). Le 13, à 20 h. 30 : The Provocative O. Wilde. Le 14, à 21 h. : La ville oscillante et musicale. Le 15, à 20 h. 30, le 16, à 15 h. 30 : La maison d'Ana.
ERMONT, théâtre P. Fresnay (959-09-48), le 15, à 21 h. : Merci Prévert.
EVRY, Agora (077-93-50), le 16, à 16 h. : Ballet de l'Opéra de Lyon ; le 18, à 20 h. 30 : Aragon ou le malheur d'aimer.
L'ISLE-ADAM, MIA (469-21-38), le 15, à 21 h. : Los Calchakis.
IVRY, Théâtre des Quartiers (672-37-43), (Dim. soir, lun.) 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : Le Revizor. Studio, les 12, 13, 14 et 15, à 20 h. 30, le 16, à 16 h. : Un palmier sur la banquise.
LEVALLOIS, Auditorium P.-V. Couturier (270-83-84), le 14, à 21 h. : Chicago Blues Magic Slim.
MALAKOFF, Théâtre 71 (655-53-45), les 12, 14, 15, 18, à 21 h. ; le 13, à 14 h. ; le 16, à 17 h. : L'échelle des valeurs a perdu ses barreaux.
MARLY-LE-ROI, M.J.C. (958-74-87), le 15, à 21 h. : Compagnie D. Bagouet.
MEUDON, C.O., les 15 et 16, à 21 h. : les Femmes savantes.
MONTREUIL, Auditorium du conservatoire, le 16, à 16 h. 30 : S. Irla (Bach, Schubert, Debussy, Barber). — Eglise Saint-André, le 14, à 20 h. 45 : John William.
MONTROUGE, Théâtre, le 13, à 20 h. 30 : François Béranger.
NOGENT-SUR-MARNE, Pavillon Baltard, le 14, à 19 h. : Diesel, The Cure, Specials ; le 15, à 15 h. : Dogs, Alain Bashung, O. Lorquin ; le 15, à 19 h. : Shakin Street, Only Ones, Trust, Little Bob Story ; le 16, à 15 h. : Odeurs, Lili Drop, Taxi Girl ; 19 h. : V. Lagrange, The Sinceros, Squeeze, J. Higelin.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (731-18-81), le 14, à 20 h. 30 : Solistes de l'Ensemble intercontemporain (Debussy, Carter, Xenakis, Bartok).
PALAISEAU, Ecole polytechnique (941-82-00), le 13, à 21 h. : Zouc.
PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), le 18, à 21 h. : le Naufrage.
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos (906-76-90), le 15, à 20 h. 30 : Pauline Julien.
ROMAINVILLE, Palais des fêtes, le 14, à 20 h. 30 : les Frères Jacques.
SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59) (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h., mardi 19 h. 30 : Attention au travail. — Petite salle (Dim. soir, L. Mar.), 20 h. 30, mat dim. 17 h. : Expédition pôle Est ; les 14, 15, à 23 h. : Megumi Satsu.
SAINT-GRATIEN, O.C. (989-24-42), le 15, à 21 h. : la Bamboche.
SAINT-MAUR, Maison pour tous (883-41-00), le 15, à 20 h. 30 : 12o5, rock.
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, Maison pour tous, le 18, à 20 h. 30 : Chantal Grimm.
SCEAUX, les Gémeaux (660-05-64) : le 15, à 17 h. 30 et 20 h. 45 : M. Nordmann et R. Fontanarosa (Bach, Mendelssohn, Ravel).
SENLIS, Fondation Cziffra (4) (453-39-99), le 16, à 16 h. 30 : J.-E. Bavouzet (Beethoven, Schumann, Chopin, Ravel).
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80) ; le 15, à 21 h. : Lili Drop, Marquis de Sade.
VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), le 14, à 21 h. : Madame Rose est au parfum ; le 15 à 21 h. : les Frères Jacques ; le 16 à 15 h. ; le 18 à 21 h. : Arlequin, serviteur de deux maîtres.
LE VESINET, CAL (976-32-75), le 14, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : A. Girard, sol. : R. Pasquier (Rossini, Paganini, Moussorgski) ; le 18 à 21 h. : Ballet national folklorique du Mexique.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02), le 15 à 21 h. : Jacques Villeret.
VITRY, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), les 13, 14, 15 à 20 h. 30 ; le 16 à 15 h. : Visage de sable.
YERRES, Gymnase, le 14, à 21 h. : A. Souchon.

Les cafés-théâtre

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 19 h. 45 : le Bal Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; (D., L., Mar.), 23 h. 30 : les Vilains Bonshommes : Verlaine, Rimbaud.
BISTROT DES HALLES (233-33-20) (D.), 23 h. : B. Dimey.
BLANCS-MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c... ma télé est malade ; (J., V., S.), 23 h. 45 : P. Triboulet.
CAF' CONC' (372-71-15) (D.), 21 h., S., 19 h. 30 et 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 30 : Si être heureuse était conté.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II : 22 h. 30 : Taïlla.
CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 21 h. + S., D., 18 h. : Mollien chante Aragon ; 21 h. 30 : J. Charby.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : Home ; 22 h. : Six Points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rampal.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D., L.), 20 h. 30 : R. Bohringer ; 21 h. 30 : H. Christiani ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
L'ECUME (542-71-16 (D.), 20 h. 30 : J.-P. Reginal ; 22 h. : Théophile ; J., V., S., 23 h. 45 : C. Aubron.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : P. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
LA GRANGE AU SOLEIL (727-43-41) (D., L.), 21 h. : Pinatel.
LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 21 h. : Muche.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.). I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II : 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi.
Le POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : Offenbach Bagatelle ; 21 h. 30 : G. Langoureau.
SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : Beijaflor (musique afro-brésilienne) ; 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
LA TANIERE (337-74-39), les 12, 13, 14, à 20 h. 45 : Vasca, Elbaz, Sitruk, Jacinta, Mirapeu ; les 15, 16, 17, à 20 h. 45 : David et Dominique, P. Denis, Jacinta, Mirapeu.
THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
THEATRE DES 400-COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : Magnifique... magnifique ; 22 h. 30 : D. Kaminka.
LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h. 30 : Ma vie est un enfer, mais je ne m'ennuie pas ; 22 h. 30 : Exhibitions pakotilles. — II : 22 h. : Bussi ; le 16, à 17 h. 30 : R. Mason.







Cinémas

La Cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 12 MARS

15 h. : le Bossu de J. Delannoy ; 18 h. : Hommage à Ozu : Ukigusa ; 20 h. : Hommage à A. Lamothe : Mistashipu : la Grande Rivière ; 22 h. : L'œuvre de M. Jancso : Les Cloches sont parties pour Rome.

JEUDI 13 MARS

16 h. : Cinéma italien : le Cheminot, de P. Germi ; 18 h. : Hommage à Ozu : Histoire d'un acteur ambulant ; 20 h. : Hommage à D. Zanuck : Le soleil se lève aussi, d'H. King ; 22 h. : Hommage à A. Lamothe : les Bûcherons de la Manouane ; le Train du Labrador ; la Route du fer ; la Chasse aux Montagnais

VENDREDI 14 MARS

16 h. : Hommage à D. Zanuck : The Road to Glory, de R. Walsh ; 18 h. : Hommage à Ozu : le Fils unique ; 21 h. : Le théâtre d'ombres et le cinéma : Karaghiosis médecin malgré lui ; les Aventures du prince Achmed, de L. Reiniger.

SAMEDI 15 MARS

16 h. : Théâtre d'ombres et cinéma : courts métrages, de Reiniger ; 18 h. : Hommage à Ozu : Fin d'automne ; 20 h. : Hommage à A. Lamothe : On disait que c'était notre terre ; 22 h. : Cinéma italien : le Moulin du Pô, d'A. Lattuada.

DIMANCHE 16 MARS

15 h. : Le théâtre d'ombres et le cinéma : Karaghiosis, de L. Voudouri ; 18 h. : Hommage à Ozu : le Goût du saké ; 20 h. : Hommage à A. Lamothe : Le mépris n'aura qu'un temps ; 22 h. : Hommage à D. Zanuck : Quatre hommes et une prière, de J. Ford.

LUNDI 17 MARS

Relâche.

MARDI 18 MARS

16 h. : Cinéma italien : Au nom *de la loi, de P. Germi ; 18 h.* : Théâtre d'ombres et cinéma : Karaghiosis, de V. Georgiadis et R. Thalassinos ; 20 h. : Don Giovanni.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 12 MARS

15 h. : le Dernier des Mohicans, de H. Reinl ; 17 h. : l'œuvre de *Jancso : Aux abords de la ville* ; Dans le sud de la Chine ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : Il était une fois un merle chanteur, d'O. Iosseliani ; 21 h. : Hommage à Ozu : le Goût du riz au thé vert.

JEUDI 13 MARS

15 h. : L'œuvre de Jancso : Immortalité ; *Crépuscules et aubes* ; Une histoire d'Indiens ; la Présence ; 17 h. : Cinéma italien : les Week-ends de Néro, de Steno ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : la Jeunesse de Maxime, de G. Kozintzev et L. Z. Trauberg ; 21 h. : Hommage à Ozu : Printemps précoce.

VENDREDI 14 MARS

15 h. : L'œuvre de Jancso : Cantate ; 17 h. : Hommage à A. Lamothe : le Passage des tentes aux maisons ; la Rivière sèche ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : le Retour de Maxime, de G. Kozintzev et L. Z. Trauberg ; *21 h. : Hommage à* Ozu : Crépuscule à Tokyo.

SAMEDI 15 MARS

15 h. et 21 h. : L'œuvre de Jancso (15 h. : Mon chemin ; 21 h. : les Sans-Espoir) ; 17 h. : Hommage à A. Lamothe : au-delà des murs ; l'Autre monde ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : le Quartier de Wyborg, de G. Kozintzev et L. Z. Trauberg.

DIMANCHE 16 MARS

15 h. : L'œuvre de Jancso : Rouges et Blancs ; 17 h. : Hommage à A. Lamothe : la Moisson ; les Gars *de Lapalme ; C'est dangereux... ici* ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : Vingt jours sans guerre, d'A. Guerman ; 21 h. : Hommage à Ozu : Herbes flottantes.

LUNDI 17 MARS

15 h. : Cinéma italien : Sciuscia, de V. de Sica ; 17 h. : Hommage à A. Lamothe : Poussière sur la ville ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : l'Exploit dans les glaces, de S. et G. Vassiliev ; Tais-toi tristesse, tais-toi, d'E. Bauer ; 21 h. : Hommage à Ozu : Fin d'automne.

MARDI 18 MARS

Relâche.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egyp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Studio Logos, 5e (354-26-42).

ALIEN (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

AMITYVILLE, LA MAISON DU DIABLE (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Rex, 2e (236-83-93), Helder, 9e (770-11-24), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; (v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

L'AVARE *(Fr.)* : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Balzac, 8e (561-10-60), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount-City, 8e (562-45-76), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88), Paramount-Bastille, 12e *(343-79-17), Nations, 12e (343-04-67)*, Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Parnassien, 14e (329-83-11), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

BLACK JACK (Angl., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; (v.f.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Madeleine, 8e (742-03-13), Parnassien, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

BONS BAISERS D'ATHENES (A., v.f.) : Cin'Ac-Italiens, 2e (296-80-27).

LES BORSALINI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Secrétan, 19e (206-71-33).

BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

C'EST PAS MOI, C'EST LUI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Berlitz, 2e (742-60-33), Ambassade, 8e (359-19-08), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), Colisée, 8e (359-29-46), St-Germain Studio, 5e (354-42-72). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

COCKTAIL MOLOTOV (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

DON GIOVANNI (Fr.-It.), V.It : Vendôme, 2e (742-97-52), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), France-Elysées, 8e (723-71-11).

ELLE (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Publicis St-Germain, 6e (222-72-80), Paris, 8e (359-53-99), Paramount-City, 8e (563-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'EMPREINTE DES GEANTS (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (651-99-75), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), *Paramount-Montparnasse*, 14e (329-90-10).

LA FEMME FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46).

FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

FOU (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LA GUERRE DES POLICES (Fr) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44)

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les films nouveaux

LA MALADIE DE HAMBOURG, film allemand de Peter Fleischmann. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, *18e (606-34-25)*.

THE PATRIOT GAME, film américain de Arthur Mc Caig. V.O. : Action Christine, 6e (325-85-78).

RHAPSODIE HONGROISE, film hongrois de Miklos Jancso. *V.O. : Forum des Halles, 1er* (297-53-74) ; Racine, 6e (633-43-71).

JOSEPH ET MARIE, film français de Jose Maria Berzosa. Saint-André des Arts, 6e (326-48-18). H. sp.

JUBILEE, film anglais de Derek Jarman. *V.O. : Luxembourg, 6e* (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LES EUROPEENS, film américain de James Ivory. V.O. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29). V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES SEIGNEURS, film américain de Philip Kaufman. V.O. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Mercury, 8e (562-75-90). V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

VIOLENCES SUR LA VILLE, film américain de Jonathan Kaplan (**). *V.O. : Quintette*, 5e (354-35-40) ; Normandie, 8e (359-41-18). V.F. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, *18e (522-46-01)* ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

1941, film américain de Steven Spielberg. V.O. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06). V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nations, 12e *(343-07-48)* ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Wepler, 18e (387-50-70).

I COMME ICARE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).

JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-*56-70) ; Montparnasse-Pathé*, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA LEGION SAUTE SUR KOLWEZI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

MA CHERIE (Fr.), Quintette, 5e (354-35-40) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 15e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e *(325-59-83) ; Publicis* Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MAMITO (Fr.) : Palais des Arts, 3e *(272-62-98)* ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Mer., V., D., Mar., Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (Allem., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e *(261-50-32)* ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

MONDO CARTOON (D.A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

MON ILE FARO (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LA MORT EN DIRECT (Fr., version angl.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; v.o. : Colisée, 8e (359-29-46) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-83) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

L'OMBRE ET LA NUIT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

PAYSANNES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LES PETITES FUGUES (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PIPICACADODO (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais 4e (278-47-86).

LA PRISE DU POUVOIR PAR PHILIPPE PETAIN (Fr.) : Parnassien, 14e (329-83-11).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LE QUINTET DE SVEN LANG (Suéd., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang, v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LE REGNE DE NAPLES (It.-All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47), en soirée.

RETOUR EN FORCE (Fr.) : Lumière, 9e (770-84-64) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41).

SALOPERIE DE ROCK'N ROLL (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., *v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62)*. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LE SERPENT DANS L'OMBRE DU SINGE (Ch., v.o.) : Le Seine-Ciné, 5e (325-95-99).

SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

SIMONE BARBES (Fr.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

LE TAMBOUR (All., v. o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).

TESS (Fr.-Brit., version anglaise : Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

TRES INSUFFISANT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES TURLUPINS (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; *Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23)* ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : *U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45)* ; Français, 9e (770-33-88).

WOYZECK (All., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

AU FEU LES POMPIERS (Tch., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

BILITIS (Fr.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56), H. sp.

BRANCALEONE... (It., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA CARRIERE D'UNE FEMME DE CHAMBRE (It., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).

COCO LA FLEUR (Ant.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), J., S., L.

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).

LE CRIMINEL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., *v.f.) (**) : Cin'Ac Italiens, 2e* (296-80-27).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (325-85-78).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE FRERE LE PLUS FUTE DE SHERLOCK HOLMES (A., v.o.) : *Opéra-Night, 2e (296-62-56)*.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).

HEROES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o) (**) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Mer., J., V.

IPCRESS, DANGER IMMEDIAT (A., v.o) : Kinopanorama, 15e (306-50-50)

LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LOULOU (All.) (1928) : Olympic, 14e (542-67-42) H. sp. ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

MASH (A., v.f.) : *Haussmann, 9e* (770-47-55).

1789 (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) en mat.

LES 1001 NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

MONTY PYTHON... (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (325-18-45) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LE PETIT JUGE (Ital., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Broadway, 16e (527-41-16).

PLEIN LA GUEULE (All., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66)

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).



هكذا من الأصل

Cinémas

(v.f.) : Madeleine, 8e (742-03-13), Nation, 12e (343-04-67), Richelieu, 2e (233-56-70), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE PROCES (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
QUE VIVA MEXICO (Sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LES RAISINS DE LA COLERE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SHANGAI GESTURE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
SOLEIL ROUGE (Fr.) : Eldorado, 10e (208-18-76).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ULTIME RAZZIA (A., v.o.) : Lucernaire, 6 e(544-57-34).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (359-15-71), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral, 14e (539-52-43).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.): Action-Ecoles, 5e (325-72-07) (sous réserves).
VIVRE (Jap., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Sam., Dim., Lun. et Mar.
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60).
WOODSTOCK (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI LA SUITE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LE CHASSEUR D'OMBRES (A., (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. S. D.).
LE CYCLE (Ira., v.f.) : les Tourelles, 20e (636-51-98), Mar. 21 h.
LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
DUELLISTES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 24 h. ; v.f. : les Tourelles, 20e (636-51-98) J., 21 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 12 h. et 24 h.
GENESE D'UN REPAS (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90) 14 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90), 14 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., (sf S., D.).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
SŒURS DE SANG (A., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), V., S., 24 h.
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

Festival

A. HITCHCOCK, v.o., New-Yorker, 9e (770-63-40) : mer., jeu. : le Rideau déchiré ; ven., sam. : Une femme disparaît ; dim., lun. : Complot de famille.
R. BRESSON, Denfert, 14e (354-00-11): mer. : les Dames du bois de Boulogne ; jeu., ven. : Un condamné à mort s'est échappé ; sam., dim. : les Quatre Nuits d'un rêveur ; lun., mar. : Lancelot du lac.
MARGUERITE DURAS, Le Seine, 5e (325-95-99) : 12 h. 15 : India Song ; 14 h. 30 : Détruire, dit-elle ; 18 h. 30 : Aurélia Steiner.
FILM P.S.U., Palais des Arts, 3e (272-62-98) : mer. 14 et 18 h. : la Tarte volante ; 18 h., 20 h. : Johnny s'en va en guerre ; jeu., 14 h., 18 h. 15 : Coco la Fleur ; 16 h. et 20 h. : la Spirale ; ven., 14 h. et 18 h. : l'Allemagne en automne ; 16 h. et 20 h. : Comme les anges déchus de la planète Saint-Michel ; sam, 14 h. et 18 h. : On s'est trompé d'histoire d'amour ; 16 h. et 20 h. : Rude journée pour la reine ; dim., 14 h. et 17 h. : la Jungle plate ; 15 h. 30 et 20 h. : le Noir printemps des jours ; lun., 14 h. et 18 h. : Paradis des riches ; 16 h. et 20 h. : Soleil des hyènes ; mar. : 14 h. et 18 h. : Octobre à Paris - le Cycle ; 16 h. et 20 h. : Hongrie, vers quel socialisme ?
ALBERT LAMORISSE, Palace, Croix-Nivert, 15e (374-95-04) : en alternance : Crin-Blanc, le Ballon rouge.
FRANÇOIS TRUFFAUT, Olympic, 14e (542-67-42) : mer, jeu. : l'Argent de poche ; ven. : la Chambre verte ; sam. : la Nuit américaine ; dim. : La mariée était en noir ; lun. : L'homme qui aimait les femmes ; mar. : Une belle fille comme moi.
J. TATI, Grand - Pavois, 15e (554-46-85), mer., sam., dim. - mar. : les Vacances de M. Hulot ; mer., sam., dim. : Jour de fête ; sam., dim. : Mon oncle. — V.o. : mer., 18 h. 30 - lun., 20 h. 30 : Silent Running ; vend., lun., 19 h. - mar., 17 h. : les Sentiers de la gloire ; mer., ven., 20 h.30 - sun., 17 h. - mar., 18 h. 30 : l'Année dernière à Marienbad ; mer., 22 h. 30 - jeu., 19 h. - mar., 15 h. 30 : le Testament d'Orphée ; jeud., ven., 16 h. : les Feux de la rampe ; dim., 20 h. 30 - lun., 14 h. 15 ; jeu., sam., mar., 20 h. 30 : la Menace ; jeu., sam., lun., 22 h. 20 : Jérémiah Johnson ; vend., mard., 22 h. 20 : la Course à la mort de l'an 2000 ; jeud., vend., 14 h. - dim., 22 h. 20 : le Jardin des supplices.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) (v.o.) : l'Important c'est d'aimer, t.l.j., 19 h. (sf lund., mard.) ; Roméo et Juliette : jeud., 14 h., mar., 15 h.45 et 21 h. 30 ; Cassanova (F.), lund., mard., 19 h. ; Macbeth, vend., 14 h. et 16 h. 30, lund., 21 h. 30 ; Norma Rae, mard., 14 h. ; la Malédiction d'Arkham, jeud., vend., sam., dim., 23 h.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : mer. : le Marchand des quatre saisons ; jeud. : Moi, Pierre Rivière... ; vend. : Léo, the Last ; sam. : Violence et passion ; dim. : Nashville ; mard. : Un dimanche comme les autres.
RETROSPECTIVE OSHIMA, (v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) : mer., sam., mar. : la Cérémonie ; jeud., dim. : l'Empire de la passion ; vend., lund. : l'Empire des sens (**).
RETROSPECTIVE WAJDA (v.o.), Parnassiens, 14e (329-83-11), mer., sam. : le Bois de bouleaux, Méli-mélo ; jeu. : Sanson ; ven. : l'Homme de marbre ; dim. : les Demoiselles de Wilko ; lun. : Kanal ; mar. : Cendres et diamants. — (v.o.), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59). mer. : l'Homme de marbre. jeu., lun. : le Bois de bouleaux, Méli-mélo ; ven. : les Demoiselles de Wilko ; sam. : Kanal ; dim. : Cendres et diamants ; mar. : Sanson.
LES ANNEES 70 (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), mar. : le Fantôme de Cat Dancing ; jeu. : Voyage avec ma tante ; ven. : les Moissons du ciel ; sam. : Gatsby le Magnifique ; dim. : Nashville ; lun. : A cause d'un assassinat ; mar. : Une fille nommée Lolly Madonna.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21) (v.o.), I. 12 h. 15 : le Décaméron ; 14 h. 10 : Electre ; 16 h. 15 : la Flûte enchantée ; 18 h. 30 : Voyage au bout de l'enfer ; 21 h. 45 : Midnight Express (v.f.) ; ven., sam., 24 h. : les Guerriers de l'enfer. — II. 11 h. 30 : Répulsion ; 13 h. 15 : Iphigénie ; 15 h. 45 : Une étoile est née ; 18 h. : Jérémiah Johnson ; 20 h. : Délivrance ; 22 h. : Bonnie and Clyde ; ven., sam., 23 h. 50 : The Song remain the same.
CINEMA ITALIEN (v.o.), Studio Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Rapt à l'italienne ; 14 h. 45 : Alfredo, Alfredo ; 16 h. 20 : Pain et chocolat ; 18 h. 30 : Un juge en danger ; 20 h. 30 : Profession, reporter ; 22 h. 30 : le Conformiste.
E. ROHMER, 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), mer. : le Collectionneur ; mar., sam. : le Genou de Claire ; jeu., dim. : l'Amour l'après-midi ; ven. : la Carrière de Suzanne ; la Boulangère de Monceau : lun. : Ma nuit chez Maud.
H. BOGART (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mer., jeu. : le Mystérieux Dr Clitterouse ; vend., sam. : le Grand Sommeil ; dim., lun. : les Passagers de la nuit ; Mar. : Passage to Marseille.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.) : 13 h. 40 : Rollerball ; 15 h. 40 : Fellini Roma ; 18 h. : Amarcord ; 20 h. 10 : Salo ou les 120 journées de Sodome ; 22 h. 10 : Rocky Horror Picture show ; Ven., sam., 24 h. : le Privé.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (v.o.) (380-19-93), J., S., L., mar. : 20 h. : Psychose ; Mer., ven., dim., 20 h. : la Grande Bouffe ; t.l.j., 22 h. 45 : l'Autre.
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68), v.o. — Mer., 18 h. ; vendredi 21 h. ; sam., dim., 19 h. : les Moissons du ciel ; sam., 21 h. ; lundi, mardi., 18 h. : Un été ; mar., 21 h. ; jeudi, 18 h. : les Contes immoraux ; jeudi, dim., lundi, 21 h. ; ven., 18 h. : les Mille et Une Nuits.
CHATELET - VICTORIA 1er (508-94-14), v.o. : I. : 14 h. : l'Ange bleu ; 16 h. + sam 0 h. 25 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 05 + ven. 0 h. 25 : A l'est d'Eden ; 20 h. 10 : Music Lovers ; 22 h. 30 : Orange mécanique. — II. : 14 h. : A bout de souffle ; 15 h. 10 + ven. 0 h. 30 : Easy Rider ; 17 h. 50 : Lenny ; 20 h. + sam. 0 h. 30 : Marathon Man ; 22 h. 10 : Love.
MARX BROTHERS, v.o., Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07). — Mer. : les Marx au grand magasin ; jeudi : Chercheurs d'or ; ven. : la Soupe au canard ; sam. : Monkey Business ; dim. : Un jour aux courses ; lundi : Une nuit à l'Opéra ; mar. : Plumes de cheval.
FRED ASTAIRE, v. o., Action-La Fayette, 9e (878-80-50). — Mer. : Swing Time ; jeudi : la Grande Farandole ; ven. : l'Entreprenant M. Pétrov ; sam. : Top Hat ; dim. : Carioca ; lundi : En suivant la flotte ; mar. : Amanda.
FILMS D'ART, Centre culturel de Belgique, 4e (271-26-16). — Mer. : Dotremont : les lologrammes ; jeudi : Alechinsky ; ven. : Lismonde ; mar. : Joseph Lacasse ; mer., jeudi, 16 h. : samedi, 18 h. 30 : Michel de Ghelderode.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : la Mort en direct. — Mar., 21 h. (v.o.) : Car Wash.
CLAYES - SOUS - BOIS (055 - 31 - 06) C.C. : Don Giovanni.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : les Turlupins ; la Guerre des boutons ; les Seigneurs. — Jeu., 20 h. 45 : Little Big Man (v.f.).
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : Justice pour tous ; On a volé la cuisse de Jupiter ; Violence sur la ville ; la Guerre des boutons ; Elle
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées II (969-69-56) : les Seigneurs, Buffet froid.
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : Retour en force ; Monty Python, sacré graal ; Manhattan. — Le 15, à 20 h. 30 : Festival Music Movies : Reggae Sunsplash ; The Last Waltz ; Alice Cooper show ; Jimi Hendrix.
LES MUREAUX (474-38-30) : l'Avare ; la Guerre des boutons ; l'Empreinte des géants. — Mar., 20 h. : Rollerball.
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : Tous vedettes. — Cinécal (976-39-17) : C'est pas moi, c'est lui ; Monty Python (v.o.). — Cal (976-32-75), Sam. 21 h. : l'Ange exterminateur.
MANTES, Domino (092-04-05) : Kramer contre Kramer ; Elle ; l'Avare. — Normandie (477-02-35) : les Seigneurs ; Délivrance.
MAULE, Etoiles (090-85-74) : Cabo Blanco ; Météor.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : le Mariage de Maria Braun ; l'Avare ; les Seigneurs ; Manhattan.
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : la Luna ; le Livre de la jungle.
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE C2L (451-64-11) : la Guerre des boutons ; 1941.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : Kramer contre Kramer ; les Seigneurs ; l'Avare ; Amityville, la maison du diable.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : les Seigneurs ; Kramer contre Kramer ; Un amour de Coccinelle ; l'Empreinte des géants ; 1941 ; l'Avare. — C2L (950-55-55) : la Maladie de Hambourg.
VILLEPREUX, CAC (462-49-97) : Don Giovanni.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Fin d'automne.
BOUXY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : les Seigneurs, l'Avare. C'est pas moi, c'est lui. Un amour de Coccinelle.
BRETIGNY, CC (084-38-68), le 14, 20 h. 30 : Herster Street.
BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : 1941, l'Avare, la Guerre des boutons, On a volé la cuisse de Jupiter.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : l'Avare, les Seigneurs, les Borsalini.
ETAMPES, Cinétampes (494-80-90) : Sans anesthésie, Camouflage, Cartouche.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Kramer contre Kramer, Retour en force, l'Avare, 1941, Violence sur la ville.
GIF, Central-Ciné (907-61-85) : le Livre de la jungle.
VAL, Courcelles (907-44-18) : le Livre de la jungle, Liés par le sang, Casanova (F.), Flesh Gordon.
GRIGNY, Paris (905-79-60) : Passe ton bac d'abord.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : O les jours, le Sucre, Un si joli village, le Mors aux dents, le Piège à cons, le Grand Embouteillage.
MONTGERON, Cyrano (942-79-06) : la Solitude du coureur de fond, la Drôlesse.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Amityville la maison du diable, l'Empreinte des géants.
VIRY - CHATILLON, Calypso (944-28-41) : On a volé la cuisse de Jupiter, C'était demain.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : l'Avare ; Kramer contre Kramer ; 1941.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : la Mort en direct.
CHATENAY-MALABRY, Rex (660-38-70) : Cyclone à la Jamaïque ; Elles deux ; Neuf mois ; Avoir vingt ans dans les Aurès.
CHAVILLE (926-51-96) : Perceval le Gallois ; la Mort en direct.

(Lire la suite page 28.)

Cinémas

(Suite de la page 27.)

COLOMBES, Le Club (784-94-00) : la Mort en direct ; l'Avare ; les Seigneurs ; l'Empreinte des géants.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : Nazarin ; Le Sahara n'est pas à vendre ; Les hommes préfèrent les blondes ; Duellistes.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : la Femme flic.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : Don Giovanni ; Un couple parfait.
LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : Maman a cent ans ; le Voyage en douce.
NEUILLY, Village 722-83-05) : l'Avare.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : Kramer contre Kramer ; l'Avare. — Studio (749-19-47) : les Seigneurs ; Rocky II ; Laisse-moi t'aimer.
SCEAUX, Trianon (661-30-53) : le Kid ; la Mort en direct ; Complot de famille (v.o.).
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : la Mort en direct ; Apocalypse now.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Family life ; les Enchaînés.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : la Guerre des boutons ; Amityville, la maison du diable ; C'est pas moi, c'est lui ; l'Avare. Prado : Manhattan. Jeu. 21 h. : l'Adoption.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : les As d'Oxford ; Sibériade.
BOBIGNY, Maison de la Culture (831-11-45) : Sibériade ; la Tête d'obsidienne.
BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : Alien.
GAGNY, T.M.C. (302-48-25) : Tintin et le lac aux requins ; Sans anesthésie.
LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : 1941 ; l'Avare ; Violence sur la ville.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : la Guerre des boutons ; les Seigneurs ; Un amour de Coccinelle.
LE RAINCY, Casino (302-32-82) : la Guerre des boutons. Mer., 17 h. : le Grand Embouteillage.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Laisse-moi t'aimer ; la Femme flic ; les Seigneurs ; les Borsalini ; la Maladie de Hambourg ; Amityville, la maison du diable.
ROSNY, Artel (528-90-00) : l'Avare ; Amityville, la maison du diable ; la Guerre des boutons ; l'Empreinte des géants ; On a volé la cuisse de Jupiter.

VAL-DE-MARNE (94)

BEZONS, Théâtre (982-20-88) : Festival de dessins animés : la Grande Evasion ; J'étais, je suis, je serai.
CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Fantasia ; Mer. : C'est encore loin, l'Amérique ?
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : l'Avare ; Kramer contre Kramer ; 1941 ; Violence sur la ville ; C.M.A. (880-96-28) : Délivrance.
CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : Peau d'Ane ; Maman a cent ans.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : Amityville, la maison du diable ; Laisse-moi t'aimer ; Un amour de Coccinelle ; Elle ; On a volé la cuisse de Jupiter ; la Guerre des boutons. — La Lucarne (207-37-67) : Fritz the cat ; Courts métrages d'animation ; la Planète sauvage.
FONTENAY-SOUS-BOIS, Kosmos (876-41-70) : Alien ; Hiroshima mon amour ; la Rose ou la flèche.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : C'est pas moi, c'est lui.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : les Seigneurs ; Elle ; Buffet froid.
MAISONS-ALFORT, Club (378-71-70) : l'Avare ; Amityville, la maison du diable ; C'est pas moi, c'est lui.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : les Seigneurs ; la Maladie de Hambourg ; Elle ; les Borsalini. — Port : Justice pour tous.
ORLY, Paramount (726-21-69) : les Seigneurs ; On a volé la cuisse de Jupiter.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : l'Avare ; Kramer contre Kramer ; Prends l'oseille et tire-toi ; C'est pas moi, c'est lui ; 1941 ; Violence sur la ville.
VILLEJUIF, Théâtre R. Rolland (726-15-02) : Démons de midi.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-08-54) : 1941 ; les Seigneurs ; l'Avare.
VINCENNES, les 3 Vincennes (328-22-56) : l'Avare ; On a volé la cuisse de Jupiter ; C'était demain.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : 1941 ; Amityville, la maison du diable ; Laisse-moi t'aimer ; Violence sur la ville ; l'Empreinte des géants ; Prend l'oseille et tire-toi. — Gamma (981-00-03) : l'Avare ; les Seigneurs ; les Borsalini ; Une ingénue libertine.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : 1941 ; les Borsalini ; Kramer contre Kramer ; l'Avare. — C.A.C. (032-79-00) : Un rabbin au Far-West.

concerts

MERCREDI 12 MARS

SALLE GAVEAU, 18 h. 30 : K. Nagatomi (Fauré) ; 21 h. : Grant Johannesen (Bach, Mozart, Schumann, Copland, Fauré, Debussy).
SALLE CHOPIN-PLEYEL, 20 h. 30 : P. Pilia, guitare (Scarlatti, Castelnuovo-Tedesco, Villa-Lobos, Turina).
RANELAGH, 21 h. : Théâtre des Marionnettes de Salzbourg (la Flûte enchantée).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : C. Lupovici (Mozart, Schumann, Beethoven) ; 21 h. : P. Akoka (Chopin).
CITE UNIVERSITAIRE, Fondation Biermans-Lapôtre, 20 h. : I. Marinova, M. Kraus (Mozart, Schubert, Fenigstein).
EGLISE NOTRE-DAME D'AUTEUIL, 20 h. 45 : Ensemble vocal et instrumental Massillon, dir. F. Picard (Buxtehude, Poulenc).

JEUDI 13 MARS

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 20 h. 30 : Orchestre des Concerts Colonne, dir. M. Corboz, Maîtrise de la Résurrection (Bach).
PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. K. Boehm (Beethoven, Dvorak).
RADIO-FRANCE, studio 106, 18 h. 15 : Quintette à vent français, sol. L. Wright (Auric, Durey, Honegger, Milhaud, Poulenc, Tailleferre).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 20 h. 45 : Chœurs et Orchestre J.-B. Corot, dir. G. Boulanger (Brahms).
ESPACE CARDIN, 21 h. : les Philharmonistes de Châteauroux (Gabrieli, Mozart, Gounod, Janacek, Stravinsky).
RANELAGH, 21 h. : voir le 12 (la Flûte enchantée).
EGLISE REFORMEE DU SAINT-ESPRIT, 18 h. 30 : J.-P. Leguay (Roberday, Mendelssohn, Leguay).
EGLISE DE LA MADELEINE, 20 h. 30 : Chœurs de Saint-Eustache, Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J.-C. Bernède (Verdi).
SALLE CORTOT, 21 h. : Keiko Abe (Beethoven, Schubert, Rameau, Fauré, Liszt).
EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN : 12 h. : Orchestre de chambre du Cercle musical de Paris ; M. Jollivet, orgue (Haendel, Albinoni).
CITE INTERNATIONALE DES ARTS, 21 h. : O. Delangle, Y. Toden, I. Nadaira (Chopin, Bozza, Dutilleux, Blazewitch).
EGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : Ensemble 12, sol. P. Bride, M. Caravassilis (Vivaldi).
SALLE GAVEAU, 21 h. : C. Lardé, J. Santos (Villa-Lobos, Haendel, Bach, Ginastera).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : B. Boulanger (Bartok, Beethoven, Chopin, Ravel) ; 21 h. : voir le 12.
EGLISE SAINT-IGNACE, 20 h. 45 : Ensemble vocal et instrumental Martial Ralahiavy (Monteverdi, Schütz, Frescobaldi, Haydn).

VENDREDI 14 MARS

SALLE CORTOT, 20 h. 30 : M. Tagliaferro (Liszt, Beethoven, Prokofiev, Chopin).
PALAIS DES CONGRES, 19 h. 30 : voir le 13.
SALLE GAVEAU, 21 h. : Orchestre, chorale et chœurs d'enfants de l'E.N.M. de Rueil-Malmaison (François d'Assise).
RANELAGH, 21 h. : voir le 12 (Don Juan).
SALLE PLEYEL, 21 h. : Orchestre national irlandais de Dublin, dir. A. Rosen (Boyceil, Beethoven).
SORBONNE, Amphi Richelieu, 12 h. 30 : J.-C. Benoit, A. Simon, G. Kuhn, N. Rolet, C. Martinet (Hommage à J. Chailley).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 13 ; 21 h. : voir le 12.

SAMEDI 15 MARS

RADIO-FRANCE, studio 106, 18 h. 30 : Orchestre de chambre tchécoslovaque (Haendel, Domazlicky, Dvorak) ; Grand auditorium, 14 h. 30 : Ensemble de l'Itinéraire (Grisey, Levinas, Dufourt, Bousch, Malgashca) ; 18 h. : Orchestre national de France, dir. J. Mercier (Murail, Grisey).
EGLISE ST-ETIENNE DU MONT, 20 h. 30 : Chapelle royale de Paris, Musica Antiqua de Cologne, Collegium Vocale de Gand, Petits Chanteurs de Hanovre, dir. P. Herreweghe (Bach : la Passion selon saint Matthieu).
SALLE CORTOT, 21 h. : Hugo Finaly, piano-écritures.
EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Ensemble vocal de Vincennes « Cum Jubilo » (Schubert, Pergolèse).
RANELAGH, 21 h., voir le 12 (la Flûte enchantée).
EGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : voir le 13.
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 13.

DIMANCHE 16

HOTEL HEROUET, 18 h. : Ricardo Correa Trio (Milano, Adriensen, Dowland).
THEATRE EN ROND, 18 h. : Quintette de cuivres Ars Nova.
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : B. Haudebourg, M. Nordmann (Sonates insolites du dix-huitième siècle).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : W. Tortolano (Langlais, Kodaly).
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Premier festival de guitare de Paris.
EGLISE ST-GERMAIN-L'AUXERROIS, 16 h. : Quatuor Ciolkovitch (chants liturgiques russes).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : M. Hurholz (Bach).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h. : Orchestre H. Bruno (Lancen, Boccherini, Prokofiev, Mendelssohn).
THEATRE D'ORSAY, 10 h. 55 : T. Vasary (Schumann, Chopin).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Ensemble 12, Sol. G. Touvron (Vivaldi, Torelli, Telemann, Chevalier de Saint-Georges).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos, Sol. Y. Boukoff, M. Marchesini (Prokofiev, Borodine, Tchaïkovski).
RANELAGH, voir le 12 (15 h. 30 : l'Enlèvement au sérail. — 21 h. : la Flûte enchantée).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : M. Lobko, piano-synthétiseur. — 18 h. : Hommage à Villa-Lobos.

LUNDI 17 MARS

THEATRE PRESENT, 20 h. 30 : Groupe Intervalle (Berg, Weber, Weil, Brecht).
HOTEL GALLIFET, 20 h. 30 : S. Milliot, A. Sabouret (violoncelle en Italie).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Gala au profit des lépreux, avec C. Ludwig (Schumann, Strauss, Brahms).
RADIO-FRANCE, studio 106, 20 h. 30 : Nicole Wickihalder (Brahms) ; grand auditorium, 20 h. 30 : Trio GRM-PLUS (Lejeune, Parmegiani).
POINT VIRGULE, 21 h. : G. Desurne, J.-C. Henriot (Vivaldi, Beethoven, Brahms).
SALLE CORTOT, 21 h. : Ensemble 3 Hellénique (Haydn, Mendelssohn, Smetana).
ATHENEE, 21 h. : L. Alva, C. Riveira (Scarlatti, Beethoven, Mozart, Bellini, Rossini, Verdi).
THEATRE EDOUARD-VII, 20 h. 30 : E. Davoust, A. Guijarro (Chopin).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Jacquillat, sol. : P. Reach, P. Bride (Schmitt, Milhaud, Lesur, Louvier, Poulenc).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : G. Amy, Ensemble vocal C. Legrand (Berlioz, Berio, Mozart).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 16.

MARDI 18 MARS

EGLISE SAINT-ROCH, 19 h. 30 : B. Baranowska, J. Charles (Bach, Rueff, Raphaël).
EGLISE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 20 h. 30 : Orchestre de chambre B. Thomas, sol. : J.-J. Kantorow (Bach, Leclair, Haydn, Calmel).
AMERICAN CENTER, 21 h. : Groupe de musique expérimental de Bourges (Daoust, Katzer, Smalley, Asuar, Ferreyra, Schottstaedt).
PALAIS DES CONGRES, 18 h. 30 : G. Caussé, M. Toulorge, A. Meunier, P. Sarda... (Mozart, Schubert).
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 21 h. : P. Müller, M. Bailly, X. Gagnepain, ensemble de violoncelles J. Brizard (Kodaly, Bach, Schubert, Schumann, Chopin).
SALLE GAVEAU, 18 h. : Victor Enesco (Chopin, Scriabine, Rachmaninov), 21 h. : Israëla Margalit.
RADIO-FRANCE, studio 106, 17 h. 30 : E. Heidsieck (Beethoven) ; grand auditorium, 20 h. 30 : R. Buchbinder (Haydn, Brahms, Beethoven).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 16.
EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Chœurs et orchestre du Marais, chœur Michel Richard de Lalande (Haendel).

Danse

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69) (Grand Théâtre (Dim., lun., mar.), 20 h. 30 : Ballets Karin Waehner.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), 20 h. 30, mat. Dim., 16 h. : Compagnie Tamar (dern.) ; *les 14, 15, 16, à 18 h. 30* : J.-C. Ramseyer, S. Alvarez de Toledo, M. Dagois (Impertidanse).
CENTE CULTUREL SUEDOIS (271-82-20), les 12, 13, 14, à 20 h. : Free to fusion (Alphea Pouget, M. Berger, U. Spies).
LA FORGE (371-71-89), à 20 h. : International danse connection (à partir du 15) : les 15, 17 : Delta Phi (Contact) ; le 16 : Micheline Lelièvre et N. Claude (tribut payé à l'impression du temps) ; le 18 : Théâtre de la danse Martine-Harmel (Clair-Obscur).
THEATRE DE PLAISANCE (320-00-06) Jeu., Ven., Sam., 18 h. 30 : S. Flechet, J. Sirlez, M. Vossen S. Kassap.
THEATRE DES AMANDIERS (797-19-59), le 18, à 20 h. 30 : Compagnie el Théâtre dell-arte flamenco.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « le Nœud de vipères ».

22 h La rage de lire.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
14 h Les vingt-quatre jeudis
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
La majorité : U.D.F. - C.N.I.P.
20 h Journal.
20 h 30 Concert (en direct du Palais des congrès).
22 h 10 L'événement.
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 15 Sports : ski.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : « la Vie des autres » (le bec de l'aigle).
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Sports : ski.
14 h Aujourd'hui, madame.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 12 MARS

— Hassan II, roi du Maroc, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 13 MARS

— M. René Piquet, membre du bureau politique du P.C., participe à la « Tribune libre » de FR 3, à 18 h. 55.

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 12 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
La Voyage de Boshi.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Une famille de rechange.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h. 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « le Nœud de vipères ».
D'après F. Mauriac ; réalisation J. Trébouts, avec P. Lux, S. Flon, M. Peyrelon, N. Borgeaud.

22 h La rage de lire.
Magazine de G. Suffert. Balzac et le bonheur : *Balzac*, de M. Bardèche ; *le Bonheur et autres idées*, de J. Dutourd ; *le Prince et le Marchand*, de P. Barbéris ; Kiosque, avec D. de Margerie et F. Chaslin.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Collaro show.
21 h 40 Magazine scientifique : Objectif demain.
Un cerveau dans une tête d'épingle.
De la machine à laver au satellite en passant par les minicalculatrices ou les jouets sophistiqués : les miracles du microprocesseur.
22 h 40 Sports : patinage artistique.
Championnat du monde.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Truc en troc ; A la découverte de l'Unesco : vaincre le désert.
18 h 55 Tribune libre.
Recherches et rencontres.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Professeur Balthazar : l'horloge de Balthazar.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « Maldonne ».
Film français de S. Gobbi (1968), avec P. Vaneck, E. Martinelli, R. Hossein, J. Topart, R. Coggio, J. Castelot, D. Moosmann, R. Dalban.
Un pianiste désargenté accepte de prendre la place et l'identité — pour une affaire d'héritage — d'un homme porté disparu, auquel il ressemble, et dont la femme est amnésique. Il tombe dans un piège.
Un suspense imaginé par Boileau-Narcejac réalisé avec efficacité — on a peur — malgré les invraisemblances de l'intrigue.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Un prêtre marié », d'après Barbey d'Aurevilly.
19 h. 30, La science en marche, avec J. Dorst, directeur du Muséum d'histoire naturelle.
20 h., La musique et les hommes : Frank Martin, l'Européen de la musique.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Nouveaux talents, premiers sillons : Michel Dalberto, « Sonate D 840 en ut majeur Reliquie » (F. Schubert).
20 h. 30, Concert donné en l'église Saint-Louis-en-l'Isle (cycle de musiques sacrées) : « Ricercare » (Bach-Webern), « Messe pour chœur mixte et double quintette à vent » (Stravinski), « Messe en mi mineur » (Bruckner), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, et les Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau.
23 h. 30, Ouvert la nuit : le Lied schubertien, « Goethe, Beethoven, Schumann, Wolf », avec C. Müller, D. Fischer-Dieskau, H. Prey, Ch. Ludwig et E. Schwarzkopf ; 23 h., Aspects inédits de l'opéra italien avant Rossini : « le Barbier de Séville », extraits (Paisiello), Il Signor Rossini, « Il Signor Bruschino », « Péchés de vieillesse », trois pièces pour piano ; le bel canto, œuvres de Bellini, Donizetti ; 1 h. 30, Les grandes voix : Tony Poncet.

Jeudi 13 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Les entorses.
14 h Les vingt-quatre jeudis
Emission du Centre national de documentation pédagogique : apprivoise-moi ; 14 h. 25, En vacances ; 14 h. 30, Pour de rire ou pour de vrai ; 14 h. 55, La puberté ; 15 h., Des études, pour quel métier ? ; 15 h. 35, S'exprimer par les images et les sons ; 15 h. 50, La télévision scolaire ; 16 h., L'énergie, c'est-à-dire... ; 17 h., Quelles aides aux lecteurs ? ; 17 h. 30, L'histoire d'un lycéen.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le retable d'acajou anglais.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Journée nationale du parcours du cœur.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
La majorité : U.D.F. - C.N.I.P.
20 h Journal.
20 h 30 Concert (en direct du Palais des congrès).
Symphonie nº 2 de Beethoven, *Symphonie* nº 5, *du Nouveau Monde*, de Dvorak, par l'Orchestre de Paris, dir. Karl Boehm.
22 h 10 L'événement.
D'Henri Marque et Julien Besançon.
Au sommaire : l'élection de Mme Marguerite Yourcenar à l'Académie française ; un reportage sur Bangui et une enquête sur la suppression de l'omnibus de Sarlat.
23 h Sports : patinage artistique.
Championnat du monde (figures libres messieurs).
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 15 Sports : ski.
Slalom géant messieurs.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : « la Vie des autres » (le bec de l'aigle).
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Sports : ski.
Slalom géant messieurs (deuxième manche).
14 h Aujourd'hui, madame.
Jean Guehenno.
15 h Série : « Mission impossible ».
Enfer à Boradour.
16 h L'invité du jeudi : Mario Monicelli.
17 h 20 Fenêtre sur...
Portrait d'un encyclopédiste : Roger Caratini.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie ; Mes mains ont la parole ; Ces sacrés parents (le vélomoteur) ; Sido Rémi.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « Mont-Oriol ».
D'après Guy de Maupassant ; réal. S. Mosti. Première partie : *Arrivée de William Andermatt, l'homme d'affaires, dans la petite ville d'eau qu'il transformera bientôt en prestigieuse station thermale. Sa femme pendant ce temps se laisse séduire. Le décor est planté.*
22 h 15 Réception à l'Académie française d'Alain Decaux.
Portrait d'un historien bien connu des téléspectateurs.
23 h 15 A propos de Casta Diva.
Ni un opéra, ni un ballet, ni une pièce de théâtre, mais un spectacle que Maurice Béjart présente au Centre Georges-Pompidou, en collaboration avec l'IRCAM.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Molécules nº 1 : petit carré, petits carrés ; A l'écoute de la Terre : gravité et magnétisme.
18 h 55 Tribune libre.
Le P.C.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Professeur Balthazar : histoire de fantôme.
20 h. 30 Trois questions sur la trois.
20 h. 35 (cycle A. Delon) : « Borsalino and Cº ».
Film français de J. Deray (1974), avec A. Delon, R. Cucciola, C. Rouvel, D. Ivernel, A. Falcon, L. Vitrani, R. Kolldehoff.
A Marseille, au début des années 30. Pour venger son associé, un caïd tue son meurtrier. Le frère de celui-ci, un truand italien, lui mène une guerre sans merci.
Suite de Borsalino (1969). *Archétypes et conventions du film noir à la française, dans des décors rétro.*
22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Langage des unes, langage des autres (du bavardage) ; à 8 h. 32, Histoire d'un mal-entendu ; à 8 h. 50, L'écorce des jours.
9 h. 7, Matinée de la littérature.
10 h. 45, Questions en zigzag...
11 h. 2, Echanges musicaux franco-suisses : Portrait d'H. Sutermeister (et à 13 h. 30 et 17 h. 32).
12 h. 5, Agora... avec Valérie-Anne Montassier :
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, L'école genevoise de l'orgue
14 h., Sons : Enfantines
14 h. 5, Un livre, des voix : « les Fillettes chantantes », de R. Sabatier.
14 h. 47, Les jardins zoologiques.
16 h. 50, Actualité : La musique en question à la SACEM.
17 h. 32, De « Lulu », d'A. Berg, à « Momento », de Stockhausen ou la théâtralité.
18 h. 30, Feuilleton : « Un prêtre marié », d'après Barbey d'Aurevilly.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Les anémies (première partie).
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Les uns les autres », de G. Kaiser, texte français de J. Jourdheuil et H. Schwarzinger, avec P. Trabaud, A. Dost, A. Moya, E. Hirt, etc.
22 h. 11, Musique enregistrée.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique : L'oreille en colimaçon (pour les enfants de quatre à sept ans).
9 h. 17, Le matin des musiciens : Autour de « la Passion selon saint Matthieu », « Passion selon saint Matthieu », différentes versions (J.-S. Bach), avec N. Harnoncourt, W. Mengelberg, O. Klemperer, H. Rilling
12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : To swing or not to swing ; 13 h., Les métiers de la musique ; 13 h. 30, France et musique.
14 h., Musiques : Musique en plume, œuvres d'Auber, Elgar, J. Strauss et Lehar ; 14 h. 30, Notes de Paul Dukas sur... Brahms : « Symphonie nº 2 », dir. O. Klemperer ; « Symphonie nº 3 », dir. C. Abbado ; « l'Apprenti sorcier » (Dukas) ; 15 h. 30, « Etude sur les progressives géométriques » (Couroupos) ; 15 h. 40, « Requiem » et « Cantique de Racine » (Fauré) ; 16 h. 25, Le pianiste Walter Gieseking : « Capriccio » (J.-S. Bach), « Marche funèbre dal Signor Contrapunto » (Mozart), « Préludes », livre 2 (Debussy), « Concerto italien » (J.-S. Bach).
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert (en direct de l'auditorium 106) : « Trio d'anches » (Auric), « les Soirées de Valfère » (Durey), « Petite suite pour deux instruments en ut et piano » (Honegger), « Danse de la chèvre » (Honegger), « la Cheminée du roi René » (Milhaud), « Trio pour hautbois, basson et piano » (Poulenc), « Quatuor pour vents et piano », création (Tailleferre), par le Quintette à vent français, avec L. Wright, piano ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Musique à découvrir (en direct de Radio-France) : « Quatuor avec piano » (M. Labey), « Trois vœux à un nouveau-né » (Desenclos), « Joueurs de flûte » (Roussel), « Gioioso » (P. Ancelin), « Psylle » (Desenclos), « le Tombeau de Daphnis » (Desenclos), avec M.-Th. Ibos, violon ; M.-Th. Chailley, alto ; G. Schwartz, violoncelle ; J.-Cl. Ambrosini, piano ; M. Ancelin, flûte ; C. Brilli, piano.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Musique de chambre « le Wiener Konzerthaus quartet », les 12e et 15e quatuors (Beethoven) ; 0 h. 5, Jazz-Forum : Eurojazz 80 ; 1 h., Douce musique : œuvres de Blavet, Vivaldi, Gautier de Marseille et Purcell.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 12 MARS

— *Hassan II*, roi du Maroc, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 13 MARS

— *M. René Piquet*, membre du bureau politique du P.C., participe à la « Tribune libre » de FR 3, à 18 h. 55.

DÉFENSE

L'Autriche se propose d'acheter vingt-quatre avions Mirage

Vienne (*A.P., A.F.P.*). — Le gouvernement autrichien compte prendre une décision définitive « *avant l'été* » sur l'achat de vingt-quatre intercepteurs Mirage-50, a annoncé mardi 11 mars le ministre de la défense, M. Otto Roesch. Le Mirage-50 est un avion Mirage-III auquel on ajoute un nouveau réacteur (1).

Cette décision était retardée depuis quelque temps déjà pour des raisons financières et politiques, mais le chancelier Bruno Kreisky avait reconnu, la semaine dernière, que l'achat des chasseurs devrait être reconsidéré « *à la lumière des nouveaux événements politiques* ». Le prix d'achat total est de l'ordre de 1 300 millions de francs.

Les chefs militaires autrichiens réclament depuis longtemps un intercepteur capable d'assurer la protection de l'espace aérien du pays qui est très étroit et qui exige un avion aux puissantes accélérations. M. Roesch a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que le nouveau Mirage français devrait être en mesure d'assurer cette mission. Il sera équipé de moteurs plus puissants — il s'agit du réacteur de la SECMA qui propulse l'intercepteur Mirage F-1 — et d'instruments électroniques ultra-modernes adaptés aux besoins autrichiens.

L'Autriche avait longtemps hésité entre quatre modèles d'appareils : outre le Mirage, le Viggen suédois jugé trop cher et trop compliqué ; le Northrop américain peu adapté aux missions qui lui auraient été confiées, et le Kfir-2 israélien, que des raisons politiques conduisaient à écarter.

Le chancelier Kreisky avait, en effet, précisé, la semaine dernière, que le Kfir israélien ne pouvait être retenu du fait qu'il est construit par un pays « *quasi belligérant* », à propos duquel on ne peut être assuré de la régularité de la livraison des éventuelles pièces de rechange.

(1) Le Chili et la République Sud-Africaine ont déjà acquis cette version. — (N.D.L.R.)

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Les militaires italiens éliront des délégués

De notre correspondant

Rome. — Une agitation inhabituelle règne ces jours-ci dans les casernes italiennes. Pour la première fois, des urnes y ont été introduites, en application de la loi du 12 janvier 1979 instituant des organes de participation. Il ne s'agit encore que d'élections « primaires » pour désigner des candidats. Dans un deuxième temps — à partir du vendredi 28 mars, — officiers, sous-officiers, volontaires et soldats du contingent éliront leurs délégués. Ce scrutin inédit intéresse près d'un demi-million de militaires des trois armées, ainsi que les carabiniers (l'équivalent de la gendarmerie) et la police financière.

Trois types d'organismes doivent être mis en place successivement. Les premiers, appelés *comités représentatifs de base*, entretiendront des rapports avec les commandants des petites unités et les municipalités. Ces délégués choisiront parmi eux les membres de *comités intermédiaires*, chargés des rapports avec les commandants des grandes unités et les régions. On formera enfin — sans la participation du contingent — un *comité représentatif central* qui assurera le lien avec les états-majors, le ministère de la défense et le Parlement.

Ces innovations visent à rompre l'isolement des forces armées et à dissiper le malaise qui les traverse. Leurs limites sont évidentes. Elles tiennent d'abord aux compétences des futurs comités, qui pourront s'occuper de divers sujets (problèmes d'hygiène et de santé dans les casernes, assistance sociale et culturelle, réinsertion professionnelle), mais pas de la discipline ni de la formation militaire. Autre limite : les comités seront présidés chaque fois par l'élu le plus élevé en grade. Et la prépondérance de la « base » sera annulée par le système électoral : un délégué pour 500 soldats, un pour 250 sous-officiers, un pour 125 officiers.

Le système est jugé dérisoire par l'extrême gauche et le parti radical, qui réclamaient bien davantage. L'extrême droite, en revanche, y voit l'ombre des « soviets » et le début de l'anarchie. Loin de renforcer l'armée, on la conduirait ainsi sur la voie de la désagrégation.

Le ministre de la défense a bien précisé que les comités ne sauraient être considérés comme un syndicat. Mais chacun se demande quelles seront, à long terme, les conséquences psychologiques et pratiques du vote dans les casernes. — R. S.

BIBLIOGRAPHIE

« LES FORCES NAVALES DE LA FRANCE LIBRE » de Michel Bertrand

Seul un faible noyau des personnels officiers et gradés de la marine nationale a servi au sein des forces navales françaises libres, aux côtés de marins de commerce ou de jeunes gens partis des ports de l'Atlantique en juin 1940 pour échapper à la France occupée.

C'est ce que rappelle le vice-amiral d'escadre Paul de Bigault de Casanove, aujourd'hui préfet maritime de Brest et commandant en chef en Atlantique, en préface au livre de M. Michel Bertrand intitulé *les Forces navales françaises libres, juillet 1940-août 1943*.

Dans la série « Il y a quarante ans », cet ouvrage illustré de cent soixante-dix photographies présente la naissance de ce qui devait devenir les « F.N.F.L. », les différents navires qui composèrent cette flotte portant l'emblème de la croix de Lorraine, la carrière de ces bâtiments, leurs bases ainsi que la liste des officiers de la France libre.

★ *Les Forces navales françaises libres, juillet 1940 - août 1943*, de Michel Bertrand, 72 pages, Argout éditions, édition brochée : 50 F, édition reliée : 75 F.





CARNET

Décès

— Limoges.
Mme André Barre,
M. et Mme Paul Barre et Stéphanie,
M. et Mme Rodier, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Henri Joussain et ses enfants, ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille et ses nombreux amis,
ont la *douleur de faire* part du décès de leur regretté

M. André BARRE,
directeur honoraire du travail et de la main-d'œuvre,

survenu le 8 mars 1980.
Les obsèques religieuses ont eu lieu en l'église Sainte-Marie, le lundi 10 mars.
6, rue Pierre-Brossolette, 87000 Limoges.

— Mme veuve André Bellicha et ses enfants Joseph et *Amit*,
M. et Mme Raymond Bellicha et leurs enfants,
M. et Mme Félix Halimi et leurs enfants,
M. et Mme Georges Assous et leurs enfants,
M. et Mme David Elkharrat et leur fils,
Les familles Cohen-Coudar, Hayat, parentes et alliées,
ont l'immense chagrin d'annoncer le décès, à l'âge de cinquante-neuf ans, de

M. André BELLICHA,
directeur des relations publiques à l'O.R.T.F.

La levée du corps aura lieu le jeudi 13 mars 1980, à 15 heures, à la morgue de l'Hôtel-Dieu, 25, quai des Corses, Paris (4e).
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Croissy-sur-Seine (Yvelines), où l'arrivée du cortège est prévue à 15 h. 45.

— Daniel Boucharlat, Sandra, Pierre et Jeanne,
Pierre-Yves et Catherine Boucharlat, Marc, Anne, Emmanuelle et Côme,
Jean et Yoshimi Boucharlat,
Marie-Jeanne et André Montant, Bénédicte et Philippe,
Véronique et Jean-Pierre Avot, Carine, Patricia, Marion et Lionel,
Anne-Marie et Jean-Pierre Magnin, Dominique, Pierre et Sylvie,
France et Antoine Lejeune, Sylvain et Juliette,
Mme Jean Dubois,
Mme Pierre Bertrand,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Elysée BOUCHARLAT,

leur père, beau-père, grand-père, frère, parent et ami, survenu le 10 mars 1980, à l'âge de soixante-douze ans.
Sa vie, sa souffrance et sa mort nous sont leçons de courage et de respect.
Les obsèques ont eu lieu le 11 mars 1980 dans l'intimité.
Une prière de souvenir est demandée pour sa chère épouse,
Hortense,
qu'il a tant aimée. Elle est décédée le 25 août 1979.
Paris, Genève, Tokyo.

— M. René Guillerot-Papet,
M. et Mme Félix Guillerot-Papet, Virginie et Romain,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René GUILLEROT-PAPET,
pharmacienne,

survenu le 1er mars 1980.
Les obsèques ont été célébrées en l'église de Pontcharra (Isère), suivies de l'inhumation *dans le caveau de* famille.
Une messe sera dite en l'église de Rémilly (Nièvre), le samedi 15 mars, à 10 h. 30.
4, avenue Victor-Hugo, Dijon.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 6 mars, dans sa quatre-vingt-douzième année, de

Mme Georges LANG,
née Jeanne Garsoux,

Les obsèques ont eu lieu le 10 mars dans l'intimité familiale, en l'église Saint-Honoré d'Eylau.
De la part de :
M. et Mme Jacques Georges Lang, ses enfants,
M. Philippe Lang,
Mlle Florence Lang,
M. François Lang,
ses petits-enfants.

— Paris, Cannes, Noyen-sur-Sarthe, Presles.
Le docteur et Mme Jacques Dessart, ses beau-frère et belle-sœur,
M. et Mme Philippe Dessart et Frédéric, ses neveux et nièce,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Lucien LEMAITRE
ancien combattant 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
combattant volontaire,
décoré par le roi Georges de Serbie,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu le 7 février 1980, à Presles, dans la stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Jean-Bernard Tessier,
David, Luc, Aude, Matthieu Tessier, ses enfants,
M. et Mme Jean Franzinetti,
M. et Mme Jacques Tessier,
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Monique TESSIER,

survenu accidentellement le 3 mars 1980, à Albertville.
Les obsèques ont été célébrées le 7 mars, dans l'intimité.

— Mme Jean Weiler,
M. et Mme Bernard Weiler et leurs enfants,
Mme Michel Strauss, née Lise Weiler et ses enfants,
M. Jacques Hervieux et Mme, née Michèle Weiler, et leurs enfants,
Mlle Claude Weiler et M. Patrick Jaffre,
Mlle Catherine Weiler et M. Olivier Green,
Ainsi que toute leur famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès survenu le 8 mars 1980, à Morhange (Moselle), de

M. Jean WEILER,
entrepreneur,
cofondateur
des Entreprises Weiler Frères.

Les obsèques ont eu lieu le 11 mars 1980, à Morhange.
14, rue du Général-Passaga, 57340 Morhange.

Avis de messe

— Eglise catholique universelle.
Pèlerinage de saint Benoît, dimanche 16 mars 1980, à 15 h. 30, grand-messe célébrée en latin par le Père Dominique Philippe, supérieur de la mission Sainte-Rita, au 19, rue Blanche, Paris (9e).

Anniversaires

— Au seizième anniversaire du décès accidentel de
Hélène LAPORTE,
une pensée affectueuse pour elle est demandée à ses amis, le 13 mars.
5, rue Dangeau, Paris (16e).

INFORMATIONS

VIE QUOTIDIENNE

Les services de la Documentation française

La Documentation française, déjà connue pour ses publications, dont « le Monde » rend compte régulièrement, n'est pas seulement la maison d'édition du secrétariat général du gouvernement. Elle propose aussi différents services de documentation ouverts au public au 29, quai Voltaire, Paris (7e) (tél. : 261-50-10) :

● UNE BIBLIOTHEQUE, ouverte du lundi au vendredi de 10 heures à 18 heures, qui comprend cent cinquante mille volumes sur les questions économiques, politiques et sociales, françaises et étrangères, depuis 1945, et plus de deux mille revues et journaux de toutes origines.

On y trouve en particulier les publications officielles, que ce soit celles émanant des administrations françaises, les *hearings* des commissions du Congrès des Etats-Unis, les rapports des commissions d'enquête britanniques ou les documents de l'ONU, du Marché commun ou d'autres organisations internationales. Un fonds important sur l'Afrique et un autre sur l'U.R.S.S. constituent un apport original. Pour consulter ces fonds très variés, il est conseillé de venir le matin, la bibliothèque (cent places) se *révélant trop exiguë l'après-midi.*

● DES DOSSIERS DE PRESSE résultant du dépouillement de la presse française et étrangère depuis 1945, classés par pays et par grands sujets. Ces dossiers sont consultables à la bibliothèque. Certains d'entre eux sont mis sur microfiches. Il existe deux centres de documentation spécialisés, l'un, le CEDUCEE, sur l'économie de l'U.R.S.S., des pays de l'Est et de la Chine (prendre rendez-vous poste 306), l'autre, le CEDAOM, sur l'Afrique au sud du Sahara.

● UNE PHOTOTHEQUE - DIATHEQUE, *qui prête des photographies* noir et blanc et des diapositives. Elle porte uniquement sur la France : géographie, histoire, grandes réalisations contemporaines, institutions, régions. Des reportages aériens sur Paris et certaines régions françaises sont disponibles, mais réservés à l'usage des services *publics. Située au 31, quai Vol*taire (quatrième étage), la photothèque est ouverte de 14 h. 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

● UN SERVICE « QUESTION-REPONSE » par ordinateur. Il peut faire des recherches sur plusieurs bases de données élaborées par la Documentation française : références bibliographiques détaillées sur toutes les publications de la Documentation française depuis 1970 ; chronologie de la politique intérieure et extérieure française depuis 1974 ; discours du président de la République depuis 1974 ; références des discours des principaux leaders de la majorité et de l'opposition depuis 1979 ; références des principales collections photographiques en France ; dossiers de presse concernant la France depuis le 1er janvier 1980. (Téléphoner poste 493.)

● UN SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES, qui assure notamment les relations avec la presse (poste 390).

● *UNE LIBRAIRIE ouverte du* lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, sans interruption, qui contient seulement les publications éditées et diffusées par la Documentation française, mais aussi une sélection de celles d'autres administrations (INSEE, C.N.D.P.) et de certaines organisations internationales (O.C.D.E., *UNESCO) ou de l'Editeur officiel* du Québec. Une autre librairie de la Documentation française a été ouverte à Lyon, 165, rue Garibaldi, cité administrative de la Part-Dieu (tél. 63-23-02).

● UN SERVICE DE RENSEIGNEMENTS par téléphone (261-50-10, poste 370), qui répond à *toutes demandes sur les qua*rante périodiques et deux cent cinquante ouvrages édités annuellement à la Documentation française et sur les publications en préparation.

● UN SERVICE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE : 124, rue Henri-Barbusse, 93300 Aubervil*liers. Catalogues et bibliogra*phies gratuits sur demande. Bulletin mensuel d'information : *[illegible]ualités* (20 F par an).

BREF

CIRCULATION

TRENTE-NEUF KILOMETRES D'AUTOROUTE ENTRE LE MANS ET RENNES. — Une nouvelle section d'autoroute entre Le Mans, Laval et Rennes (autoroute F 11) est ouverte depuis le 14 mars, par la société *« Cofiroute »*. Longue de 39 kilomètres, cette nouvelle voie relie les échangeurs du Mans à Thorigne-en-Charnie, à l'est de Laval.

A l'automne 1980, l'autoroute F 11 sera mise entièrement en service jusqu'à la Gravelle, où elle se raccordera à la route express, à deux fois deux voies, du réseau breton assurant la liaison *avec Rennes.*

LA SECURITE ROUTIERE EN BANDES DESSINEES. — La direction de la gendarmerie nationale vient d'éditer un dépliant qu'elle se propose de largement diffuser auprès des enfants et dans lequel le gendarme Sagax donne, sous forme de bandes dessinées, des conseils sur la sécurité routière.

★ 35, rue Saint-Didier - 75775 Paris cedex 16. Tél. : 505.14.47.

COLLOQUE

LE MARXISME A LILLE. — L'U.E.R. d'économie de l'université de Lille-I organise, du 24 au 26 avril, un colloque interdisciplinaire ayant pour thème l'actualité du marxisme. L'*objectif* est que les participants, « qu'ils soient ou non marxistes, mais sur la base de leur expérience et du vécu de leurs recherches, réexaminent les qualités opératoires du marxisme ».

★ Ecrire à M. J.-C. Delaunay, U.E.R. de sciences économiques et sociales, B.P. 36, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

HISTOIRE

POUR LA SAUVEGARDE DES SOUVENIRS DE LYAUTEY

Les membres de l'Académie des sciences d'outre-mer, *« profondément affectés par l'abandon, par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, du projet de prise en charge de Thorey, demeure lorraine du maréchal Lyautey, membre fondateur et ancien président de l'Académie, le sont plus encore par la vente publique imminente des objets historiques qui y sont toujours conservés* (le *Monde* du 1er février). *Ils émettent le vœu, au cas où Thorey ne pourrait être maintenu, que ces objets soient officiellement recueillis et conservés dans des « Salles Lyautey » à aménager de préférence au Musée de l'armée, à côté de son tombeau des Invalides. »*

« Ils font confiance aux pouvoirs publics pour que les décisions qui s'imposent soient prises d'extrême urgence et qu'il ne soit pas dit que l'ingratitude de ses compatriotes, si durement éprouvée de son vivant », poursuit le maréchal Lyautey au-delà de la tombe.

★ 15, rue La Pérouse, 75016 Paris.

PARIS EN VISITES

JEUDI 13 MARS

« Exposition Viollet-le-Duc ». 10 h. 30, Grand Palais, Mme Zujovic (entrées limitées).

« Appartement de Proust, rue de Courcelles ». 15 h., entrée de l'église Saint-Philippe du Roule, Mme Chapuis.

« Les appartements royaux du *Louvre* », 15 h., *métro Louvre*, Mme Garnier-Ahlberg.

« Hôtel des archevêques de Sens ». 15 h., 1, rue du Figuier, Mme Lamy-Lassalle (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les chapeaux », 15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Approche de l'art).

« Hommage à Monet », 14 h. 45, Grand Palais (Arcus).

« Hôtel de Lauzun », 15 h., métro *Pont-Marie (Connaissance d'ici et* d'ailleurs).

« De la cour Carrée du Louvre aux mystères de la salle des Cariatides ». 15 h., porche, rue de Rivoli (M. de La Roche).

« Ile de la Cité », 15 h., métro Cité (Lutèce-Visites).

« Le Vieux Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

« Exposition Monet », 15 h. 30, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., salle du Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Poussin ».

17 h. 30, 6, rue Ferrus, M. Selig Harrison : « L'Afghanistan communiste face à ses voisins » (Institut français des relations internationales).

18 h., 55, rue de Varenne : « Les actualités prospectives » (Futuribles)

18 h., 16, rue de l'Estrapade, M. J. Attali : « La médecine en question ».

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée : « La fin des terres promises »

18 h., 33, faubourg Saint-Honoré, M. B. de Jouvenel : « Les libertés, qu'en reste-t-il ? » (Cercle Interallié).

19 h., 62, rue Madame : « *Jacques Cœur et la fin du Moyen Age* » (Arcus)

19 h. 30, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, Père H. Biondi : « Une pensée pour les temps nouveaux » (Université populaire de Paris).

20 h. 30, 107, rue de Rivoli : « La porcelaine tendre en Italie ».

FISCALITÉ

PRÉLÈVEMENT MENSUEL DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Modification des pénalités

La loi du 29 juin 1971 instituant le système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu a prévu que, lorsqu'un prélèvement n'a pu être opéré à la date fixée, son montant est majoré de 3 % à l'échéance suivante. Si cette échéance n'est pas respectée, le contribuable est exclu du régime de la mensualisation et doit acquitter la majoration pour paiement tardif de 10 %.

Lorsque le prélèvement mensuel du mois de décembre, qui correspond au solde de l'impôt, ne pouvait être prélevé par suite de non-approvisionnement du compte, le contribuable était jusqu'à présent immédiatement exclu du régime de mensualisation et il devait acquitter aussi*tôt la majoration de 10 %.*

Afin d'atténuer la rigueur de cette règle à l'égard des contribuables mensualisés qui ont une première défaillance en décembre, M. Papon, ministre du budget, a pris les décisions suivantes :

1) Les contribuables mensualisés qui ont une première défaillance en décembre n'auront plus désormais à supporter que la pénalité de 3 % à raison de la mensualité impayée et disposeront d'un mois pour s'acquitter de la mensualité impayée. Ils ne seront donc plus exclus.

2) A défaut de paiement dans le délai réglementaire d'un mois, le deuxième retard d'un mois dû au titre d'une même année sera sanctionné par la majoration de 10 % (mais, dans ce cas, la pénalité de 3 % déjà appliquée sera désormais déduite) et par l'exclusion du système.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
203 F	355 F	505 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne. Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

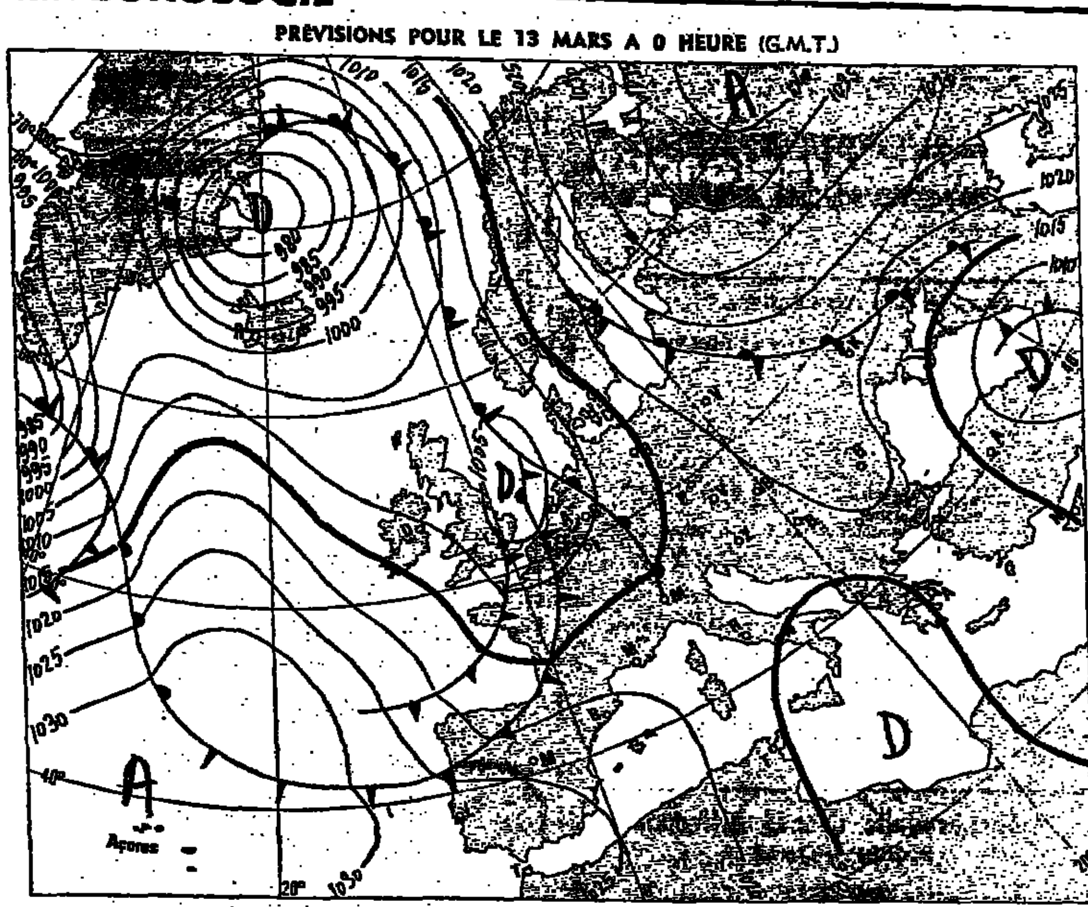
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

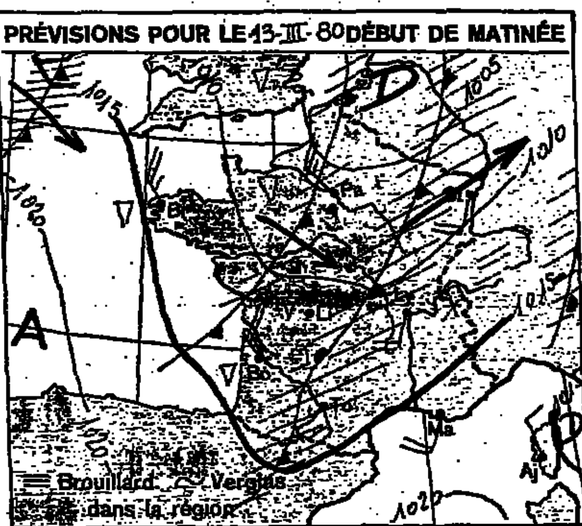
«SERVICES»

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 13 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)







Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 12 mars à 0 heure et le jeudi 13 mars à 24 heures :

La perturbation venue de l'Atlantique, qui affectait mercredi matin l'ouest de la France et les îles Britanniques, sera freinée dans sa partie septentrionale par les hautes pressions de Russie. Sa partie méridionale continuera à progresser vers la Méditerranée ; elle sera suivie par le nord-ouest de masses d'air nettement plus froid et instable.

Jeudi matin, la zone pluvieuse associée à cette perturbation sera située des Ardennes et des Vosges aux Pyrénées et au golfe du Lion (neige vers 1 300 - 1 500 mètres). Le soir, cette zone de temps médiocre, s'étant lentement déplacée vers l'est, affectera encore les régions comprises entre les Vosges-Alsace et le pourtour méditerranéen. Plus à l'ouest, le temps sera un peu plus variable.

Les vents, de sud-ouest avant le passage de la perturbation, tourneront ensuite au nord-ouest ; ils se renforceront pour devenir assez forts sur les côtes.

Les températures minimales seront en hausse des Pyrénées centrales et de la Méditerranée aux frontières du Nord et du Nord-Est ; les températures diurnes baisseront assez sensiblement sur la moitié nord-ouest du pays.

Mercredi 12 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 029,2 millibars, soit 765,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 mars ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12) : Ajaccio, 15 et 6 degrés ; Biarritz, 12 et 8 ; Bordeaux, 10 et 8 ; Bourges, 8 et 1 ; Brest, 10 et 9 ; Caen, 8 et 5 ; Cherbourg, 8 et 8 ; Clermont-Ferrand, 8 et —1 ; Dijon, 6 et 0 ; Grenoble, 9 et 0 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 8 et 0 ; Marseille, 12 et 1 ; Nancy, 8 et 1 ; Nantes, 8 et 7 ; Nice, 16 et 6 ; Paris-Le Bourget, 8 et 3 ; Pau, 11 et 5 ; Perpignan, 13 et 7 ; Rennes, 8 et 7 ; Strasbourg, 11 et 2 ; Tours, 8 et 6 ; Toulouse, 10 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 9 degrés ; Amsterdam, 8 et 3 ; Athènes, 12 et 8 ; Berlin, 3 et 1 ; Bonn, 8 et 3 ; Bruxelles, 10 et 2 ; Le Caire, 22 et 12 ; Iles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 1 et —1 ; Genève, 8 et —2 ; Lisbonne, 21 et 10 ; Londres, 10 et 8 ; Madrid, 16 et 2 ; Moscou, —6 et —12 ; Nairobi, 29 et 14 ; New-York, 2 (max.) ; Palma-de-Majorque, 16 et 5 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, —1 et —4 ; Téhéran, 15 et 9.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

FORMATION

MILLE STAGES POUR LES CADRES DES HAUTS-DE-SEINE

Les Hauts-de-Seine ont un taux de chômage particulièrement bas : de 4,6 %. Pourtant c'est le premier département à financer des stages de formation professionnelle pour demandeurs d'emplois.

L'Etat, en 1980, dans le cadre du troisième pacte pour l'emploi, va payer mille stages pour les jeunes et les femmes. Le département va, lui, en prendre en charge cinq cents. Il lui en coûtera 10 millions de francs.

Sur les quelque trente-six mille habitants des Hauts-de-Seine qui recherchent vainement du travail, 10 % environ sont des cadres. Le conseil général a donc décidé de proposer à ces derniers deux cent soixante-huit places dans les stages qu'il organise et finance. Formule originale puisque les cadres ne peuvent normalement participer à la formation prévue dans le cadre du troisième pacte pour l'emploi.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 12 mars 1980 :

DES DECRETS

- Unifiant les modalités de paiement des arrérages de la retraite du combattant ;
- Modifiant le décret du 25 janvier 1979 portant codification et modification des textes réglementaires concernant les forêts ;
- Modifiant le décret du 21 juillet 1961 relatif aux dispositions statutaires applicables au personnel navigant de la formation aéronautique, du travail aérien et des transports.

DES ARRETES

- Fixant le taux d'intérêt des obligations cautionnées ;
- Portant mise en œuvre de la procédure d'injonction prévue à l'article L. 424, alinéa 6, du code de la Sécurité sociale. (Dispositions générales étendues de prévention contre les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les activités relevant des industries des cuirs et peaux.)

∴

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 12 mars publie des arrêtés accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement, portant attribution et radiation de la médaille d'honneur de la police française et de la médaille d'honneur des douanes.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 627

HORIZONTALEMENT

I. Où il n'y a rien à louer. — II. Permet de garder des artères saines. — III. Endroit où il vaut mieux ne pas mettre les pieds ; Utile pour calculer un quotient. — IV. Ecrivain tchèque. — V. Les adjoints, par exemple ; Mis en marche. — VI. Peut qualifier un certain point. — VII. Baie du Japon ; D'un verbe qui évoque une exigence. — VIII. Peut être assimilé à tout ce qui est commode. — IX. Echange de timbres ; Opération postale. — X. On y trouve de vieux tombeaux ; Levas le pied. — XI. Sortes de scies.

VERTICALEMENT

1. Sont très utiles pour ceux qui veulent glisser. — 2. Peut être au service d'une rosse ; Comme un méchant, selon Diderot. — 3. En évitant de se mouiller. — 4. Comme du velours, parfois ; D'un auxiliaire. — 5. Vient de rire ; Nom donné à un degré. — 6. Grand quand il y a de la patte ; Possessif ; Deuxième d'une série. — 7. Peut être souverain ; Donné quand il n'y a rien à reprendre. — 8. Article ; Enverra ailleurs. — 9. Est aussi utile que le bac ; Economiste français.

Solution du problème n° 2 628

Horizontalement

I. Décapodes. — II. Etagères. — III. Gare ; Dits. — IV. Upas ; Oc. — V. Sec ; Antre. — VI. Tu ; Nier. — VII. Ane ; Laque. — VIII. Tare ; Nus. — IX. Epices. — X. Or ; Ile ; Il. — XI. Nasse ; Osé.

Verticalement

1. Dégustation. — 2. Etape ; Na ; RA. — 3. Caractère. — 4. Ages ; Epis. — 5. Pé ; Ile. — 6. Ordonnance. — 7. Déictique. — 8. Est ; Réussis. — 9. Stère ; Le.

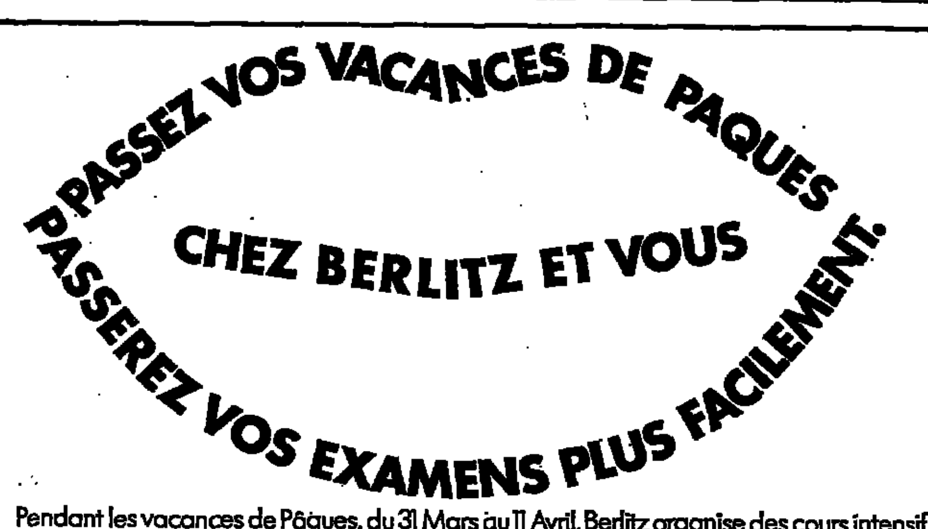
GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1978

Commission paritaire n° 57 437.







	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche
UN INGENIEUR
SPECIALISTE EN HYDROMETALLURGIE DE L'URANIUM,
pour travailler au développement de projets (laboratoire, pilote, construction usines).
- FORMATION : ENSG Nancy (valorisations), ENSIC ou écoles génie chimique
- Grade docteur ingénieur et expérience de quelques années souhaitée
- Lieu de travail : PAU. Expatriation à prévoir dans le cadre du développement de carrière.

Ecrire avec C.V. photo et prét. No 49694, à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement 26, avenue des Lilas (Tour 12.04) - 64000 PAU.

GROUPE BANCAIRE EN PLEINE EXPANSION
recherche
pour ses Agences en NORMANDIE. Notamment CAEN et DIEPPE
DIRECTEURS
— Age minimum : 35 ans.
— Formation universitaire de préférence.
— Solide expérience professionnelle (dans la banque).
— Capable de diriger et d'animer une équipe.
— Acceptant une mobilité régionale.
— *Il sera responsable du développement commercial.*
— Supervisera l'ensemble des opérations bancaires.
— Bénéficiera de l'appui du Siège tout en agissant de façon autonome.
— Rémunération en fonction des compétences.
Pour son siège à CAEN.
FISCALISTE
— Titulaire du D.E.C.S.
— Expérience professionnelle indispensable (dans Cabinet comptable de préférence).
— Rémunération en fonction des compétences.
Ecrire avec curriculum vitae à : CREDIT MUTUEL, Service du Personnel, 27, rue de la Miséricorde - 14300 CAEN

Heineken
ALSACIENNE DE BRASSERIE
cherche un
chef de produits
JUNIOR
- HEC - ESSEC - SUP de CO - Anglais courant ayant 12 à 18 mois d'expérience dans le Marketing des produits de grande consommation.
- Pour prendre en charge rapidement une fonction produits complète, dans une Direction de Marketing dynamique basée à PARIS.

Adresser CV, photo, prétentions à
M. A. HAUSS - Direction du Personnel
ALBRA - B.P. 449/R 9
67009 STRASBOURG CEDEX

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
recherche
pour ses établissements
des PAYS DE LOIRE
DES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS DÉBUTANTS
(Supelec, Enset, IDN ou équivalent)
UN INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN DÉBUTANT
(ENT METZ, TARBES, CESTI, ISMCM, ...)
Adresser curriculum vitae et photo - N° 49.461, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui tr.

Usine Produits Grande Diffusion
RÉGION ÉPERNAY
recherche
JEUNE INGÉNIEUR ÉTUDES
Très bonne formation (A.M. ou équivalent), 1re expérience 2 ans et connaissances électronique souhaitées.
Anglais courant (pour déplacements occasionnels). Ce poste constitue une excellente préparation à la promotion interne pour un homme qualifié.
Envoyer C.V. détaillé, photo (retournée) et prét. sous no 49813 à CONTESSE Publicité, 20, av Opéra, 75040 PARIS Cedex qui transmettra.

HOTEL GRAY D'ALBION **** luxe
38, rue des Serbes - 06400 CANNES
recherche
1) ASSISTANT CONTROLEUR FINANCIER
2) COST CONTROLEUR
Références chaîne Hôtelière et Anglais exigées.
Envoyer C.V., 6, rue Macé 06400 CANNES.

USINE MÉTALLURGIQUE (800 personnes)
130 km sud de PARIS
recherche
CHEF SERVICE ACHATS
Le candidat, âgé de 40 ans environ, devra présenter de sérieuses références professionnelles et morales.
Situation d'avenir pour candidat de valeur.
Logement assuré (pavillon).
Ecrire n° 7.771 « le Monde » Publicité, sous référence n° 7.771 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09

IMPORTANTE ENTREPRISE ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILE
7 établissements - 4.000 personnes
recherche pour son siège
100 km SUD-EST de PARIS
INGÉNIEUR ORGANISATION
Formation Ecole Ingénieurs ou équivalent.
Expérience minimum de quelques années en entreprise sur les problèmes de gestion et d'organisation
Avec une équipe d'Ingénieurs, il étudiera les problèmes des divers départements de l'entreprise (achats, production, administratif, gestion informatique, etc.) proposera les solutions adaptées et mettra en place les procédures.
Envoyer C.V. et prétentions n° 49.708 Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris 1er, qui transm.

ORGANISME ECONOMIQUE renforce son Service de Promotion Industrielle d'un
CONSEILLER DE GESTION
de formation supérieure technique complétée par un diplôme de gestion des entreprises.
Expérience de quelques années en gestion de production indispensable pour interventions envisagées en P.M.I.
Connaissances en informatique appréciées.
Disponible très rapidement.
Travail vivant et varié au sein d'une équipe jeune et motivée.
C.V., photo et prétentions à N° 7.765, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.



emplois internationaux

Première société française de REVETEMENTS et SANITAIRES en CERAMIQUE,
siège social à Paris — plusieurs usines en Europe,
recherche pour sa Direction Exportation
un cadre export
Zone MOYEN-ORIENT
— Anglais parfait indispensable,
— Deuxième langue appréciée,
— Déplacements à prévoir 1/3 du temps.

Pour ce poste, il est nécessaire d'avoir une formation ESC, 28 ans minimum, une bonne première expérience, l'habitude des négociations à l'étranger.
Connaissance des produits du bâtiment appréciée.
Veuillez écrire sous référence 7534 à
INTERCARRIÈRES
5, rue du Helder 75009 Paris
CSNCR — média-system

ESSWEIN S.A.
LA ROCHE-SUR-YON
ELECTROMECANIQUE GRANDE SERIE
2.300 personnes
recherche
ANALYSTE PROGRAMMEUR
— Formation : soit Ingénieur plus 2 années d'expérience informatique,
soit D.U.T. plus 3 à 5 années d'expérience informatique
et ayant une première expérience de la gestion de production.
— Doit connaître : COBOL, TDS, IDS II sur CII H-B 64
Adr. C.V. manusc., photo en précisant prétent. à : P. B., Direction du Personnel - ESSWEIN S.A. 68 X - 85002 LA ROCHE-SUR-YON.

GROUPE FRANÇAIS
s'apprêtant à CREER UNE USINE à proximité immédiate de VERDUN
recherche :
1) UN DIRECTEUR
POUR CETTE UNITE
Il s'agit d'un INGENIEUR ayant déjà eu LA RESPONSABILITE D'UNE USINE
2) TECHNICIENS
Ayant des connaissances effectives en THERMOPLASTIQUE et THERMODURCISSABLE
Première lettre avec C.V., photo et prétentions, à M. G. LEBONNIEC, 1, av. Georges-Clemenceau, 92000 NANTERRE.
Discrétion et réponse assurées.

SECTEUR DE POINTE
cherche
INGÉNIEUR A.M. ou ÉQUIVALENT
Profil :
Ingénieur confirmé dans la conception et la maintenance des engins T.P. et/ou forage.
Fonctions :
Mise au point de prototypes, suivi de fabrication. Interventions sur chantier.
Zone d'intervention : Monde entier
Siège social : Sud de la France
Anglais souhaitable.
Discrétion assurée.
Env. C.V. + photos à Agence HAVAS, 96231, MARSEILLE, qui transmettra.

SOCIÉTÉ PRODUITS HYGIÈNES
offre poste
PROVINCE proche PARIS à
INGÉNIEUR CHEF SERVICE ÉTUDES et MÉTHODES
Diplômé A.M. ou équivalent, 5 ans d'expérience minimum études et méthodes.
Parlant couramment anglais.
Acceptant déplacements occasionnels.
Animateur, formateur et gestionnaire confirmé.
Envoyer C.V. détaillé, photo (retournée) et prétentions sous N° 49.453 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS Cedex 01 qui transmettra.

P.M.E.
DE FRANCHE-COMTE
organisée et importante dans sa spécialité de travaux sur mesure
cherche
INGENIEUR DIPLOME
Ce chef d'atelier d'environ 40 a. motivera 200 personnes.
Appointements : 120.000 F min.
Répondre par écrit à
SERGE BASTIEN PUBLICITE
B.P. 1.093, 25002 Besançon Cedex

Recherchons
INGÉNIEUR TRAVAUX NEUFS
Formation A.M. ou équivalent, âge minimum 35 a., domaine produits chimiques, lieu Seine-Maritime. Niveau rémunération 130 000 F par an.
Env. C.V. et photo à SWEERTS sous réf. 2202, B.P. 269, *75424 PARIS Cedex 09.*

Centre hospitalier régional et universitaire de CAEN
recherche
INGÉNIEUR ANALYSTE
ou équivalent
pour application de gestion, organisation et programmation sur HB 64.
Sens relations humaines, expér. souhaitée. *Adr. C.V. détaillé et prétentions à :*
Direction du personnel,
Centre hospitalier universitaire,
Côte de Nacre, 14040 CAEN Ced.

Le département de la Manche
recrute
SON CHEF DU SERVICE DEPARTEMENTAL DU TOURISME
Le candidat retenu devra posséder : le niveau licence et avoir une expérience professionnelle, soit des administrations publiques, soit dans le secteur touristique. (Commercial ou non.)
La connaissance d'une langue étrangère est souhaitée.
Ce poste de fonctionnaire départemental (indice 565 à 905) *est à pourvoir à compter* du 1er juillet 1980.
Les candidatures sont à adres. avant le 30 mars 1980 à la préfecture de la Manche *secrétariat général, 50000 ST-LO*

SERVICE MEDICAL INTERENTREPRISES DE VOIRON (Isère)
recherche
MÉDECIN DU TRAVAIL
A temps complet pour secteur de la Côte Saint-André (Isère) à partir du 1er mai 1980.
Résidence demandée à la COTE SAINT-ANDRE.
Ecr. à SERVICE MEDICAL INTERENTREPRISES
22, avenue Jules-Ravat,
38500 VOIRON.

Ville du Sud-Est
recrute d'urgence :
SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE
(échelle 20 à 40.000 hab.).
Adrs. candidatures :
Ecr. n° 7 755 « le Monde » Pub
5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

---

offres d'emploi

Société à taille humaine,
d'activité tertiaire (logement)
recherche pour son siège parisien
un Responsable des Prévisions et Budgets
pour son service financier
DECS nécessaire ; expérience minimum de 5 ans dans une fonction analogue
Envoyer CV, photo, avec rémunération souhaitée sous le numéro 843.466 M.,
REGIE - PRESSE
85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS, qui transmettra.



INTERTECHNIQUE INFORMATIQUE
pour sa Direction Organisation et Informatique : (réf. DOI-815)
recherche
INGÉNIEURS ANALYSTES
(Ecoles d'Ingénieurs, Maîtrise d'informatique, MIIAGE, Instituts de programmation)
seront chargés de la réalisation d'applications sur le mini-ordinateur Réalité pour la gestion interne de l'entreprise.
Expérience dans le domaine des applications de gestion en temps réel sur mini-ordinateur sera très appréciée.
Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année.
Restaurant d'entreprise.
Adresser C.V. avec prétentions et photo, en précisant référ. annonce à Direction du Personnel,
INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

---

ecopol
Nous sommes une des Premières Sociétés d'Etudes, spécialisée dans la protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances, filiale commune du Commissariat à l'Energie Atomique et de Serete Ingénierie.
Nous recherchons,
pour participer à notre développement, un
ingénieur études d'impact
(INA PARIS, ENSA...
ou Formation Universitaire Equivalente).
A sein d'une équipe pluridisciplinaire, cet ingénieur aura la responsabilité d'études et de la rédaction de rapports dans les domaines des infrastructures terrestres et maritimes.
Un complément de formation ou une première expérience des problèmes de l'environnement marin sera apprécié.
Une bonne maîtrise de la langue Anglaise est nécessaire ainsi qu'une aptitude aux contacts commerciaux.
Les candidatures sont à adresser en mentionnant la réf. 322 à Xavier AUGUSTIN ECOPOL — 26, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS.

LABORATOIRE CENTRAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche dans le cadre du développement de ses activités radar
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
GRANDES ÉCOLES
(ENSAE - ENST - ESE ou équivalent)
ayant quelques années d'expérience
Au sein d'équipes chargées de l'étude et de la réalisation *de systèmes radar faisant appel aux* techniques les plus avancées, ils participeront à la définition et à la conception de ces systèmes.
Anglais indispensable - Allemand apprécié.
— Déplacements *épisodiques* à l'étranger possibles.
— Nationalité française exigée.
Ecr. avec C.V. sous la référence 49.104, à L.C.T., B.P. 40 - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche
JEUNE CADRE COMPTABLE
HEC - ESSEC - SCIENCES PO
Une première expérience de quelques années est souhaitable, ainsi que la possession du DECS complet.
Réelles possibilités d'évolution de carrière vers des postes de
CONTROLE DE GESTION.
Adresser curr. vitae, photo et prétent., n° 49.562, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

---

offres d'emploi

Nous sommes la filiale française d'un grand ...
Directeur commercial ... PHARMA

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIEL DE HAUTE TECHNICITE



SODERN recherche
INGÉNIEUR GRANDE ECOLE

LOGISTA
recherche
jeunes ingénieurs
spécialisation indifférente

Ingénieur électronicien support technique à la vente

SOCIETE INFORMATIQUE recherche
INGÉNIEUR COMMERCIAL

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

Nous sommes la filiale française d'un grand groupe pharmaceutique européen à Paris.

Nos produits diagnostiques et thérapeutiques jouissent d'une excellente réputation mondiale auprès des hôpitaux et cliniques grâce à leur haute qualité et leur efficacité assurée.

Nous cherchons un

Directeur commercial France
PHARMA

Vous devrez, en collaboration avec une petite équipe, développer le marché dans la région parisienne, dans le Nord et successivement dans toute la France.

La forte croissance de notre marché s'adresse tout particulièrement à vous, le « pionnier », qui trouverez la possibilité d'exercer des responsabilités de plus en plus importantes.

Vous aimez prendre des décisions, avez des connaissances de la branche et l'expérience de la vente et parlez anglais ou allemand.

Nous désirons faire votre connaissance et nous entretenir personnellement avec vous. Adressez votre dossier de candidature sous la référ. R.M.C. à :

M° ROGER STORP, 10, r. Quentin-Bauchart, 75008 PARIS

Discrétion assurée. - Nous répondrons sans attendre.

S.S.C.I. recherche
PROGRAMMEURS
ASSEMBLEUR
JCL - OS/VS 2.
TEL. : 387-16-88.

IPB
TRAVAIL TEMPORAIRE

recherche pour son département informatique

CHEF DE GROUPE
ET
DEUX ANALYSTES PROGRAMMEURS

Niveau DUT, familiarisés avec traitements de la comptabilité ou l'exportation de l'alcool.
COBOL DOS/VSE
connaissances souhaitées, CICS TOTAL ET PAC 700

PROGRAMMEUR COBOL
CONFIRME
DOS/VS

PARIS-18e, 60, rue Ordener.
TEL. : 257-11-20.

IMPORTANT DISTRIBUTEUR PARISIEN
PAPIERS
recherche
JEUNE CADRE COMMERCIAL CONFIRMÉ
pour animer réseau de vente PROVINCE appelé à voyager.
Sér. référ. et connaissances papier impression écriture.
Libre rapidement.
Ecrire à N° 88.671 - M. BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

GROUPE A VOCATION INTERNATIONALE
spécialisé dans la réalisation
DE GRANDES OPERATIONS D'AMENAGEMENT
recherche

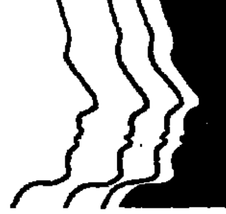
un responsable d'opérations

MISSIONS :
— Assurer la responsabilité ou la coordination générale d'opérations immobilières et/ou d'aménagement, au mieux des intérêts financiers engagés et sous tous leurs aspects : architectural, technique, commercial, publicitaire, juridique, financier ;
— Recherche, initiation, négociation, montage d'affaires nouvelles.

PROFIL :
• Formation supérieure (ECP, ETP, HEC, SC PO...) • 30/35 ans • Expérience confirmée des contacts et de la négociation • Réelle capacité d'organisation et de synthèse pour le suivi de nombreux dossiers • Grande volonté de réussite et goût de l'autorité.

Ce poste, qui offre de réelles perspectives d'avenir dans le groupe, convient à un candidat très ambitieux et désireux de faire une carrière importante.

Adresser lettre manuscrite, avec C.V. détaillé, photo et prétentions à Monsieur DUPAS - SGP - B.P. 88 - 75840 PARIS CEDEX 17.



Grande Consommation

BERNARD KRIEF CONSULTANTS recherche un CONSULTANT en recrutement dans le domaine de la grande consommation et de la distribution.

Nous sommes organisés par marchés.

Le développement de notre activité dans la **DISTRIBUTION ET LA GRANDE CONSOMMATION** nous conduit à rechercher un consultant capable, après formation complémentaire, par le chef de marché d'une grande autonomie (style profession libérale).

Il faut avoir au moins cinq ans d'expérience dans la branche, si possible au service du personnel.

Bien que nous ayons beaucoup d'appels spontanés de la clientèle, le goût pour l'action commerciale est nécessaire.

De grandes possibilités de développement personnel existent pour des collaborateurs stables et efficaces.
Formation : HEC, PSYCHO, SUP de CO...

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 8071 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE

recherche

INGENIEUR GRANDE ECOLE

Ayant quelques années d'expérience dans les domaines OPTIQUE, THERMIQUE et VIDE en vue de le faire participer à des activités de conception et d'essais.

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel, 1, Avenue Descartes 94450 LIMEIL-BREVANNES.

Importante entreprise de travaux publics recherche pour ses activités de construction d'usines d'engrais et d'unités pétrochimiques.

ingénieurs de chantiers
AM, ENSEM, ENSAIS...

3 à 4 ans d'expérience similaire indispensables pour leur confier la responsabilité de travaux tout corps d'état sur des chantiers importants de mécanique et tuyauterie.

(Référence 7546 A)

cadres administratifs de chantiers

4 à 5 ans d'expérience, ils seront responsables du suivi de la comptabilité, de la gestion du personnel et des approvisionnements.

(Référence 7546 B)

Pour ces deux postes, l'ANGLAIS est indispensable.

Adresser CV et prétentions, en précisant la référence du poste choisi, à MEDIA SYSTEM 104 rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

média-system

LOGISTA
Filiale d'un grand groupe français d'ingénierie

recherche

jeunes ingénieurs
spécialisation indifférente

désirant devenir informaticiens et apprenant vite et bien.
Après une période de formation assurée par nos ingénieurs, ils seront intégrés à des équipes de projets qui leur permettront de maîtriser rapidement les techniques de l'informatique.
Date d'entrée : 14 avril 1980.

Envoyer C.V. + photo + prétentions sous réf. M. 1203 à Monsieur A. GHERSON, LOGISTA, 30, quai National, 92806 PUTEAUX.

Emplois et Carrières

IMPORTANTE MAISON D'EDITION
cherche
pour collaboration extérieure

JURISTES ou FISCALISTES

aimant rédiger pour rédaction d'ouvrages pratiques.

Ecrire avec curriculum vitae et références à : REGIE - PRESSE no 841.312 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

MANAGEMENT :
OPPORTUNITÉ POUR UN JEUNE CADRE SUPÉRIEUR

Notre Client est la filiale d'un très important Groupe de Presse et d'Edition. Son développement est ambitieux et constant : création d'exploitations ou de produits nouveaux, intégration et restructuration d'affaires, développement international.

Nous recherchons un cadre adjoint au Directeur Général. Dans le contexte de la politique et des orientations fixées par la Direction Générale, il est chargé du management de différentes activités du Groupe, de la définition des objectifs de rentabilité (budgets) et des centres de profit (produits, marchés). Plus particulièrement, il a en charge la gestion complète d'un Produit leader sur le marché national.

L'Homme que nous souhaitons rencontrer possède une formation supérieure, une expérience approfondie des affaires (5 à 10 ans) et une connaissance particulière du marché international ; il doit être capable de négocier ses objectifs aussi bien dans l'Entreprise qu'à l'Extérieur et de veiller à l'image de marque des Produits dont il a la responsabilité.

Voulez-vous bien nous confier votre dossier de carrière pour un premier contact et l'adresser à cet effet à : N° 5829 - PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire, 75011 PARIS, qui nous le transmettra confidentiellement. Merci.

---

ingénieur électronicien support technique à la vente

27 ANS MAXIMUM — ANGLAIS PARLÉ

Importante société française développant des systèmes de technologie avancée dans le domaine des tests automatiques, recherche pour renforcer son équipe technico-commerciale assurant le support technique aux ingénieurs commerciaux : un ingénieur Électronicien, diplômé d'une grande école.
Il participera aux études préliminaires et aux négociations et assurera l'interface technique entre les clients et l'entreprise pour des projets importants. Poste évolutif comportant une dimension internationale.

Pour informations complémentaires immédiates et rendez-vous éventuel, appelez 763.11.15 Information Carrière aux heures de bureau.

INFORMATION CARRIERE **SVP**
Référence 859
On peut aussi adresser son dossier à : SVP RESSOURCES HUMAINES, 7, rue de Logelbach, 75017 Paris

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT CSNCR

SOCIÉTÉ DES TUYAUX BONNA
2.500 personnes - C.A. 500 millions de francs
Fabrication et pose canalisations en béton
Engineering, fourniture d'usines de préfabrication produits en main
Champ d'activité international
recherche

JEUNES INGÉNIEURS
PONTS ET CHAUSSÉES - MINES - CENTRALE
pour son Département Études et Projets à Paris

Ces postes conviennent à des ingénieurs formés en Génie civil - Hydraulique - Béton et désireux :
a) d'avoir dès le départ des responsabilités techniques sur des projets France et étranger ;
b) d'assurer les relations avec les services Production - Travaux - Commercial et les clients ;
c) d'évoluer vers d'autres fonctions pour déboucher sur des responsabilités plus étendues en France et à l'étranger.

Ces postes nécessitent :
— de l'initiative,
— du caractère,
— le goût de la technique.

Ecr. avec C.V. et photo à Sté des Tuyaux Bonna, B.P. 371.08 75365 Paris Cédex 08.

Société parisienne de promotion de logements recherche

un(e) chargé(e) d'études

économiques et marketing :
- préparation des choix de localisation des programmes
- orientation d'évolution des produits et services
Formation universitaire (Sciences Eco) et méthodologie marketing

Envoyer CV, photo, avec rémunération souhaitée, sous le numéro 843.467, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS, qui transmettra.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CONSEILS AUX ENTREPRISES
recherche

un directeur consultant de talent

Vous avez prouvé votre compétence dans une des branches du Conseil en Management par la promotion et le développement de services spécialisés appréciés d'une clientèle.

Ingénieur grande école ou de formation supérieure vous êtes durablement motivé par le conseil et souhaitez élargir vos compétences et vos responsabilités.

Notre Société d'ingénieurs conseils de solide renommée dans ses secteurs (développement des ressources humaines, amélioration des produits industriels, systèmes administratifs), à une clientèle diversifiée de grandes entreprises et d'administrations.

Nous sommes prêts à vous accueillir dans notre équipe de haut niveau, à vous confier la conduite d'actions de développement technique et commercial et à vous mettre en situation d'exercer rapidement des responsabilités importantes.
Un accès ultérieur au capital est possible.

Adresser lettre manuscrite et photo s/réf. 4631 à Axial Publicité, 91, Fg-Saint-Honoré, 75008 Paris, qui transmettra et garantit rép. et totale discrét.

SOCIETE INFORMATIQUE
recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

4-5 ans d'expérience pour la vente de services et de matériel informatique de gestion.

Adresser C.V., prétentions et photo s/ réf. ALIC à ACSI, 228, rue du Fg-Saint-Antoine, 75012 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE NATIONALE
recherche
pour ses services techniques de
JEUNES INGÉNIEURS
Formation Grandes Ecoles dans la spécialité électrotechnique,
pour ses services administratif et juridique de
JEUNES CADRES
Formation supérieure (docteur en droit, H.E.C., E.S.S.E.C., Sciences Po., etc.).

Env. C.V. complet avec photo et prétentions sous no. 843.120 M à REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

SOCIETE DE CONSEIL EN INFORMATIQUE
recherche

jeunes collaborateurs

- 2 à 3 années d'études supérieures
- célibataires, dégagés des obligations militaires
- libres rapidement

DESIREUX D'ENTREPRENDRE UNE CARRIERE dans
L'INFORMATIQUE

Formation de base assurée dans le cadre d'un contrat de travail avec stage rémunéré.

Adresser lettre de candidature avec C.V. détaillé + photo en précisant la date de disponibilité à no 47938 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Impte Sté immobilière rech. pour son service informatique
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
GAP II, CCP sur système 3 Modèle 15 D
Contrat à durée déterminée
Travail en équipe, libre de suite. Se présenter UNICOOP, 17, rue de Richelieu (1er) de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

MINISTERE DE LA JUSTICE
recrute
ANALYSTES
Licence ou équivalent.
Ecrire au CTI, 5, rue Carnot, 78 Versailles

D.D.E. 92 recherche :
Géomètre expert diplômé
Responsable bureau d'études Assainissement.
Envoyer C.V. : D.D.E. Subdivision Assainissement NORD
5, r. Nieuport, 92150 SURESNES
Tél. 772-54-33 poste 316

Maison de Retraite SAINTE-EMILIE
81, avenue Schneider, 92140 CLAMART
recherche d'urgence :
INFIRMIÈRE D.E.
(possibilité logement).
Prendre contact avec surveillante. - Téléphone : 644-90-40.

offres d'emploi

T.R.T. recherche

CHEF DE SERVICE
S.A.V. AÉRONAUTIQUE

Expérience d'une dizaine d'années dans le domaine des équipements électroniques embarqués, civil ou militaire.

Apte à assumer les responsabilités d'une fonction position III impliquant des déplacements courts en France et à l'Etranger.

Adresser C.V., prétentions, photo à T.R.T., 5, av. Réaumur - 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

Groupe Société Electronique recherche pour son bureau d'études de VERSAILLES :

DESSINATEUR E. 2
ou
PROJETEUR 1

Envoyer C.V., prétentions et photo à Sté PROMOCAB, 56, rue Jean-de-la-Fontaine, 78000 VERSAILLES.

FERODO

recherche pour sa DIVISION SOFICA
Leader Européen du Chauffage Automobile (effectif 2.800 personnes)

ADMINISTRATIF BILINGUE ALLEMAND

Ce poste pourrait constituer une première expérience industrielle pour un débutant (niveau BEP ou Bac), notions d'anglais souhaitées. Déplacements possibles de courte durée en Allemagne. Horaire personnalisé.

Nombreux avantages sociaux, restaurant d'entreprise.

Adresser C.V., prétentions et photo à SOFICA, Service du Personnel, 8, rue Louis-Lormand. — 78320 LA VERRIERE.

STE INTERNATIONALE de grand standing mondialement connue dans le secteur économique et financier rech. pour son siège parisien un

ATTACHÉ COMMERCIAL

Le candidat retenu, 27 ans min., aura idéalement une formation supérieure style ESC Sciences Eco. ou équivalent, et sera déjà familiarisé avec le monde financ. (Bourse, banques, ou matières premières). Bonne connaissance d'anglais lu et parlé. Il commercialisera exclusivement auprès d'une clientèle professionnelle de haut niveau (banques, agents de change, brokers, stés...) des services de grande réputation. Une formation approfondie est prévue. Excellentes condit. et très bonnes perspectives pour un candidat dynam. sans agressivité. Ecr. av. C.V. réf. ACM/RB à FAS, 111, av. V.-Hugo, 75116

Leader européen du Service Informatique PARIS (E.S.C., DECS ou équivalent) recherche

UN CADRE COMPTABLE
CONTROLEUR DE GESTION

pour prendre en charge l'ensemble des opérations comptables et financ., et assister la direction opérationnelle dans le contrôle de gestion. Cette personne travaillera en liaison étroite avec les responsables financiers du Groupe. Ce poste convient à une personne jeune, H. ou F., désirant évoluer ds un Groupe dynamique. Perspectives intéressantes de carrière ds le cadre du Groupe en France ou à l'étranger, 3 ans d'exp. en secteur industriel serait un atout. Anglais indispensable. Env. C.V. à G.S.I. Service à l'att. de J.-Louis SUSINI, 25, bd Amiral-Bruix, 75682 Paris cedex

---

ORGANISME DE FORMATION (Union d'Associations) vacances, loisirs et secteur socio-culturel recrute :

UN (E) RESPONSABLE NATIONAL (E)

POUR :
1) Suivi de gestion ;
2) Coordination ;
3) Représentations extérieures ;
4) Fonctionnement associatif.

A PARIS, 1er juin si possible. Dépôt des candidatures, lettre manuscrite motivation à : S. COUESTEL, Les Borronnées, Bât. N, traverse de la Fouragère, 13012 MARSEILLE.

LABORATOIRES DE RECHERCHE banlieue Paris désirant étendre ses activités de RECHERCHE EN INFORMATIQUE recrutent

UN INGÉNIEUR HAUT NIVEAU

(NORMALE SUP. - X - ENST - ESE)
REFERENCE IA/8701
A formation de base INFORMATIQUE axée sur le LOGICIEL.
Futur ANIMATEUR d'une équipe de recherche. Un complément de formation en ELECTRONIQUE et une connaissance des milieux de recherche en informatique seraient appréciées.

Une expérience de 5 ANNEES AU MOINS est demandée.

(Il ne sera pas répondu aux candidats ne présentant pas l'expérience requise. Bien mentionner la référence IA/8731.)

Adresser lettre présentation + C.V. détaillé sur expérience + prétentions, à no 48.940, Contesse Publicité, 20, av. de Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui trans.

Ecole au centre de Paris recherche pour été ou plus long terme

PROFESSEURS DE FRANCAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

de nat. et lang. matern. franç. Licence ou équival. en sciences humaines ou sociales. Dipl. et expér. en franç. langue étrang. (audiovisuel, etc.) à tous nivx pr adultes. Au cour. rech. méthodologiq. Adr. C.V. et photo no T 018676 M Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Poste 1 B C.N.R.S. PROGRAMMATION scientifique. Gestion fichiers. Adr. C.V. M. Henoux, Observatoire de Paris. 92190 Meudon

---

Jeunes Ingénieurs ELECTRONIQUE
Ecrire av. C.V. no 99905 PUBLICITE ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS

GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL, LEADER DE SA PROFESSION, recherche POUR METHODE CENTRALE

JEUNE INGÉNIEUR Méthodes

même débutant, formation Arts et Métiers ou E.N.S.I., pour analyse de la valeur, études de réduction des coûts. Automatisation. Participation à des études de machines spécifiques. Le candidat devra avoir facultés d'adaptation et autorité personnelle.
Poste évolutif, pouvant déboucher assez rapidement sur de plus larges responsabilités.
Lieu de travail : proche banlieue ouest de Paris.
Adresser C.V., photo et prétentions, sous no 25, à MARIGNAN PUBLICITE 26, rue Rennequin, PARIS XVIIe

---

IMPORTANT GROUPE IMMOBILIER recrute pour les former comme

ATTACHÉS FONCIERS

DES JEUNES DIPLOMES
Enseignement supérieur de préf.
Maximum 25 ans
Qualités nécessaires :
Dynamisme, disponibilité, sens de la relation et de l'efficacité.
Rapidité de concrétisation.
Après 6 mois min. de formation rémunérée, il leur sera confié la recherche et la négociation à tous niveaux publics et privés de terrains pour construction de collectifs ou individuels après intégration, contraintes urbanistiques, juridiques, financières.

Samedi, fêtes juives, chômés.

Envoyer C.V. manuscrit, à

SIPFP/Réf. 90

3, rue Choiseul, Paris-2e, qui tr.

Ville de Villeneuve-St-Georges (Val-de-Marne), 32.000 habitants RECRUTE D'URGENCE

INGÉN. SUBDIVISIONNAIRE

dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 26 septembre 1973 (inscription sur liste d'aptitude, mutation acceptée). Responsabilité des Régies municipales (Centre technique d'environ 100 personnes).

Candidature avec C.V. avant le 15 mars 1980 à M. le Maire de Villeneuve-Saint-Georges (94190).

CABINET CONSEIL EN RECRUTEMENT recherche

GRAPHOLOGUE EXPÉRIMENTÉ (E)

pour assurer vacations.

Env. C.V. + réf. + tarifs sous no 9.112, à VALENS Conseil, 59, rue de Richelieu, 75002 PARIS.

ORGANISME DE SEJOURS LINGUISTIQUES recherche

DÉLÉGUÉS (ES)

pr DIFFUSER ses programmes (Enseignants ou personnes en relation avec Etablissements SCOLAIRES et Associations de JEUNES)

Ecrire ou TEL. à : **OFACIL**
281-15-96 19, rue Turgot 75009 PARIS

GROUPE DE CREATION ET D'EDITION

recherche

— un graphiste maquettiste de haut niveau (graphisme-édition).
— un dessinateur d'exécution confirmé pour poste à responsabilité.

Tél. Madame GUEST pour R.V. 229-13-05 et 229-52-30

Pour tenue livres quittances loyer, recherche EMPLOYEE MATINEE très sér. ordonnée, bonne écriture, dactylo, âge indifférent, bon salaire. Ecrire ALOMS 2, rue Lincoln, 75008 Paris

---

Etablissement public recrute

CADRE

pour assistance et conseils exportation aux petites entrepr., conception et réalisation d'opération de promotion commerce extérieur.
Format. supérieure économique ou commerciale, 28 ans min., expér. de l'exportation minim. 3-4 ans. Libre immédiatement. Env. lettre et C.V. manusc. à **A.P.C.M.**, 12, avenue Marceau, 75008 PARIS

STÉ SECTEUR VIANDES RUNGIS
recherche UN(E)

RESPONSABLE

administratif et financier
40 ans minimum
très bon praticien comptable
Sens de l'organisation, grande adaptabilité, bons contacts.
dispon. rapidement, rép. assur. Adr. C.V. man., photo, prétent. à no 7.773, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

représent. offre

Entreprise SERIGRAPHIE Province recherche V.R.P. Paris et région parisienne Ecr. no T 18.568 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e ou tél. (16-77) 71-13-20

secrétaires

Agence Publicité, ch. Dactylo confirmée pr travail intéressant Se prés. CHAMBORD 144, Champs-Elysées(8e).

demandes d'emploi

PHARMACIENNE
40 ANS

— Diplômée I.E.P.
— Expérience professionnelle.
— 7 ans dans important laboratoire pharmaceutique français.
— Actuellement depuis 10 ans adjointe à la direction générale dans entreprise moyenne importance chimie organique fine destinée à industrie pharmaceutique.
— Expérience problèmes administratifs, commerciaux et exportation.
— Anglais écrit et parlé couramment.
— Recherche poste région parisienne.
Industrie chimique ou pharmaceutique.

Ecrire no 2.052 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09

DIRECTEUR COMMERCIAL

— 37 ans, Droit, Sc. Po, C.E.E.
— Expérience variée en milieux industriel, commercial, bancaire, prestations de services, import-export, organisation administrative générale, juridique et assurances.

Anglais, espagnol, conn. allemand, italien, conn. marché espagnol et Amérique latine. Capable gestion filiale France et étranger.
Relations aisées à tous niveaux et dans tous les milieux. Etud. toutes propositions.

Ecrire no 6.187 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Veilleur de nuit, permis V.L. trentaine, sens de l'initiative. Disponible immédiatement. Etudierait tte proposit. Paris banl. Ecr. no 2067 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Africain célibataire, 38 ans, licence et D.E.S. en Droit, doctorat d'Etat en Droit privé bilingue français-anglais expérience professionnelle possède carte de séjour et permis de travail de longue durée, bonne présentation, cherche emploi correspondant si possible à sa formation. Etudierait toutes proposition. Libre de suite. Ecr. no 6193 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

REDACTEUR-CONCEPTEUR FREE-LANCE
Messages publicitaires (presse écr. et médias aud.-vis.) house-organs, mailings, etc. - 627-69-47

Couple professeur de collège lettres histoire-géo et lettres art plastique, 37/39 ans, 2 enf. ch. situation enseignement privé hors de France, exp. 20 ans d'enseign. à l'étranger, spécialiste méthode audiovisuelle, étudie tte proposition de situation. Ecr. no T 018751 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

DOCUMENTALISTE
Femme expérimentée :
— Questions générales, juridiq.
— Presse et édition.
Cherche place stable PARIS de préférence.
Ecrire à No 49.234, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01.

Que proposez-vous à Femme de 43 ans, rompue aux contacts commerciaux, expér. 20 ans, relations extérieures et littéraires haut niveau dans affaires familiales, rech. poste de responsabilités (sans dactylo) anglais et Espagnol parlés, souhaite situation intéressante auprès personnalité.

Ecrire no 48.934 Contesse, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01

J.F., 25 ans, Maîtrise de droit privé, stage C.A.P.A. étudie tte proposition. Poste ds Paris. Ecr. no 2063, « le Monde » Pub., 5. r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. F., 31 ans, BTS secrétariat direct. rech. poste collaboratrice pr travailler exclusivement près du dirig. d'entrep. 6.000 F par mois. Tél. 607-72-31

FEMME 40 ANS
CHEF COMPTABLE
Comptabilité analytique informatique, spécialiste trésorerie, déclarations sociales et fiscales, situations prévisionnelles, études budgétaires et financières. Préférence Paris ou banl. Sud. Ecrire no 36.449 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

Assimilé CADRE, 40 ans, spécialiste maintenance, engins T.P. et grosse mécanique, gestion pièces de rechange inclus. Actuellement en mission à l'étranger, ch. emploi similaire. Libre juin 1980. Ecr. no T 18726 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

cours et leçons

Franç., orthogr., Allem., par spécialiste de rattrap. 250-77-71.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décorat., coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

Artisans spécialistes rénovation et transformation appart. Tél. 202-49-23 M. Valéry

enseignem.

ANGLAIS INTENSIF
1 semaine du 31-3 au 4-4 ou du 8 au 12-4. Possibilité de créd. ORSEG Formation, 97, rue Saint-Lazare, Paris-9e, téléphone : 280-61-23.

automobiles vente

12 à 16 C.V.

MERCEDES 250 B.A.
1976, 66.000 km, bleue foncée, 48.000 F. 302-10-43.

MERCEDES 280 SE
B.A., mod. 78, 84.000 km, bleue métal., velours, climatiseur. 85.000 F. 302-10-43.

Cause décès vend **604 TI** TO automatique Grand confort, modèle 80, 5.000 km av. vignette, garantie Peugeot. Prix neuf 76.000 F, vendue 64.500 F. Crédit avec 8.000 F. 202-66-39.

divers

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 323 - 520 - 525 - 728 79-80, peu roulé, garanties Auto Paris XV. 533-69-95. 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

capitaux ou proposit. comm.

Nous sommes l'un des Producteurs de vêtements féminins les plus renommés en R.F.A.

pour nos groupes de production BLOUSES - JUPES - TRICOTS - MANTEAUX TAILLEURS - VESTES

nous recherchons

UN AGENT COMMERCIAL

bien introduit, disposant si possible de locaux administratifs.

Connaissance de la langue allemande souhaitée. Prière de nous transmettre rapidement votre candidature, nous vous fixerons R.V. pour entrevue BEKLEIDUNGSWERKE BASLER, Dammer Weg 51 D 8752 GOLDBACH.

COLLEGE INTERNATIONAL
30 km Paris-Sud
30 km Versailles. Parc 50 ha. Accueillerait, en juillet-août, groupes d'étudiants ou groupes d'étudiants-lycéens.
(Capacité 220.)
Téléph. au 484-34-36 ou 484-35-81.

HAUTE JOAILLERIE DIAMS PLACEMENTS
Bijouterie grande ville province ch. participation pour expansion. FAUQUE, 4, square Lesage, 75012 Paris. Tél. 345-30-27

Rech. capitaux par tranche 50 ou 100.000 F, garantie excellente. — Téléphone : 526-23-20.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

PALAIS-ROYAL SUR DEUX NIVEAUX
Liv., chbre, 50 m2, installation très luxueuse. Beaucoup de CACHET. Tél. : 359-01-49.

3e arrdt.

Temple - Charmant, tt cft, petit **STUDIO** équipé, 109.000 F. Propriétaire : 766-49-94

BEAUBOURG MONTMORENCY Tr. bon imm. 68 Très beau studio 34 m2, cuisine très équipée. TRES CALME, sur TERRASSE. 250.000 F. 278-43-08.

4e arrdt.

ÉGLISE SAINT-MERRI
dans imm. du XVIIe classé et rénové, appart. caractère très original, 2 P. tout confort. ETAT NEUF. 2e ét. 77, rue de LA VERRERIE, 15 h. à 18 h.

ARCHIVES, urgent, immeuble classé, très élégant, living + chambre. Téléphone : 563-30-40.

5e arrdt.

CENSIER, 354-42-70, soleil, DUPLEX, gd séj. + 2-3 chbres.

VERDURE - CALME
PRES PLACE **MONGE**
3 P., cuis., bains, 72 m2, 4e ét. sans asc., pierre de taille. Affaire qualité - 336-17-36.

6e arrdt.

CROIX-ROUGE
sur cour plantée, très calme et raffiné 63 m2 : 2/3 PIECES. Téléphone : 260-34-47.

7e arrdt.

Solferino, living, 2 chambres, calme, luxe, 120 m2. — B.D.F. 387-92-76 ou 387-01-77.

LATOUR-MAUBOURG - 6 Pièces, 150 m2, service, P. de T., gd standing. - D.T.I., 555-02-87.

SOLFERINO, 7 Pces, raffin., soleil, 2 portes palières, garage, 2.100.000 F. Téléphone 550-34-00.

GD STAND. Imm. pierre de t. 3e étage, 7 P., 220 m2. 10.000 F le m2. - 222-07-62.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. du STUDIO au 4 P. GARAGE. S/place 11 à 19 h. - 550-21-26.

11e arrdt.

BASTILLE 338 M2 à aménager Calme. 272-40-19.

13e arrdt.

Peupliers, mais. 5/6 P., 150 m2, imm. 23, s/3 plans, 2 bains. CABINET ALGRAIN : 280-22-19.

Ravissant 2 P., cuis., S. d'eau, wc, cave, imm. 1925, tt conft. Ascenseur plein Sud. - Prix : 215.000 F. Téléphone : 585-41-20.

14e arrdt.

ALESIA, récent, bel imm. P. de T., 4e étg., asc., balc., 5 Pces, 2 bains. 958.000 F. - 222-07-62.

15e arrdt.

VAUGIRARD, belle maison de 200 m2 + 100 m2 de jardin. Caractère. — EXCLUSIVITE A.V.L. — Tél. : 281-07-94.

Métro BOUCICAUT-LOURMEL Petit imm. très bon standing. Livraison juin 1981.
STUDIOS, 2 P., 3 P.
DUPLEX 3, 4, 5 P.
BEGI, 247-46-04 et 48-01.

16e arrdt.

Elégant 5 Pièces, 220 m2, 56, boulevard Flandrin, 6e étage. Jeudi, de 14 h. 30 à 17 heures.

AVENUE D'IÉNA
Appart. 1er ét. de très grand standg. 400 m2 + services. Pour R.-Vs. tél. 256-38-84, de 10 h. à 12 h.

PORTE DAUPHINE
SOMPTUEUX 5 P. gd standing **180 M2** imm. pierre de taille ravalé. Possible PROFESSION LIBERALE COGEVIM - 563-11-53

16e NORD Plusieurs appts 5 P. stand. 1.850.000 F - 222-07-62.

MUETTE (près). BON PLAN standg. Charmant **6 P. 162 M2**, possib. profes. lib. URGENT 723-95-14 et 723-55-80.

17e arrdt.

Propriétaire vend, directement, studios à rénover, proximité de la place Clichy. Tél. : 242-81-84.

18e arrdt.

18e Très bel imm. pierre de t. Impeccable 80 m2, double séjour, cuisine, salle de bains. 570.000 F - 543-29-29.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT, EXCEPT. studio-2 Pces genre atelier d'artiste, 48 m2, TERRAS., Soleil. Prix 350.000 F. Tél. : 322-78-12.

20e arrdt.

AVENUE GAMBETTA
3 PIECES. Immeuble bourgeois, asc. Refait neuf. 398.000 F. RARE. 325-77-32.

Région parisienne

77 Seine-et-Marne

AVON - FONTAINEBLEAU prox. gare, vds 5 Pces, 102 m2, dans petite résidence, 2e étage, séjour, salon av. loggia, 4 chambres, cuisine équipée, S. de B., wc, garage particulier. Prix : 390.000 F. Téléphone : 252-04-93.

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ss. préfecture, résidence stdg : 4 PIECES, tout conft, immeuble récent, 1er étage, balc., park., cave, 15 minutes R.E.R. Prix : 490.000 F. Téléphone : 874-70-47.

VERSAILLES SUR PARC
Réceptions, 4 chbres, 4 bains. Gd standing, gar. + parking. 222-66-37.

91 - Essonne

JUVISY, vue exceptionnelle, au 12e étg., bord Seine, appt 100 m2 + 8 m2 loggia, 5 P., S. de B., S. d'eau, imm. stdg, pisc., jardin. Prix : 580.000 F. Tél. 921-22-81.

92 Hauts-de-Seine

ST-CLOUD, gd 3 Pces, cuisine, bains, près bus, vue dégagée sur SEINE, balcon 12 m2, étage élevé, 635.000 F. Tél. 527-92-63.

NEUILLY RESIDENTIEL TRES BEL APPT. EN DUPLEX 220 M2 **+ 500 M2 JARDIN** Garage, chbre de service. 5.020.000 F. Tél. 603-70-92 et 604-81-17.

NEUILLY 6 PIÈCES
3e étage, balcon, box.
BOURDAIS. 766-51-32

93 Seine-St-Denis

LES LILAS Beau duplex
170 m2, gd stand., imm. récent, séjour, salon, 2 chbres, jardin d'hiver, terrasse, loggia. Prix 1.310.000 F. Etude BEL AIR - 340-72-06

94 Val-de-Marne

VINCENNES MAIRIE
dans immeuble rénové
2 P. tout confort **230.000 F**
cuis. équipée, s. de bains, w.-c., entièrement décoré, 45 m2 environ. Me voir jeudi, vendredi, 14 à 18 h., 22 bis, rue Joseph-Gaillard.

BOIS VINCENNES
SAINT-MAURICE
DANS LUXUEUSE RESIDENCE FAÇADE MARBRE
ENTREE, LIVING + CHBRE cuisine équipée, salle à manger, s. de bains, 55 m2 +JARDIN PRIVATIF DE 20 M2 Aménagement exceptionnel. Réalisation IMMOPRIX 495.000 F - Tél. : 572-19-79

Province

RAYOL, 20 km. ST-TROPEZ, Part. vd ds villa petit appart. ind., 4/5 P., cft, sud, 800 m2 ter. boisé en terras., vue imprenab. mer/mont., pr. plage, site magn. 470.000 F. TERRAL, 27, r. des Boutons-d'Or - 34000-Montpellier. Téléphone : (67) 92-68-63.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

A VENDRE ARMOIRE ANC. Très beau trav. d'ébénisterie av. corniche, tiroirs, rangem., penderie. L. 2,17 m., h. 2,45 m., prof. 0,50 m. Tél. : 642-30-87.

Vend moteur Mercedes marinisé 100 CV Diesel avec réducteur. TEL. : 919-44-66.

Part. vend coffret 12 cuillères, 12 fourchettes ARGENT TITRE 840 CONTROLE. Prix 6.500 F. Tél. : 631-07-99 avant 16 heures.

Antiquités

A vendre, collection d'ANTIQUITES EGYPTIENNES Ecr. no 2039, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Artisans

EUROCHAUFFAGE
Tél. : 357-31-68
Spécialiste du chauffage toutes énergies
DEVIS GRATUIT
CRÉDIT TOTAL
entreprise agréée par l'Agence nationale des écon. d'énergies, 104-106, rue Oberkampf, 75011 PARIS.

Bateaux

A vdre Dinghy hors-bord, coque acaj. d'Amérique, 4 m. 30, 5 pl.; télécomm. AV avec marche AV et AR, démarr. électr., moteur Evinrude 55 ch., compas OMC, réservoir 25 L., batterie marine, fanal AV, feu de poupe, taud, remorque Nautilus av. treuil. Prix : 22 000 F. Tél. à M. Jean-Claude Rousset 490-12-74 (heures de bureau) et 083-02-95 (après 20 heures).

House Boat neuf en acier L. 17 m., larg. 4,60 m., moteur 100 cv Mercedes Diesel. Vendu sans aménagement intérieur Visible à Conflans-Ste-Honorine Surf. hab. 60 m2. T. 919-44-66.

Corse location Pâques à octobre 8,40 m. à 11m. Téléph. : 363-85-37 et 363-85-38.

Billards

BILLARDS ANCIENS
TOUS STYLES
Documentation gratuite.
J.-M. Semoux 23, av. G.-Clemenceau 51100 Reims 16-26 85-09-76

Bijoux

VENTE EXCEPTIONNELLE Diamants sous scellés certif. (internationale) exemples : couleur G poids 1 carat 02 VS2 50.000/H poids 1 carat 01 VS2 42.000 F. Tél. pour rendez-vous 548-26-02.

ACHAT COMPTANT bijoux, brillants, argent., monnaies or, or cassé, 136, r. Legendre, 17e. Mo Brochant, ouv. lundi à vend.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Pour bien vendre au comptant ou acheter un DIAMANT D.I.C. Téléphone : 374-35-56.

Cours

Planning trop chargé. Perfectionnement d'angl. par téléph. Lundi-sam. T. 783-24-37 ap. 20 h.

Pers. de langue maternelle américaine ayant de l'expér. de l'enseignement donne cours d'anglais tous niveaux. T. 354-44-48.

COURS INTENSIFS
ANGLAIS ts niveaux 80 h./mois. Début le 1er de chaque mois Inscription à tout moment.
ANGLAIS débutants SUGGESTOPEDIE ns consulter.
ESPAGNOL-BRESILIEN Méthode SGAV 120 h. juillet.
ARABE méth. SGAV 120 h. août

COURS EXTENSIFS
Ttes lang. 20 sem./4 h./sem Inscription dès maintenant.

COURS PARTICULIERS

I.F.G.-LANGUES
37, quai de Grenelle, Paris-15e. TEL. : 578-61-52.
34, avenue Kleber. Paris-16e. TEL. : 500-84-58/61.

COURS DE SOLFÈGE ET ACCORDEON.
TEL. : 372-48-28.

Débarras

Alain Giraud achète Antiquités-Brocantes déplac. province, serv. débarras. Téléph. : 854-69-74 ou 834-65-50.

DÉBARRAS INTÉGRAL
cave, grenier, appartement. Tous locaux. T. : 606-60-06.

Carrelage

DIRECT USINES GRAND CHOIX. NOMBREUX LOTS
B O C A R E L
8, rue La Tour-d'Auvergne, Paris-9e. Métro Cadet. Téléph. : 526-65-48 et 526-13-36.

Chasse

Pour belle chasse 1000 ha Alsace région Mulhouse plaine et bois, pet. gib. canards vives en chevr. Groupe 3 amis ch. 2 partenaires souh. relations chasse amic. Ecr. no 6.194 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Importation directe à partir de 150 F le rouleau. PAPCO - 720-18-89, l'après-midi.

Fourrures

URGENT. A vendre d'occasion beau manteau fourr. chinchilla T. 42, forme redingote. Prix excep. 25.000 F. (val. 120.000 F). T. : 443-34-07 (après 19 heures).

Instruments de musique

Vends harpe celtique Aoyama 34 cordes, sur pieds vissés. Excellent état, peu utilisée. Px 3.000 F. Tél. 011-65-00.

PIANOS NEUFS ET OCCAS. MARQUES SELECTIONNEES. Crédit ss app. personnel. 10, rue VIVIENNE, Paris-2e, 260-06-39.

Livres

Bibliophile vend livres XVIIIe s. à nos jours. Liste ss engag. J.-P. QUILLET, 12, place du Théâtre, 26200 MONTELIMAR.

Mode

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro Villiers.

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Numismatique

Particulier vend pièces d'or : 20 FF : 690 F ; 20 FS : 580 F. Médaille roumaine 520 F. Charbonnier, 33, rue Censier, Paris-5e

Bon placement, belle collection pièces de monnaie. Téléph. : 227-72-37 matin, soir.

Etablissement financier JEGU achète au plus haut cours
PIÈCES DE 5 - 10 - 50 F
48, fg Saint-Denis. T. 770-76-67.

HÉNIN
orfèvre,
77, rue des Archives, Paris-3e. TEL. : 271-34-56.
Achète au plus haut cours pièces argent démonétisées 5, 10 et 50 F. Couverts Minerve et autres pièces de forme.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. TEL. : 436-61-69.

Restaurants

DANIEL TUBŒUF RESTAURATEUR
spécial. huitres chaudes aux bigorneaux; turbot, poireaux truffes; feuilletés de poires praliné. 26, r. de Montmorency, Paris-3e. Tél. : 272-31-04. ouv. le dim.

Auberge des Celtes
RESTAURANT - RECEPTIONS
21, av. Dr-Arnold-Netter
Fermeture le dim. et le lundi. TEL. : 343-58-23.

« AU CERVOISIER »
65, boulevard de La Villette cadre 1920
— 100 bières étrangères,
— Spécial. de cuis. à la bière.
— Brasserie à toute heure.
Ouv. ts les jrs. T. 238-01-87.

Soins de beauté

LABO DE RECHERCHE CAPILLAIRE
demande hommes ou femmes à cheveux gras pour soins et entretien réguliers de la chevelure. Soins gratuits effectués sous contrôle médical. Tél. : 759-82-31 de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.

Psychanalyse

Psychanalyse-Psychothérapie GROUPE I.C.S. T. 770-22-34, 271-66-80, 584-07-21.

Rencontres

AGENCE HYMÉNÉE
Rencontre de « non marié(e)s » de tous âges, toutes régions. Pour documentation gratuite discrète. Ecr. 10, bd des Batignolles, réf. M op. 75017 Paris.

Psychologie

PSYCHOLOGUE CONSEIL enfants et adultes, entretien individuel. T. 665-87-42 ts les jrs.

Répondeur téléphonique

Répondeurs enregistreurs avec INTERROGAT. A DISTANCE. Prix : 2.625 F. H.T. CREDIT. TEL. : 551-58-91.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Vous êtes seul, mais vous rêvez de NAVIGUER
FORCE 4 VOUS PROPOSE
2 sem. juillet, août. Départ de RHODES sur yacht de 13 m. Loc. à la couch. à part. 3.300 F. Location du bateau entier à partir de 1.150F par jour.

Location avec ou sans skipper. CORSE, ANTILLES, GRECE.
742-33-57. 11, r. Boudreau, Paris-9e

GRÈCE
Sur petite île en Grèce. Tissez à l'ancienne flirettes et kilims. Logement agréable assuré. TEL. : 606-44-50.

CASSIS LOUE PAQUES, JUIN, JUILLET STUDIO ET F 2 VUE MER. TEL. : (42) 01-15-42.

CORSE. Pour vos locations estivales Ajaccio et sa rég. Adressez-vous au GIF Immobilier, 15, cours Napoléon, AJACCIO. TEL. : (95) 21-19-75.

EN ROUSSILLON A PORT-BARCARES
mer et étang, soleil et loisirs. Louez à la semaine votre appartement en résidence sur plage ou en pavillon. Doc. grat. HOME VACANCES 66420 PORT-BARCARES.

CORSE location studios/appts. Juin/oct. semaine à partir de 200 F. Possibilité charter. Loc. auto. Téléph. : 363-85-37 et 38.

CORSE. Location stud., appart. Juin à oct., sem. à partir de 200 F. Possib. de charter, loc. auto, Téléphone : 363-85-37 et 38.

COMBLOUX-MEGEVE
chalet 900 F sem. : 4 pers., poss. 6 pers. T. (1) 927-36-04.

PAQUES A LA CLUSAZ
Haute-Savoie
appts disponibles à la semaine. AGENCE THERAC. TEL. : (50) 02-41-57.

MONT-GENEVRE PAQUES studio 3-4 pers., 15 jrs 2.800 F. Téléph. : 363-85-37 et 363-85-38.

Val-d'Isère studio mars-Pâques 2 à 4 personnes 1.200/1.800 F. TEL. : 16 (7) 833-16-63.

VAL-D'ISERE-LADAILLE appt à louer 4 pers. du 6 au 13-4. Téléphone : 771-78-78 le soir.

DORDOGNE. Part loue dans le Périgord Noir, 5 km Rouffignac mais. caract., ds ter. 1 ha. Vue, calme, cft, 3 ch., pr min. 6 pers. dche, w.-c., lav. ds chaque ch. Ds séj. 45 m2 chem., cuis., ping-pong, barbec., etc. Juin 2.500 F, juillet. 3.000 F., sept. 2.500 F. TEL : 236-78-96.

Famille anglaise aisée, 6 enfts, gde mais. à la camp. av. tennis, cheval, aimerait recevoir hôtes payants de 12 ans pr les vac. de Pâques et d'été. Visite de Londres, Oxford, etc. Tte l'aide souh. serait four. pr app. angl. Ecr. no 6.192 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

VACANCES SPORTIVES golf, tennis, voile, équit. pr J. et adultes en Angl. et Irlande. CLUB ANGLAIS 354-01-72 Paris.

CROISIERE ECOLE sur voiliers de haute mer. Manche-Méditerr., cond. jeunes. TEL. : 958-07-85.

Campez 3 semaines aux Antilles prix 3.000 F, moy. AR + ampl. compr. Assoc. large horizon. T. 827-19-32 ou 827-26-53 18-20 h.

CHARTERS
PARIS-HERAKLION 1.430 F AR
PARIS-LIMA 3.550 F AR
PARIS-PT-AU-PR. 3.100 F AR
Prix groupe sur demande.

WAGONTS LITS TOURISME
14, bd des Capucines, Paris-9e.
266-42-44

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

AGRICULTURE

Le comité de Guéret demande une augmentation de 13 % des prix

De notre correspondant

Limoges. — Le comité de Guéret, qui groupe les représentants du syndicalisme agricole de dix-sept départements du Centre, organisera un rassemblement régional à Limoges le 9 avril. Auparavant, des manifestations auront lieu dans les départements de la zone d'action. Il sera aussi demandé des sessions extraordinaires de conseils généraux pour débattre des problèmes agricoles, ainsi qu'une session extraordinaire du Parlement.

Ainsi en a-t-il été décidé à Limoges au cours d'une réunion à laquelle participaient pour la première fois les représentants de la région Rhône-Alpes qui s'associent aux manifestations. « *L'agriculture française n'est plus au bord du gouffre, elle est au fond,* a déclaré le président du comité de Guéret, M. Viel. *On importe tout : la viande bovine d'Argentine, le mouton de Nouvelle-Zélande, le porc de Chine et même le beurre d'Allemagne (...). Si le marché agricole éclate le 31 mars, il faudra sans doute faire un Grenelle de l'agriculture.* »

Dans une résolution, le comité de Guéret souligne qu'« *une augmentation de 13 % des prix des produits agricoles arriverait à peine à compenser la hausse des coûts de production et des charges qui s'aggravent. Or les propositions de la Commission de Bruxelles aboutiraient même à une diminution des prix du lait et de la viande. Notoirement insuffisants sont les 8 % d'augmentation de prix annoncés par M. Méhaignerie, et encore plus le compromis de 5 % proposé à l'Assemblée européenne par le député Delatte, ex-président de la Caisse nationale de crédit agricole.* »

● *L'édition 1980 de « Dic-Agri »,* dictionnaire de l'agriculture, vient de paraître. Réalisé par le Centre de documentation et d'information rurale et M. Robert Faure, journaliste, il regroupe dix mille adresses du monde agricole et rural, au plan national, régional et départemental (C.D.I.R., 92, rue du Dessous-des-Berges, 75013 Paris. Prix : 168 francs).

« Guerre du mouton » : la France ne fera aucune concession à la Grande-Bretagne

La France ne fera aucune concession à la Grande-Bretagne dans la « guerre du mouton ». C'est ce qui ressort d'un communiqué publié à l'issue d'un conseil restreint chargé de définir la position de la France en matière de politique agricole commune en vue du prochain conseil européen de Bruxelles, qui s'est tenu mardi 11 mars à l'Elysée.

« *Aucune concession ne sera consentie par la France à l'égard de la Grande-Bretagne tant que ce pays s'opposera à une solution équitable et efficace sur ce sujet* », indique le communiqué. Ce dernier souligne que, dans l'affaire du mouton, la position de la France reste inchangée et que « *les producteurs d'ovins ont droit aux mêmes protections que les autres éleveurs* ».

En ce qui concerne la hausse de prix pour la prochaine campagne, le communiqué juge que les propositions de la Commission sont « *insuffisantes* ». Il indique que l'objectif est de parvenir à une hausse en francs français qui permette de garantir le pouvoir d'achat des agriculteurs en 1980.

Evoquant les difficultés budgétaires au sein de la Communauté, le communiqué rappelle que la France a déjà présenté un « *programme d'économie et des propositions pour réduire la charge nette pour le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) du soutien des produits laitiers* ».

En conclusion, le communiqué indique que M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, a reçu pour mission d'obtenir le « *maintien et le renforcement des trois grands principes de la politique agricole commune (unité de prix, solidarité financière, préférence communautaire)* ».

Le communiqué souligne que l'application de ces trois principes est « *une des conditions de la poursuite des progrès enregistrés jusqu'à présent par l'agriculture dans tous les pays de la Communauté* ».

● *La récolte 1980 de tabac* à Cuba, pays producteur du célèbre « havane », sera de 5 000 tonnes, au lieu des 45 000 prévues, en raison des ravages provoqués par le mildiou du tabac, le « moho azul », et conduira à une hausse probable du prix des cigares, a-t-on appris de bonne source à La Havane.

SÉCURITÉ SOCIALE

LA GUERRE DES TARIFS

(Suite de la première page.)

La C.S.M.F. y est d'autant plus opposée que, selon ses calculs, l'objectif des caisses serait de fixer l'« enveloppe » globale des dépenses — à ne pas dépasser — au taux de + 12 %, alors que l'évolution prévisible, compte tenu d'une évolution normale des honoraires, est de + 16 %.

Les médecins devraient dans ce cas réduire leur activité « financière » de 4 points, objectif impossible à atteindre, affirme-t-on, à moins de freiner l'évolution des honoraires du premier étage.

La C.S.M.F., tout en présentant des contre-propositions lors de la réunion du mercredi 12 mars au matin, a décidé d'accroître sa pression et de prendre le risque d'une rupture des discussions. Estimant que le blocage des honoraires par le gouvernement depuis juillet 1979 est « *une pression inadmissible* » pour faire accepter n'importe quelle conventions — le ministre ayant promis un déblocage si cette convention était paraphée, — la C.S.M.F. a annoncé, mercredi 12 mars en fin de matinée, qu'elle « *donnait la consigne* » à tous ses syndicats et adhérents d'appliquer dès le 17 mars un tarif syndical.

La C.S.M.F. préconise les tarifs suivants : pour les généralistes, consultation à 45 F au lieu de 40 F et visite à 65 F au lieu de 58 F ; pour les spécialistes, consultation à 68 F au lieu de 60 F et visite à 80 F au lieu de 76 F ; actes en K (chirurgie) : 9,5 F au lieu de 8,7 F ; actes en Z (électro-cardiologie) : 8 F au lieu de 7 F.

Cette mesure constitue l'amorce d'une guerre tarifaire entre caisses, gouvernement et médecins, au grand dam des assurés puisque ceux-ci seront les premières et principales victimes en n'étant remboursés que sur la base des tarifs bloqués. En opérant de la sorte, le C.S.M.F. opte aussi pour une arme à double tranchant : opposée au projet conventionnel de liberté des tarifs, elle utilise, avant la lettre, cette méthode ; plus grave, elle enfreint les règles de l'actuelle convention.

Deux portes de sortie demeurent cependant ouvertes : un recours des négociateurs au ministre ou au Parlement ; ou bien la signature de la convention par le syndicat minoritaire — la Fédération des médecins de France (F.M.F.), — ce qui permettrait un déblocage officiel des honoraires, permettant leur augmentation négociée peu après.

JEAN-PIERRE DUMONT.

CONJONCTURE

Le taux de base des banques françaises est porté de 12,50 à 13,25 %...

Une nouvelle étape dans l'escalade des taux d'intérêt a été franchie mercredi 12 mars en France, où les principales banques ont porté leur taux de base de 12,50 % à 13,25 %.

L'initiative de ce relèvement général, le troisième en moins de trois semaines, a été prise par le groupe du Crédit industriel et commercial (C.I.C.), mais les autres établissements financiers n'ont pas tardé à suivre cet exemple.

Cette flambée est directement liée à celle du loyer de l'argent à court terme, le taux au jour le jour ayant été porté le 11 mars à 13,5 %, sur l'initiative de la Banque de France. L'institut d'émission doit en effet tenir compte, pour défendre la parité du franc, de la hausse internationale des taux qui se poursuit. De son côté, la Banque nationale de Belgique a relevé de 0,45 point tous ses taux sur les effets à court terme, l'argent placé à un mois rapportant par exemple 15,35 %.

... et le taux d'escompte canadien devient flottant

A Ottawa, la Banque nationale du Canada a annoncé, lundi 10 mars, sa décision d'instituer un taux d'escompte flottant qui variera, de semaine en semaine, en fonction des taux d'intérêt des bons du Trésor à 90 jours.

Jusqu'ici fixé à 14 %, le taux d'escompte sera désormais fixé tous les jeudis à un niveau supérieur de 0,25 % à celui des bons du Trésor.

Le Canada n'est pas le premier pays industrialisé à adopter un tel mécanisme. Depuis octobre 1972, le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre est également « flottant » puisque fluctuant en fonction de l'évolution du marché monétaire.

Dans la pratique, cependant, ce système a depuis plusieurs mois été mis quelque peu en veilleuse. Rappelons que le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre est actuellement de 17 %.

FORTE HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL EN R.F.A. : + 1,1 % EN FÉVRIER

La forte hausse en février de l'indice des prix à la consommation en R.F.A. (+ 1,1 % par rapport à février ; + 5,6 % en un an, selon les chiffres officiels et définitifs) n'est pas, à proprement parler, une surprise.

Pour la première fois, les hausses des prix du pétrole décidées à la conférence de l'OPEP de Caracas, en décembre, ont été répercutées dans l'indice. Les prix des carburants sont ceux qui ont le plus augmenté : + 7 % par rapport à janvier.

L'indice de janvier avait été artificiellement freiné par la baisse de certains prix. Les abonnés du téléphone avaient, par exemple, tous bénéficié d'une ristourne de 30 marks (70 F) en raison de la bonne santé financière des postes ouest-allemandes. Cela s'est traduit, en février — avec le retour à des tarifs normaux — par une forte hausse.

Malgré la forte augmentation de février, le gouvernement table toujours sur une hausse des prix à la consommation de l'ordre de 5 % pour l'ensemble de l'année. Et les grands instituts privés de recherche économique ne pensent pas que cette barre des 5 % risque, sauf imprévu, d'être sensiblement dépassée. — (A.F.P.)

MONNAIES

Dollar en repli — Léger redressement de l'or

Mercredi matin 12 mars, les cours du dollar s'inscrivaient en repli sur toutes les places avec la baisse d'environ un point sur le taux de l'eurodollar. Il valait à Paris 4,2170 F (contre 4,23 F la veille) ; à Francfort 1,8005 DM (contre 1,8080 DM) ; à Zurich 1,7210 FS (contre 1,7320 FS). De même la livre sterling était encore en hausse : elle était cotée 2,2350 dollars (contre 2,2270). Après la chute de la veille, le cours de l'or remontait un peu. Les premières transactions s'effectuaient à Londres, sur la base de 580 dollars l'once, en conformité avec la tendance au redressement constatée mardi en fin de séance sur la place londonienne puis (compte tenu du décalage horaire) à New-York.

C'est dans un climat général d'inquiétude aggravée que se sont encore ouverts mercredi les marchés, dans l'attente de mesures que doit annoncer le président Carter, peut-être d'ici à la fin de la semaine. Il serait maintenant question d'imposer une taxe sur les importations de pétrole, qui procurerait quelque 10 milliards de dollars. M. Carter voudrait, dit-on, annoncer un budget 1981 en léger excédent. La taxe sur le pétrole se heurterait à une forte opposition de nombreux milieux parlementaires.

Le marché financier de New-York a connu mardi une bonne séance, les opérateurs ayant favorablement accueilli la nouvelle... du ralentissement des ventes au détail en février.

Au Japon, où la hausse des prix de gros a dépassé en février le rythme annuel de 30 %, le gouvernement envisagerait aussi un plan anti-inflation (voir page 37).

En Europe, où la hausse des prix est également très forte, y compris le mois dernier en Allemagne (voir page 35), les taux d'intérêt restent à un niveau très élevé, ce qui atteste la persistance des tensions sur les marchés financiers et monétaires. Le président d'un grand établissement financier de la R.F.A. a déclaré que celle-ci devra s'endetter pour financer son déficit de balance des paiements, estimé pour 1980 à 20 milliards de DM (contre 9 milliards en 1979). Certains taux viennent d'être relevés en Belgique, tandis qu'au sein du « serpent » le franc belge a atteint son « seuil de divergence » (en baisse), à partir duquel les autorités de Bruxelles doivent en principe prendre des mesures. M. Monory devrait présenter une communication sur le S.M.E. (Système monétaire européen) au conseil des ministres de mercredi.





AFFAIRES

REMIS AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES P.M.I.

Un rapport préconise des réformes juridiques et fiscales afin de faciliter la transmission des entreprises

Une défaillance d'entreprise sur deux est due au décès ou à la maladie de son animateur. Cette statistique, ancienne déjà, de la Caisse nationale des marchés de l'Etat, illustre l'importance des difficultés rencontrées pour la cession ou la transmission des P.M.E. Un groupe de réflexion, présidé par M. Gomart, du groupe Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, et constitué à l'initiative du secrétariat d'Etat à la petite et moyenne industrie, propose aux pouvoirs publics un certain nombre de mesures susceptibles de lever ces obstacles à la transmission des sociétés.

Parmi les obstacles relevés dans le rapport de cette commission, le plus important semble être celui de l'impréparation. Bloqué psychologiquement, le chef d'entreprise *imagine mal sa succession*, s'inquiète pour sa situation matérielle, propre, est souvent prisonnier de la famille détentrice du capital. Dans plus de sept entreprises sur dix, celle-ci détient la majorité du capital, dans une sur deux, elle en *possède la totalité. Le problème du chef d'entreprise* qui cherche un successeur dans ces conditions est double : il doit transmettre le *pouvoir*, pour l'exercice duquel il n'est pas obligatoirement d'héritier compétent ; il doit transmettre la propriété qui est héréditaire de fait

Le rachat des successions, les droits de mutation sont le plus souvent *financés par les entreprises* elles-mêmes, au détriment de leur santé économique. La commission note à cet égard que le cadre administratif et réglementaire n'est pas neutre, dans la mesure où il semble plus contraignant pour des opérations couramment pratiquées par les P.M.E.

Les intérêts divergents du fisc, des héritiers qui ne reprennent pas l'affaire et de celui ou ceux qui s'en chargent rendent difficile une adaptation des méthodes d'évaluation de la valeur des entreprises. Le rapport souligne à ce sujet que des pays qui ont la réputation de taxer *lourdement les héritages, comme la* Suède ou la Grande-Bretagne, ont mis en place dans la pratique des régimes de successions pour les entreprises qui allègent considérablement leur valeur.

Dernier obstacle, enfin, concernant les ventes cette fois : « *Les habitudes de secret bien ancrées en France font que le marché des entreprises à reprendre et des candidats potentiels est mal organisé.* »

L'ensemble de ces considérations conduisent à constater que l'entreprise « *communauté de travail et de production* », ne peut être considérée par le droit « *au même titre qu'une terre, une maison ou un ensemble de biens meubles* ». « *A cette spécificité devait donc correspondre la particularité de régimes juridiques et financiers propres à assurer la pérennité économique des activités concernées.* »

La commission propose trois séries de mesures, immédiates, à moyen et long terme, pour les cessions d'une part et les successions de l'autre.

● *Transmissions par cession :* dans l'immédiat, la commission recommande, outre des aménagements fiscaux, de faciliter le financement des opérations de reprise par l'assouplissement de la réglementation de sociétés de développement régional (S.D.R.), l'institution d'un quota de titres non cotés dans le portefeuille des investisseurs institutionnels (banques, assurances, etc.), l'élargissement des compétences de l'agence et du fonds de garantie pour la création d'entreprises aux reprises d'entreprises.

A moyen terme, il faudrait élaborer un guide pratique des cessions, mettre en place des marchés interrégionaux, créer un livret d'épargne-création, inciter les grandes entreprises à orienter certains de leurs *cadres vers la reprise des P.M.E. A plus long terme*, la commission propose d'étudier une réforme des droits de mutation, la conversion *d'une partie du capital en prêts participatifs*, l'acquisition des titres de leur entreprise par les salariés.

● *Transmission par succession :* très rapidement, des mesures pourraient être prises sur le plan fiscal encore et pour étaler le paiement des droits de succession. A moyen terme, la commission propose la reconnaissance de la valeur juridique des pactes de famille pour préparer la transmission des héritages comprenant une entreprise. Enfin, pourraient être mis à l'étude un nouveau statut de l'entreprise individuelle assurant sa pérennité, la mise en place d'un conseil consultatif auprès des dirigeants âgés, afin de les inciter à *un retrait progressif, la possibilité* pour l'entreprise de racheter ses propres titres aux héritiers, et celle enfin de payer avec des titres les droits de succession.

La situation des industries d'équipement (M.T.P.S.) s'est améliorée en 1979

La situation des industries françaises d'équipement M.T.P.S. (manutention, travaux publics, préparation des matériaux, sidérurgie-fonderie) a été « *un peu plus encourageante* » en 1979. Le président de la branche, M. Perrault, a eu *le « plaisir »* d'annoncer non seulement un chiffre d'affaires en aug*mentation de 11,6 % à 9,7 milliards* de francs (dont 63 % à l'exportation) mais surtout un taux de croissance positif du volume d'activité (+ 1,8 %). Pour l'essentiel, ce résultat provient des fournisseurs *de matériels pour le bâtiment* et les travaux publics, qui ont bénéficié indirectement des mesures de soutien prises par le gouvernement à la fin d'août 1979. Cette reprise modérée résulte aussi du maintien des positions à l'exportation des entreprises du groupe des travaux publics et de quelques commandes importantes pour les constructeurs de fours et de ma*tériel pour la sidérurgie.*

Au début de 1980, un coup de fouet a également été enregistré sur le marché intérieur, en partie *grâce au crédit d'impôt obtenu* en cas d'une augmentation des investissements d'une année sur l'autre. Par ailleurs, si le parc de matériel des entreprises de travaux publics est suffisant quantitativement pour les commandes en carnet, il a *sensiblement vieilli en quatre ans* de crise et demande à être renouvelé, ce qui explique peut-être les achats effectués tout récemment.

Si les perspectives sont meilleures sur le marché domestique, elles s'assombrissent à l'exportation, marché encore très porteur en 1979. La parité de notre monnaie, jugée élevée par les industries d'équipement M.T.P.S., la *présence « de plus en plus pressante »* des Japonais et des Américains sur les marchés mondiaux et l'apparition de nouveaux concurrents, brésiliens notamment, rendent la compétition plus âpre. De plus, la bonne conjoncture qui a régné en 1979 dans des pays à gros débouchés, comme les *Etats-Unis et la République fédérale* d'Allemagne, risque de ne pas se maintenir en 1980.

C'est pourquoi la profession, malgré la reprise enregistrée en *France, jugée toutefois fragile* et aléatoire, estime sa situation encore préoccupante, ceci malgré une cure d'amaigrissement qui a provoqué la suppression de neuf mille emplois sur quarante trois mille depuis 1973. Elle réaffirme la nécessité d'un marché national *« porteur »* moins secoué par la pratique de l'annualité budgétaire, jugée *« condamnable »* et d'une cohérence des méthodes *d'achat* de l'Etat et des collectivités publiques, par trop axées sur les prix les plus bas au préjudice du service après-vente.

B.S.N. - GERVAIS - DANONE INVESTIRA 8 MILLIONS DE FRANCS AU JAPON

B.S.N. - Gervais - Danone va constituer une filiale commune avec le *groupe alimentaire japonais* Ajinomoto Co pour produire et commercialiser des produits laitiers au Japon. L'information de source japonaise n'a pas été confirmée officiellement au siège du groupe français, du *fait* d'autorisations administratives qui n'auraient pas encore été accordées.

Le groupe Ajinomoto Co est le plus important fabricant de *monosodium de glutamate*, condiment chimique entrant dans la fabrication de nombreuses préparations alimentaires. Ajinomoto est aussi un important producteur d'huile, de mayonnaise, de margarine, de potages, de café instantané, etc. La nouvelle société aurait un capital de 1 milliard de yens, soit environ 16 millions de francs, réparti à égalité entre les deux firmes.

Ainsi, après la vente de ses activités verrières ouest-allemandes au britannique Pilkington, le groupe B.S.N. - Gervais - Danone poursuit un programme d'investissements à l'étranger dans le *secteur agro-alimentaire, conformément* aux intentions annoncées par son P.-D.G., M. Antoine Riboud.

LA SOCIÉTÉ TECHNIP OBTIENT EN IRAK UN CONTRAT DE 1 MILLIARD DE FRANCS

La société française d'ingénierie Technip a signé avec la compagnie nationale irakienne SCOP (State Organization for Oil Projects) un contrat « clefs en main » de 1 milliard de francs.

Ce contrat, qui a fait l'objet d'une très sévère compétition internationale, porte sur la réalisation d'un complexe de dégazolinage et de production de gaz de pétrole à Zubair, au sud-est de l'Irak. Ce complexe, qui devrait être réalisé en trente mois, pourra traiter 6 milliards de mètres cubes par an de gaz associé, 4 milliards de tonnes par an de propane et butane, et 1,5 million de tonnes par an de gazoline.

Le groupe Technip, implanté dans cinquante-huit pays et employant quatre mille huit cents personnes, sera le maître d'œuvre du projet, qui sera payé comptant par l'Irak, sans appel extérieur de financement. La société Technip de Lyon, la filiale du groupe qui a décroché le contrat, fera, pour certains types de matériel, des appels d'offres inter*nationaux et favorisera au maximum* les industriels de la région lyonnaise.

Faits et chiffres

Automobile

● *La société ouest-allemande Adam Opel*, filiale du groupe américain General Motors, mettra plus de vingt mille personnes de ses ateliers de Ruesselsheim (Hesse) et Kaiserslautern (Rhénanie-Palatinat) en chômage partiel en avril. Le conseil de surveillance a décidé d'appliquer cette mesure en deux étapes : du 14 *au 18 avril et du 28 avril au* 2 mai, a précisé un porte-parole de la firme.

Le nombre des semaines de mise en chômage partiel décidé par Opel depuis novembre s'élèvera ainsi à dix.

Energie

● *Fissures dans les turbines de dix réacteurs nucléaires aux Etats-Unis.* — La commission de réglementation de l'énergie nucléaire (N.R.C.) a ordonné l'inspection des réacteurs de dix centrales nucléaires en fonctionnement aux Etats-Unis à la suite d'« *importantes fissures* » dans des turbines, a annoncé, le 10 mars, le *Chicago Sun-Time*.

Aucune fermeture de centrale nucléaire n'a été ordonnée, a déclaré, lundi, un porte-parole du *N.R.C.* à Washington, précisant que ces fissures ne représentaient pas « *un sérieux danger* ». — *(A.F.P.)*

● *Evacuation d'une plate-forme gazière de forage en mer du Nord.* — Une pression anormale et des fuites de gaz ayant été observés dans un des puits en cours de forage en mer du Nord, à bord de la plate-forme gazière de forage SEDCO-J, installée depuis le 4 janvier dans la zone danoise, tout près de la frontière de la zone économique norvégienne, les responsables du consortium DUC, qui détient le monopole de la recherche et de *l'exploitation des hydrocarbures* dans toute la zone danoise, ont fait immédiatement évacuer les soixante-douze hommes qui y travaillaient, cependant qu'une dizaine de spécialistes et des hommes - grenouilles étaient dépêchés sur les lieux. Il s'est avéré que les vannes de sécurité avaient parfaitement fonctionné, ce qui a empêché une éruption. — *(Corresp.)*

Etranger

● *La dette extérieure d'Israël* avait atteint, en novembre 1979, la somme de 14,7 milliards de dollars. L'Etat d'Israël devra rembourser en 1980 3,7 milliards de dollars en principal et intérêts, vient d'indiquer la Banque d'Israël. Ainsi, la dette extérieure du pays s'est-elle accrue de 3 milliards de dollars durant les douze mois allant de novembre 1978 à novembre 1979. Si l'on ajoute au remboursement de dettes extérieures le poids du service des emprunts intérieurs, le Trésor israélien devra consacrer un tiers environ de son budget de 1980 à honorer ses obligations. — *(A.F.P.)*

● *Des grèves perturbent l'activité économique en Australie.* — Elles concernent notamment l'approvisionnement et la distribution du carburant. Les chauffeurs de camions - citernes protestent en effet contre des modifications *de la législation* du droit de grève.

La grève qui a éclaté à Sydney s'est étendue à Adelaïde et à Darwin. Elle affecte en particulier le trafic aérien. D'autre part, cent mille ouvriers métallurgistes de *l'Etat de Victoria ont décidé d'ob*server une grève de vingt-quatre heures pour protester contre des projets de modification de la législation du travail. Enfin, les employés travaillant dans les firmes exportant la laine sont également en grève. — *(A.F.P.)*

● *Le Portugal va être privé de trains pendant trois jours* (du mercredi 12 mars au vendredi 14) du fait d'une série de grèves de l'ensemble des employés de la compagnie nationale de chemins de fer.

Les grévistes réclament notamment la révision de leurs conventions nationales de travail, l'amé*nagement de leurs plans de* carrière et des augmentations de salaire.

Les conducteurs de train ont annoncé une nouvelle grève générale de quarante-huit heures pour les 17 et 18 mars, si d'ici là aucun accord avec le gouvernement n'était conclu. — *(A.F.P.)*

● *Les Philippines* ont obtenu du Fonds monétaire international un crédit de 676,3 millions de *dollars pour améliorer leur* balance des paiements au cours des deux prochaines années. Ce prêt est le plus important accordé par le F.M.I. à un pays en développement. Il a été décidé en prévision des lourds déficits du pays (de l'ordre de 500 millions de dollars pour 1980 et 1981). — *(A.F.P.)*

A Genève

LA CONFÉRENCE SUR LES BREVETS S'EST TERMINÉE SUR UN ACCORD DE PROCÉDURE

La conférence sur la protection de la propriété industrielle, qui s'est terminée la semaine passée à Genève, a abouti à un accord de procédure qui ne règle pas les problèmes de fond (*le Monde* du 9 février). Elle avait pour objet la révision de la convention de Paris qui régit les relations internationales dans le domaine des brevets.

Les pays du tiers-monde, réunis au sein du groupe des « 77 », souhaitent obtenir dans cette convention des aménagements leur permettant de payer moins de taxes et de droits sur les brevets. Aussi demandent-ils que les résultats éventuels de la conférence soient adoptés à une majorité des deux-tiers, formule qui ne convient pas aux pays riches qui ne tiennent pas véritablement à cette révision. D'où le compromis de procédure : dans un premier temps cette révision, dont on n'a pas encore commencé à discuter, devra être adoptée par consensus. Si celui-ci n'est pas réalisé, une majorité des deux-tiers sera requise, pourvu que le nombre d'Etats votants contre ne dépasse pas douze.

Avec l'adhésion de la Chine, au cours de cette conférence, cent quinze Etats sont parties à cette convention. La conférence doit reprendre, sur le fond cette fois, à une date encore indéterminée.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

PROGRÈS DE LA C.F.D.T. ET DE F.O. A LA SNIAS (Châtillon et Marignane)

Les élections de délégués du personnel à la SNIAS (construction aéronautique), usine de Châtillon-sous-Bagneux (Hauts-de-Seine), ont été marquées par un succès de la C.F.D.T. Sur 3 203 inscrits, et 2 334 suffrages exprimés, elle arrive en tête avec 43,55 % des voix, soit + 6,95 % en 1979. La C.G.T. obtient 37,14 % (— 0,56 %) et l'entente C.G.C.-F.O., 19,49 % (— 6,39 %).

A Marignane, sur 6 156 inscrits et 5 577 exprimés, l'entente F.O.-C.G.C. confirme sa position majoritaire, avec 62,99 % (+ 2,09 % par rapport à 1979). La C.G.T. obtient 27,26 % (— 2,82 %), la C.F.D.T., 7,5 % (+ 1,19 %) et la C.F.T.C., 2,35 % (— 0,46 %).

Déjà, à Saint-Nazaire (*le Monde* du 4 mars), F.O., alliée à la C.F.T.C., dans le collège ouvrier, avait gagné 13 % avec 35,87 % des suffrages, au détriment de la C.G.T. (36,16 %, soit — 11,91 %) et de la C.F.D.T. (21,23 %, soit — 2,7 %). Dans le second collège, la liste F.O.-C.G.C. recueillait 48,62 % (+ 10,01 %), la C.G.T., 29,74 % (7,57 %) et la C.F.D.T., 16,06 % (— 3,47 %).

Syndicalisme

● *Le Centre de recherche d'histoire du syndicalisme cadre* vient *d'être créé à l'initiative de militants* syndicaux de l'UGICT (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.), d'historiens et de chercheurs. Ce sera aussi, disent les fondateurs, *un lieu de rencontre pour* ceux qui se préoccupent des questions concernant les cadres. (221, rue Lafayette, 75010 Paris. Tél. : 203-65-54.)

FIN DE L'OCCUPATION DU CASINO DE TROUVILLE

(De notre correspondant.)

LA SITUATION DE L'EM[PLOI]

• 400.000 postes i[...]

• 53 % des chômeu[rs]

Des contrats d'installation-formation pour la première fois dans la régio[n]

De notre envoyé spécial

LE CHOMAGE D'UNE HANDICAPÉE

Une seconde blessure

De notre correspondant

(Publicité)

ERGONOMIE

SOCIAL

FIN DE L'OCCUPATION DU CASINO DE TROUVILLE

(De notre correspondant.)

Caen. — Le personnel du casino de Trouville a mis fin, mardi 11 mars, à l'occupation des locaux décidée le 15 novembre 1979. Lundi 10 mars, un accord est en effet intervenu entre les délégués du personnel et le groupe Guérin qui s'est porté candidat à la reprise de cet établissement (« le Monde » du 29 février). Le syndicat F.O., seul représenté, a estimé que les garanties de reprise de l'ensemble des employés étaient suffisantes.

Le maire de Trouville, M. Médard de Herse, a signé, le lundi 10 mars, une convention avec la société anonyme qui assumera désormais la gestion de l'établissement, dont l'avenir paraissait fort compromis après la mise en règlement judiciaire, le 2 novembre, de la société Trouville Balnéaire présidée par Mme Kuniko Tsutsumi depuis le 7 mai 1976. Cette dernière avait obtenu une concession de trente ans. Le 25 octobre 1979, Mme Tsutsumi avait été inculpée d'abus de biens sociaux.

Le groupe Guérin, dont le P.-D.G. est M. Pierre Guérin, ancien préfet de Rouen, a pour directeur général un producteur de renom international, M. Jean-Marie Boulanger, et compte parmi ses actionnaires M. Omar Sharif. Le casino pourrait rouvrir ses portes au mois de mai.

LA SITUATION DE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE DÉNONCÉE PAR LA C.G.T.

• 400.000 postes industriels ont été supprimés depuis 1970
• 53 % des chômeurs parisiens ne sont pas indemnisés

La désindustrialisation de la région parisienne s'accélère. Selon un rapport patronal, le nombre des emplois industriels a, de 1977 à 1978, baissé, en Ile-de-France, de 2,3 % contre 1,7 % pour l'ensemble du pays. Depuis 1970, quelque 400 000 emplois du secteur secondaire, dont 77 % d'emplois industriels, ont disparu de la région parisienne et, en 1978, 4 330 entreprises ont cessé leur activité en Ile-de-France, entraînant la suppression d'environ 43 000 postes de travail.

Faisant état de ces chiffres, M. Edmond Amiable, secrétaire général de l'Union régionale de l'Ile-de-France (URIF) C.G.T., a, au cours d'une conférence de presse réunie mardi 11 mars, accusé *« le gouvernement et le patronat* [d'avoir] *mis au point un plan concerté pour s'attaquer encore plus profondément au potentiel industriel, économique, social et humain de l'Ile-de-France, cela s'inscrivant dans une politique nationale caractérisée par la destruction de branches entières de nos industries, du fait de multiples abandons nationaux »*.

Contrairement à l'idée répandue, affirme M. Amiable, les créations d'emplois dans le secteur tertiaire n'ont pas compensé les pertes du secteur secondaire. Pis même, selon la C.G.T., *« le gouvernement et le patronat veulent maintenant s'attaquer au secteur tertiaire, par DATAR interposée, et le ministre d'Ornano vient de confirmer qu'il fallait supprimer 700 000 emplois tertiaires »* (sur près de 3 millions) *en Ile-de-France »*.

Les établissements financiers et bancaires, l'administration et les ministères sont particulièrement visés, et, pour le secrétaire général de l'URIF-C.G.T., la décentralisation n'est qu'un prétexte : le nombre des emplois transplantés en province est toujours inférieur à celui qu'il était au départ de Paris et la preuve en est que le chômage augmente partout en France.

Selon les statistiques du ministère du travail et de la participation, il y avait, fin janvier 1980, 278 439 demandeurs d'emploi en Ile-de-France (375 570 selon la C.G.T.), soit une augmentation de 7,4 % en un an. Une hausse moins importante que la moyenne nationale (+ 9,5 %), mais l'Ile-de-France, en raison aussi de la densité de sa population, est la région qui compte, de loin, le plus grand nombre de chômeurs. Dans le même temps, l'Agence régionale pour l'emploi ne dispose que d'une offre pour treize demandeurs.

Tandis que le chômage s'accroît, en Ile-de-France comme ailleurs, le nombre des chômeurs secourus diminue à cause, notamment, de la nouvelle législation supprimant l'aide publique : fin janvier, 130 446 des 278 439 chômeurs de la région parisienne, soit 47 %, touchaient une allocation. Par conséquent, 53 % d'entre eux, dont une majorité de jeunes, ne percevaient rien (1). En un an, on a enregistré, en Ile-de-France, une baisse de 18 % des chômeurs indemnisés.

Pour remédier, d'une façon générale, à cette situation de sous-emploi, l'URIF-C.G.T. demande la création de 300 000 emplois nouveaux d'ici à 1985. C'est possible, dit-elle, dans les secteurs liés à la consommation populaire (habillement, ameublement, électro-ménager, etc.), dans le bâtiment, la machine-outil, les transports, etc. Et aussi dans le secteur public. *« La population se plaint à juste raison,* dit M. Amiable, *de la dégradation du service dans les hôpitaux, aux P.T.T., à la S.N.C.F., à la Sécurité sociale, etc. »* L'union régionale a calculé, d'autre part, que l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes libérerait quelque 240 000 postes de travail.

Entendant s'opposer *« à toute suppression d'emploi, à toute fermeture d'entreprise »*, l'URIF-C.G.T. doit organiser, début juin, des « états généraux de l'emploi » à Paris.

(1) Ces statistiques émanent du GARP (Groupement des ASSEDIC de la région parisienne), mais on indique aussi qu'en raison de la réforme de l'indemnisation du chômage, de nombreux dossiers n'ont pas encore été traités, les ASSEDIC de Paris ayant eu un sensible surcroît de travail. L'UNEDIC (qui regroupe les caisses d'assurance-chômage) doit reprendre, en principe à la fin mars, la publication du nombre des chômeurs secourus pour l'ensemble de la France, publication qu'elle avait interrompu depuis plusieurs mois.

Des contrats « installation-formation » sont instaurés pour la première fois dans la région Midi-Pyrénées

De notre envoyé spécial

Foix. — L'exode des jeunes et des moins jeunes, qui a dévitalisé le milieu rural de la région Midi-Pyrénées, s'est traduit par le départ des agriculteurs puis des artisans, dont beaucoup aujourd'hui n'ont pas de successeurs. Ainsi se désagrège un tissu humain, économique et social. La situation est plus grave encore dans les zones de montagne.

La conférence de l'artisanat pyrénéen, qui regroupe les six chambres de métiers de la chaîne pyrénéenne, avec la participation des pouvoirs publics, a d'abord imaginé un dispositif susceptible de trouver des successeurs aux artisans âgés qui n'en avaient pas. Très rapidement, elle a pensé à élargir ce dispositif à tous ceux ou celles, originaires ou non de la région, qui souhaiteraient s'installer dans les six départements du massif pyrénéen (Aude, Ariège, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales).

Des contrats « installation-formation » ont été instaurés, qui constituent une opération expérimentale en France. Celle-ci a débuté à la fin de 1979 et se poursuivra tout au long de l'année 1980 pour quatre-vingt-dix stagiaires au maximum. Une trentaine sont déjà en formation ou en attente. Cette expérience est réservée aux personnes qui ont une formation initiale et non pas à des jeunes sortant des établissements scolaires.

Un « conseil d'installation » fonctionne dans les six départements, avec les services économiques de la chambre des métiers, de l'association pour la formation des adultes et, éventuellement, des représentants des artisans de la branche d'activité concernée. Les critères portent sur la fiabilité du dossier et surtout sur la volonté réelle du candidat à s'installer, donc sur sa personnalité.

Le lieu d'implantation et l'activité choisie sont intimement liés, et il faut tenir compte à la fois de l'économie locale, de la formation du candidat et de ses désirs.

Le candidat a le choix entre plusieurs hypothèses. S'il a une idée précise du lieu où il veut vivre, il adresse sa demande à la chambre des métiers. Si son projet est bien adapté à l'économie locale, le candidat sera conforté dans son choix. Au contraire, s'il veut faire, par exemple, de la mécanique dans un secteur apparemment bien pourvu, le « conseil d'installation » lui demandera de changer de secteur. Lorsqu'il n'a pas d'idée précise quant au lieu d'implantation, il s'adresse à la conférence de l'artisanat qui le conseillera. En outre, le candidat peut avoir envie, ou besoin, soit d'améliorer sa pratique, soit d'élargir la gamme de ses activités. Il demandera alors à bénéficier d'une formation complémentaire, laquelle constitue un élément déterminant de l'installation.

La formation n'existe que par rapport à un projet. C'est là une démarche très nouvelle et expérimentale dont on ne pourra juger les résultats qu'en fin de programme. Cette formation, qui débute dans un délai assez court, dépendra très exactement du projet des candidats, ainsi que de leur personnalité; dans cette « formation à la carte », le candidat est partie prenante : il peut, par exemple, choisir l'artisan chez lequel il souhaite acquérir la formation pratique, et qui devra se situer aussi près que possible du lieu d'installation. La formation théorique est assurée dans le centre technique le plus proche et la formation à la gestion dans une chambre de métiers.

La formation n'est pas isolée du problème global de l'installation. Celui-ci est appréhendé dès la constitution du dossier et selon un processus progressif. Là aussi intervient une notion importante du contrat : la mise en relation du candidat avec l'artisan formateur et les autres artisans de la région. Cette formation permet au candidat de travailler sur son propre projet, tant au plan technique qu'à celui de la gestion.

L'installation peut même, dans certains cas, connaître un début de réalisation au cours du cycle de formation. En outre, un appui technique est aussi fourni par les services économiques des chambres de métiers.

« Formation à la carte » chez l'artisan

Tout ce travail de formation et d'installation requiert une énergie que le candidat ne pourrait déployer au maximum s'il n'était pas dégagé de certaines contraintes financières. Aussi la formation est-elle totalement gratuite, y compris le transport du lieu du stage à la chambre des métiers pour les cours théoriques et de gestion. Le candidat reçoit aussi, durant les mois de formation, 70 % du SMIC ou 70 % du salaire antérieur. Le candidat peut également présenter un dossier plus lourd et plus complexe : recherche de marchés extérieurs, création d'emplois, montage financier plus délicat. Dans ce cas, il peut bénéficier de l'appui d'équipes d'experts, véritables conseillers spécialisés pour les petites entreprises, équipes qui sont en cours de constitution dans le massif pyrénéen.

LÉO PALACIO.

★ *Renseignements* : Conférence de l'artisanat pyrénéen, Place du 8 mai 1945, à Foix (09) (tél. (16) 61.65.01.74), ainsi qu'au service économique des chambres des métiers des six départements concernés et au commissariat à l'aménagement des Pyrénées, 10, rue de La Pleau, 31000 Toulouse.

LE CHOMAGE D'UNE HANDICAPÉE

Une seconde blessure

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — *« Au début, je n'y croyais pas. »* Françoise, vingt-huit ans, a du mal à cacher sa peine. Aveugle de naissance, elle a été licenciée le 1er décembre de l'entreprise de lainage dans laquelle elle travaillait depuis sept ans. L'usine déposait son bilan sans cessation d'activité.

Quarante-sept ouvriers et ouvrières, sur les cent cinquante que compte l'entreprise, étaient obligés de s'en aller. Licenciement économique. *« Dans l'ensemble, ils ont gardé les plus rentables... »*, ajoute Françoise. Rentabilité : un mot qui s'accorde mal à handicapé. *« Mon licenciement m'a fait mal »*, et Françoise ajoute : *« Je préfère travailler qu'être assistée. »*

Elle mesure la précarité de sa situation et le peu de cas qui a été fait de son handicap. Titulaire d'un C.A.P. de tricoteuse, elle avait trouvé cette place en Vendée, après un stage près de Lorient. Ce n'était pas l'idéal, mais tout de même une possibilité de vivre sans rien réclamer aux autres... Après sept années d'activité, elle gagnait 2 100 francs par mois, à peine le SMIC.

Son patron appliquait l'abattement de salaire prévu par la loi du 23 novembre 1957 sur le travail des handicapés. *« Il l'appliquait même un peu trop »*, note un responsable de la fédération départementale des malades infirmes et paralysés. Une chose est sûre : malgré sa qualification et son ancienneté, le patron ne la payait que comme une débutante.

Au chômage depuis trois mois maintenant, elle trouve le temps long. *« Nous ne voulons pas être à la charge des autres. Ce que nous réclamons, ce n'est pas la charité, mais la dignité et, pour cela, nous voulons travailler. »*

Il existe certes toute une série de mesures pour soulager peu ou prou la situation des handicapés : complément de ressources, garantie de ressources, allocations... Mais l'essentiel n'est pas résolu : les handicapés demeurent des marginaux, à qui, de temps en temps, on prodigue de belles promesses... *« M. Giscard d'Estaing avait promis, lors de sa campagne présidentielle, d'élever le droit aux allocations de ressources des handicapés au niveau du SMIC... »*, faisait remarquer un responsable de la Fédération des malades et handicapés. Cette allocation n'est encore qu'à la moitié du salaire minimum.

Il y a aussi les problèmes de formation des handicapés et ceux posés par l'installation dans les usines de machines sophistiquées sur lesquelles les infirmes ne peuvent travailler.

HERVÉ LOUBOUTIN.

ÉTRANGER

Au Japon

LE GOUVERNEMENT ÉTUDIE DE NOUVELLES MESURES POUR FREINER L'INFLATION

Les prix de gros au Japon ont augmenté de 2,6 % en février ; il s'agit de la plus forte hausse enregistrée depuis six ans (+ 3,9 % en février 1974). En un an — février 1980 comparé à février 1979, — l'augmentation des prix de gros est de 21,4 %.

Le très mauvais résultat de février s'explique en partie par la hausse des produits énergétiques (+ 6,6 % en un mois, + 97,8 % en un an) et des métaux non ferreux (+ 7,8 % en un mois, + 68,5 % en un an). Mais la baisse du yen, qui renchérit les importations, est un autre facteur de hausse.

Le résultat de février, s'il n'était pas complètement imprévisible, a tout de même, par son ampleur, alarmé les pouvoirs publics. Ceux-ci craignant de voir se développer une spirale inflationniste, ont immédiatement mis à l'étude des mesures de restriction — monétaires et peut-être budgétaires — renforçant celles qui ont déjà été prises, notamment les hausses successives du taux de l'escompte porté à 7,25 % fin décembre (4,25 % jusqu'en avril 1979).

On connaîtra, probablement la semaine prochaine, les décisions du gouvernement japonais. Mais il semble bien que Tokyo, après Bonn, Paris et Washington, va durcir sa politique anti-inflation, ce qui risque — par contrecoup et dans un premier temps au moins — de freiner l'activité économique.

TEIJIN, LE N° 2 DU TEXTILE PERD SON PRÉSIDENT

Tokyo. — M. Shinzo Oya, président de Teijin, le deuxième producteur de fibres synthétiques japonais, est mort dimanche 9 mars à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

[Ancien ministre, M. Oya détint notamment le portefeuille du commerce dans le gouvernement Yoshida (1948), puis celui des finances et des transports. M. Oya quitta la vie politique en 1956 pour reprendre la tête de Teijin. Affirmant volontiers qu'il occuperait cette fonction jusqu'à cent ans, M. Oya a battu tous les records de durée de présidence d'une société en conservant ce poste pendant vingt-six ans.

C'est sous sa direction que Teijin qui, au début du siècle, était un fabricant de soie artificielle (sous le nom de Teikoku Jinzo Kenshi), s'est lancé dans les fibres synthétiques et a reconquis ainsi sa position dans l'industrie textile nippone. Le groupe compte aujourd'hui soixante-neuf sociétés et participe à vingt-sept « joint ventures », dont le chiffre d'affaires total approche les 1 000 milliards de yens (4 milliards de dollars). C'est l'un des plus diversifiés de l'industrie textile : en plus des fibres synthétiques, il produit du plastique, des cosmétiques, des reins artificiels et des pellicules photographiques. Il s'est, en outre, lancé dans la production pharmaceutique et, depuis 1960, dans l'industrie pétrolière et l'immobilier (possédant notamment l'hôtel Queen Elisabeth à Paris). C'est l'un des vice-présidents de Teijin, M. Tokusue, qui succédera à M. Oya à la tête du groupe. — P. P.]

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. −		Rep. + ou Dép −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	4,2240	4,2260	− 130	− 105	− 285	− 255	− 860	− 740
$ can. ...	3,6255	3,6290	− 15	+ 20	− 55	− 5	− 245	− 105
Yen (100).	1,7120	1,7140	+ 10	+ 30	0	+ 20	+ 20	+ 75
DM	2,3395	2,3420	+ 90	+ 115	+ 185	+ 215	+ 460	+ 560
Florin ...	2,1290	2,1310	+ 40	+ 55	+ 75	+ 95	+ 145	+ 220
F.B. (100).	14,3890	14,4010	− 305	− 185	− 620	− 435	−1510	−1120
F.S.	2,4465	2,4495	+ 165	+ 190	+ 310	+ 340	+ 820	+ 930
L. (1 000).	5,0250	5,0285	− 205	− 145	− 460	− 375	−1635	−1440
£	9,4310	9,4390	− 375	− 310	− 695	− 605	−1910	−1625

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8	8 3/4	8 3/8	8 3/4	8 3/4	9 1/8	9 9/16	9 15/16
$ E.-U. ..	44 7/8	45 3/8	16 11/16	17 1/16	17 11/16	18 1/16	18 1/8	18 1/2
Florin ...	9 3/4	10 3/4	10 7/8	11 5/8	11 3/4	12 1/4	12 3/8	13 1/8
F.B. (100).	13	15	15 3/4	16 1/4	16	16 3/4	16	16 3/4
F.S.	5 1/8	5 5/8	5	5 1/2	6	6 1/2	12 1/2	13
L. (1 000).	15 3/4	18 1/4	18 1/4	19 3/4	19 3/4	21 1/4	20 1/4	21 3/4
£	16 1/4	17 1/4	17 3/4	18 1/4	18	18 3/4	18	18 3/4
Fr. franç..	13 1/4	13 1/2	14	14 3/8	14 3/8	14 5/8	15 1/4	15 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉTRANGER

Le gouvernement canadien pourrait aider Chrysler en échange d'une participation au capital

De notre correspondant

Montréal. — Le gouvernement canadien a entamé des négociations avec les trois constructeurs automobiles américains qui possèdent des usines au Canada : *Chrysler, General Motors et* Ford. Les pourparlers pourraient déboucher sur une aide financière en faveur de la filiale canadienne de la société Chrysler et sur des modifications de l'accord canado-américain connu sous le nom de « pacte de l'automobile ».

Les très sérieuses difficultés que connaît Chrysler aux Etats-Unis ont des répercussions au Canada où le constructeur américain possède plusieurs usines. La filiale canadienne de Chrysler a annoncé qu'elle fermerait avant la fin de l'année son usine de moteurs 8 cylindres, à Windsor (Ontario) en raison de la baisse de la demande pour ce genre de moteurs. Plus de quatre cents personnes devraient être licenciées, mais l'usine pourrait ouvrir de nouveau en 1983 pour fabriquer des moteurs 6 cylindres qui consomment moins. De plus, Chrysler envisage de réduire substantiellement, peut-être du tiers, le personnel employé dans son usine de camions (deux mille cinq cents ouvriers).

Le nouveau ministre libéral de l'industrie et du commerce, M. Herb Gray, qui est lui-même député de Windsor, a indiqué que *son gouvernement* souhaitait accorder une aide au constructeur américain. L'Etat pourrait, par exemple, garantir une partie des emprunts dont Chrysler a besoin *pour moderniser ses usines et* qui, selon la compagnie, dépasseraient le milliard de dollars. Le ministre a cependant précisé qu'il pourrait négocier une participation de *l'Etat au capital social* de l'entreprise en échange d'une aide financière.

M. Gray compte rencontrer *aussi les dirigeants de General* Motors et de Ford, dont les usines se trouvent également en Ontario. Les discussions porteront essentiellement sur deux aspects : la *nécessité d'accroître la production* des pièces détachées ainsi que le développement du secteur de la recherche et de l'innovation, qui est presque entièrement regroupé dans les usines situées aux Etats-Unis. Selon le ministre, ces contacts s'inscrivent dans une stratégie à plus long terme, qui vise à redonner au Canada une meilleure place dans le marché automobile à l'échelle nord-américaine, sans renégocier pour autant le pacte de l'automobile conclu en 1965 avec les Etats-Unis.

Ce pacte a permis de répartir la production entre les deux pays, chacun se spécialisant dans certains types de véhicules. Au *cours des dernières années*, la position du Canada dans l'industrie automobile n'a cessé de se détériorer au profit de son partenaire. En 1978, le déficit global *dans ce secteur* s'élevait à 800 millions de dollars et l'année suivante il passait à plus de 3 milliards de dollars. Les experts s'attendent à un déficit de 3,8 *milliards de dollars en 1980*, ce qui inquiète au plus haut point le gouvernement et les syndicats. L'essentiel de ce déficit vient du secteur des pièces détachées (4 milliards de dollars aux dépens du Canada). Au contraire, le Canada vend plus de véhicules aux Etats-Unis qu'il ne lui en achète, mais l'excédent s'est très sensiblement réduit l'année dernière, passant de 2,8 milliards de dollars en 1978 à 855 millions de dollars en 1979.

Si les prévisions portant *sur la* production automobile aux Etats-Unis sont très sombres, puisqu'il est question d'une baisse de 25 % pour le premier trimestre par rapport à la période correspondante de 1979, l'avenir est encore plus inquiétant au Canada où on parle d'une baisse d'un tiers de la production pour la même période. Le Canada vendait 830 000 véhicules aux Etats-Unis en 1977, 590 000 en 1979, et on parle de 450 000 cette année. Cette baisse est attribuable au resserrement du marché américain, et surtout au fait que les usines canadiennes fabriquent les gros modèles pour lesquels la demande est moins *forte* depuis l'aggravation de la crise de l'énergie.

De plus, on prévoit que les ventes sur le marché intérieur canadien, qui se situaient autour d'un million de véhicules au cours des trois dernières années, chuteront à 950 000 en 1980. Selon les spécialistes, la situation dans le *secteur* automobile ne s'améliorera pas avant la fin de 1981, date à laquelle le Canada commencera à produire des petits modèles.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Nouvelle étape de la lutte contre l'inflation au Brésil

Les pouvoirs publics vont contrôler les prix et les bénéfices des entreprises

De notre correspondant

Brasilia. — La politique anti-inflationniste du ministre du plan, M. Netto, *commence-t-elle à porter ses fruits ?* C'est avec soulagement en tout cas que le gouvernement a pris connaissance de la hausse des prix en *février* (+ 4,2 %), qui indique pour le troisième mois consécutif une tendance à la baisse.

A Brasilia, on espère que la bonne récolte agricole annoncée pour les prochains mois permettra de renforcer cette tendance *favorable*, en faisant baisser les prix des produits alimentaires. Les facilités de crédit *accordées aux cultivateurs* et les *prix* plus rémunérateurs fixés pour les produits agricoles ont indéniablement stimulé la *production, tant pour* les cultures de subsistance que pour celles d'exportation, dont le soja, qui devrait rapporter au pays environ 2,5 milliards de dollars en 1980, soit près du double de l'an dernier.

Les réticences du patronat

Le gouvernement paraît maintenant décidé à faire reposer sa lutte anti-inflationniste sur le contrôle des prix. En septembre, M. Netto avait obtenu la création d'un Secrétariat spécial à l'approvisionnement et aux prix (SEAP), qui lui permettait de contrôler directement cette action. *Il avait décidé ensuite que les* hausses de prix ne seraient dorénavant acceptées, tout comme celles des salaires, que tous les six mois, *après approbation préalable* du gouvernement. Celui-ci se baserait, pour déterminer les augmentations permises, sur l'indice de variation des obligations du Trésor (lui-même lié à l'inflation), qui déterminera dorénavant le rythme de croissance maximum des bénéfices des entreprises.

Cette politique a créé, pour la première fois, une certaine tension entre M. Netto et le patronat. Le directeur de la SEAP, M. Carlos Viaccava, est devenu la cible d'une campagne du secteur privé. « *Le gouvernement a mis fin par décret à la notion de bénéfice, qui était la base de la doctrine officielle en matière économique* », affirmait, il y a peu, en éditorial *O Estado de Sao-Paulo*, résumant ainsi le *sentiment* d'une grande partie d'un secteur privé peu habitué à se voir soumis à contrôle.

Le patronat ne paraît pourtant pas en mesure de tenter une épreuve de force. En janvier, la SEAP avait coupé les crédits publics de onze entreprises sidérurgiques, accusées de pratiquer des prix supérieurs à ceux autorisés. *L'une d'elles appartenait* au groupe Votorantim, le principal conglomérat privé du pays. Le président du groupe, M. Emirio de *Moraes, tenta bien de riposter en* fermant l'usine. Après une brève rencontre avec M. Delfim Netto, il la rouvrait et rentrait rapidement dans le rang.

Depuis, les patrons brésiliens paraissent plus prudents. Pour achever de les convaincre, le ministre du plan leur fait valoir qu'un échec de sa politique conduirait le pays à une expérience déflationniste qui les mettrait bien plus encore en difficulté.

Ayant gagné des *points dans le* secteur des prix, le gouvernement va affronter une autre épreuve difficile, sur le front des salaires, cette *fois. Les syndicats des grands faubourgs* industriels de Sao-Paulo viennent d'entamer leurs négociations, qui doivent atteindre leur point culminant le 1er *avril*. Un accord avec les employeurs paraît difficile, et une grève n'est pas exclue, semblable à celle qui, en 1979, avait mis en difficulté le président Figueiredo à peine arrivé au pouvoir. Le gouvernement a conscience qu'il s'agit là d'un test-clé pour la nouvelle législation salariale qu'il a promulguée à la fin de 1979 et qui prévoit des réajustements semestriels et différenciés suivant les catégories. Considérant qu'il s'agit de concessions maximales qui peuvent être *faites* en ce moment difficile, le gouvernement paraît déterminé à maintenir une attitude ferme. Reste à savoir *si les syndicats de Sao-Paulo, après* dix ans d'une politique de stricte compression du pouvoir d'achat des salariés, accepteront de faire *machine arrière*.

THIERRY MALINIAK.

● *La production intérieure brute* du Brésil a enregistré une croissance de 6,2 % en 1979 (contre 6 % en 1978 et 4,7 % en *1977*). Cela montre, affirme la Banque du Brésil dans son rapport annuel, que le pays « *conserve une capacité d'expansion satisfaisante, malgré des conjonctures défavorables* ». Le rapport révèle d'autre part que le Brésil a dû verser en 1979 près de 10 milliards de dollars au titre des intérêts et amortissements de sa dette extérieure, soit 66 % de ses recettes à l'exportation. — (*A.F.P.*)

Face au protectionnisme américain

TOYOTA ET NISSAN ENVISAGENT D'ASSEMBLER DES VÉHICULES AUX ÉTATS-UNIS

Pour trouver un compromis *dans le différend qui oppose* Washington à Tokyo, à propos des exportations d'automobiles japonaises aux Etats-Unis, Toyota et Nissan, les deux principaux *constructeurs nippons, envisagent* d'assembler des camions légers aux Etats-Unis.

Cette décision irait dans le sens des revendications du syndicat *américain des ouvriers de l'automobile*, qui souhaite l'installation par les constructeurs japonais d'usines aux Etats-Unis.

Le président de ce syndicat, M. Fraser, a indiqué que son homologue japonais, M. Ichiro Shioji, était d'accord avec cette démarche. M. Fraser a fait cette déclaration devant la sous-commission du commerce de la Chambre des représentants, à laquelle il a demandé l'adoption d'une législation d'urgence pour *protéger l'industrie automobile* américaine. Ce plan devrait imposer aux constructeurs japonais des restrictions volontaires de leurs exportations jusqu'à ce que *les firmes américaines* produisent des voitures plus économiques.

En outre, les véhicules étrangers largement vendus aux Etats-Unis devraient comporter jusqu'à 75 % d'éléments de fabrication nord-américaine.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

10 000 TONNES DE PÉTROLE AU FOND DE LA MER

Les autorités hésitent sur la manière de récupérer l'épave du « Tanio »

La marée noire du « Tanio » a touché de nouveaux sites de la Côte de Granit rose au cours de la nuit de mardi 11 à mercredi 12 mars. Poussées par le vent et les courants, de petites nappes de fuel lourd se sont échouées à Port-Blanc, Kermagen et Pleubian, soit à 25 kilomètres à l'est de Perros-Guirec. Les rivages des Côtes-du-Nord sont donc atteints ici et là sur 35 kilomètres. On craint que cette pollution sporadique ne dure jusqu'à la grande marée de la fin de cette semaine, car le pétrole échappé des soutes du « Tanio » lors du naufrage, vendredi 7 mars, s'est fragmenté en de nombreuses petites taches qui échappent à l'observation aérienne.

Mais les autorités sont surtout préoccupées par le comportement de la partie avant du tanker qui repose par 87 mètres de fond, à 50 kilomètres au nord de l'île de Batz. Un hélicoptère de la marine nationale a repéré, mardi après-midi, à l'aplomb de l'épave, de légères remontées de pétrole. En revanche, l'exploration du fond entreprise à l'aide d'un sous-marin de poche téléguidé et équipé de caméras n'a pas fourni d'éléments très nouveaux pour établir un diagnostic précis.

Les pouvoirs publics sont dans l'embarras. Il est exclu d'envoyer des plongeurs, car l'opération est jugée trop dangereuse. Fera-t-on appel aux soucoupes plongeantes d'entreprises privées ? Il faudrait pour cela leur offrir des garanties financières. Les solutions imaginées consistent soit à renflouer la carcasse qui renferme encore quelque 10 000 tonnes de fuel, soit à pomper le pétrole au fond après réchauffement, comme on l'avait fait en 1976 pour le « Boehlen », un pétrolier est-allemand.

En revanche, les Bretons sont rassurés sur le sort de la seconde partie de l'épave contenant, elle aussi, quelque 10 000 tonnes de pétrole. Remorquée, depuis trois jours, par le puissant « Abeille-Languedoc », la poupe du « Tanio », a franchi, mercredi, à 5 h. 45, les passes du port du Havre. Elle est à présent amarrée le long des quais pétroliers. On va remettre sa machine en marche pour réchauffer la cargaison et la transvaser dans des citernes à terre.

Une épée de Damoclès sur la saison touristique

De notre envoyé spécial

Perros-Guirec. — Tout au long des échancrures de la Côte de Granit rose, la lutte anti-marée noire s'organise. Au fil des heures, elle « monte en puissance ». Réquisitionnés (au prix de 450 francs par jour et par personne), les agriculteurs arrivent de l'arrière-pays avec leurs tonnes à lisier ; les militaires du 1er RIMA de Saint-Lô débarquent ; des camions-pompes s'échelonnent à présent sur les grèves, secondés par des pelleteuses. Déjà, à Ploumanach, les pompiers nettoient au jet les célèbres rochers roses que le mazout a endeuillés.

Il faut faire vite, car, lors du prochain week-end, la marée d'équinoxe va porter le fuel lourd jusqu'au sommet des plages. Or la tâche est littéralement infernale. La cargaison du *Tanio* n'est ni assez liquide pour qu'on la pompe aisément, ni assez solide pour que les bulldozers la ramassent. Et c'est pitié de voir des centaines d'hommes maculés jusqu'aux yeux se battre avec cette mélasse insaisissable tandis que les engins les plus puissants patinent et s'enlisent.

Une consolation toutefois : le fuel du *Tanio* est insoluble et chimiquement non toxique. Sur les recommandations du CEDRE, de Brest, on ne l'a traité ni à la craie ni aux détergents. Mais il peut étouffer la faune et la flore par sa masse visqueuse. On le voit bien avec les oiseaux que l'on ramasse à présent en bon nombre. On craint, sans en être assuré, que la réserve des Sept-Iles (déjà dévastée deux fois) n'ait été atteinte par une nappe. Malgré les interventions pressantes des scientifiques, on a laissé aussi le mazout polluer le marais le l'Ile-Grande, à Trégastel. Un simple barrage flottant aurait pourtant suffi.

En vérité, la seule hantise des responsables, c'est de faire disparaître tout ce qui est voyant dans les meilleurs délais. En tout cas avant le mois de mai, début tant attendu de la saison touristique. Car les pêcheurs professionnels ici ne sont plus qu'une poignée. Tout le monde trouve son gagne-pain auprès des vacanciers. Et tout le monde, sur ce point, garde un très mauvais souvenir des retombées de la marée noire de l'*Amoco-Cadiz*.

Deux mois après la catastrophe, plages et rochers étaient redevenus « nickel » sur cette portion de côte. On attendait de pied ferme les Belges, les Allemands, les Néerlandais et les Britanniques, qui sont d'excellents clients pour l'été. Leur contingent constitue 60 % des estivants en mai et juin, 50 % en juillet, 10 % en août et 30 % en septembre. C'est assez dire que, sans eux, les recettes ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes. Or, en 1978, les étrangers, effrayés par les images transmises par leurs propres chaînes de télévision, ne sont pas venus. Le manque à gagner a été chiffré à plusieurs centaines de millions.

Les répercussions psychologiques et commerciales de la marée noire se sont fait sentir encore en 1979. Les agences allemandes en particulier avaient estimé qu'il faudrait deux ans pour que les plages retrouvent leur propreté d'antan. Et rien à faire pour les convaincre du contraire. On a eu beau monter l'opération « Juin en Bretagne » avec réduction de 40 % sur les billets S.N.C.F., tarifs privilégiés chez les hôteliers et garanties d'animation dans les stations, les clients européens ont continué à bouder.

Bien sûr, les hôteliers, les propriétaires de terrains de camping et de caravaning, ont été indemnisés. L'Etat, le département des Côtes-du-Nord (qui va être rebaptisé Côtes-d'Armor, pour faire plus chic), la chambre de commerce, ont versé des fonds. Personne n'en a calculé le total et apparemment personne ne cherche vraiment à le faire. En Bretagne, il vaut mieux faire pitié qu'envie. Mais, tout de même, on ne peut vivre ainsi de la mendicité publique.

Dynamitage de l'épave

Aussi tous les professionnels du tourisme se félicitaient-ils de ce que cette année les agences étrangères reprenaient contact. Les années maigres semblaient finies. Voilà que le *Tanio* et sa maudite cargaison remet tout en question.

Et pas seulement celle qui vient d'aborder le rivage. On craint plus encore celle qui demeure dans la poupe du tanker par 87 mètres de fond à 50 kilomètres au nord. Les Bretons sont assez marins pour savoir que tôt ou tard les rivets des soutes céderont et que le vent de Noiroît assisté de courants vicieux leur apportera 10 000 tonnes de plus.

Réuni d'urgence, lundi 10 mars, le Comité de défense du littoral du Trégor, qui groupe tous les maires du secteur, a expédié un télégramme au ministre de l'intérieur. Il ne demande rien moins que le dynamitage immédiat de l'épave. « *Mieux vaut traiter tout de suite cette nouvelle marée noire que de vivre avec une épée de Damoclès sur la tête. Quel projet voulez-vous que nous fassions ?* », dit M. Pierre Yoncourt, président de l'office du tourisme de la Côte de Granit rose. Certains maires, comme celui de Trégastel, souhaite plutôt que les techniciens parviennent très vite à pomper le pétrole qui dort au fond de l'eau comme on l'avait fait pour le *Boehlen*. Cela soulagerait tout le monde.

Mais, ici et là, on commence aussi à réfléchir. On se fait à cette idée que les naufrages de pétrolier n'ont rien d'extraordinaire. Ils font même partie des risques de la mer. Les Bretons sont payés pour le savoir, eux qui, en la personne du capitaine Morvan, viennent de perdre un des leurs. « *Il y aura d'autres marées noires*, disait, en hochant la tête, un retraité de la marine, conseiller municipal de Perros-Guirec, qui surveillait, mardi, les travaux de nettoyage. *Impossible de faire naviguer des centaines de millions de tonnes de pétrole sans qu'il y ait des bavures. C'est même miracle qu'il n'y en ait pas davantage.* »

La pollution pétrolière est donc devenue le risque numéro un des communes littorales. Or Perros-Guirec, par exemple, s'est payé — fort cher — une grande échelle pour combattre les incendies dans les très rares buildings construits sur la commune. L'échelle n'a jamais servi, fort heureusement. Mais, comme le fait remarquer M. Yoncourt, « *une équipe de spécialistes, des pompes adéquates, quelques engins adaptés et des éléments de barrage nous auraient été diablement plus utiles.* »

La leçon du *Tanio*, c'est qu'en Bretagne au moins on n'évitera pas les infortunes de mer. Aussi les municipalités doivent-elles, d'une manière ou d'une autre, s'assurer contre les conséquences des marées noires. Il est, par exemple, impardonnable que le pétrole piégé le premier jour dans l'anse de Saint-Guirec n'y ait pas été bloqué faute de barrage. Celui-ci devait venir de Brest.

Pour les marées noires comme pour le reste, « aide toi et l'Etat t'aidera ». Nombre d'édiles bretons en ont à présent clairement conscience.

MARC AMBROISE-RENDU.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le gouvernement va communiquer aux élus ses propositions pour préserver le Val de Loire

- Pas d'industries autres que nucléaires
- Travaux contre les inondations

De notre correspondant

Orléans. — Chargé, le 7 septembre dernier, d'une mission sur l'aménagement de la Loire par le ministre de l'environnement et du cadre de vie, M. Jean Chapon, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, a remis son rapport à M. d'Ornano, qui viendra annoncer prochainement aux élus riverains du fleuve, réunis à Fontevraud (Maine-et-Loire), les mesures retenues par les pouvoirs publics.

Le plus grand des fleuves français est le dernier à ne pas avoir été encore aménagé. Même si elle ne joue plus, sauf à son estuaire, un rôle économique, la Loire porte les stigmates de notre siècle : eaux polluées, rives qui se dégradent, inondations — maux millénaires — non encore jugulées. La publication du rapport Chapon offre un double intérêt : les préoccupations d'ordre politique semblent aussi importantes que les considérations d'aménagement du territoire, l'Etat n'ayant jamais montré jusque-là une réelle volonté de s'attaquer au dossier « Loire ».

La grogne, en effet, a fini par s'installer sur les rives du fleuve. Le maire de Tours, depuis deux ou trois ans, multipliant les réunions d'élus, presse l'Etat d'engager une politique d'équipement du fleuve. Sa protestation a trouvé un écho favorable jusqu'à Nantes et à Roanne. Le gouvernement se devait donc d'intervenir.

Tout d'abord le rapport Chapon exprime clairement deux refus : il faut mettre un terme au pillage des sables et des graviers du fleuve, qui défigure les berges, abaisse le lit, détruit les frayères. La situation est qualifiée de « *grave* ». Les extractions — 10 millions de tonnes/an, aujourd'hui — ne devront pas dépasser 500 000 tonnes/an, ce que charrie le fleuve naturellement. On ne pouvait pas ne pas tenir compte des multiples « accidents » survenus à des ponts, et notamment de l'effondrement de celui de Tours le 9 avril 1978 : les spécialistes affirment qu'ils sont dus, pour une part, à des prélèvements excessifs dans le fleuve.

Le rapport donne un avis défavorable pour ce qui concerne la navigation, y compris de plaisance, car le fleuve est dangereux, brisant ainsi sans appel le vieux rêve de ceux qui veulent redonner à la Loire son lustre économique d'antan et doter Nantes, « nouveau Rotterdam », d'un *hinterland*, d'un arrière-pays. Tout en plus la voie d'eau actuelle, ouverte à un petit trafic jusqu'à Angers, sera-t-elle entretenue. Pas question d'imiter le Rhin ou le Rhône...

● *L'aménagement hydraulique.* — Les risques d'inondations sont connus : si les crues du siècle passé déferlaient à nouveau, la note à payer serait de 3 milliards de francs, sans compter les vies humaines. Pour lutter contre les inondations et soutenir les étiages (les centrales nucléaires sont de grosses consommatrices d'eau), le rapport, s'inspirant du programme de l'Agence de bassin, retient deux ouvrages nouveaux, l'un au Veurdre-sur-l'Allier, l'autre à Chambonchard, sur le Haut-Cher, qui s'ajoutent aux barrages en cours de construction à Villerest (Loire) et à Naussac (Lozère), et propose de poursuivre la réfection des digues. Programme à réaliser dans les quinze ans à venir, mais qui laissera sans doute sur leur faim les riverains qui réclament une bonne quinzaine d'ouvrages sur le bassin. La nécessité est reconnue dans le rapport de « *prévoir des aménagements* » sur la Vienne, et surtout en amont de Nantes, où les remontées de sel et les vases menacent l'approvisionnement en eau de la ville. Le coût total de ces nouveaux ouvrages est estimé à 1 400 millions de francs (valeur 1979), à répartir entre les collectivités, l'Agence de bassin et l'Etat, leur maîtrise d'ouvrage étant confiée à un organisme unique : l'Institution interdépartementale pour la protection des vals de Loire contre les inondations, déjà maître d'ouvrage de Villerest.

● *Protection des richesses naturelles et aménagement de l'espace.* — Toute zone à aménager ou à protéger devra englober non seulement le fleuve, mais ses rives, et ses îles jusqu'au coteau le surplombant. Il faudra également faire preuve de vigilance pour les terres arrachées aux risques d'inondations et qui vont exciter les convoitises.

C'est pourquoi le rapporteur propose que l'on applique à l'ensemble du fleuve les dispositions d'un document d'urbanisme, quelque peu oublié aujourd'hui, le schéma de la Loire moyenne, plus connu sous le nom de « la Loire, métropole-jardin », adopté en 1975, et qui, pour faire échec à l'urbanisation désordonnée le long du fleuve, recommandait de ménager des coupures vertes entre les agglomérations en maintenant l'agriculture. Sur la base de ce schéma, le rapport propose d'établir des « *plans de val* » dans les vingt ans à venir, dans chaque département enserrant le fleuve et ses rives, dans des « directives » d'aménagement.

Mais comme le temps presse, que le « mitage » se poursuit, que certains sites demandent une intervention immédiate, le rapport préconise dès 1980 des « *directives intermédiaires* », qui permettent par exemple d'accélérer le classement de monuments et de réserves naturelles (en Basse-Loire notamment). Il y a du travail depuis Langeais, où une inévitable déviation routière menace une réserve ornithologique, jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, bien que cet exemple ne soit pas cité, où une entreprise projette de créer une ballastière à moins d'un kilomètre de la célèbre abbaye !

Enfin le rapport préconise des traitements spéciaux pour les poissons du fleuve. Les grands migrateurs, en premier lieu, qui ont besoin de quelques aménagements (échelles, ascenseurs à poissons, « déviations obligatoires » au voisinage des prises d'eau des centrales nucléaires). Il faut se pencher surtout sur l'estuaire de la Basse-Loire, malade, mais où la nature a encore son mot à dire. Le remède peut s'appeler un SAUM (schéma d'aptitude et d'utilisation de la mer). Concernant l'agrandissement de la centrale thermique de Cordemais, « *la sagesse consiste à proscrire le refroidissement en circuit ouvert* », note en substance le rapporteur. Sagesse qui semble faire défaut au ministère de l'environnement lui-même et à E.D.F., puisque le feu vert vient d'être donné à une telle installation (*le Monde* des 6 et 8 mars).

Les problèmes de financement

Reste le *financement* de ce programme, et en particulier des barrages, sur lequel le rapporteur ne s'engage pas, « *l'appréciation étant d'ordre essentiellement politique* » et dépendant des « *négociations* » entre les parties prenantes. Les élus ne doivent pas se bercer d'illusions : l'aide exceptionnelle de l'Etat (70 % pour Villerest) ne sera pas maintenue pour les ouvrages à venir, mais voisine des taux habituels de subvention (30 %) avec des variantes, l'Etat, par exemple, pouvant donner davantage pour les barrages « écrêteurs de crues », venant ainsi en aide aux riverains qui acquittent déjà une taxe sur les inondations.

Les collectivités locales devront surtout compter sur elles-mêmes, instaurer une réelle solidarité, « *les décisions à prendre étant facilitées par l'apport financier des centrales nucléaires* ». En clair, la manne providentielle des centrales (taxe professionnelle et impôts fonciers), qui va grossir les recettes des communes et des départements, survient à point pour éponger le coût de ce programme. Le rapport suggère, d'autre part, que les barrages, en tant qu'unités de production, devraient donner lieu à la perception d'une taxe professionnelle, ce qui ne serait que justice pour des communes de montagne aux moyens modestes et qui perdent leur capital foncier.

Cet appel au portefeuille des collectivités, ainsi que le contenu d'un rapport qui prétend conserver « *un cadre de vie de haute qualité* », bannissant, à jamais, toute idée d'industrialisation du fleuve, seront-ils bien reçus par les élus, surtout préoccupés par l'emploi, donc par des questions d'équipement, d'amélioration des axes routiers, de communication entre les deux rives du fleuve, dont le rapport ne dit mot ? S'agit-il de la même « *dimension d'aménagement* », ambitieuse, souhaitée par M. Royer pour « *rééquilibrer une partie du territoire français* » (*le Monde* du 26 juillet 1979) ? Le tourisme lui-même, ressource importante des communes riveraines, se voit limité par l'interdiction de la navigation de plaisance.

Seules les fumées de l'atome seront autorisées, tache indélébile au pays de Ronsard et de Du Bellay. C'est là, sans doute, la contradiction d'un rapport au ton « environnementaliste », mais qui reste muet sur la prolifération des centrales nucléaires le long du grand fleuve : dans l'esprit des populations, le « Val de l'Atome » a pris le pas sur le « Val de Loire ».

RÉGIS GUYOTAT.

TRANSPORTS

Les mécaniciens ayant reporté leur ordre de grève

Le trafic aérien devrait être normalement assuré le jeudi 13 mars

Le Syndicat des officiers mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) a décidé de reporter sa consigne de grève, prévue pour le mercredi 12 et le jeudi 13 mars. Cette décision a été provoquée par le jugement en référé du tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne), déclarant le préavis de grève « *illicite* » et « *nul et de nul effet* ». Dans un communiqué, le bureau national du SNOMAC considère que cette décision de justice « *porte une grave atteinte au droit de grève* » et indique qu'« *il fait immédiatement appel* ».

Air France précise qu'il ne lui est pas possible de modifier le programme réduit prévu pour le mercredi 12 mars, mais que le programme du jeudi 13 mars sera normal. U.T.A. indique qu'elle entend assurer normalement tous ses vols prévus. Air Inter annonce que tous ses vols du jeudi 13 mars seront assurés ; pour la journée du mercredi 12 mars, la compagnie intérieure précise qu'elle va rétablir son programme le plus rapidement possible.

« *Le Boeing-737 est conçu pour une exploitation avec deux membres d'équipage. Il est inexact de croire que les conditions de sécurité sont dans ce cas inférieures à celles constatées avec un équipage à trois* », déclare un communiqué du ministère des transports. En déposant un préavis de grève, le SNOMAC entendait, en effet, protester contre la décision ministérielle d'autoriser la compagnie privée Euralair à exploiter les Boeing-737 avec un équipage à deux.

« *Sur six cent neuf Boeing-737 mis en exploitation entre 1968 et la fin de 1978*, précise le ministère, *cinq cent vingt-huit étaient à équipage à deux, quatre-vingt-un à équipage à trois. En outre, 71 % du nombre d'heures de vol effectuées par ces appareils l'ont été en équipage à deux (considéré comme* « équipage normal » *aux Etats-Unis) et 29 % en équipage à trois (considéré comme* « renforcé »*).* »

« *L'expérience d'exploitation des Boeing-737 est donc considérable*, souligne le ministère, *et les statistiques démontrent qu'il s'agit de l'un des appareils les plus sûrs des flottes mondiales.* »

★ Renseignements : Air France, 320-15-55, 535-61-61 ; U.T.A., 775-75-75, 776-41-52 ; Air Inter, 687-12-12.

● *Grève du zèle des aiguilleurs du ciel italiens.* — Les contrôleurs aériens italiens ont entamé, le vendredi 7 mars, une grève du zèle d'une durée indéterminée. Les aiguilleurs du ciel italiens, qui font partie de l'armée de l'air, réclament un statut civil. Ils ont déclenché leur mouvement pour protester contre le retard du gouvernement à le leur accorder. —

ACCORD FRANCO-BRITANNIQUE POUR L'EXPLOITATION DES AÉROGLISSEURS SUR LA MANCHE ?

Au terme d'une réunion, le 10 mars, à la direction générale de la marine marchande, un accord est intervenu entre partenaires français et britanniques en vue de créer un groupe de travail chargé de constituer, au début de juillet, une société mixte franco-anglaise (50 %-50 %) pour l'exploitation des aéroglisseurs sur la Manche.

La responsabilité de ce groupe de travail est confiée à M. Pierre Legras, directeur général de la société française Trucklines Ferries, qui exploite une *ligne* de cargos (spécialisés dans le transport des camions) entre Cherbourg et Poole.

Assurée actuellement par Seaspeed (pool franco-britannique) et Hoverlloyd (filiale de l'armement suédois Brostrom), le trafic de voitures et de passagers sur la Manche *par* des engins aéroglisseurs se développe à un rythme rapide.

Les pouvoirs publics poussent la S.N.C.F. à commander un second N 500 à Dubigeon-Normandie (elle n'en a qu'un, puisque le prototype a été détruit par un incendie en mai 1977), dont le chantier d'assemblage est à Pauillac (Gironde), mais l'entreprise nationale traîne les pieds.

Cette commande — qui aurait l'avantage d'assurer la crédibilité de la technique française des engins sur coussin d'air, notamment à l'égard d'éventuels acheteurs étrangers (U.R.S.S., Canada, pays du golfe Arabique, Japon, pays d'Amérique du Sud) — pourrait s'effectuer par le biais d'une coopération industrielle, du type Airbus Industrie, entre Dubigeon-Normandie et la firme britannique Hovercraft Corporation, filiale du groupe Westland Aircraft.

A partir du 17 mars

LA S.N.C.F. AUGMENTE DE 9,4 % SES TARIFS VOYAGEURS SUR LES GRANDES LIGNES

La S.N.C.F. majorera de 9,4 %, à partir du lundi 17 mars 1980, ses tarifs voyageurs applicables à son réseau « grandes lignes » (banlieue parisienne exclue).

Les abonnements augmenteront comme les tarifs de base. Le droit de réservation pour place assise, qui n'avait pas été majoré depuis deux ans, sera porté de 5 à 6 F, celui des places assises des voyageurs en groupe restant fixé à 2 F. Le supplément couchette en trafic intérieur passera de 42 à 48 F. Les suppléments pour l'emprunt des trains TEE sur parcours français et de trains désignés seront majorés en moyenne de 13,6 % avec des écarts en plus ou en moins. Les suppléments voitures-lits ne sont pas majorés.

[La S.N.C.F. avait demandé au ministre des transports l'autorisation d'augmenter ses tarifs voyageurs de 9,4 % à compter du 1er janvier 1980. Cette décision aura donc été reportée de deux mois et demi. L'an dernier, ces barèmes avaient été relevés deux fois : + 7,5 % au 1er février et + 5,5 % au 1er septembre.]

Du 12 au 15 mars

NOUVELLES PERTURBATIONS DU TRAFIC S.N.C.F.
Un train sur quatre ce mercredi à Paris-Nord

Les agents de conduite et d'accompagnement C.G.T. de Paris-Nord ont cessé le travail, ce mercredi 12 mars, à 0 heure, pour appuyer des revendications portant sur les salaires et les conditions de travail. Ce n'est pas, à proprement parler, une « grève surprise », puisqu'un préavis avait été déposé, pour ces catégories de personnel, couvrant la période du 3 au 16 mars.

Mais les cheminots C.G.T. de Paris-Nord ont visiblement attendu le 12 mars pour faire coïncider leur action avec celle de l'ensemble des agents C.G.T. de la S.N.C.F., qui doit débuter ce mercredi à 20 heures pour les mêmes revendications ; ce deuxième préavis de grève « court » jusqu'au samedi 15 mars, à 6 heures.

Ces deux mouvements n'affectent pas, en principe, le trafic sur les grandes lignes. Par contre, le service des trains sur les lignes de la banlieue parisienne est donc déjà perturbé à Paris-Nord (un trains sur quatre circule). A Paris-Lyon, le trafic sera réduit jeudi 13 mars (deux trains sur trois) et, selon la direction, il sera en principe normal ailleurs, sauf sans doute à Paris-Nord. Vendredi 14 mars, le service risque d'être réduit de moitié (un train sur deux) sur l'ensemble du réseau de la banlieue parisienne.

A 160 km.-heure seulement

LES PREMIERS TGV PARIS-LYON ENTRERONT EN SERVICE EN OCTOBRE PROCHAIN

Le train à grande vitesse (T.G.V.) entrera en service commercial entre Paris et Lyon probablement à partir du 1er octobre prochain, mais... sur la voie existante, et à la vitesse de croisière de 160 kilomètres à l'heure... seulement. La S.N.C.F. a, en effet, décidé de tester ce matériel roulant auprès de ses voyageurs avant de le mettre en ligne au mois d'octobre 1981 entre Saint-Florentin (Yonne) et Sathonay (Rhône), puis, un an plus tard, de bout en bout.

Les responsables de la Société nationale ont longtemps hésité à exploiter le T.G.V. avant l'heure H de crainte de « casser » l'effet d'innovation. Ils ont finalement renoncé à garder au secret leurs rames jusqu'au grand jour, préférant rentabiliser un investissement coûteux et se donner le moyen d'apporter au matériel roulant les « retouches » nécessaires. Aussi, un T.G.V. assurera, outre des services spéciaux, un aller et retour quotidien Paris-Lyon au prochain service d'hiver.

La S.N.C.F., qui a commandé quatre-vingt-sept T.G.V., dont le coût unitaire est de 10 millions de francs, a reçu livraison de la première rame au mois de juillet 1978 ; elle en possède déjà cinq, et en aura trente-huit à sa disposition au mois d'octobre 1981. Ces T.G.V. sont actuellement testés dans la plaine d'Alsace entre Strasbourg et Mulhouse. Avant la fin de cette année, ils pourront commencer à faire des essais techniques et des marches d'endurance sur un tronçon d'environ *80 kilomètres* de voie nouvelle de part et d'autre de Montchanin - Le Creusot, en Saône-et-Loire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le conseil d'administration, réuni le 11 mars 1980 sous la présidence de M. Dominique Chatillon, a arrêté les comptes de l'exercice 1979.

Le bilan, au 31 décembre 1979, se totalise à 40 732 057 612 F, contre 33 433 763 792 au 31 décembre 1978, soit une progression de 21,8 %. Les *dépôts de la clientèle s'élèvent* à 15 684 millions de francs (+ 16,6 %). Le produit net bancaire, c'est-à-dire la différence entre les produits et les frais bancaires, passe de 947 363 000 F à 1 049 643 000 F (+ 10,8 %).

Après dotation aux amortissements et aux provisions (dont 7,1 millions de francs, moitié au titre de la *participation des salariés, moitié pour* intéressement), le bénéfice net de l'exercice écoulé ressort à 59 216 140 F, se comparant à un bénéfice de 42 504 676 F pour l'exercice 1978, lequel avait dégagé par ailleurs une plus-value à long terme de 15 480 129 F.

Les résultats consolidés du groupe, qui seront présentés à la prochaine assemblée, convoquée pour le jeudi 29 mai, feront apparaître une évolution comparable à celle du CIC.

Il sera *proposé à l'assemblée de* distribuer un dividende de 8,30 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4,15 F (impôt payé d'avance au *Trésor*), contre 7,50 F + 3,75 F au titre de l'exercice 1978.

Cette même assemblée sera sollicitée de ratifier la nomination en qualité de censeur, faite à titre provisoire par le conseil, de M. Yves Sabouret, vice-président de Matra.

Le conseil d'administration, usant de la faculté qui lui avait été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 1979, a décidé de doubler le capital actuel, porté ainsi à 452 766 700 F, par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation, et par *élévation de 50 F* à 100 F du montant nominal du titre. Le nouveau capital portera jouissance du 1er janvier 1980.

LAFFITTE - BAIL

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1979 et convoqué, pour le 8 mai 1980, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil a pris acte de l'état des engagements d'investissements qui s'élèvent, au 31 décembre 1979, à 522 millions de francs, au titre de *quatre-vingt-trois* contrats de crédit-bail immobilier pour un montant de 410 millions de francs et au titre d'un patrimoine locatif d'une valeur au bilan de 112 millions de francs. Le produit des opérations de crédit-bail et de location encaissé en 1979 s'élève à 64,3 millions de francs, en augmentation de 16,3 % sur 1978.

Le bénéfice de l'exercice, en hausse de 17,4 % sur l'année précédente, ressort à 16 950 000 F, après prise en compte de 17 080 000 F d'amortissements et de provisions.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale la mise en paiement d'un dividende de 15,70 francs par action, en progression de 14,6 % sur le dividende de l'exercice 1978 (13,70 F). La distribution correspondante représentera 85 % du bénéfice de l'exercice, le report à nouveau se trouvant porté à plus *de 4 millions de francs.*

BANQUE HERVET

Au cours d'une réunion d'information organisée à l'hôtel Crillon, à l'intention des analystes et journalistes financiers, *le 11 mars 1980*, M. Georges Hervet, président-directeur général, a annoncé et commenté les résultats de l'exercice 1979 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Hervet du 15 avril 1980.

Au 31 décembre 1979, les dépôts *s'élèvent* à 2 972 388 000 F et les emplois à 2 593 923 000 F, en hausse respectivement de 7,95 % et 14,78 % par rapport à 1978.

Les profits nets de l'exercice après impôts et provisions s'élèvent à 32 143 000 F, en augmentation de 37,10 %.

Hors plus-value nette à long *terme*, le bénéfice après impôts et provisions s'établit à 29 771 000 F, en hausse de 26,98 %.

Les résultats nets consolidés (part du groupe), après impôts et provisions, non encore arrêtés, peuvent être évalués à 35 034 000 F, en hausse de 31,20 %. Hors plus-value à long terme, les résultats *nets* (part du groupe) peuvent être évalués à 32 663 000 F, en progression de 22,4 %.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 15 avril 1980 de porter le dividende à 8,70 F (assorti d'un avoir fiscal de 4,35 F), soit une augmentation légèrement supérieure à 20 %.

GROUPE LAFARGE

Le groupe *Lafarge* va proposer aux actionnaires minoritaires de ses filiales françaises cotées d'échanger leurs actions contre des actions Lafarge. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour décider l'augmentation de capital correspondante.

Outre Carbonisation, Entreprise et Céramique (C.E.C.), cette proposition concerne la Compagnie des sablières de la Seine (C.S.S.) et la Société des plâtrières de France (S.P.F.), dont *le groupe possède* actuellement 64 % et 59 %.

Avant la fin du mois, les parités d'échange seront fixées par le conseil d'administration de Lafarge, et les conseils des filiales concernées seront appelés à donner leur avis.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du groupe à l'égard des *activités de ces sociétés. Elle doit* permettre à Lafarge d'en assurer le développement avec une plus grande flexibilité dans l'organisation et le financement. Elle offrira à leurs actionnaires la possibilité de bénéficier de l'expansion du groupe. Elle permettra du même coup un renforcement des fonds propres de Lafarge.

PRONUPTIA

Le chiffre d'affaires hors taxes *réalisé au cours de l'exercice* clos le *30 novembre* 1979 a atteint 75,15 millions de francs, en progression de 10,19 % par rapport à l'exercice précédent. Sur ce montant, les ventes à l'exportation ont représenté 13 millions de francs, en hausse de 18,58 %.

Grâce à une gestion marquée par *la compression des frais* généraux, le bénéfice d'exploitation s'est élevé pendant cette période à 3,92 millions de francs et a permis de dégager un bénéfice net de 1,74 million de francs (sans plus-value à long terme) contre 3,03 millions de francs en 1978, après 1,43 million de francs de plus-values nettes à *long terme*.

A l'assemblée générale ordinaire, convoquée le 23 mai prochain, le conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende de 24 F assorti d'un avoir fiscal de 12 F, contre respectivement 22 F et 11 F l'an dernier.

DOCKS DE FRANCE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Docks de France, qui s'est réunie le 6 mars 1980, a décidé de procéder à *l'émission* d'un emprunt de 90 005 000 F, représenté par 90 005 obligations convertibles de la société.

Celles-ci sont réservées aux actionnaires de la Ruche picarde dans le cadre de l'offre publique d'échange close le 8 février 1980.

A cette occasion, il a été rappelé que l'offre lancée par les Docks de France avait reçu une suite positive, et que 655 250 actions sur les 675 000 composant le capital de la Ruche picarde avaient été présentées à l'échange, soit 97,07 % du capital.

Conformément aux termes de l'offre, les ordres d'échange seront *réduits à concurrence de 68,37 %*, sauf ceux portant sur dix actions la Ruche picarde ou moins qui seront intégralement exécutés.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

Le conseil d'administration, réuni le 6 mars 1980, a examiné les comptes au 31 décembre 1979 et a mis au point le rapport, qui sera présenté à l'assemblée générale du 17 juin 1980.

Le montant des « ventes, produits accessoires et produits financiers » est de 38 086 146 F contre 21 489 480 F l'année précédente. Il convient de préciser que le chiffre de 1979 comporte pour 8 829 850 F les « ventes et produits » des Forges de Chelles depuis le 1er juillet 1979 à la suite de la fusion réalisée à cette date. *Le chiffre d'affaires consolidé* concernant les filiales à plus de 50 %, calculé pour la première fois cette année, s'élève à 72 145 890 F.

Le bénéfice d'exploitation ressort à 2 463 549 F, contre 301 565 F en 1978. Le compte de pertes et profits, après provisions et impôts, fait apparaître un bénéfice net de 1 193 003,33 francs, soit 22,58 F par action.

Le conseil proposera à l'assemblée générale la mise en distribution d'un dividende de 10 F par action, soit, avec un avoir fiscal de 5 F, un revenu global de 15 F par action, contre respectivement 4 F et 6 F pour l'exercice précédent. Il sera proposé un dividende de 5 F par *action assorti d'un avoir fiscal de* 2,5 F pour les actions nouvelles numérotées 40 101 à 52 815, portant jouissance au 1er juillet 1979.

LES MARCHÉS FI[NANCIERS]

PARIS
12 MARS

Plus résistant
Baisse de l'or

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, le marché parisien de valeurs mobilières n'a guère été impressionné par la nouvelle hausse du taux de base bancaire (voir d'autre part). Hausses et baisses se sont en effet, à peu de chose près, équilibrées ce mercredi au palais Brongniart, et l'indicateur instantané n'a pratiquement pas varié.

Les pétroles ont été particulièrement bien disposés, de même que les magasins, qui eux aussi avaient beaucoup souffert ces derniers temps. Les pétroles BP et la Compagnie française des pétroles ont pris la tête du mouvement. Les Galeries Lafayette et les Nouvelles Galeries ont monté de près de 3 %. La vedette de la séance est cependant revenue à l'Europe 1 dont la cotation a même être retardée devant l'afflux de la demande. Des rumeurs, non confirmées, ont circulé en Bourse, selon lesquelles le groupe était prêt à céder Europe [illegible] marché. Il est à noter que cette hausse se produit après une forte baisse qui [illegible] semaine [illegible] enquête de la COB dont les [illegible]

LONDRES

RÉSISTANT

[illegible]

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BANQUE HERVET. — [illegible]

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — [illegible]

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE. — [illegible]

DE BEERS. — [illegible]

BOURSE DE PARIS - 12 MARS

[illegible]

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

12 MARS

Plus résistant Baisse de l'or

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, le marché parisien de valeurs mobilières n'a guère été impressionné par la nouvelle hausse du taux de base bancaire (voir d'autre part). *Hausses et baisses se sont en effet, à peu de chose près, équilibrées ce mercredi au palais Brongnard, et l'indicateur instantané n'a pratiquement pas varié.*

Les pétroles ont été particulièrement bien disposés, de même que les magasins, qui, eux aussi, avaient beaucoup souffert ces derniers temps. Les pétroles BP et la Compagnie française des pétroles ont pris la tête du mouvement. Les Galeries Lafayette et les Nouvelles Galeries ont monté de près de 3 %. La vedette de la séance est cependant revenue à Viniprix dont la cotation dut même être retardée devant l'affluence de la demande. Des rumeurs, non confirmées, ont circulé en Bourse, selon lesquelles le groupe était prêt à céder Euromarché. Il est à noter que cette hausse se produit après une forte baisse qui, il y a quelques semaine, avait motivé une enquête de la COB dont les conclusions n'ont pas encore été publiées.

Au chapitre des baisses, à peine moins fourni que celui des hausses, les valeurs de bâtiment ont été particulièrement touchées (Générale d'Entreprises, Grands Travaux de Marseille et Bouygues ont perdu de 2,5 à 5 %).

Sur le marché de l'or parisien, le lingot a baissé de 990 F, à 78 010 F, alors que l'once cotée à Londres a monté (voir d'autre part). *La baisse du napoléon (— 22 F, à 655 F) serait également due à des pronostics pessimistes émis sur une chaîne de télévision.*

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 13 1/2 %

LONDRES

HÉSITANT

Le marché est hésitant mercredi matin au Stock Exchange. Seules les mines d'or, en liaison avec le métal, se distinguent par une reprise qui fait suite à une forte chute la veille.

Or (ouverture) (dollars) 582 50 contre 578 25

VALEURS	CLÔTURE 11/3	COURS 12/3
Beecham	123 ...	121 ..
British Petroleum	362 ...	362 ...
Courtaulds	70 ...	69 ...
*De Beers	9 1/2	9 5/8
Imperial Chemical	370 ...	362 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	384 ...	388 ..
Shell	382 ...	382 ...
Vickers	126 ...	125 .
War Loan 3 1/2 %	29 3/8	29 3/8
*West Driefontein	68 ...	67 1/2
*Western Holdings	6.) ...	61 1/2

(*) En dollars U.S...

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BANQUE HERVET. — Les résultats nets consolidés de l'exercice 1979 peuvent être évalués à 32,6 millions de francs (hors plus-values à long terme), soit une progression de 22,4 % (pour la part du groupe). Le dividende global a été fixé à 13,05 F contre 10,35 F.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — Le bénéfice net de l'exercice 1979 a atteint 50,21 millions de francs contre 42,50 millions en 1978. Le dividende global a été fixé à 12,45 F contre 11,25 F. D'autre part, le conseil a décidé de doubler le capital, le portant à 452,76 millions de francs, par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation et par élévation du nominal des actions de 50 F à 100 F.

COMPAGNIE METALLURGIQUE ET MINIERE. — Bénéfice net de l'exercice 1979 : 1,19 million de francs contre une perte nette de 0,18 million en 1978. Dividende global : 15 F contre 10 F pour les actions anciennes et 7,50 F pour les nouvelles (numérotées de 40101 à 52815).

DE BEERS. — Le bénéfice net du groupe pour 1979 a légèrement baissé à 1,11 milliard de rands contre 1,16 milliard, mais le bénéfice attribuable ressort à 751,1 millions contre 750,5 millions. Les revenus du compte « diamants » se sont élevés à 831,3 millions de rands contre 856,4 millions. Le dividende final a été fixé à 52,5 cents, soit un total annuel de 72,5 cents contre 65 cents pour 1978.

NEW-YORK

Reprise technique

Après trois semaines de baisse quasi ininterrompue, une reprise technique a été enregistrée mardi à Wall Street. L'indice Dow Jones, qui gagnait plus de 9 points en cours de séance, a terminé à 826,45 (+ 7,51).

Sur 1 899 valeurs cotées, 1 088 ont monté, principalement celles qui avaient beaucoup chuté depuis trois semaines.

Le volume des transactions a porté sur 41,35 millions de titres contre 48,75 millions. Les investisseurs institutionnels se sont échangé 565 « paquets » d'au moins 10 000 actions contre 496 « paquets » la veille.

Autour du Big Board, on s'attend à un prochain relèvement du taux de l'escompte (13 %) et du taux de base bancaire (18 %).

VALEURS	COURS 11/3	COURS 10/3
Alcan	64 5/8	64 1/2
A.T.T.	47 1/2	48 3/4
Boeing	58 3/8	56 7/8
Chase Manhattan Bank	36 5/8	35 1/4
Du Pont de Nemours	35 1/4	35 1/4
Eastman Kodak	44 1/8	44
Exxon	61 1/8	60 3/8
Ford	30 1/2	30 1/2
General Electric	42 3/4	48 1/2
General Foods	25 1/4	25
General Motors	48 3/8	48 1/4
Goodyear	11 1/8	10 7/8
I.B.M.	62 1/8	61 5/8
I.T.T.	25 1/4	24 3/4
Kennecott	31 1/8	31 1/2
Mobil Oil	79 1/2	76 1/4
Pfizer	34 1/2	34 1/8
Schlumberger	107 1/4	106 3/4
Texaco	27 1/4	36 3/4
U.A.L. Inc.	19 ...	18 3/8
Union Carbide	39 7/8	40 1/4
U.S. Steel	18 1/2	18 1/4
Westinghouse	21 1/4	21 3/8
Xerox	56 1/8	56 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	10 mars	11 mars
Valeurs françaises	105,6	104,5
Valeurs étrangères	103,4	101,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indi général	109,3	108,5

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/3	12/3
1 dollar (en yens)	243 ..	247 ..

BOURSE DE PARIS - 12 MARS - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	31 57	1 344	S.P.E.G.	226	215 ..	Locabail Immob.	320 ..	338 ..	Immolnvest	152 50	152 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	S.A.F.	564	565	Loca-Expansion	134 ..	134 ..	Cie Lyon. Imm.	140 .	141 80
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	186 ..	186 30
A.G.F. (Stè Cent.)	740	743
Ass. Gr. Paris-Vie	2040	
Concorde	389 70	389 70
Epargne France	323 ..	328 ..
Financ. Victoire	355	360 ..
France I.A.R.D.	288	283 ..
GAR (Sté) Centr.	740	741

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Électro-Financ.	309	306
(M) El. Particip.	86	86
Fin. Bretagne	82	82 ..
Fin. Ind. Gaz Eau	585	585 ..
Fin. et Mar. Part.	84	81 60
France (La)	680	7..0
La Mure	62 60	
Lebon et Cie	298 50	297
(NY) Lordex	115	115
Cie Marocaine	33	32 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Valorem	283 34	194 12
Worms Investiss.	319 14	304 67

* Cours précédent

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

	Émission frais incl.	Rachat net
1re catégorie	9761 79	9319 13
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1878	4,5 % 1973	1860	1867	1865	1876 ..
3900	C.N.E. 3 %	3727	3750	3755	3747 ..
410	Afrique Occ.	374	376 50	375	378 ..
515	Air Liquide	495	499	499	500
181	Als. Part. Ind.	96	95 10	95 50	98 50
400	Als. Superm.	415	420	420	420
67	Alsthom-Atl.	62 50	62 10	62	62 20
154	Elf-Aquitaine	1380	1379	1385	1388 ..
290	— (certific.)	260	258	258 ..	258 ..
300	E.J. Lefebvre	266 70	262 ..	262	265 ..
130	E. Sau.-Duval	132	179 ..	179	116 ..
850	Essilor	791	790	790	781 ..
400	Esso S.A.F.	362	363 ..	352 50	350 ..
340	Eurafrance	336	339 ..	339	337 ..
40	Nord-Est	36 10	36 7	36 40	36 10
185	Nouvel. Gal.	81	83 10	83 1.	84 50
98	Olida-Caby	200	199	199	195 10
188	Opfi-Paribas	187	185 20	186 20	186
158	Paris-France	154	156	154 ..	152 10
111	Pechelbronn	109	110	110 80	110
112	P.O.K.	109 90	101	10. 70	101
230	Thomson-Br.	202 90	200 ..	2.0 ..	200 ..
250	— (obl.)	221 ..	226 ..	226 ..	221 50
350	B.I.S.	305 ..	3.5 ..	3.5 ..	3.5 ..
187	U.C.B.	180 50	138	180 ..	176 40
185	Un. F. Banq.	165	165 ..	165 ..	166 ..
150	U.T.A.	144 50	144 10	144 10	145
218	Gen. Motors	286	285 ..	285 ..	281
47	Goldfields	48 10	47 ..	47 10	46 90
84	Harmony	79 50	85 30	84 10	85 30
4 42	Hitachi	4 21	4 23	4 23	4 24
285	Hoechst Akti.	283 50	264	284	264
36	Imp. Chem.	35 50	35 20	35 20	34 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
49	De Beers (S.)	39 50	39 80	39 80	39 70
618	Deuts. Bank.	561	566	566	562
276	Dome Mines	275	272 ..	276	272
159	Du Pont Nem.	153 ..	152 80	152 80	158 10
197	East. Kodak	188	185 80	185 80	186 ..
118	East Rand	106	109 50	109	109 80
95	Ericsson	95 9.	94 20	94 20	96 9.
278	Exxon Corp.	258 .	260	26.	255 80
133	Ford Motor	130 ..	129 ..	129	126 50
245	Free State	216 .	225 70	225 80	226 70
215 ..	Gen. Electr.	207 80	206 ..	206 .	206 10
636	3 y suedois	594	610	610	615
29	Sony	26 6.	26 65	26 25	26 15
258	Unilever	227 80	232	232	227 8.
61	Union Corp.	62 10	61 6	61 6.	61 25
135	U. Min. 1/10	112	113	113 50	113
286	Unit. Techn.	192 2	192	192 50	193 .
336	West Drief.	286	291	288	285 40
180	West Deep.	153	159 50	159	159 50
260	West Hold.	251	256 80	257	256 80
255	Xerox Corp.	24 ..	241 40	241 40	237
4 41	Zambie Corp.	3 25	3 20	3 20	3 15

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/3	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 232	4 224	4 120	4 330
Allemagne (100 DM)	234 030	234 200	227	239
Belgique (100 F)	14 491	14 400	13 500	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	213 00	212 810	207	218
Danemark (100 krd)	76 030	75 ..	72 500	77 500
Norvège (100 k)	84 525	84 500	81	86
Grande-Bretagne (£ 1)	9 404	9 462	9 100	9 600
Italie (1 000 lires)	5 03!	5 028	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	244 660	244 620	239	251
Suède (100 krs)	98 320	98 890	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 715	32 730	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 256	6 245	5 900	6 400
Portugal (100 esc.)	8 635	8 645	8 100	9 100
Canada ($ can. 1)	3 628	3 626	3 500	3 730
Japon (100 yens)	1 715	1 712	1 630	1 780

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/3
Or fin (kilo en barre)	79000	79500
Or fin (en lingot)	79000	78010
Pièce française (20 fr.)	667	655
Pièce française (10 fr.)	360	360
Pièce suisse (20 fr.)	550 ..	540
Union latine (20 fr.)	539	531 10
Souverain	695 .	660 90
Pièce de 20 dollars	2995 2.	3002
Pièce de 10 dollars	150.	1585
Pièce de 5 dollars	1000	1000
Pièce de 50 pesos	3301 ..	3500
Pièce de 10 florins	650	564

Le Monde

ÙN JOUR DANS LE MONDE

Dans notre prochain numéro :

Les principaux extraits des discours prononcés à l'Académie française, lors de la réception de M. Alain Decaux, par M. André Roussin.

A B C D E F G

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Giscard d'Estaing rappelle « les deux conditions de la paix au Proche-Orient »

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 12 mars 1980, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

Le président de la République a informé le conseil des ministres de la visite officielle qu'il a effectuée, *du 1er au 9 mars, dans les Emirats* du Golfe et en Jordanie, ainsi que des entretiens qu'il a eus, le 18 mars, en Arabie Saoudite.

Il a rappelé les objectifs qu'il s'était fixés :

— Donner une impulsion à la présence française dans des pays où celle-ci est récente, et renforcer avec eux notre coopération, dans un esprit de respect et d'intérêt mutuel ;

— Approfondir un dialogue politique avec les dirigeants de ces pays qui occupent une place croissante dans les relations internationales à un moment où celles-ci connaissent de graves tensions susceptibles de *menacer la paix et la stabilité de* leur région ;

— Renouveler le message de paix, de *justice* et de fraternité qui est celui de la France au Proche-Orient en invitant toutes les parties intéressées à reconnaître qu'un règlement global et durable doit être fondé sur les deux principes universels et complémentaires que sont pour chaque Etat le droit à la sécurité et pour chaque peuple le droit à l'autodétermination :

« Chaque Etat de la région, en particulier l'Etat d'Israël dont les préoccupations dans ce domaine sont légitimes, doit pouvoir vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties, ce qui suppose le retrait israélien des territoires arabes occupés depuis 1967.

» Le peuple palestinien, qui aspire à exister et à s'organiser en tant que tel, doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, dans le cadre du règlement de paix. »

Telles sont les deux conditions de la paix au Proche-Orient. Leur mise en œuvre exige l'adhésion et le concours de toutes les parties intéressées. Aussi faut-il que toutes les parties soient associées, sur ces bases, à la négociation, et notamment le peuple palestinien, ce qui *implique la participation de l'Organisation de libération de la Palestine.*

La qualité de l'accueil dans chacun des pays ainsi que la confiance qui a marqué les entretiens ont montré que cette visite répondait à une attente et que sa signification était comprise et appréciée.

Le président a souligné la contribution que sa visite apporte au renforcement des liens entre l'Europe et le monde arabe dont elle fait ressortir la solidarité. L'approfondissement du dialogue entre ces *deux ensembles constitue un élément* positif dans les relations internationales.

Il a également indiqué qu'il avait invité les chefs d'Etat des pays visités à se rendre en visite officielle en France, et que lui-même avait accepté avec plaisir l'invitation qui lui a été faite par le roi Khaled d'Arabie Saoudite.

Le président de la République a demandé que les partenaires de la France dans la Communauté européenne soient informés des résultats du voyage, en particulier le gouvernement italien qui assure la présidence du Conseil des ministres auquel le président de la République va adresser un envoyé personnel.

● LE TRAVAIL MANUEL

Le secrétariat d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la condition des travailleurs manuels, a fait apparaître les premiers résultats acquis :

— L'introduction du travail manuel à l'école, de la sixième à la troisième, la revalorisation de l'enseignement technique et de l'apprentissage ont permis de faire progresser, depuis trois ans, de 15 % le nombre des C.A.P. et 28 % le nombre des bacheliers techniques alors que *le nombre de bacheliers de* l'enseignement général n'a pas changé, et de 25 % le nombre d'apprentis.

— Le plan de rattrapage salarial 1978-1985 a permis d'augmenter *chaque* année le pouvoir d'achat dans les branches prioritaires où existait un retard important des salaires. Sont choisies en 1980 comme branches prioritaires le bâtiment travaux publics, certaines branches des industries alimentaires et de la chimie, certains secteurs professionnels du bois, le nettoyage, le textile et la restauration collective. Un effort particulier sera conduit pour la branche du nettoyage des locaux.

— Les conditions de travail ont *été* améliorées pour 50 000 salariés par les aides du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail, les métiers pénibles ont bénéficié *d'avantages particuliers* (retraites à *soixante ans, repos compensateur,* travail posté), les jeunes obtiennent, grâce au livret d'épargne manuel, une réelle égalité des chances pour s'installer à leur compte.

Le conseil des ministres a décidé de poursuivre ces actions de longue haleine sous forme d'un programme d'action prioritaire pour le VIIIe Plan.

Il a retenu pour objectifs de 1980 :

— Une plus grande ouverture de carrière salariale pour les ouvriers avec la création d'échelons professionnels de maître ouvrier ;

— *Le lancement d'actions sélectives* en faveur des très bas salaires ;

— La constitution d'un groupe national de lutte contre le travail noir ;

— La création d'une mission pour un nouveau statut de travail à domicile.

● LA FORMATION *DES TRAVAILLEURS SOCIAUX*

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale a présenté les grandes lignes de la réforme des études d'assistant de service social.

Cette profession joue un rôle central dans l'aide et le soutien aux familles et aux personnes en difficulté. Ses effectifs ont été accrus de façon accélérée : ils sont passés de 20 000 en *1974* à près de 30 000 aujourd'hui et le nombre des élèves en formation de 5 000 à 6 200 dans le même temps.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que cette réforme a été élaborée après *consultation d'un groupe de travail* créé à cet effet ainsi que de celle du conseil supérieur du service social qui a donné un avis favorable pour l'essentiel.

La réforme a pour objectif de permettre, dès leur entrée en fonction, aux futurs assistants de service social de mieux faire face aux problèmes qu'ils auront à résoudre. L'examen d'entrée dans les écoles comprendra, d'une part, des épreuves d'admissibilité organisées par l'administration, d'autre part, des épreuves d'admission organisées par chacune d'elles. Pourront se présenter à cet examen, non seulement les titulaires du baccalauréat, *mais également* les candidats ayant exercé d'autres professions sociales ainsi que les personnes justifiant d'une expérience professionnelle ou familiale. La scolarité comprendra à la fois un enseignement théorique et l'apprentissage des méthodes de travail ainsi que des stages pratiques, dont la durée est portée à quatorze mois.

La réforme prendra effet à la rentrée 1980.

● LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Pour le renouvellement du mandat des sénateurs appartenant à la *série A,* le gouvernement a retenu la date du dimanche 7 septembre 1980 pour la désignation des délégués, et la date du dimanche 28 septembre 1980 pour l'élection des sénateurs.

● UNE ANNÉE DE S.M.E.

Le ministre de l'économie a présenté au conseil le bilan de la première année de fonctionnement du système monétaire européen.

Entré en vigueur le 13 mars 1979, le système monétaire européen a fonctionné depuis lors de manière très satisfaisante.

Dans un environnement international rendu particulièrement instable par les hausses du prix du pétrole, par les tensions internationales et par la spéculation sur l'or, il a permis le maintien des relations de change remarquablement stables entre les monnaies européennes. Il a ainsi contribué à la poursuite de la croissance, en supprimant l'incertitude des échanges économiques intra-communautaires.

Le président de la République a déclaré : « Conformément au rôle qui lui était assigné par ceux qui en ont proposé la création, le système monétaire européen constitue désormais un pôle de stabilité au sein du système monétaire international. L'ECU est un facteur de stabilité monétaire, et le franc s'est particulièrement bien tenu au sein du système monétaire européen. »

● SIDÉRURGIE

Les sociétés Denain-Nord-Est-Longwy et Marine-Wendel ayant rempli les engagements qu'elles avaient pris envers l'Etat — abandon des créances sur leurs filiales et restructuration de celles-ci, remboursement par anticipation de prêts du Fonds de développement économique et social, — il a été décidé de mettre fin au contrôle économique et financier de l'Etat que le décret du 31 août 1977 avait institué sur ces deux sociétés. Le contrôle économique et financier de l'Etat continuera de s'exercer sur les sociétés sidérurgiques elles-mêmes : Usinor, Sacilor, Sollac et Solmer.

Le conseil des ministres a également évoqué les sujets suivants : le conseil européen, la politique agricole commune, les exportations ingénierie, la Rhodésie, la profession d'infirmier et d'infirmière et la surcharge des travaux parlementaires.

● *M. François Pain,* cinéaste, a été condamné le 12 mars à quatre mois d'emprisonnement (peine couverte par la détention provisoire) par la quatorzième chambre correctionnelle de Paris pour recel. Il a été reconnu coupable de ce délit, car il apparaît, sur plusieurs photographies prises le 23 mars 1979, tenant un sac qui provenait du magasin Lancel dont les vitrines avaient été brisées par des manifestants (*le Monde* du 23 février).

● *Ernest Geroe,* dirigeant du P.C. hongrois, qui s'enfuit de Hongrie pendant l'insurrection de Budapest en 1956, est mort mercredi 12 mars, à 82 ans d'une crise cardiaque.

Le « Canard enchaîné » publie de nouveaux documents sur l'« affaire des diamants »

Sous le titre « D'autres documents de Berengo qui ont échappé aux barbouzes françaises », « le Canard enchaîné », dans son édition du mercredi 12 mars, publie une série de cinq photostats relatifs à « l'affaire des diamants de Bokassa ». Trois de ces documents reproduits avaient été remis, le 5 mars, aux magistrats de la première chambre civile du tribunal de Paris appelés à juger l'action en diffamation intentée par MM. Jacques Giscard d'Estaing, directeur financier du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), et François Giscard d'Estaing, président-directeur général de la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.), contre l'hebdomadaire satirique.

Ainsi que nous l'indiquions dans le compte rendu du procès (*le Monde* du 7 mars), deux de ces documents constituent des offres de preuves présentées à l'audience par l'avocat du *Canard enchaîné*, Me Roland Dumas. C'est sur ces pièces notamment que l'hebdomadaire s'était appuyé pour mettre en cause, dans son numéro du *10 octobre 1979*, les deux cousins germains du président de la République, accusés d'avoir reçu des cadeaux, notamment des diamants, de l'ex-empereur centrafricain, Bokassa Ier. Selon ces documents, M. François Giscard d'Estaing se serait vu remettre des mains de l'ex-empereur, le recevant à l'occasion d'un séjour en France dans sa propriété de la Cottencière, en Sologne, une série de « *six plaquettes de diamants taillés de premier choix... Des plaquettes supportaient quinze diamants et d'autres vingt diamants* », précise le document avant de faire état d'un autre cadeau, « *une paire de poinçes* » (défenses d'éléphant).

M. Jacques Giscard d'Estaing, à l'occasion d'un séjour de travail à Bangui, aurait reçu « *en l'honneur de sa venue au pays et en sa qualité de proche parent du président de la République française (...) une plaquette de diamants* ».

Selon *le Canard enchaîné*, ces deux documents, signés par Bokassa Ier le 31 août 1979, faisaient partie du « *recensement des cadeaux offerts aux hommes d'Etat, aux ministres et aux personnalités françaises ou étrangères* » ordonné par l'ex-empereur, peu de temps avant sa chute, dans un but évident.

Le troisième document, également remis au tribunal, est un fac-similé d'un décret impérial n° 78 307, du 15 juin 1978, signé par Bokassa Ier, accordant « *la nationalité centrafricaine à M. Giscard d'Estaing Jean-François-Louis, né le 17 septembre 1927, à Cerny (Essonne, France)* ». (Il s'agit de M. François Giscard d'Estaing.)

La nationalité de l'ex-empereur

Les deux autres photostats publiés par *le Canard enchaîné* sont, comme le précise l'hebdomadaire, « *inédits* ». L'un est la reproduction d'un télex qui aurait été adressé le 8 octobre 1977 par M. Ange Patasse, premier ministre centrafricain de l'époque, à M. Ngatchou, contrôleur général d'Etat. Ce télex, « *destiné, selon le* Canard enchaîné, *à rassurer les entreprises françaises qui travaillent alors à la préparation du sacre et attendent le règlement de leurs factures* », fait référence aux démarches entreprises dans ce but auprès de M. François Giscard d'Estaing. Le télex indique : « *Sommes en pourparlers avec François Giscard d'Estaing de la Banque de France du commerce extérieur.* » Pour l'hebdomadaire, ces pourparlers aboutiront puisque « *le 30 novembre, un télex de l'Union bancaire centrafricaine demandait au Crédit lyonnais* (document déjà publié par *le Canard*) *de virer 2 millions de francs au cousin François en tant que directeur de la Banque française du commerce extérieur* ».

Enfin, cinquième document reproduit, un télégramme chiffré adressé le 16 mars 1973 par les services du Quai d'Orsay à M. Laurent Giovangrandi, ambassadeur de France à Bangui. Ce texte, dont le signataire n'apparaît pas sur la reproduction, concerne « *la nationalité et les droits du président Bokassa* ». *Le texte est le suivant :* « *Je me réfère à la lettre N° 24/CX du consul général de France à Bangui. Il résulte d'une consultation du ministre de la justice que le président Jean Bedel Bokassa doit être considéré comme ayant conservé de plein droit la nationalité française.* »

Sauf à être un faux, ce télégramme indique donc que le garde des sceaux de l'époque, M. René Pleven, a tiré, sur l'éventuelle nationalité française de Jean Bedel Bokassa, des conclusions diamétralement opposées à celles du dernier en date de ses successeurs, M. Alain Peyrefitte. Pour justifier le refoulement de l'empereur déchu en Côte-d'Ivoire, au mois de septembre 1979, M. Peyrefitte avait indiqué (*le Monde* du 26 septembre 1979) que, « *contrairement aux affirmations de l'ex-empereur, celui-ci n'était pas français* ».

Il faut préciser enfin que *le Canard enchaîné*, dans un article écrit par M. Claude Angeli, réaffirme non seulement que les documents publiés ne sont pas des « *faux* » mais donne une précision intéressante. M. Angeli écrit : « *Depuis cinq mois, le* Canard *n'a jamais publié que quinze lettres, bons de commande, télex, etc., parmi les quelque deux cents documents qui ont échappé au raid des barbouzes françaises sur le palais de Berengo, le palais de la Renaissance et autre Taillerie nationale du diamant à Bangui.* »

[« L'Humanité », qui, jusqu'à présent, avait été discrète sur les affaires de diamants, évoque la publication de nouveaux documents par « le Canard enchaîné » sous le titre « Les cadeaux à la famille Giscard ».]

Le numéro du « Monde » daté 12 mars 1980 a été tiré à 585 029 exemplaires.



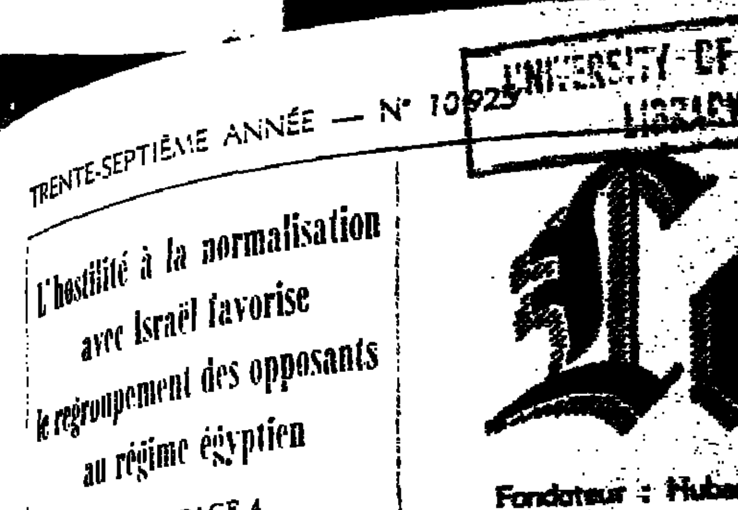








هكذا من الأصل



TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10925

L'hostilité à la normalisation avec Israël favorise le regroupement des opposants au régime égyptien

LIRE PAGE 4

LES RELATIONS ENT...

• AFGHANISTAN

Washington invite les Occiden... « de façon... au défi so...

Silence, on tire

Les rumeurs...

AU JOUR LE JOUR

DOCTEUR NAPALM

BERNARD CHAPUIS

